



**HAL**  
open science

# La CFDT et les travailleurs immigrés dans “ les années 68 ” : la solidarité et ses limites

Cole Stangler

► **To cite this version:**

Cole Stangler. La CFDT et les travailleurs immigrés dans “ les années 68 ” : la solidarité et ses limites. Histoire. 2018. dumas-02086897

**HAL Id: dumas-02086897**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02086897v1>**

Submitted on 1 Apr 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

UFR 09

Master Histoire des Sociétés occidentales contemporaines

Centre d'Histoire sociale du XXe Siècle

**La CFDT et les travailleurs immigrés dans « les années 68 » : la  
solidarité et ses limites**

*Mémoire de Master 2 recherche*

Présenté par M. Cole Stangler

Sous la direction de M. Frank Georgi

Année 2018



**La CFDT et les travailleurs immigrés dans « les années 68 » : la  
solidarité et ses limites**

**Cole STANGLER**

Mémoire de Master 2  
Sous la direction de Frank Georgi

# SOMMAIRE

**Sommaire, p. 3**

**Remerciements, p. 4**

**Introduction, p. 6**

**Chapitre 1 : Origines d'un engagement, 1965-1970, p. 27**

**Chapitre 2 : « Au royaume du capitalisme, nous sommes tous des immigrés », 1970-1974, p. 49**

**Chapitre 3 : Sur la défensive, 1974-1979, p. 72**

**Chapitre 4 : Regards sur le niveau « intermédiaire », p. 94**

**Chapitre 5 : Le temps des luttes, p. 118**

**Chapitre 6 : Étude de cas, Renault-Flins, p. 141**

**Conclusion, p. 163**

**Bibliographie, p. 172**

**Sources, p. 183**

**Annexe, p. 196**

**Table des matières, p. 207**

## REMERCIEMENTS

Merci à mes relecteurs, Théo Bernard, Yves-Marie Rault et Benjamin Lesire-Ogrel.

Merci à l'ensemble de l'équipe des archives de la CFDT : Hélène Saudrais, Nicolas Perrais, Marie-Eugénie Mougel et Elise Mavraganis. Merci également à Jean Bral de l'association Renault Histoire.

Merci à mon directeur de recherche, Frank Georgi.

Un grand merci enfin aux syndicalistes et aux ouvriers qui ont partagé leurs expériences avec moi : Dia Abou, Jacky Bontems, Sagbo Coovi, Moussa Diallo, Nicolas Dubost, Mohamed Er-Reguieg, Fabienne Lauret, Taleb Ould Mohamed, Jamma Ourami et Daniel Richter.



## INTRODUCTION

Un demi-siècle après, Mai 1968 ne cesse de nous fasciner, le sens de ces événements spectaculaires restant, plus que jamais, contesté. Les événements ont été maintes fois interprétés. Journalistes, écrivains et personnalités politiques n'ont jamais hésité à donner leur opinion sans qu'importent leur proximité avec les mouvements contestataires ou la précision de leurs souvenirs.

Fort heureusement les historiens s'y intéressent également. Dans les dernières années, certains d'entre eux ont, en outre, réussi à élargir le cadre d'analyse classique. Longtemps considéré comme un phénomène parisien, voire de jeunesse, les événements de mai-juin attirent de plus en plus de chercheurs qui se focalisent sur des nouveaux acteurs et espaces géographiques. Des travaux importants ont, récemment, porté sur le rôle des femmes dans les manifestations, la participation, ou non-participation, des travailleurs immigrés et le déroulement des grèves en province, pour ne citer que quelques exemples<sup>1</sup>.

Les historiens Geneviève Dreyfus-Armand, Robert Frank, Marie-Françoise Lévy et Michelle Zancarini-Fournel ont parallèlement introduit la notion des « années 68 », autrement dit, une vision de longue durée qui reconnaît le mouvement du printemps 68 comme, en quelque sorte, un point de cristallisation de plusieurs grandes transformations politiques, sociales et économiques secouant la France et le monde entier<sup>2</sup>. Leur ouvrage collectif, fruit d'un séminaire mené par M. Zancarini-Fournel à l'Institut d'Histoire du Temps Présent<sup>3</sup>, avance une chronologie nouvelle où ce « temps de la contestation » s'ouvre en 1962 à la suite des accords d'Évian et s'achève en 1981 avec l'arrivée de la gauche au pouvoir. À cela nous pouvons ajouter un autre immense ouvrage collectif dirigé, en partie, par M. Zancarini-Fournel, et publié à l'occasion du quarantenaire des événements<sup>4</sup>. Ou encore des

---

<sup>1</sup> Danielle Tartakowsky, « Les manifestations de mai-juin 1968 en province » dans René Mouriaux (dir.), *1968, Exploration du mai français*, Paris, L'Harmattan, vol. 1, 1992, p. 143-163.

M.A. Bracke, « May 1968 and Algerian immigrants in France : trajectories of mobilization and encounter » dans Gurminder Bhambra, Ipek Demir (dir.), *1968 in Retrospect*, New York, Palgrave Macmillan, 2009, p. 115-130.

Xavier Vigna, Jean Vigreux (dir.), *Mai-juin 1968 : Huit semaines qui ébranlèrent la France*, Dijon, Editions Universitaires de Dijon, 2010.

<sup>2</sup> Geneviève Dreyfus-Armand, Robert Frank, Marie-Françoise Lévy, Michelle Zancarini-Fournel (dir.), *Les années 68 : le temps de la contestation*, Bruxelles, Editions Complexe, 2000.

<sup>3</sup> « Lectures : les années 68 », *Le Mouvement Social*, 223, avril-juin 2008, p. 33-40.

<sup>4</sup> Philippe Artières, Michelle Zancarini-Fournel (dir.), *68 : Une histoire collective (1962-1981)*, Paris, La Découverte, 2008.

ouvrages qui examinent cette séquence de contestation à l'échelle internationale, notamment les travaux de Richard Vinen<sup>5</sup> et Gerd-Raider Horn<sup>6</sup>, portant respectivement sur « the long 68 » et « l'esprit de 68 ». D'autres historiens ont également mené des études de longue durée. Elles restent consacrées à des sujets spécifiques. Xavier Vigna a notamment étudié les contestations ouvrières tandis que Daniel Gordon a travaillé sur le développement du militantisme dans les populations immigrées qui, selon lui, déboucherait sur la naissance de la tradition antiraciste contemporaine en France<sup>7</sup>. Aux États-Unis, Aaron Brenner, Robert Brenner et Cal Winslow ont dirigé un ouvrage collectif portant sur la séquence de contestation ouvrière américaine durant « the long 1970s »<sup>8</sup>.

Dans leur ensemble, ces recherches soulignent la présence de plusieurs phénomènes définissant cette séquence historique : contestation ouvrière, émergence de nouveaux acteurs sociaux, notamment les jeunes, les femmes et les étrangers, et essor de l'immigration comme véritable enjeu politique.

Les organisations politiques ou syndicales ont été inégalement intéressées par ces problématiques. Les travaux mentionnés ainsi que l'étude des acteurs de la période dévoilent l'attention particulière portée à ces questions par la Confédération française démocratique du travail (CFDT). C'est cette attention qui a suscité notre intérêt et fait l'objet de ce mémoire où nous proposons d'étudier les rapports entre la CFDT et les travailleurs immigrés dans les « années 1968 », c'est-à-dire, de 1965 à 1979.

Quelques brefs rappels sur cette confédération semblent nécessaires. La CFDT a longtemps été la deuxième confédération syndicale en France. Contrairement à son principal rival, la Confédération générale du travail (CGT), ses racines se trouvent dans le syndicalisme chrétien, et sont donc extérieures à la tradition anarchiste ou communiste. Son nom l'a longtemps attesté : depuis sa création au lendemain de la Première Guerre Mondiale jusqu'au milieu des années 1960, elle est connue comme la Confédération française des

---

<sup>5</sup> Richard Vinen, *The Long '68 : Radical Protest and its Enemies*, London, Allen Lane, 2018.

<sup>6</sup> Gerd-Raider Horn, *The Spirit of '68 : Rebellion in Western Europe and North America, 1956-1976*, Oxford, Oxford University Press, 2007.

<sup>7</sup> Xavier Vigna, *L'insubordination ouvrière dans les années 68. Essai d'histoire politique des usines*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2007.

Daniel Gordon, *Immigrants and Intellectuals : May '68 and The Rise of Anti-Racism in France*, Pontypool, Wales, Merlin Press, 2012.

<sup>8</sup> Aaron Brenner, Robert Brenner, Cal Winslow (dir.), *Rebel Rank and File : Labor Militancy and Revolt from Below During the Long 1970s*, London, Verso Books, 2010.



travailleurs chrétiens (CFTC). Rattachée explicitement à la doctrine sociale de l'Église catholique, la CFTC pratique un syndicalisme modéré réussissant, néanmoins, à s'implanter dans le monde ouvrier. Elle participe, par exemple, activement aux grèves de 1936 et voit ses rangs gonflés par l'arrivée des militants de la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC) surtout après 1948, cette dernière produisant plusieurs des futurs dirigeants de la CFDT.

Après la Libération, « l'ouvriérisation » de la CFTC se poursuit. Et, parallèlement, une minorité au sein de la confédération — les militants réunis autour de la revue « Reconstruction » animée par Paul Vignaux —, milite pour sa laïcisation. Lors d'un congrès extraordinaire en 1964, la grande majorité des adhérents se prononcent en faveur de la déconfessionnalisation : la CFDT est née. Une petite minorité des fédérations préfèrent continuer le combat sous l'étiquette de la CFTC dite « maintenue ».

Sous la direction de son secrétaire général Eugène Descamps, un métallurgiste du Nord issu de la JOC, la CFDT se lance à la quête de nouveaux syndiqués tout en forgeant sa propre identité et son idéologie étudiés par Frank Georgi dans son indispensable travail<sup>9</sup>. Ce projet est complexe et contesté, voire parfois confus et contradictoire. Néanmoins quelques principes généraux peuvent être dégagés. Au contraire de la CGT, estimée comme étant trop liée au Parti Communiste, les dirigeants de la CFDT prônent l'autonomie du mouvement syndical ; ils sont d'ailleurs fascinés par le progrès, obsédés d'une certaine manière par la nécessité de construire une confédération syndicale à la hauteur de la modernité<sup>10</sup>.

Lorsque le mouvement de mai-juin 1968 se déclenche, dans toute sa splendeur spontanée, les dirigeants de la confédération interprètent les événements comme, d'une certaine manière, une confirmation de leurs pratiques et la floraison de leurs idées. Dans les années qui suivent, la CFDT poursuit son gauchissement. L'apogée se situe au congrès de 1970, où les militants rassemblés à Issy-les-Moulineaux approuvent les principes de l'autogestion, du socialisme, de la planification démocratique et de la lutte des classes. Par la suite, et pendant un certain nombre d'années, la CFDT s'estime donc à l'avant-garde du syndicalisme français, autant par ses engagements que par la diversité de ses acteurs et leurs revendications. C'est justement cette période que nous souhaitons étudier.

---

<sup>9</sup> Frank Georgi, *L'Invention de la CFDT, 1957-1970. Syndicalisme, catholicisme et politique dans la France de l'expansion*, Paris, Éditions de l'Atelier, 1995.

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 451.

En effet, la conversion des cédétistes aux thèses autogestionnaires et socialistes coïncide avec une tentative de la confédération d'élargir le cadre de son militantisme, en d'autres termes d'accueillir de nouveaux sujets politiques. Plusieurs chercheurs ont déjà noté la fascination qu'entretenait la CFDT avec ce qu'elle considérait comme la « nouvelle classe ouvrière », c'est-à-dire, les travailleurs historiquement aux marges du champ syndical, notamment les cadres et les techniciens<sup>11</sup>. Il est assez révélateur que Serge Mallet et Alain Touraine, deux des grands sociologues qui théorisaient à l'époque l'émergence de ces « couches nouvelles », entretenaient tous les deux des rapports étroits avec la CFDT.

Cette volonté d'élargir le cadre du syndicalisme ne se bornait pas aux « cols blancs ». Dans son travail plus général sur les bouleversements politiques des années 1970, Hélène Hatzfeld se penche sur deux expressions qu'on retrouve dans le discours cédétiste de l'époque : « exploités, opprimés, aliénés » et « jeunes, femmes, immigrés ». Les formulations supposent des revendications spécifiques pour chaque catégorie, tout en établissant un lien entre ces différentes formes d'oppression. De la même manière, les phrases mettent en valeur de nouvelles formes de souffrance sociale, laissant à côté une certaine critique marxiste ancrée dans l'analyse de structures purement économiques<sup>12</sup>. Radicales et ambitieuses avec un aspect humaniste, ces formulations expriment les bases de l'idéologie cédétiste de l'après 68.

Dans ce même ouvrage, H. Hatzfeld souligne l'évolution des résolutions confédérales en faveur de la libération des femmes<sup>13</sup>. En l'occurrence, un membre de la commission exécutive, Jeannette Laot, a même participé à la création du Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception, un geste assez remarquable pour une confédération qui se réclamait de la morale sociale chrétienne une dizaine d'années auparavant. Il ne faut pas, en revanche, exagérer ses succès sur le terrain. Tout comme Xavier Vigna<sup>14</sup>, les travaux de

---

<sup>11</sup> Gérard Adam, « Ou en est le débat sur la 'nouvelle classe ouvrière' ? », *Revue française de science politique*, 18/5, 1968, p. 1010-1011.

Pierre Cours-Salies, « CFDT », dans Antoine Artous, Didier Epszajn, Patrick Silberstein (dir.), *La France des années 1968*, Paris, Syllepse, 2008, p. 164.

<sup>12</sup> Hélène Hatzfeld, *Faire de la politique autrement : Les expériences inachevées des années 1970*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005, p. 158.

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 145.

<sup>14</sup> Vigna, *op. cit.*, p. 258.

Fanny Gallot et Eve Meuret-Campfort sur les ouvrières de l'usine Chantelle de Saint-Herblain, ont justement révélé les limites du féminisme adopté par les syndicalistes CFDT et CGT<sup>15</sup>.

D'autres chercheurs ont, en outre, démontré la présence de la confédération dans plusieurs luttes de travailleurs immigrés pendant la période. D'autres ont plus brièvement fait référence à l'intérêt de la CFDT pour les problématiques liées à l'immigration dans les années 1960 et 1970, mais d'une manière limitée. En les rappelant et résumant, nous nous rapprochons de notre sujet.

### **La CFDT et les travailleurs immigrés : une histoire souvent évoquée...**

La socio-historienne Laure Pitti s'est penchée sur la grève des ouvriers spécialisés à l'usine de Penarroya à Lyon, reconnue aujourd'hui pour ses effets sur la réglementation de la santé au travail<sup>16</sup>. Cette entreprise internationale est spécialisée dans l'extraction, transformation et récupération de plomb. Cette dernière activité mobilise une main-d'œuvre largement étrangère. La plupart des ouvriers viennent du Maghreb et une petite minorité est originaire d'Afrique subsaharienne. Le site de production est vétuste, le travail pénible, les accidents et maladies professionnelles sont à la fois fréquentes et sous-déclarés : la législation de travail y est peu respectée. Après avoir déclenché une grève au début de 1972 avec le soutien de militants réunis autour du journal *Cahiers de Mai*, les travailleurs dirigent le conflit de façon collective. Elle est « incarnée », selon Pitti, « par la jeune section syndicale CFDT de Penarroya-Lyon, à laquelle ont adhéré tous les manœuvres et OS immigrés de l'usine »<sup>17</sup>. Pourquoi ont-ils fait ce choix d'adhésion ? L. Pitti n'aborde pas ce point, mais la question est bien posée.

Dans *L'insubordination ouvrière dans les années 68*, véritable œuvre de référence sur le sujet, Xavier Vigna consacre une section à l'augmentation des conflits émanant de la main d'œuvre immigrée. Selon l'historien, deux traits majeurs sont à l'origine de ces luttes : d'une part, la dureté et la pénibilité particulière du travail ; d'autre part, la xénophobie au sens large du terme. X. Vigna fait le bilan de quelques conflits importants : parmi d'autres, Penarroya,

---

<sup>15</sup> Fanny Gallot et Eve Meuret-Campfort, « Des ouvrières en lutte après 1968. Rapports au féminisme et subversions de genre », *Politix*, 109, 2015, p. 21-43.

<sup>16</sup> Laure Pitti, « Penarroya 1971-1979 : 'Notre santé n'est pas à vendre !' », *Plein droit*, 83, décembre 2009, p. 36-40.

<sup>17</sup> Pitti, « Penarroya 1971-1979 », art. cité, p. 39.

Manuest dans les Vosges, les foyers de travailleurs algériens à Oyonnax dans l'Ain et l'usine Girosteel au Bourget<sup>18</sup>. Ensuite, dans un chapitre ultérieur qui aborde la question de l'évolution de la CFDT, X. Vigna constate que « la majorité des grèves menées par les ouvriers immigrés se caractérise par une présence cédétiste »<sup>19</sup>. L'auteur, étant donné le cadre de son analyse, ne va pas beaucoup plus loin. Néanmoins, là encore, une question intéressante se pose.

En élargissant notre regard au-delà de l'usine, nous pouvons observer d'autres références à l'activité de la confédération à l'égard de la population immigrée. Dans un court article sur la « question immigrée après 68 », Michelle Zancarini-Fournel remarque, notamment, le soutien qu'apporte la CFDT à une série de grèves de la faim menée par des militants immigrés pour la « régularisation des papiers »<sup>20</sup>. En effet, ces conflits qui éclatent à l'automne 1972 répondent à la décision du gouvernement français de soumettre la délivrance de cartes de séjour à la possession d'un contrat de travail d'un an et d'un logement « décent ». Il suffit d'expulser ceux qui n'ont pas ce statut régularisé. Ce sont donc les premiers « sans-papiers » se revendiquant comme tel.

L'historien britannique Daniel Gordon évoque lui aussi la proximité de la CFDT avec les conflits ouvriers et politiques menés par des immigrés dans l'après 68<sup>21</sup>. En plus des grèves d'usine déjà évoquées, à Penarroya et à dans d'autres entreprises, D. Gordon se penche sur les grèves de la faim pour l'obtention de papiers, et il étudie la longue grève des loyers dans les foyers de la Société nationale de construction de logements pour les travailleurs (SONACOTRA). Entamé, aux alentours de Paris, par un collectif de travailleurs maghrébins et africains en 1975, ce mouvement finit par se répandre à travers le pays. Ici, encore, c'est la CFDT qui se révèle comme partenaire syndical le plus solide. Cependant, tout comme celui de X. Vigna, les ambitions plus générales de l'ouvrage limitent les réflexions de l'auteur sur les rapports entre la confédération et les travailleurs immigrés. Par ailleurs, nous retenons l'observation de D. Gordon que « *the distinction stereotypically made between the supposedly*

---

<sup>18</sup> Xavier Vigna, *op. cit.*, p. 122-131.

<sup>19</sup> *Ibid.*, p. 258.

<sup>20</sup> Michelle Zancarini-Fournel, « La question immigrée après 68 », *Plein droit*, 53-54, 2002, p. 6.

<sup>21</sup> Daniel Gordon, *Immigrants and Intellectuals : May '68 and the Rise of Anti-Racism in France*, Pontypool, Merlin Press, 2012, chap. 4, « The Birth of an Autonomous Movement, 1971-1973 ».

*immigrant-suspicious CGT and immigrant-friendly, New Left-friendly CFDT was not total in practice* »<sup>22</sup>.

Choukri Hmed a plus précisément étudié le cas des grèves SONACOTRA. Il montre la gestion du conflit par un collectif nommé « Comité de Coordination des foyers Sonacotra en grève » (CCFSG). Celui-ci a pu tisser des liens avec les militants du Parti socialiste unifié (PSU) et de la CFDT ainsi que des militants issus du monde associatif. Si Hmed nous dévoile le point de vue du comité de coordination avec finesse, on en manque celui des cédétistes qui se sont ralliés à une cause qui, a priori, ne semblaient pas les concerner directement.

### **... qui reste, toutefois, largement à écrire**

Rares sont les historiens qui ont spécifiquement étudié les engagements de la confédération envers la main d'œuvre et la population étrangère. Et dans les faits, le problème ne se limite pas à la CFDT. Comme d'autres l'ont déjà noté, le positionnement des syndicats français vis-à-vis des travailleurs immigrés reste un domaine relativement peu étudié<sup>23</sup>. Léon Gani est vraisemblablement le premier en France à aborder la question, en 1972<sup>24</sup>. Son effort est à la fois important et nécessaire, mais se limite largement aux déclarations et prises de position officielles, laissant à côté les questions de la participation ou de l'intégration des immigrés eux-mêmes dans les instances syndicales. Parallèlement, à part quelques allusions générales, les histoires trop surplombantes de la CGT et la CFDT n'abordent pas la question de façon systématique.

Néanmoins, nous pouvons citer quelques exemples de problématiques similaires. Leah Haus s'est, par exemple, interrogée sur le positionnement des syndicats français vis-à-

---

<sup>22</sup> *Ibid.*, p. 182-183.

<sup>23</sup> Catherine Wihtol de Wenden et René Mouriaux ont fait cette observation en 1987. Deux décennies plus tard, Laetitia Dechaufour la renouvelle dans le contexte d'une analyse documentaire. Catherine Wihtol de Wenden, René Mouriaux, « Syndicalisme français et Islam », *Revue française de science politique*, 37/6, 1987, p. 794.

Laetitia Dechaufour, « Literature Review : The role of French unions in the civic integration of immigrant workers », contribution de recherche à l'ouvrage *Mobilizing Against Inequality: Unions, Immigrant Workers, and the Crisis of Capitalism*, Cornell University School of Industrial and Labor Relations, septembre 2009. (<https://www.ilr.cornell.edu/mobilizing-against-inequality/post/role-french-unions-civic-integration-immigrant-workers/>, consulté le 27 avril 2017).

<sup>24</sup> Léon Gani, *Syndicats et travailleurs immigrés*, Paris, Editions Sociales, 1972.

vis de la politique d'immigration au cours du vingtième siècle<sup>25</sup>. Son article apporte des éléments essentiels à tous ceux qui s'intéressent au syndicalisme français dans ce domaine. Cela dit, L. Haus se focalise sur la politique d'immigration, et donc non pas sur la population issue de l'immigration, c'est-à-dire les travailleurs eux-mêmes. Plus récemment, Claude Roccati s'est penché sur un sujet plus précis : l'évolution de la politique de la CFDT en matière d'immigration<sup>26</sup>. Il correspond bien à la période qui nous intéresse — de la fin des années 1960 jusqu'au début des années 1980 —, mais là encore, le sujet n'est pas le nôtre. C. Roccati examine la gestion de l'immigration et les rapports entre la CFDT et les syndicats étrangers. Dans sa thèse, elle se penche sur les engagements d'un certain nombre de militants de la CFTC en faveur de l'indépendance algérienne, à la fin des années 1950 et au début des années 1960<sup>27</sup>. Néanmoins, on reste toujours loin d'une analyse des immigrés comme syndicalistes ou comme sujets politiques en France.

Plus proche de notre sujet, Laure Blévis et Eric Pezet ont examiné l'évolution du positionnement de la CFTC/CFDT envers les travailleurs étrangers dans la région parisienne<sup>28</sup>. Les auteurs analysent la manière avec laquelle la confédération, et surtout l'union régionale parisienne, ont réussi à « construire » la cause immigrée : en d'autres mots, à intégrer un certain nombre de nouvelles revendications au sein du programme syndical. La proximité des bidonvilles est un élément essentiel, et la question du logement une préoccupation centrale. L'approche de L. Blévis et E. Pezet est utile, mais l'article laisse de nombreuses questions en suspens. Que faisait, par exemple, la CFDT au niveau national ? Dans d'autres villes ? Ou encore, quelles étaient les modalités de participation de ces travailleurs nouvellement installés en France ?

Enfin, il faut citer l'article de Anne-Sophie Bruno<sup>29</sup>. Vraisemblablement motivée par des réflexions comparables aux nôtres, elle s'est interrogée sur les limites de la « solidarité [de la CFDT] avec les travailleurs immigrés » dans les années 1970. Au départ, A.S. Bruno

---

<sup>25</sup> Leah Haus, « Labor Unions and Immigration Policy in France », *The International Migration Review*, 33/3, 1999, p. 683-716.

<sup>26</sup> Claude Roccati, « Les coopérations syndicales internationales en matière d'immigration : étude de cas autour de la CFDT (1966-1982) », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 132, 2016, p. 67-88.

<sup>27</sup> Claude Roccati, « Un internationalisme entre discours et pratiques : la politique internationale de la CFDT (1964-1988) », *Thèse de doctorat en histoire, sous la direction de Christian Chevandier. Le Havre, Université du Havre*, 2014. Voir notamment, « Prémisses : La vision du monde de la CFTC », p. 27-89.

<sup>28</sup> Laure Blévis et Eric Pezet, « CFTC/CFDT Attitudes towards Immigration in the Parisian Region : Making Immigrant Workers' Condition a Cause », *Urban Studies*, 49/3, 2012, p. 685-701.

<sup>29</sup> Anne-Sophie Bruno, « Solidarité avec les travailleurs immigrés ? », *Plein droit*, 90, 2011, p. 36-40.

constate la présence de la CFDT dans les luttes des travailleuses et travailleurs immigrés qui sont typiques des « années 1968 ». Néanmoins, elle note que « les résolutions nationales peinent à dépasser le stade des... bonnes résolutions et ne parviennent pas à se concrétiser dans de véritables mobilisations »<sup>30</sup>. En soulignant les faiblesses de cet engagement au niveau national, A.S. Bruno signale la présence d'un décalage entre l'activité de base et l'activité des instances confédérales. Ce sont des pistes qui devraient guider des recherches futures dans le domaine. Dans son court article, A.S. Bruno n'a pas les moyens d'aller beaucoup plus loin.

### **Un sujet qui mérite une analyse rigoureuse et approfondie**

Nous avons tenté d'établir qu'un certain nombre de recherches ont individuellement mis au lumière les éléments suivants tandis que d'autres les ont évoqué plus brièvement : l'intérêt porté par la CFDT à la double problématique de l'immigration et les travailleurs immigrés dans les années 1960 et 1970, l'augmentation de grèves pendant cette période menées par ces derniers sous le sigle de la CFDT, l'émergence de mouvements qui se tenaient lieu hors de l'espace de l'usine et leurs liens avec la CFDT, enfin le décalage entre le discours de la confédération et la réalité du terrain. Pourtant, aucune recherche d'ensemble n'a été conduite ; de la même manière, aucune recherche n'a véritablement abordé la question de l'intégration et de la participation des travailleurs immigrés dans le syndicat non plus. C'est pourquoi une telle étude analysant les rapports entre la CFDT et les travailleurs immigrés dans les « années 1968 » semble nécessaire.

Si un nombre relativement faible d'historiens en France se sont intéressés aux problématiques que pose l'immigration au syndicalisme, leurs homologues aux Etats-Unis sont nombreux<sup>31</sup>. Sans avoir les moyens de citer tous les exemples de *labor history* se focalisant sur le syndicalisme parmi des nationalités ou des communautés particulières — Italiens, Juifs, Chinois, Mexicains, etc. —, nous pouvons néanmoins citer quelques travaux qui réussissent à considérer les travailleurs immigrés dans leur ensemble, notamment les ouvrages d'A.T. Lane et de Gwendolyn Mink ainsi que l'ouvrage collectif dirigé par Robert

---

<sup>30</sup> *Ibid.*, p. 36.

<sup>31</sup> Janice Fine et Daniel Tichenor, « A Movement Wrestling : American Labor's Enduring Struggle with Immigration, 1866-2007 », *Studies in American Political Development*, 23/1, avril 2009, p. 84-113.

Asher et Charles Stephenson<sup>32</sup>. Dans la même démarche, d'autres chercheurs ont plus récemment montré la tendance des travailleurs immigrés aux Etats-Unis à se syndiquer<sup>33</sup>. Par leurs approches et par leur perspicacité, ces recherches nous offrent des modèles à suivre. Pour simplement le dire, la manque d'une étude systématique et rigoureuse relative à notre sujet semble d'autant plus frappante au regard du fait que la France a longtemps été un des grands pays de l'immigration et que la CFDT constituait une de ses deux plus grandes confédérations syndicales.

Nous ajouterons une dernière remarque. Bien qu'il ne soit pas l'objectif principal du travail, une recherche portant sur la CFDT et les travailleurs immigrés dans les « années 1968 » pourrait, très certainement, apporter une contribution à l'étude de l'émergence de l'immigration comme un véritable enjeu politique en France. Les historiens de l'immigration tels que Patrick Weil, Gérard Noiriel et Yvan Gastaut ont tous souligné le surgissement de l'immigration dans l'opinion publique dans les années 1970<sup>34</sup>. Sur ce point, il semble fort probable que la CFDT a joué un rôle important et il semble nécessaire de mieux le comprendre.

## AXES DE RECHERCHE ET PROBLEMATIQUE

Notre sujet se trouve au croisement de l'histoire politique et de l'histoire sociale. En d'autres termes, nous nous intéressons à l'histoire d'une organisation particulière et à ses évolutions au sein d'une société et d'un contexte politique plus large. Parallèlement, nous nous intéressons aux personnes qui ont composé cette organisation, les salariés qui l'ont animé et qui finalement l'ont fait évoluer.

---

<sup>32</sup> A.T. Lane, *Solidarity or Survival ? American Labor and European Immigrants, 1830-1924*, New York, Greenwood Press, 1987.

Gwendolyn Mink, *Old Labor and New Immigrants in American Political Development : Union, Party and State, 1875-1920*, Ithaca N.Y., Cornell University Press, 1990.

Robert Asher et Charles Stephenson, *Labor Divided : Race and Ethnicity in United States Labor Struggles, 1835-1960*, Albany, SUNY Press, 1989.

<sup>33</sup> Ruth Milkman, *L.A. Story : Immigrant Workers and the Future of the U.S. Labor Movement*, New York, Russell Sage Foundation, 2006.

Immanuel Ness, *Immigrants, Unions, and the New U.S. Labor Movement*, Philadelphia, Temple University Press, 2005.

<sup>34</sup> Patrick Weil, *La France et ses étrangers : L'aventure d'une politique de l'immigration de 1938 à nos jours*, Paris, Gallimard, 2004.

Gérard Noiriel, *Le creuset français : Histoire de l'immigration (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Seuil, 2006.

Yvan Gastaut, *L'immigration et l'opinion en France sous la Ve République*, Paris, Seuil, 2000.



Lorsqu'il s'agit de faire l'histoire d'un syndicat, il faut être particulièrement attentif à donner la parole aux personnes qui sont représentées par ce dernier. De même, il est nécessaire pour nos réflexions de rester toujours vigilant à la manière dont l'activité d'en bas influence les décisions d'en haut. Nous sommes ici influencés par l'approche de chercheurs américains qui pratiquent le « *new labor history* » tels que Melvyn Dubofsky, Nelson Lichtenstein ou encore Ruth Milkman déjà citée<sup>35</sup>. En rompant avec l'école dite de *old labor history*, caractérisée par une attention presque exclusive portée sur les institutions et leurs dirigeants, ces historiens se dirigent plutôt vers les travailleurs et les syndicalistes de base. Enfin, nous gardons en tête l'approche globale de E.P. Thompson<sup>36</sup> : l'activité des classes populaires joue un rôle primordial dans le déroulement de l'histoire.

Nous ne souhaitons pas fétichiser la parole ouvrière ou militante, mais sommes simplement guidés par l'idée que c'est en privilégiant les expériences et les pensées des travailleurs et militants de base que nous pouvons mieux comprendre l'identité collective d'une organisation syndicale. Dans le même ordre d'idée, nous essayerons de prêter attention à la manière dont les décisions d'en haut se traduisent effectivement sur le terrain local, que ce soit au niveau de l'entreprise, de l'union locale, de l'union départementale ou des fédérations. Les décisions et les débats qui découlent des hautes instances confédérales sont, bien évidemment, centraux. Mais il est important d'examiner leurs effets dans le quotidien des militants : d'envisager une vision holiste de l'organisation. Comment réaliser ces objectifs dans le cadre de notre sujet ?

Afin de réaliser cette analyse d'ensemble des relations entre la CFDT et les travailleurs immigrés, nous allons suivre le plan suivant. Dans un premier temps, nous considérerons l'évolution du syndicat au niveau confédéral. Ensuite, nous prendrons en compte les niveaux fédéral et départemental ; enfin, nous analyserons le niveau local, abordant un certain nombre de luttes et combats politiques qui n'ont pas été étudiés en profondeur à ce jour. Une telle approche permet d'assurer qu'aucun des grands moments et grands

---

<sup>35</sup> Pour quelques ouvrages représentatifs, consulter : Nelson Lichtenstein, *Labor's War at Home : The CIO in World War II*, Philadelphia, Temple University Press, 2003.

Melvyn Dubofsky, *We Shall Be All : A History of the Industrial Workers of the World*, 2<sup>e</sup> éd. rev. et abrégé, Chicago, University of Illinois Press, 2013.

Ruth Milkman, *Farewell to the Factory : Auto Workers in the Late Twentieth Century*, Berkeley, University of California Press, 1997.

<sup>36</sup> E.P. Thompson, *The Making of the English Working Class*, New York, Pantheon Books, 1963.

développements concernant notre sujet n'échappent à notre regard. De surcroît, il favorise la mise en place d'une analyse plus ou moins globale de la confédération à travers la possibilité de localiser les rapports de forces à l'intérieur de la constellation CFDT. A chaque étape, nous mesurons l'engagement de la CFDT en faveur des travailleurs immigrés selon trois éléments : les discours, la représentation des travailleurs immigrés au sein des instances syndicales, et enfin, l'action syndicale elle-même.

La première partie, concernant l'activité confédérale, est composée de trois chapitres organisés de manière chronologique. Dans le premier chapitre, nous allons examiner les origines de l'engagement de la CFDT en faveur des travailleurs immigrés : une prise de conscience historique, quoique limitée. En effet, le congrès de 1965 marque la première fois que la confédération de tradition chrétienne approuve une résolution consacrée aux travailleurs immigrés en France dans leur ensemble. Dans les années suivantes, la CFDT met en place un secrétariat immigrés et une « commission de travailleurs immigrés » afin de prendre en charge les questions liées à l'immigration. Nous nous interrogeons sur l'importance de ces premiers efforts ainsi que leurs limites.

Dans le deuxième chapitre, nous allons examiner l'évolution de cet engagement confédéral de 1970 à 1974. Pendant cette période, la confédération concentre plus d'attention et plus de ressources au sujet de l'immigration, appuyée par une montée de contestation des immigrés eux-mêmes. La CFDT lance des campagnes nationales contre le racisme et en faveur de l'égalité des droits syndicaux. Ces dernières, d'ailleurs, aboutissent dans les lois : l'une interdisant l'incitation à la haine raciale, l'autre garantissant l'égalité des droits syndicaux. À travers notre analyse, nous prendrons également en compte le positionnement national de la CGT, sans lequel il est impossible à comprendre l'action cédétiste.

Dans le troisième chapitre, nous nous concentrons sur la période de 1974 à 1979. En effet, une nouvelle ère commence avec ladite fermeture des frontières, les combats devenant de plus en plus défensifs. Parallèlement, nous observons l'émergence de nouvelles préoccupations, en particulier, des questions relevant de la notion de « l'identité culturelle » et l'émergence de la « deuxième génération » de l'immigration. Lorsque la CFDT se réunit pour son congrès de 1979, ces deux sujets sont particulièrement privilégiés.

Dans le quatrième chapitre, nous tournons notre regard vers le niveau « intermédiaire », c'est-à-dire, les fédérations et les unions départementales. Plus

précisément, nous prendrons en compte l'union départementale de Paris qui a mis très tôt en place une commission de travailleurs immigrés et dont un nombre important de militants maintenaient des rapports étroits avec un milieu associatif immigré qui a émergé au début des années 1970. Ensuite nous étudierons deux fédérations : celle du bâtiment et celle de la chimie. La première était majoritairement étrangère, et suivait plus ou moins les positions confédérales. La seconde fournit un autre regard : celui d'une organisation plus au moins méfiante envers les consignes venant d'en haut<sup>37</sup>. Dans les deux cas, nous verrons les difficultés d'appliquer la politique confédérale.

Ensuite, nous nous situons à l'échelle de l'entreprise, ce qui nous permet de voir la CFDT sur le terrain, c'est-à-dire, la traduction de sa théorie en pratique. Dans un cinquième chapitre, nous proposons d'analyser plusieurs conflits que nous allons d'abord classer selon la typologie suivante. Nous distinguons des grèves « traditionnelles », c'est-à-dire, les grèves ouvrières menées aux côtés d'autres syndicats, notamment la CGT, où les travailleurs étrangers représentent une partie importante de la main-d'œuvre. Nous distinguons des grèves ouvrières « non-traditionnelles » définies comme des conflits déclenchés par des groupes de travailleurs presque exclusivement immigrés, avec le soutien d'organisations extérieures. Si Laure Pitti s'est déjà penchée sur le cas de Penarroya, il y a d'autres conflits qui lui ressemblent mais qui restent à étudier : les grèves de Zimmerfer à Louviers en février-mars 1973 et de Girosteel au Bourget en février-mars 1972 qui attirent les militants des Cahiers de Mai, ou encore, celles qui éclatent à l'entreprise Margoline à Gennevilliers et à Nanterre en mai 1973. Notre dernière catégorie est celle des conflits « non-traditionnels ». Menés par la CFDT, souvent avec l'aide de groupes extérieurs, ces luttes se tiennent lieu hors de l'usine mais se focalisent toutefois sur la condition du travailleur immigré. Nous étudierons notamment les grèves de loyers déclenchées par des travailleurs algériens habitant dans les foyers d'Oyonnax en 1971-1972 ainsi qu'une grève de paysagistes maghrébins à l'entreprise Boidin dans le département de la Marne en 1973.

Dans un sixième et dernier chapitre, nous prendrons plus précisément le cas de l'usine Renault-Flins. Cette dernière est caractérisée par une forte population marocaine et africaine ainsi qu'une section syndicale CFDT bien implantée, et connaît des grèves importantes en

---

<sup>37</sup> Compte rendu de la réunion de la commission nationale des travailleurs immigrés, 7 octobre 1972, Fonds CFDT, 8H1726.

1973 en 1978. Dans ce contexte de contestation et combativité si typique des « années 68 », la CFDT favorise l'émergence des revendications liées à la condition immigrée, par exemple, la possibilité pour les travailleurs étrangers, notamment d'Afrique subsaharienne, de prendre des congés non payés afin de visiter leurs familles dans leurs pays d'origine. De plus, lorsque les noms des candidats immigrés sont rayés lors des élections professionnelles de 1973, limitant leur représentation dans l'usine, la CFDT lance une bataille juridique qui trouve son aboutissement dans un changement de loi restreignant la possibilité d'éliminer des candidats ainsi. Enfin, nous revenons sur les thèmes principaux dans notre conclusion.

Nous poserons systématiquement les mêmes questions : De quelle manière ces différentes instances parlaient de l'immigration et défendaient la « cause » des immigrés ? Comment intégraient-elles les travailleurs immigrés dans leurs propres syndicats ? Enfin, comment se positionnaient-elles envers des organisations non-syndicales qui tentaient elles aussi de parler au nom des immigrés ? La CFDT des années 1970 se distingue de la CGT en n'hésitant pas à mener des luttes aux côtés d'organisations nouvelles de l'après 68, de comités d'action en place dans les lieux de travail, ou encore, dans certains cas, de groupes « gauchistes ».

La mention de tous ces conflits appelle une brève réflexion sur l'historiographie. En analysant les recherches sur les conflits de cette période, Laure Pitti a posé une question importante : faut-il parler de « grèves ouvrières » ou « luttes de l'immigration »<sup>38</sup> ? Elle critique en particulier, la confusion de la première catégorie avec la deuxième. Le raisonnement semble très juste. Il ne faut pas perdre de vue les revendications et les objectifs originaux de ces conflits. Il ne faut pas ajouter a posteriori des connotations à des conflits qui n'étaient pas présentes à l'époque. Évidemment, nous sommes pour distinguer l'engagement d'un gréviste OS à Renault-Flins d'un gréviste de la faim qui souhaite régulariser son statut.

Néanmoins, dans une situation donnée nous refusons la nécessité de faire un simple choix entre les deux catégories. Même à l'usine, les revendications liées à des thèmes typiquement ouvriers sont elles-mêmes influencées par la condition immigrée : le taux de

---

<sup>38</sup> Laure Pitti, « Grèves ouvrières versus luttes de l'immigration : une controverse entre historiens », *Ethnologie française*, 31/3, 2001, p. 465-476.

salaire, le temps de travail, les conditions de travail, la classification, etc. Sur ce point, la notion d'« intersectionnalité » est bien utile. Introduit par la professeure de droit américaine Kimberlé Williams Crenshaw, l'idée se réfère à l'existence de plusieurs formes d'oppression qui se cohabitent et s'articulent dans un même moment. Pour notre sujet, les oppressions typiquement associées au monde du travail se croisent avec celles qui définissent la condition immigrée. Le racisme et le manque de droits, par exemple, pèsent lourdement sur les rapports de forces internes aux lieux de travail. Les oppressions se mêlent, elles s'influencent l'une à l'autre, et les travailleurs immigrés en subissent les effets. Pour rapidement donner un exemple, la grève de Zimmerfer découle de cette oppression *intersectionnelle*. Le travail y est particulièrement dur et pénible et les patrons ne reconnaissent pas la section syndicale CFDT car elle est composée par des étrangers qui ne maîtrisent pas le français. Elle peut être comprise et caractérisée comme étant à la fois une « grève ouvrière » et une « lutte de l'immigration ».

De la même manière, lorsque nous employons le terme « travailleurs immigrés », nous nous ne focalisons pas sur une nationalité particulière. En revanche, on considère les 2-3 millions de travailleurs étrangers dans leur ensemble : Portugais, Espagnols, Italiens, Algériens, Marocains et Africains subsahariens, c'est-à-dire tous ceux qui se sont arrivés en France dans les années 1960 et 1970. Il ne s'agit pas de nier les spécificités nationales, mais nous les prendrons en compte quant au moment approprié. Il s'agit d'avoir un cadre d'analyse qui correspond aux débats et aux problématiques de l'époque. C'est dans ces termes que la CFDT se posait la question, et c'est suivant ces catégories que nous allons mener notre recherche. Par ailleurs, nous utilisons le terme « immigré » et non pas « étranger ». Selon les définitions de l'INSEE, l'immigré est « né étranger, à l'étranger », mais réside en France. Il est donc très souvent un « étranger », mais l'immigré peut aussi acquérir la nationalité française. Au fil de la période en question, on parle de moins en moins des « étrangers » en France, et de plus en plus des « immigrés ».

Comment définir le début et la fin des « années 1968 » ? Plusieurs réponses semblent correctes. Pour notre analyse, nous nous proposons d'aller de 1965 à 1979. Cette période est bornée par les congrès confédéraux : en 1965 est adoptée la première résolution importante de la CFDT sur les travailleurs immigrés alors que le congrès de 1979 confirme le tournant dit « réformiste » de la confédération. Lors de ce dernier congrès, qui précède l'arrivée de la gauche au pouvoir, la confédération abandonne pratiquement ses ambitions de bâtir une

société nouvelle par l'autogestion et la planification démocratique pour laisser place à la négociation, à un « syndicalisme de proposition »<sup>39</sup>.

La place des travailleurs immigrés dans la vision politique des cédétistes a également changé. A la fin de la séquence 1968, les immigrés ne font plus partie de cette « nouvelle classe ouvrière » qui se donnerait pour but la transformation de la société. En revanche, les immigrés sont devenus une catégorie sociale spécifique avec ses propres revendications qui ont beaucoup évolué depuis la décennie précédente. Au niveau confédéral, de manière très frappante, la question du travail est quasiment absente. Selon le rapport d'activité préparé pour le congrès de 1979, les grandes préoccupations des immigrés sont « l'expression de l'identité culturelle, l'immigration familiale et le logement, les enfants de la deuxième génération, les droits collectifs »<sup>40</sup>.

Comme nous venons de démontrer, nous nous intéressons à plusieurs éléments. S'il fallait les regrouper dans une question, nous pouvons la formuler de manière suivante : Quelles sont les modalités de l'engagement de la CFDT en faveur des travailleurs immigrés dans les « années 1968 » et quelles sont les limites de cet effort multiforme ? Encore, une fois, nous mesurons cet engagement selon trois axes principaux : le discours, la représentation et l'action.

## SOURCES

Afin de répondre à cette problématique, nous allons mobiliser des sources variées. Les sources écrites constituent le premier grand ensemble de documentation. Au sein de celles-ci, les sources syndicales sont de loin les plus nombreuses. En particulier, sans surprise, celles de la CFDT.

Les archives confédérales, situées dans le 19<sup>e</sup> arrondissement de Paris, comptent de nombreux fonds. Nous nous appuyons, tout d'abord, sur les documents des congrès et des rapports d'activité qui les accompagnent relatif à la période concernée. Ils offrent un regard général relatif à la prise en compte de la problématique de travailleurs immigrés. A cet égard,

---

<sup>39</sup> Nicolas Defaud, *La CFDT (1968-1995) : De l'autogestion au syndicalisme de proposition*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009.

<sup>40</sup> *Syndicalisme*, numéro spécial 38<sup>e</sup> congrès, décembre 1978, p. 37.

les résolutions générales (et plus rarement, les résolutions spécifiquement consacrées aux travailleurs immigrés) sont des sources indispensables. De surcroît, les numéros du journal confédéral *Syndicalisme Hebdo* qui sont publiés régulièrement lors des congrès mettent en lumière les grandes interventions et les débats qui ont eu lieu.

En effet, la presse confédérale constitue une autre source importante. Mis à part les numéros pertinents de *Syndicalisme Hebdo*, nous consultons les archives de *Syndicalisme Magazine*, média mensuel de la confédération. Dirigées vers les adhérents et les militants cédétistes, ces deux publications démontrent la manière dont la CFDT se présente et se conçoit elle-même. (À partir de 1973, les numéros de *Syndicalisme Hebdo* publiés à la veille des congrès contiennent une annexe qui classe les articles récemment parus dans *Syndicalisme* selon leur secteur d'activité, y compris, les « travailleurs immigrés ».) Enfin, le cas échéant, nous nous appuyons sur *Nouvelles CFDT*, c'est-à-dire des courtes notes ayant pour but de transmettre rapidement les informations aux fédérations et unions départementales.

Ensuite nous prenons en considération les sources venant des trois grandes conférences sur l'immigration organisés par la CFDT : la première « conférence nationale des travailleurs immigrés en 1966, la deuxième « rencontre nationale » en 1973, la troisième « rencontre nationale » en 1977. A l'instar des documents produits par les congrès, les rapports et les résolutions qui résultent de ces événements fournissent un regard d'ensemble sur l'activité de la CFDT parmi des travailleurs immigrés.

Nous examinons également les archives des deux grandes instances créées par la CFDT en 1966 afin de mettre en place une politique cohérente à l'égard des travailleurs immigrés : le « secrétariat des travailleurs immigrés » et la « commission des travailleurs immigrés ». Leurs notes, leurs communiqués, leur correspondance ainsi que les comptes rendus de leurs réunions sont tous disponibles aux archives confédérales. Examiner ce corpus documentaire nous permet d'avoir un regard quasi-complet sur l'activité confédérale en faveur des travailleurs immigrés. Par ailleurs, un important nombre de documents pertinents produits par d'autres acteurs se trouvent également dans les cartons consacrés à la commission et au secrétariat. Citons, par exemple, un rapport qui accompagne un débat au bureau national sur

les travailleurs immigrés en septembre 1970 <sup>41</sup>. Se trouvent aussi dans les boîtes mentionnées des tracts et des discours prononcés par des responsables confédéraux.

Nous consultons également les archives équivalentes de la CGT : en premier lieu, les rapports issus des congrès confédéraux, de 1965 jusqu'à 1978 ; ensuite les textes issus de ses propres conférences sur l'immigration. Ceux-ci se trouvent dans un carton non-classé à l'Institut CGT d'histoire sociale qui regroupe plusieurs documents concernant l'immigration.

Par la suite, nous nous appuyons sur les archives fédérales et les archives départementales et/ou locales des organisations CFDT. Les archives des fédérations du bâtiment et de la chimie se situent à Paris, dans le même centre que les archives confédérales. La presse, les documents des congrès et leur correspondance constituent des sources indispensables. Quant au bâtiment, nous y retrouvons les compte-rendu des réunions de sa commission des travailleurs immigrés, mise en place à partir de juin 1972.

Nous consultons également les archives de l'union départementale parisienne. Nous avons commencé avec l'union régionale parisienne (et nous gardons la documentation qui nous intéresse), mais la perte de ses cartons concernant les travailleurs immigrés nous a obligé de modifier notre démarche. Heureusement, les congrès, les notes et la correspondance de l'UD de Paris sont disponibles aux lecteurs.

Située à Nanterre, la Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine (BDIC) constitue un autre centre important. Dans un premier temps, nous examinons les fonds du groupe *Les Cahiers de Mai*, un collectif militant présent dans plusieurs luttes ouvrières des « années 1968 ». Perpétuellement à la recherche d'occasion de soutenir différents combats, ses militants entretenaient globalement de meilleurs rapports avec les sections syndicales de la CFDT qu'avec celles de la CGT. Les Cahiers de Mai ont activement soutenu trois grèves menées presque exclusivement par des travailleurs immigrés sous le sigle de la CFDT : Penarroya, Girosteel et Zimmerfer. Nous consultons donc les dossiers Girosteel et Zimmerfer. Ceux-ci contiennent des tracts, des notes de réunions, des photos et de la correspondance, parmi d'autres documents. Les collections du journal *Les Cahiers de Mai* et les procès-verbaux des réunions du groupe constituent d'autres sources importantes. Nous y retrouvons des documents qui font référence à la fois au positionnement de la CFDT

---

<sup>41</sup> Introduction au débat sur les travailleurs immigrés, 24-25 septembre 1970, Fonds CFDT, 8H1722.



et à la multiplication des grèves de travailleurs immigrés caractéristiques de la période. La consultation de ces sources permet de ce fait de mieux comprendre les modalités de l'engagement de la CFDT en faveur des travailleurs immigrés et ses limites.

Nous consultons aussi les riches archives de l'association Renault Histoire. Daniel Richter, délégué syndical de la CFDT à Renault-Flins de 1971 à 1992, a soigneusement conservé de nombreux tracts et documents de la CFDT et d'autres organisations syndicales et politiques à l'usine. Le « fonds Richter » est rattaché à la collection de l'association Renault Histoire, à Boulogne-Billancourt.

Nous examinons également d'autres publications militantes. Comme d'autres chercheurs ont déjà bien noté, l'extrême gauche s'intéressait particulièrement à la question des travailleurs immigrés dans les « années 1968 »<sup>42</sup>. Comme celui des Cahiers de Mai, leurs journaux nous offrent une autre perspective sur la CFDT et sa présence dans les luttes de la période. À cet égard, la base de données disponible sur le site « archivesautonomes.org » (Fragments d'Histoire de la gauche radicale) est une source utile. Parmi d'autres journaux, nous y retrouvons les publications *Front libertaire*, *Tout !* et *Lutte de classe*. Nous analysons également les numéros de *l'Unité*, hebdomadaire du Parti Socialiste, consultables en ligne sur le portail « archives-socialistes.fr ». Il faut ajouter aussi la base de données numériques « Odysséo » créée par Génériques, une association qui a pour objectif la préservation de l'histoire de l'immigration en France. Grâce à leurs efforts, nous pouvons facilement consulter les journaux de groupes tels que le Mouvement des Travailleurs Arabes, *Al-Assifa*. (Émanant de producteurs variés, les tracts, les affiches, les photos, les communiqués et les notes associés aux grèves de la faim pour la régularisation ou encore la grève de SONACOTRA se retrouvent aussi dans cette base des données). Finalement, il ne faut pas oublier les archives de *Droit et liberté*, journal du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples entre les peuples (MRAP), dont les numéros de 1947 à 1987 sont disponibles en ligne.

La presse nationale est une autre source importante. En menant des recherches précises, nous consultons les publications suivantes : *Le Monde*, *Libération*, *L'Humanité*, *La Croix*, *Le Nouvel Observateur*. Nous consultons la presse régionale aussi, notamment *Paris-Normandie*, *Le Progrès* et *Le Courrier Picard*.

---

<sup>42</sup> Gordon, *op. cit.*  
Zancarini-Fournel, art. cité.

Enfin, un certain nombre d'ouvrages à caractère de source comprenant des témoignages postérieurs aux conflits nous intéressent. *Flins sans fin* raconte, par exemple, le parcours militant de Nicolas Dubost, jeune gauchiste établi à l'usine Renault-Flins avant de devenir délégué du personnel représentant la CFDT <sup>43</sup>. Ou encore une interview avec Patrick Mony, ancien salarié du Groupe d'information et de soutien des immigrés (GISTI) et lui-même syndiqué à la CFDT <sup>44</sup>.

Les sources iconographiques constituent un autre grand ensemble de documentation. En plus des affiches et les photos retrouvées dans les fonds précédemment mentionnés, il s'agit des sources audiovisuelles. Tout d'abord, nous consultons la base de données de l'Institut national de l'audiovisuel (INA) qui est disponible en ligne. Ensuite, pour ce qui n'est pas consultable sur Internet, nous allons directement à l' « INA thèque » qui se trouve à la Bibliothèque nationale de France. Cette base de données offre plusieurs types de documents pertinents : des reportages sur les grèves, les conflits et les congrès, des reportages plus généraux, des conférences de presse, des entretiens avec les militants et les syndicalistes, etc.

Nous avons également à notre disposition des films militants. La collection « Le cinéma de Mai 68 – Vol. 2 » est particulièrement utile. Nous y retrouvons le film *La grève des ouvriers de Margoline* (1974) qui raconte la grève de travailleurs étrangers qui a eu lieu à cette entreprise de recyclage de papiers à Nanterre et à Gennevilliers. Par ailleurs, un autre film dans la collection, *Jusqu'au bout* (1973), tourné par le collectif Cinélutte, se focalise sur les grèves de la faim pour la régularisation ainsi que d'autres combats antiracistes en région parisienne. Il faut ajouter à cette liste des films comme *Penarroya, les deux visions du trust* (1972) de Dominique Dubosc ou encore *Tout va bien* (1972) de Jean-Luc Godard dont la conclusion, ce dernier rend hommage à sa manière aux grèves de l'après 1968 en défilant les noms de plus d'une douzaine d'usines au bas de l'écran.

Enfin, nous avons réalisé des entretiens avec des acteurs et actrices présents dans les conflits et dans les organisations CFDT que nous étudions. Notre liste d'acteurs est consultable dans la section marquée « sources » à la fin de ce document. L'entretien est un

---

<sup>43</sup> Nicolas Dubost, *Flins sans fin*, Paris, François Maspero, 1979.

<sup>44</sup> Pauline Boutron, Nathalie Ferré, « Une vie entre syndicats et immigrés » (Entretien avec Patrick Mony), *Plein droit*, 89, juin 2011, p. 13-18.

format extrêmement riche et vivant, capable à livrer des aperçus sur des sujets quand d'autres sources classiques restent silencieuses. Il faut donc d'autant plus en profiter que notre sujet est contemporain. Pour ceux qui s'intéressent à l'histoire sociale et qui valorisent la « parole d'en bas », l'entretien constitue un outil indispensable. Malgré quelques exceptions, il est le meilleur moyen d'accéder aux réalités vécues par ces syndicalistes, ces militants et ces travailleurs méconnus qui, ensembles, inspirent notre travail.

## CHAPITRE 1 : LE DEBUT D'UN ENGAGEMENT, 1965-1970

Réuni à Issy-les-Moulineaux en 1965, le 33<sup>e</sup> congrès de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT) marque un évènement historique. Il s'agit non seulement du premier congrès de la CFDT depuis sa déconfessionnalisation et la transformation de son sigle, mais il marque aussi la première fois qu'une telle réunion de la confédération, quel que soit son nom, approuve une résolution consacrée aux travailleurs immigrés en France dans leur ensemble.

En effet, c'est le début d'un effort multiforme, dynamique et inédit de la CFDT dans ce domaine. Au cours des prochaines années, elle met en place des instances confédérales consacrées au sujet, dont un secrétariat des travailleurs immigrés et une commission de travailleurs immigrés. Sous l'impulsion de ces deux structures, la confédération élabore un discours à la fois ambitieux et innovant alors qu'en même temps, ses interventions concrètes restent limitées, voire, éloignés du terrain et les militants immigrés eux-mêmes participent peu à la vie confédérale. Cela marque le sujet de notre premier chapitre. Dans un premier temps, nous regarderons comment la CFDT a « découvert » le sujet de l'immigration et dans un deuxième temps, nous analyserons ses premières interventions. A la fin de cette phase, en 1970, la confédération résout de renforcer son engagement.

### *I. Le syndicalisme face à l'immigration*

Si les organisations syndicales françaises entament des réflexions sérieuses et sans précédent sur l'immigration dans les années 1960, ce n'est pas la première fois qu'elles sont confrontées avec la question. Certes, l'immigration n'est pas apparue soudainement en France pendant cette période. Le pays a longtemps accueilli des étrangers, tout comme ses syndicats.

La France connaît des vagues d'immigration particulièrement importantes dans la seconde moitié du 19<sup>ème</sup> siècle et pendant les années 1920. En 1930, elle est le pays qui compte le plus fort taux d'augmentation du nombre d'étrangers du monde, juste devant les

États-Unis<sup>45</sup>. À la veille de la Seconde Guerre Mondiale, les populations italiennes, polonaises, espagnoles et belges sont particulièrement importantes.

Parallèlement, le mouvement ouvrier en France portait des réponses aux problématiques déclenchées par cet afflux de travailleurs qui, très souvent, ne bénéficiaient pas des mêmes droits de leurs homologues français et qui, globalement, occupaient des postes moins rémunérés de ces derniers. Les réflexions se développent de manière plus rigoureuse à partir des années 1920, pic de l'immigration dans la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle. A ce stade, le syndicalisme en France se trouve reparti en trois confédérations principales : la Confédération générale du travail (CGT), la Confédération générale du travail unitaire (CGTU) et la CFTC. Au cours des années suivantes, chacune de ces organisations prennent en charge de manière différente la question des travailleurs étrangers.

Animé par un fort esprit d'internationalisme, rêvant d'un « grand soir » révolutionnaire, et en pleine concordance avec le Parti communiste, la CGTU se prononce contre toute distinction entre travailleurs français et étrangers. Malgré un faible taux d'implantation auprès ces derniers, elle intervient contre des expulsions de travailleurs étrangers ainsi que les différences de salaires<sup>46</sup>. Par exemple, à son congrès de 1925, un membre du bureau confédéral, Julien Racamond, prononce le suivant : « Il n'y a pas de patrie pour les travailleurs, il n'y a pas d'ouvriers étrangers en France. Il y a des ouvriers d'un même pays : le prolétariat »<sup>47</sup> ! La CGT, par contre, prône des positions plus modérés, revendiquant l'égalité de traitement ainsi qu'une réglementation internationale coordonnée<sup>48</sup>. Suite à la réunification des deux centrales en 1936, la CGT défend une sorte de synthèse, appelant à la création d'un « statut de travailleur immigré » qui aurait garanti aux travailleurs étrangers le droit de résidence ainsi que le droit aux mêmes conditions de travail et de salaires que leurs homologues français<sup>49</sup>. À son congrès de 1938, peu après l'énorme mouvement de grèves et d'occupations qui secoue le pays sous le Front Populaire, la CGT compte entre 350 000 et 400

---

<sup>45</sup> Noiriél, *Le creuset français, op. cit.*, p. 21.

<sup>46</sup> René Gallissot, Nadir Bouzama, Ghislaine Clément, *Ces migrants qui font le prolétariat*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1994, p. 42.

<sup>47</sup> *Ibid.*, p. 43.

<sup>48</sup> *Ibid.*, p. 44.

<sup>49</sup> Gani, *Syndicats et travailleurs immigrés, op. cit.*, p. 23.

000 adhérents étrangers<sup>50</sup>, un taux considérable de la population immigrée, qui selon le recensement de 1936, représente 2,2 millions de personnes<sup>51</sup>.

La CFTC, en revanche, semble peu s'intéresser explicitement à la population étrangère pendant cette période, au moins, au niveau confédéral. Son engagement sur ce plan se limite à la création de quelques sections de travailleurs chrétiens russes et polonais<sup>52</sup>. Une explication possible pour ce relatif manque d'intérêt pourrait se trouver dans les origines socio-professionnelles de ses adhérents : avec l'exception des mines, et surtout avant la période du Front Populaire, la CFTC est une confédération composée largement d'employés, et donc pas d'ouvriers<sup>53</sup>, comme sont la grande majorité des étrangers en France à l'époque.

Suite à la Libération, la proportion de la population immigrée en France, déjà en recul avant la guerre, touche son point le plus bas depuis les années 1920<sup>54</sup>. Cependant, dans les années qui suivent, la tendance s'inverse, le nombre d'étrangers en France augmentant jusqu'à la période qui forme l'objet de notre étude. C'est le début des fameux « Trente Glorieuses »<sup>55</sup>, la longue séquence de croissance économique et d'amélioration de conditions de vie dont la main-d'œuvre étrangère joue un rôle fondamental. Nous constatons, par ailleurs, l'émergence des nouveaux pays d'émigration vers la France : outre des italiens et des espagnols, tous les deux représentatifs de la « vieille immigration », un grand nombre de Portugais et d'Algériens commence à s'installer sur le sol français, notamment à partir des années 1960.

Dans ce contexte, la CGT réaffirme son intérêt pour les travailleurs immigrés. Malgré sa position en faveur d'un arrêt à l'immigration<sup>56</sup> — un raisonnement basé sur le combat contre le chômage que la confédération tient jusqu'à 1961 —, la centrale concentre des ressources à défendre les travailleurs immigrés en France et à inciter leur participation dans les syndicats. À partir de 1945, la confédération organise une commission de la main-d'œuvre immigrée qui se réunit chaque mois. Elle encourage la création de la même structure au sein des unions départementales, des unions locales et des syndicats qui comptent une grande

---

<sup>50</sup> *Ibid.*, p. 24.

<sup>51</sup> Insee, recensements de la population, 1911-2008.

<sup>52</sup> Gani, *Syndicats et travailleurs immigrés*, *op. cit.*, p. 123.

<sup>53</sup> Frank Georgi, « Le syndicalisme ouvrier chrétien de la CFTC à la CFDT », dans Denis Pelletier, Jean-Louis Schlegel (dir.), *À la gauche du Christ : les chrétiens de gauche en France de 1945 à nos jours*, Paris, Seuil, 2012, p. 90-93.

<sup>54</sup> Insee, recensements de la population, 1911-2008.

<sup>55</sup> Jean Fourastié, *Les Trente glorieuses ou la Révolution invisible de 1946 à 1975*, Paris, Fayard, 1979.

<sup>56</sup> Gani, *Syndicats et travailleurs immigrés*, *op. cit.*, p. 48.

proportion d'immigrés. Enfin, elle crée des « groupes de langue » qui regroupent les travailleurs par nationalité aux plusieurs échelles de l'organisation<sup>57</sup>.

La CFTC, quant à elle, est toujours moins engagée sur la question de l'immigration et son activité dans ce domaine reste profondément liée à son identité chrétienne et anticommuniste. Après la Libération, elle lance treize « sections nationales » de travailleurs étrangers en France, avec une surreprésentation frappante des pays de l'Europe de l'Est. La confédération compte une section ukrainienne, biélorusse, russe, lithuanienne, lettonne, polonaise, bulgare, croate, roumaine, slovaque, tchèque, hongroise et, enfin, une section italienne. A partir de 1951, les douze premières sections sont regroupées dans une « Fédération internationale des travailleurs chrétiens réfugiés et émigrés » (FITCRE), elle-même rattachée à la Confédération internationale des syndicats chrétiens (CISC), l'internationale syndicale chrétienne. À la FITRE, l'accent est mis sur l'intégration syndicale des travailleurs « réfugiés » et « exilés »<sup>58</sup>, laissant donc largement à côté ceux qui quittent leurs pays natals pour des raisons économiques, c'est-à-dire la grande majorité des immigrés. Effectivement, l'objectif principal était de préparer le retour de ces militants dans leurs pays d'origine et de les familiariser avec un syndicalisme « libre » qu'ils pourraient mettre en place après la chute des régimes communistes<sup>59</sup>. La section italienne est exceptionnelle, le résultat d'un accord avec les ACLI (*Associazione cristiana lavoratori italiani*)<sup>60</sup>, un réseau d'associations de travailleurs chrétiens, fondé en Italie en 1944<sup>61</sup>.

En tout cas, cet effort ne touche qu'une petite fraction de la population immigrée. En 1950, les sections nationales comptent, dans leur ensemble, environ dix mille adhérents<sup>62</sup>. Dix ans plus tard, elles sont abandonnées. Cela explique pourquoi aux yeux de René Gallissot, Nadir Bouzama et Ghislaine Clément, l'immigration n'est « guère qu'un sujet politique anticommuniste » pour la centrale chrétienne<sup>63</sup>.

En même temps, on peut dire que ce n'est pas toujours le cas à la base pendant cette période. Comme l'a constaté Eugène Descamps, métallurgiste qui est devenu secrétaire

---

<sup>57</sup> Gani, *Syndicats et travailleurs immigrés*, *op. cit.*, p. 121-122.

<sup>58</sup> *Ibid.*, p. 124-125.

<sup>59</sup> Roccati, « Les coopérations syndicales internationales en matière d'immigration... », art. cité, p. 67-68.

<sup>60</sup> Gani, *Syndicats et travailleurs immigrés*, *op. cit.*, p. 125.

<sup>61</sup> Stéphane Mourlane, « Solidarités formelles et informelles : les associations d'Italiens en France depuis 1945 », *Cahiers de la Méditerranée*, 63, 2001, p. 199-221.

<sup>62</sup> Gani, *Syndicats et travailleurs immigrés*, *op. cit.*, p. 125.

<sup>63</sup> Gallissot, Bouzama, Clément, *Ces migrants qui font le prolétariat*, *op. cit.*, p. 59.

générale de la CFTC en 1961, et ensuite de la CFDT en 1964, un certain nombre d'ouvriers algériens sont attirés par la CFTC dans la sidérurgie lorraine. La CGT y est hégémonique, et de loin. Mais dans les années 1950, la CFTC élargit sa zone d'influence dans le secteur, comptant entre 1500 et 2000 adhérents, y compris entre 400 et 500 immigrés algériens sympathisants. La présence des derniers aux réunions contraste notamment avec l'image classique de la centrale chrétienne : « Rencontrer dans une réunion CFTC des musulmans pas très propres choquait, surtout les employés » raconte E. Descamps<sup>64</sup>. Sans évoquer ce choc de cultures, Pierre Évain, un ancien jociste et membre de l'Action catholique ouvrière de Nantes qui rejoint le bureau national de la confédération en 1969, se rappelle lui-aussi, dans ses mémoires, de l'adhésion de certains ouvriers algériens à la CFDT juste après la déconfessionnalisation<sup>65</sup>.

De toute façon, l'engagement de la confédération en faveur des travailleurs immigrés se transforme de façon considérable à partir de la déconfessionnalisation. Mais avant de procéder à ce tournant, dressons d'abord un portrait de cette nouvelle vague d'immigration. Car, avant tout, c'est l'arrivée massive de cette nouvelle population d'étrangers qui met de la pression sur la confédération pour bâtir une nouvelle politique de l'immigration.

## *II. Portrait de la nouvelle vague d'immigration*

Comme nous venons de remarquer, le niveau de croissance et le besoin de main-d'œuvre favorisent le recrutement de travailleurs étrangers en France à partir de 1945. Il faut, en outre, souligner les bénéfices économiques qu'ils sont censés présenter au patronat. Dans les mots de Georges Pompidou, alors premier ministre, en 1963 : « L'immigration est un moyen de créer une certaine détente sur le marché du travail et de résister à la pression sociale »<sup>66</sup>. Le même sentiment est évoqué par de nombreuses déclarations patronales à travers cette période<sup>67</sup>.

---

<sup>64</sup> Eugène Descamps, *Militer : une vie pour un engagement collectif*, Paris, Fayard, 1971, p. 64-65.

<sup>65</sup> Pierre Évain, *Nous étions des coques*, Nantes, Éditions du Petit Véhicule, 1997, p. 191.

<sup>66</sup> Weil, *La France et ses étrangers*, *op. cit.*, p. 93.

<sup>67</sup> *L'Usine nouvelle*, 26 mars 1970. « La présence de cette immigration donne à notre économie plus de souplesse, s'agissant de gens très mobiles, acceptant de changer d'entreprise, de région, et, le cas échéant, de devenir des chômeurs indemnisés. »



Officiellement, l'Office national de l'immigration (ONI) est chargé de contrôler les entrées et de les soumettre à plusieurs considérations. Et avec son aide, certaines grandes entreprises recrutent directement à l'étranger, en particulier, dans la métallurgie. Néanmoins, en pratique, beaucoup d'immigrés arrivent en France sans emploi, ils se font rapidement embaucher et ils régularisent leur statut avec l'ONI après<sup>68</sup>.

Majoritairement des hommes seules — d'Espagne, d'Italie, et à partir des années 1960, de plus en plus de Portugal et d'Algérie, parmi d'autres pays —, ces travailleurs se concentrent largement dans l'industrie, notamment le bâtiment, l'automobile et la sidérurgie. Beaucoup d'entre eux s'installent dans les grandes villes et leurs environs, Paris, Lyon et Marseille, ainsi que dans les bassins industriels du Nord et de l'Est. Comme l'observe Patrick Weil, l'immigration de l'après-guerre est « en majeure partie inorganisée, de faible niveau de qualification [et] affectée dans les usines aux tâches les moins qualifiées »<sup>69</sup>.

Dans le cadre de nos recherches, nous avons réalisé de nombreux entretiens avec des syndicalistes immigrés et des militants français sensibles aux questions liées avec l'immigration. Afin d'illustrer l'hétérogénéité de l'immigration et de nous rappeler du fait qu'il s'agit toujours d'une émigration aussi, nous allons citer quelques extraits de ces conversations. De plus, la présence de leurs trajectoires personnelles nous aide à ne pas réduire ces travailleurs à des simples chiffres. Après tout, ce sont eux qui ont façonné l'histoire que nous étudions.

L'expérience de Sagbo Coovi est emblématique de la laxité du régime jusqu'à la fermeture des frontières en 1974. Cette même année, S. Coovi, alors 21 ans, quitte son pays natal du Bénin. Il se déplace d'abord au Nigéria, où il prend un vol pour Genève. Ensuite, il prend un vol d'Air France pour Paris afin de rejoindre ses deux cousins installés aux Mureaux, ville populaire dans le département des Yvelines, dans la banlieue ouest parisienne. Sans autorisation légale de travailler, cela ne lui empêche pas de rapidement régulariser son statut avec l'administration : « Le quatrième jour [en France], j'ai trouvé du boulot [dans le bâtiment]. Et puis on a dit au patron que je venais d'arriver. Il m'a dit, 'Non, il n'y a pas de problème chef' ... Ils m'ont fait les papiers et je suis allé à l'ONI »<sup>70</sup>. Après un rendez-vous au bureau de l'ONI, S. Coovi régularise sa situation.

---

<sup>68</sup> Weil, *La France et ses étrangers*, *op. cit.*, p. 68-81.

<sup>69</sup> *Ibid.*, p. 91.

<sup>70</sup> Entretien de Sagbo Coovi avec l'auteur, 22 février 2018.

En revanche, Jamaa Ourami, lui, suit un parcours beaucoup plus officiel. En 1969, à l'âge de 19 ans, il quitte la ville d'Agadir, au sud du Maroc, pour la France. Toute est coordonnée par son employeur, une entreprise qui fabrique des essuie-glaces dans l'automobile : « Je suis venu par l'Office Nationale de l'Immigration. À la fin des années 1960, il y a beaucoup d'entreprises qui venaient recruter de la main-d'œuvre dans les pays du Maghreb. C'était eux qui m'ont venu proposer à travailler et c'est par ce biais-là que je suis arrivé ... Ils passaient des examens pour recruter des gens, et après ils passaient des visites médicales ». Avec un emploi déjà assuré, J. Ourami s'installe donc en France, dans un foyer à Issy-les-Moulineaux<sup>71</sup>.

En tout cas, au milieu des années 1960, les effets de l'immigration sont de plus en plus visibles. Tout d'abord, les travailleurs étrangers sont de plus en plus nombreux dans les usines et chantiers. Mais en même temps, les bidonvilles attirent l'attention de la société plus large, témoignant d'une certaine manière de l'échec de la politique gouvernementale en matière d'immigration<sup>72</sup>. C'est dans ce contexte qu'en 1965, la CFDT se réunit pour son premier congrès depuis la déconfessionnalisation.

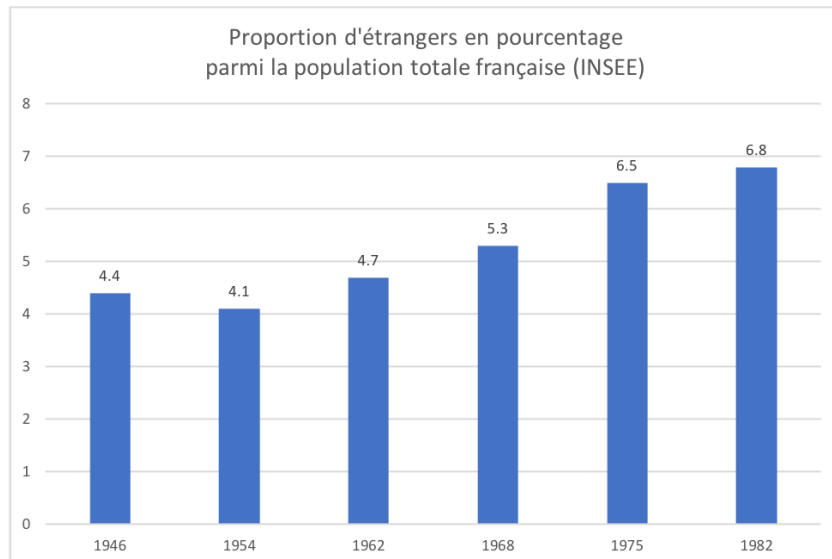


Figure 1. Source : Recensements de l'INSEE

<sup>71</sup> Entretien de l'auteur avec Jamaa Ourami, 7 décembre 2017.

<sup>72</sup> Yvan Gastaut, « Les bidonvilles, lieux d'exclusion et de marginalité en France durant les trente glorieuses », *Cahiers de la Méditerranée*, 69, décembre 2004, p. 233-250.

### III. Nouvelle confédération avec une nouvelle ligne

Un an auparavant, la confédération s'est officiellement rebaptisée, mettant un terme au processus de laïcisation mené par le noyau de militants associé avec la revue « Reconstruction ». Sous la direction de son secrétaire général, le métallurgiste et ancien jociste Eugène Descamps, la nouvelle CFDT se caractérise par une diversité de sensibilités politiques et idéologiques. Néanmoins, ses dirigeants, regroupés au sein du bureau confédéral, partagent quelques grands principes<sup>73</sup>. Ils revendiquent l'autonomie syndicale qui va de pair avec une identité ouvrière, ils préfèrent l'action de base à la centralisation, ils sont en faveur d'un « socialisme démocratique » aussi distinct du modèle soviétique que du modèle capitaliste, et enfin, même s'ils ont abandonné les références explicitement chrétiennes, ils restent largement sous l'influence d'une tradition humaniste. La CFDT est tout de même à la recherche de son propre identité syndicale<sup>74</sup>. Et, bien sûr, de nouveaux adhérents.

La guerre d'Algérie a joué un rôle fondamental dans la transformation de la confédération ainsi que dans la formation politique et intellectuelle de beaucoup de ses dirigeants. Au cours de ce conflit, un nombre important de futurs militants cédétistes ont noué des liens avec d'autres acteurs syndicaux et politiques, préparant la voie à l'action commune dans les années à venir. Quant à leur engagement contre la guerre et en faveur de l'indépendance algérienne, ils ont, par ailleurs, fait preuve d'une solidarité dépassant les frontières nationales. Certes les effets formateurs de ce mouvement ne sont pas uniques à la CFDT. Comme l'ont noté Daniel Bertaux, Danièle Linhart et Beatrix Le Wita, l'opposition à la guerre d'Algérie est une expérience partagée par presque tous les dirigeants des groupes d'extrême gauches actifs dans la contestation de mai-juin 1968<sup>75</sup>.

En tout cas, au contraire des orientations de l'ancienne CFTC sur les « sections nationales », la résolution de la CFDT sur l'immigration en novembre 1965 est liée tout d'abord avec l'activité syndicale en France. Nous sommes donc très loin d'une vision d'un réseau de syndicalisme « libre » fondé sur des liens avec les pays d'origine. La participation

---

<sup>73</sup> Georgi, « Le syndicalisme ouvrier chrétien de la CFTC à la CFDT ... », art. cité, p. 99-109.

<sup>74</sup> Georgi, *L'Invention de la CFDT*, op. cit., chap. 8, « Structures, idéologie, stratégie : un syndicalisme en chantier ».

<sup>75</sup> Daniel Bertaux, Danièle Linhart, Beatrix le Wita, *Le Mouvement social*, 143, avril-juin 1988, p. 77.

des travailleurs immigrés au sein du mouvement ouvrier français est considérée comme un but en soi.

Les origines de la résolution se trouvent au niveau local, plus précisément, dans l'union des syndicats du bâtiment de la région parisienne<sup>76</sup>. Selon le rapport d'activité présenté au congrès suivant, cette motion « faisait suite à des nombreuses interventions de militants immigrés et français mandatés par leur sujet, venus nous décrire la situation parfois angoissante de ces travailleurs ». De toute façon, aucune de ces interventions ne trouve écho dans la presse confédérale en 1965, ce qui peut suggérer une certaine marginalité aux yeux de certains. À l'époque, l'hebdomadaire *Syndicalisme* publiait régulièrement une collection des interventions aux congrès. On retrouve dans l'édition de 1965, par exemple, des interventions sur le droit syndical, les élections présidentielles et les tensions liées à l'évolution récente de la confédération. L'immigration, par contre, n'est pas mentionnée<sup>77</sup>.

La résolution elle-même est courte, comptant moins de 150 mots<sup>78</sup>. Elle « demande au gouvernement de respecter les engagements pris avec les pays étrangers en ce qui concerne la main d'œuvre immigrée, notamment en matière d'accueil, d'hébergement, de conditions de travail et de rémunération » ; ensuite, elle demande l'extension des droits syndicaux aux travailleurs étrangers et une prise en charge par la collectivité de la formation professionnelle et de l'alphabétisation des travailleurs étrangers ; enfin, elle « condamne » la politique du CNPF et le gouvernement qui « exploite d'une manière éhontée les travailleurs étrangers et loge ce personnel dans des conditions déplorables de manque d'hygiène et de salubrité ». Aucune référence n'est faite aux anciennes « sections nationales » de la CFTC.

Si la résolution semble émaner du bâtiment parisien, d'autres indices montrent que les dirigeants de la confédération commençaient à réfléchir autour de ces mêmes problématiques. En 1963, le responsable du « secteur international » de la CFTC, Gérard Espéret, a rédigé une note au bureau exécutif, soulignant l'importance de mieux accueillir les « travailleurs étrangers » dans les syndicats<sup>79</sup>. Par ailleurs, dans le « rapport d'activité » du congrès de 1965 — un récapitulatif des deux années précédentes préparé par le conseil confédéral de la CFDT en vue du rassemblement à Issy-les-Moulineaux —, nous découvrons

---

<sup>76</sup> Rapport d'activité, 1967, p. 25, Fonds CFDT, 1G36.

<sup>77</sup> *Syndicalisme*, 20 novembre 1965, p. 6-8.

<sup>78</sup> Rapport d'activité, 1967, Chapitre 5, p. 25, Fonds CFDT, 1G36.

<sup>79</sup> Roccati, « Les coopérations syndicales internationales en matière d'immigration... », art. cité, p. 67-88.

deux pages consacrés au sujet des « travailleurs immigrés ». Elles se trouvent dans le chapitre sur le « secteur international » alors présidé par G. Espéret : « Depuis le dernier congrès, les problèmes que posent les travailleurs étrangers vivant en France ont atteint des proportions considérables ». Dans cette courte section du rapport, on présente des statistiques qui divisent cette population par nationalité, on énumère leurs « problèmes », et on observe que la CFDT à Paris réussit à s’implanter auprès des travailleurs africains, espagnols et portugais<sup>80</sup>. On remarque aussi que le logement constitue le problème « le plus important » : « La plupart des camarades étrangers sont logés dans des conditions lamentables : il est absolument impensable que nous laissions se généraliser les bidonvilles et les ilots de Portugais, d’Algériens, ou d’Africains noirs : en plus des problèmes d’hygiène et d’absence totale de confort qui sont intolérables, de telles situations peuvent engendrer toutes les discriminations ».

Il ne faut pas surestimer l’importance que représente ces questions aux congressistes de 1965. Comme nous avons noté, d’autres affaires étaient à l’ordre du jour, surtout les rapports vis-à-vis des partis politiques et d’autres syndicats. Néanmoins, le rassemblement à Issy-les-Moulineaux marque un point de départ pour une politique plus cohérente et plus engagée. Si ces arguments semblent marginaux et novateurs aux yeux de certains cédétistes en novembre 1965, les dirigeants de la confédération les légitime et les développe au cours des prochains mois. Rapidement la CFDT met en place un projet afin d’aborder les questions posées par la résolution : une conférence consacrée spécifiquement aux travailleurs immigrés.

#### *IV. La conférence des travailleurs immigrés, 1966*

En décembre 1965, à peine deux semaines après la tenue du congrès, le département international de la CFDT annonce une réunion préparatoire à une « conférence nationale des travailleurs immigrés »<sup>81</sup>. Le mois suivant, Eugène Descamps envoie une note aux unions départementales et fédérations invitées : « En raison de leur nombre, mais aussi de l’odieuse exploitation dont ils sont victimes, les travailleurs immigrés ne peuvent pas être considéré

---

<sup>80</sup> Rapport d’activité, 1965, Chapitre XI, p. 25-26, Fonds CFDT, 1G34.

<sup>81</sup> Note du 2 décembre 1965, Fonds CFDT, 7H730.

comme une fraction mineure ou marginale de la classe ouvrière, lance-t-il. Ils doivent être placés dans les objectifs prioritaires du syndicalisme français et en tout cas de la CFDT ». Ensuite, le métallurgiste énumère les trois objectifs d'une telle réunion : étudier les principaux problèmes, prendre « quelques positions vigoureuses et argumentées », enfin, définir les méthodes de syndicalisation de ces travailleurs<sup>82</sup>.

La confédération invite les unions départementales, les unions régionales et les fédérations qu'elle estime d'être les plus « intéressées » par ces « problèmes » de travailleurs étrangers<sup>83</sup>. Au final, participent 16 unions départementales et régionales, notamment l'union régionale parisienne, l'U.R. du Nord, l'U.D. du Rhône, et l'U.D. des Bouches-du-Rhône. On y compte dix fédérations, dont le bâtiment, la chimie, la métallurgie et l'agriculture<sup>84</sup>. Afin de composer le rapport général, la confédération met en place six groupes de travail qui abordent les thèmes suivants : les problèmes globaux de la main d'œuvre, les problèmes administratifs et juridiques, le logement, la Sécurité Sociale et les allocations, la formation, et la « place des travailleurs immigrés à la CFDT »<sup>85</sup>.

La question de la représentativité se pose aussi. Ne serait-ce pas injuste, voire paternaliste, d'organiser une conférence sur les travailleurs immigrés sans la participation de ces travailleurs eux-mêmes ? Conscient de ce souci, la CFDT assure qu'à la fin du compte, les étrangers représentent 70 % des 120 participants. Ils sont, au final, 23 algériens, 22 espagnols, 15 portugais, 12 italiens, 10 africains et 3 grecs, venant des unions régionales, unions départementales et fédérations invitées à la conférence, tout comme les 35 français qui y assistent<sup>86</sup>. Tout de même, il faut s'interroger sur la nature de cette participation. D'un côté, les militants étrangers sont invités à s'exprimer à la conférence et leurs interventions sont citées dans un numéro spécial de *Syndicalisme*. « Nous ne sommes pas des bêtes, déclare Diarra, un Mauricien de l'U.R. du Nord, par exemple. Lorsque l'on vous dit : 'Vous mangez notre pain', ce pain nous l'avons gagné à la sueur de notre front »<sup>87</sup>. De l'autre côté, ces militants sont moins représentés dans les groupes de travail qui développent les grands

---

<sup>82</sup> Circulaire aux U.D. et fédérations invitées, 18 janvier 1966, Fonds CFDT, 7H730.

<sup>83</sup> Annexe à Nouvelles CFDT n° 159, 26 novembre 1965, Fonds CFDT, 7H730.

<sup>84</sup> Note sur la participation, Fonds CFDT, 7H730.

<sup>85</sup> Préparation à la conférence des immigrés, 14 janvier 1966, Fonds CFDT, 7H730.

<sup>86</sup> Note sur la participation, Fonds CFDT, 7H730.

<sup>87</sup> *Syndicalisme*, 2 avril 1966, Spécial TI, p. C.

thèmes du rapport général<sup>88</sup>. Celui-ci fournit le socle de la résolution qui est approuvée d'une voix unanime.

Au final, la résolution de 1966 approfondit les arguments de la résolution de 1965, tout en ajoutant d'autres revendications. Elle élabore une sorte de politique officielle que la CFDT défend au cours des années suivantes. En effet, nous pouvons y retrouver les principaux thèmes qui structurent le discours et l'engagement de la confédération en faveur des travailleurs immigrés : on martèle que l'État et le patronat ne prennent pas leurs responsabilités et on critique les bas salaires, les conditions de travail et la situation de logement, surtout l'existence des bidonvilles. De l'autre côté, on exige une prise en charge plus officielle et structurée de l'immigration elle-même, dont l'installation des bureaux de l'ONI dans les grandes villes des pays fournisseurs de main-d'œuvre. On demande, par ailleurs, un vaste programme d'alphabétisation entrepris au niveau du ministère de l'Éducation nationale ainsi que de l'investissement dans le logement<sup>89</sup>.

Deux autres grandes critiques sont présentes. À la différence de leurs homologues français, un nombre important des familles des travailleurs immigrés ne touchent pas les allocations familiales puisqu'ils ne résident pas en France, même si les travailleurs immigrés derniers cotisent au même niveau que les travailleurs français<sup>90</sup>. La CFDT exige donc que ces fonds « non perçues soient en totalité utilisés pour répondre aux besoins des travailleurs immigrés ». Afin d'atteindre cet objectif, la confédération demande la participation des organisations syndicales à la gestion du Fonds d'action sociale des travailleurs immigrés et leurs familles (FAS), l'organisme public en charge du logement et de la formation pour les immigrés en France. Ensuite, la résolution critique l'absence des droits syndicaux. Hormis les ressortissants de la communauté européenne et d'Algérie, les travailleurs immigrés n'avaient pas le droit de se présenter aux élections de délégués du personnel et du comité d'entreprise. Cela constitue un obstacle fondamental à l'intégration des immigrés dans le syndicalisme français.

---

<sup>88</sup> Préparation à la conférence des immigrés, 14 janvier 1966, Fonds CFDT, 7H730.

<sup>89</sup> *Syndicalisme*, 2 avril 1966, Spécial T.I., p. F-G.

<sup>90</sup> Antoine Math, « Les allocations familiales et l'Algérie coloniale : À l'origine du FAS et de son financement par les régimes de prestations familiales », 1998 (<http://www.gisti.org/doc/presse/1998/math/allocations.html>, consulté le 2 mai 2017).

Au même moment, la conférence approuve une résolution interne sur les « problèmes syndicaux »<sup>91</sup>. Celle-ci crée les instances confédérales chargées de mettre en œuvre la politique issue de la conférence. Dans un premier temps, la CFDT appelle à la création de « commissions de travailleurs immigrés » dans les unions départementales. Ensuite, elle crée une commission confédérale des travailleurs immigrés. Enfin, elle crée un service des travailleurs immigrés à la confédération, bientôt connu comme le « Secrétariat Immigrés » et qui est rattaché au Secteur International. Le nouveau secrétariat est chargé d'« aboutir à une connaissance aussi grande que possible de la situation réelle », de rassembler une documentation pertinente, d'aider les U.D. et les fédérations avec l'organisation des travailleurs étrangers, de fournir des moyens, plaquettes, affiches et circulaires en diverses langues, et d'assurer les liaisons nécessaires avec les associations représentatives des travailleurs immigrés.

La commission, responsable pour le développement des grandes orientations, est chargée de se réunir trois fois par an, le secrétariat tous les 15 jours<sup>92</sup>. Pour sa première réunion, en juillet 1966<sup>93</sup>, ce premier group est présidé par Robert Duvivier, alors secrétaire général de l'Union régionale parisienne (URP). Son secrétaire est René Salanne, un des responsables du secteur international. On compte aussi des représentants de l'UD de Moselle, de la fédération de la métallurgie, de la fédération du bâtiment ainsi qu'un autre représentant de l'URP, un représentant du Secteur Social de la confédération, et enfin, trois militants censés représentés l'immigration algérienne, espagnole et italienne : Omar Ouahdj, Paco Gonzalez et Mario Metta. Quant au secrétariat, il se lance formellement en janvier 1967. Il se compose de R. Duvivier et R. Salanne ainsi qu'un certain nombre de représentants des fédérations, des travailleurs immigrés et des représentants du Secteurs International, Social et Formation. Il compte, par ailleurs, un permanent, Pierre Manghetti, issu du bâtiment parisien<sup>94</sup>.

Les principaux terrains d'actions sont donc définis. Les attentes et les ambitions sont nombreuses. Solidaires, pleins d'espoir, et conscients à éviter tout paternalisme, les mots prononcés à la conférence de mars 1966 par Gérard Espéret, alors responsable du secteur

---

<sup>91</sup> Conférence nationale des travailleurs, Rapport général, p. 31, Fonds CFDT, 7H730.

<sup>92</sup> Note sur la commission nationale des travailleurs immigrés et ses activités, p. 4-7. Fonds CFDT, 7H731.

<sup>93</sup> Fonds CFDT, 7H729.

<sup>94</sup> Annexe n° 3 à Nouvelles CFDT n° 214 du 1<sup>er</sup> avril 1967, Fonds CFDT, 7H731.



international, sont emblématiques de la vision cédétiste : « Nous ne sommes pas une association charitable. Français et immigrés luttent dans un même but. Cete [sic] conférence, véritable petite internationale [sic], doit être une espérance pour les travailleurs étrangers. Nous avons conscience d’œuvrer pour la patrie humaine »<sup>95</sup>. Néanmoins, les années suivantes révèlent les difficultés à mettre en œuvre une telle politique. Surtout elles testent l’importance et la sincérité des engagements qui viennent d’être annoncés.

À ce stade, nous pouvons dire que le développement d’un discours et d’une structure confédérale consacrée aux travailleurs immigrés sont le fruit de plusieurs facteurs. Avant tout, la CFDT répond à une simple réalité mathématique. Les travailleurs étrangers sont de plus en plus nombreux en France, ce qui accroît l’importance de leurs problèmes spécifiques, notamment leur manque de droits dans l’entreprise ainsi que leur forte présence dans les secteurs industriels les moins rémunérés. Comme dans les années 1920, la population étrangère augmente de manière considérable et, comme à cette époque, le syndicalisme français y prend note. Certes ce n’est pas une explication suffisante pour le tournant.

Comme nous avons vu, l’action confédérale est déclenchée par des militants du bâtiment parisien, où les travailleurs immigrés représentent une très grande proportion de la main d’œuvre, environ 40 % des salariés du secteur à Paris en 1972<sup>96</sup>. Et contrairement à la CFTC, la direction de la CFDT déconfessionnalisée est largement sympathique à leur message. De Eugène Descamps à Pierre Évain, beaucoup d’entre eux sont imprégnés d’une vision internationaliste et humaniste récemment mis en œuvre dans le mouvement contre la guerre d’Algérie. De plus, ces dirigeants partagent l’ambition de construire une nouvelle confédération syndicale qui soit à la fois moderne et ancrée dans la classe ouvrière<sup>97</sup>. Ceci dit, il faudrait ajouter un autre facteur possible : la rivalité avec la CGT.

## *V. Concurrence avec la CGT*

---

<sup>95</sup> *Syndicalisme*, 2 avril 1966, p. H.

<sup>96</sup> Rapport d’activité, XVII<sup>e</sup> congrès national, 17-19 mars 1972, p. 12, Fonds CFDT, FNCB-15.

<sup>97</sup> Frank Georgi, *L’Invention de la CFDT, 1957-1970. Syndicalisme, catholicisme et politique dans la France de l’expansion*, Paris, Éditions de l’Atelier, 1995, chap. 8, « Structures, idéologie, stratégie : un syndicalisme en chantier ».

Au même moment qu'elle établit sa première ligne politique sur les travailleurs immigrés de l'après-guerre dans leur ensemble, la CFDT vient d'achever un autre geste historique : son premier accord inter-confédéral avec la CGT. L'ancienne CFTC restait fermement contre toute alliance avec la CGT en raison de ses liens avec le communisme et des rapports de forces jugés défavorables. En revanche, la CFDT signe un accord en janvier 1966. Qu'est-ce qui a changé ?

Il ne s'agit pas d'une grande transformation idéologique. Si un tel accord était, certes, peu probable avant la déconfessionnalisation, l'unité d'action conçue en 1966 est avant tout tactique, comme l'argumente Frank Georgi<sup>98</sup>. La décision répond aux circonstances du jour : le caractère de plus en plus national des problèmes sociaux, le blocage des négociations à ce niveau et la nécessité d'en sortir. De surcroît, la nouvelle CFDT a envie de passer à l'offensive. L'accord lui-même se focalise sur six thèmes : les salaires, l'amélioration des droits syndicaux, la défense de la Sécurité Sociale, la réduction des dépenses improductives et l'augmentation des investissements sociaux publics, la garantie du droit à l'emploi et la réforme de la fiscalité<sup>99</sup>.

Si l'immigration ne figure pas parmi les sujets de l'accord à ce stade, l'engagement de la CFDT en faveur des travailleurs immigrés nous semble inséparable de sa rivalité avec la CGT. Comme nous avons vu, ni la CFDT, ni la CFTC, n'ont créé le premier secrétariat permanent des travailleurs immigrés ou la première conférence des travailleurs immigrés en France. Depuis la Libération, la CGT compte un bureau central de la Main d'œuvre étrangère (MOI) et une commission attachée qui se réunissait régulièrement. Par ailleurs, en 1963, elle a organisé sa propre conférence sur « les problèmes de la main d'œuvre immigrée »<sup>100</sup>. Si les documents préparatoires de la conférence CFDT en 1966 ne font aucune référence aux instances de la CGT, les responsables cédétistes auraient été parfaitement conscients de ces structures rivales.

Il est possible que les structures de la CFDT suivent le modèle de la CGT. Nos sources sont silencieuses sur ce point. Ceci dit, les parallèles sont évidentes, de l'organisation des conférences et des secrétariats à la création des commissions aux niveaux confédéraux et départementaux. Et si les dirigeants de la CFDT se méfient de l'idéologie communiste au cœur

---

<sup>98</sup> *Ibid.*, p. 309-312.

<sup>99</sup> René Mouriaux, *Le syndicalisme en France depuis 1945*, Paris, Repères, La Découverte, 2013, p. 46.

<sup>100</sup> Gani, *Syndicats et travailleurs étrangers*, *op. cit.*, p. 110.

de la CGT, les liens indéniables qu'entretenait cette confédération avec la classe ouvrière française constitue une source d'admiration.

En tout cas, une comparaison de la manière dont les deux centrales prennent en charge le sujet des travailleurs immigrés nous permet de mieux comprendre le sens de l'engagement cédétiste. Ainsi nous ferons appel systématiquement à la comparaison. Et pendant cette période, nous pouvons observer la suivante : les revendications des deux centrales par rapport aux travailleurs immigrés se convergent tandis que leurs discours se distinguent. Autrement dit, ils défendent des plateformes semblables avec des langages distinctes.

À son congrès de juin 1967, à Pantin, la CGT se prononce en faveur de l'extension des droits syndicaux, de l'égalité en termes d'avantages sociaux et de l'amélioration des conditions de logement. Ce sont les mêmes thèmes qui ont surgi à la conférence de la CFDT l'année précédente. Nous n'observerons qu'une grande différence au niveau revendicatif. La CGT prône la création d'un « statut de l'immigré » autour duquel tous les textes législatifs et réglementaires devraient se réformer<sup>101</sup>. La CFDT, par contre, ne voit manifestement pas la nécessité d'un statut spécial<sup>102</sup>.

Cette différence s'explique très probablement par la proximité de la CGT avec le Parti communiste. Sans évoquer les liens informels entre les deux organisations, de nombreux militants communistes occupent des postes de responsabilité à la CGT pendant cette période<sup>103</sup>. À partir de 1967, et jusqu'à 1979, les députés du PCF déposent quatre fois un projet de loi à cet effet à l'Assemblée Nationale. Chaque fois, il contient un ensemble de réformes, une sorte de fer de lance d'une nouvelle politique de l'immigration. Malheureusement pour les communistes, les projets n'ont jamais été voté ni même mis en discussion<sup>104</sup>.

En revanche, le vocabulaire et les points de référence utilisés par les deux confédérations afin de parler de l'immigration se divergent de façon plus considérable. Si les deux justifient leurs prises de position par appel à la solidarité et à l'internationalisme, nous pouvons, d'un côté, distinguer un registre marxiste classique ; de l'autre, celui d'une sorte

---

<sup>101</sup> Compte rendu du congrès 1967, p. 467-469, Fonds CGT, 2A 63-69.

<sup>102</sup> Fonds CFDT, 8H1722, 8H1726.

<sup>103</sup> Joël Hedde, « Les années de braises (1948-1963) » dans *Histoire de la CGT*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2015, p. 112-113.

<sup>104</sup> Gastaut, *L'immigration et l'opinion en France sous la V<sup>e</sup> République*, op. cit., p. 229.

d'humanisme de gauche, une vision du monde qui porte les traces du jocrisme qui a formé tant de ses dirigeants. Par exemple, à son congrès de mai 1965, à Ivry-sur-Seine, la CGT approuve une résolution sur la main d'œuvre immigrée qui note la suivante : « La société française comprend deux classes fondamentales : les exploités et les exploités. D'un côté, les patrons, quels qu'ils soient ; de l'autre, les travailleurs, quels qu'ils soient, et l'ouvrier immigré est le frère de classe de l'ouvrier français »<sup>105</sup>. Encore, au congrès de juin 1967, la CGT approuve une résolution qui constate que « c'est en termes de classes que se posent les problèmes afférents à l'immigration ouvrière et c'est en fonction d'une part de sa longue tradition d'internationalisme prolétarien et d'autre part de la solidarité de fait entre travailleurs français et travailleurs immigrés que la CGT entend les résoudre »<sup>106</sup>.

Quant à la CFDT, le mot « classe » n'est utilisé que rarement pendant cette période. Nous le trouvons nulle part dans ses résolutions de 1965 et de 1966 sur les travailleurs immigrés. Il faut attendre au congrès de 1967 pour que la CFDT, dans sa résolution sur ces derniers, « demande instamment à tous les travailleurs sans distinction de nationalité, de soutenir, tous solidaires, ce combat primordial pour l'avancée de l'unité de la classe ouvrière »<sup>107</sup>. De toute façon, dans son rapport d'activité du même congrès, la CFDT justifie son action sur d'autres bases : « L'égalité avec les Français en dignité dans les conditions de vie, de travail et de logement que nous voulons avec et pour les travailleurs immigrés, relève de la pure et simple justice ». De plus, cette section trouve son aboutissement dans une déclaration que « l'immigré » « doit être respecté comme un 'être'. Il doit être considéré comme un homme qui apporte, par son effort de production, une part importante à l'économie du pays dans lequel il vit, ce qui lui donne des droits égaux sur le plan du travail, des conditions de vie de la Représentation »<sup>108</sup>.

## *VI. Mai 1968*

Malgré les fortes attentes de la conférence de 1966, l'activité des nouvelles structures qui en sont issues est limitée. Parmi ses initiatives majeures, nous pouvons citer l'organisation

---

<sup>105</sup> Compte rendu du congrès 1965, p. 523, Fonds CGT, 2A 63-69.

<sup>106</sup> Compte rendu du congrès 1967, p. 467, Fonds CGT, 2A 63-69.

<sup>107</sup> *Syndicalisme*, 16 novembre 1967, p. 28.

<sup>108</sup> Rapport d'activité, 1967, Chapitre 5, p. 26, Fonds CFDT, 1G36.

d'un certain nombre de journées de formation destinés aux syndicalistes français et étrangers, des visites en province auprès des régions qui comptent un grand nombre de travailleurs immigrés<sup>109</sup> et la réalisation de tracts disponibles aux syndicats qui les souhaitent : « Qui sont les travailleurs étrangers ? » ; « Pourquoi des étrangers viennent en France ? » ; « Est-ce que les immigrés prennent le pain des français ? » ; « Les immigrés, ça rapporte à qui ? »<sup>110</sup>. Les événements de mai-juin 1968 sont l'occasion d'une rare intervention sur le terrain.

D'autres ont déjà bien noté la manière dont la CFDT a vécu le mois de mai 1968<sup>111</sup>. Sans aborder le sujet des grèves, auxquels beaucoup de travailleurs étrangers ont participé<sup>112</sup>, nous allons nous pencher sur l'action de la confédération à l'égard des travailleurs immigrés. Selon un rapport composé pour le Secrétariat des travailleurs immigrés par Pierre Manghetti en janvier 1969, l'activité de l'organisme se limite à la région parisienne pendant les événements<sup>113</sup>. Ceci s'explique par les difficultés de communications avec d'autres régions ainsi que la « faiblesse » d'équipement et de personnel. Néanmoins, l'activité de la CFDT s'inscrit dans une vague de solidarité plus large avec les étrangers pendant ce mois-ci. D'autres chercheurs ont noté la création des comités d'action visant à distribuer de l'aide alimentaire dans les bidonvilles ou l'impression d'une affiche dans la Sorbonne annonçant que : « Pour la première fois, les étrangers sont chez eux en France »<sup>114</sup>.

Le Secrétariat Immigrés agit à partir du 13 mai, première journée de grève générale et date d'une immense manifestation étudiante-ouvrière dans la capitale. Selon la note de Manghetti, son activité consiste à la suivante : « prises de parole aux meetings dans les entreprises Métallurgie (particulièrement Citroën) et du Bâtiment par les militants portugais espagnols ; descentes organiées [sic] en camionnettes avec une dizaine de militants portugais dans les bidonvilles et foyers de Citroën ; réunions de travailleurs portugais et syndicalisation à Corbeil Champigny ect [sic] ... ; [de] nombreuses réunions d'informations sur les

---

<sup>109</sup> Activités du secrétariat, Fonds CFDT, 7H731.

<sup>110</sup> Tracts, Fonds CFDT, 7H731.

<sup>111</sup> Frank Georgi, *op. cit.*, chap. 9, « Le mai de la CFDT ».

Hervé Hamon et Patrick Rotman, *La Deuxième Gauche : Histoire intellectuelle et politique de la CFDT*, Paris, Éditions Ramsay, 1988, chap. 7, « Mai ».

<sup>112</sup> Vigna, *L'insubordination ouvrière, op. cit.*, p. 44-48.

Gordon, *Immigrants and Intellectuals, op. cit.*, chap. 2, « French and Immigrant Workers United: the 'Discovery' of Immigration, May-June 1968 ».

<sup>113</sup> « Des travailleurs immigrés dans la CFDT en janvier 1969 et leur devenir », Fonds CFDT, 7H733.

<sup>114</sup> Ludivine Bantigny, 1968. *De grands soirs en petits matins*, Paris, Seuil, 2018, p. 63-64.

évènements dans les foyers de travailleurs africains, [et] début de syndicalisation à signaler parmi ces travailleurs que nous atteignons difficilement en temps ordinaire ; distribution de tracts en arabe dans les quartiers de la Belleville Goutte d'Or » et enfin, une intervention à Belleville afin de calmer les tensions entre les communautés juives et nord-africaines du quartier<sup>115</sup>.

Par ailleurs, la confédération réagit face à l'expulsion d'un certain nombre de travailleurs et de militants étrangers, un développement qui marque la fin du mois. Le 29 mai, le secrétariat sonne l'alarme dans une note destinée aux fédérations, unions départementales et syndicats de la région parisienne, les informant de certaines rumeurs concernant les travailleurs étrangers<sup>116</sup>. On constate que dans les bidonvilles, des autocars portugais « viennent chercher les familles portugaises pour les éloigner de la 'révolution communiste lépreuse' », une information qui reste non vérifiée jusqu'à ces jours. On estime également que beaucoup de travailleurs immigrés sont enfermés chez eux, ne comprenant pas les évènements et craignant le pire. On appelle tous ceux concernés à « vérifier ces faits », de syndiquer et organiser les travailleurs étrangers et « d'informer les travailleurs français sur la situation des immigrés ».

Quelques semaines plus tard, la confédération condamne l'expulsion d'étudiants et de travailleurs étrangers<sup>117</sup>. Effectivement, entre le 24 mai et le 20 juin, le gouvernement a expulsé 183 étrangers de 37 nationalités différentes, accusés de ne pas avoir respecté la « neutralité politique »<sup>118</sup>. Lors d'une conférence de presse le 4 juillet 1968, la CFDT lance un communiqué critique : « De tels procédés sont inadmissibles. Ils ouvrent la voie à l'arbitraire et ne peuvent que deshonoré [sic] notre pays aux yeux de l'opinion mondiale ».

Il faut ajouter une dernière remarque. Xavier Vigna a déjà soulevé la présence d'une note du secrétariat immigrés demandant l'intégration de quelques revendications en faveur des ouvriers immigrés dans les négociations de Grenelle. Cependant, comme X. Vigna l'observe lui-même, la date de cette note pose problème<sup>119</sup>. Car le jour qu'il est composé, le 29 mai, ces négociations sont déjà bel et bien en cours. En effet, cet épisode est assez

---

<sup>115</sup> Daniel Gordon, « Juifs et musulmans à Belleville (Paris 20<sup>e</sup>) entre tolérance et conflit », *Cahiers de la Méditerranée*, 67, 2003, p. 287-293.

<sup>116</sup> Note aux fédérations, unions départementales et syndicats de la région parisienne, 29 mai 1968, Fonds CFDT, 7H732.

<sup>117</sup> Communiqué de presse, 4 juillet 1968, Fonds CFDT, 7H732.

<sup>118</sup> Vigna, *L'insubordination ouvrière*, op. cit., p. 47.

<sup>119</sup> *Ibid.*, p. 258.

révéléateur du fonctionnement général du secrétariat et de la commission des travailleurs immigrés pendant cette période : qu'importe leur sincérité, les aspirations se traduisent rarement dans les faits.

### *VII. Vers une refonte des structures*

À la fin de la décennie, les instances consacrées aux travailleurs immigrés fonctionnent de façon limitée et elles restent souvent aux marges de l'activité confédérale. Une analyse des réunions du secrétariat et de la commission des travailleurs immigrés à travers la période révèle ses problèmes : un isolement de l'action confédérale et de l'action à d'autres niveaux de l'organisation, un manque de moyens financiers et une faible intégration des travailleurs eux-mêmes. En dépit des exceptions que nous avons notées, c'est un engagement qui se limite largement à des prises de positions.

Surgit alors l'autocritique. Dans sa note intitulée « Des travailleurs immigrés dans la CFDT en janvier 1969 et leur devenir », P. Manghetti, toujours le seul permanent du secrétariat immigré, met son doigt sur les problèmes principaux. La CFDT défend une plateforme ambitieuse, c'est à-dire les résolutions de la conférence de 1966 et du congrès de 1967, mais elle se révèle incapable de la mettre en œuvre. Tout d'abord, l'activité des nombreuses commissions de travailleurs immigrés est largement coupée des organisations auxquelles elles sont rattachées. De surcroît, « sur le plan interne, les engagements pris par la Confédération et ses organisations, pour la participation des travailleurs immigrés à l'action et la vie de la CFDT, sont demeurés bien timides »<sup>120</sup>. Or, P. Manghetti soulève le paradoxe au cœur de son organisation : « Ce n'est pas nous secrétariat qui pouvons agir dans les entreprises localisées, d'ailleurs on nous a souvent laissé entendre que nous empiétons dans la politique syndicale de telle ou telle organisation ». Quelques mois plus tard, en avril 1969, Pierre Évain prend la tête du secrétariat<sup>121</sup>.

Dans une réunion de la commission des travailleurs immigrés en septembre 1969, les critiques intérieures atteignent leur paroxysme<sup>122</sup>. Mario Metta, un syndicaliste italien

---

<sup>120</sup> « Des travailleurs immigrés dans la CFDT en janvier 1969 et leur devenir », Fonds CFDT, 7H733.

<sup>121</sup> Document de travail confidentiel du BRAEC, Secrétariat confédéral, 1953-1980, avril 1980, p. 29, Fonds CFDT, 8H263.

<sup>122</sup> Compte rendu de la réunion de la commission nationale des travailleurs immigrés du 20 septembre 1969, Fonds CFDT, 7H733.

représentant le Nord, constate que la commission est dominée par des militants parisiens. D'autres critiquent le manque de communication entre le secrétariat et la commission, leurs rôles spécifiques étant toujours mal-définis. Ensuite, on laisse place aux dites « interventions des travailleurs immigrés ». C'est, en effet, dans ces termes qu'elles sont présentées dans le compte rendu, sans les noms des interlocuteurs.

De toute façon, ces derniers constatent que « l'insertion » des immigrés dans les syndicats requiert une connaissance de leurs problèmes et que les organisations syndicales se tournent très souvent vers les problèmes jugés « plus urgents ». Ils critiquent, par ailleurs, l'absence de « connaissance mutuelle » entre travailleurs : quand un travailleur français se sent « à égalité » avec un homologue immigré, il y a une « fraternité de classe » qui s'impose et qui facilite « l'insertion ». De l'autre côté, « à chaque fois qu'un responsable français se montre 'humaniste', voire 'paternaliste' (ça touche souvent !), on tombe alors dans l'assistance, et la notion d'une lutte commune est absolument faussée ». Ici, nous observons la réalisation des craintes de Gérard Espéret en 1966. Enfin, ces travailleurs observent que la participation des immigrés doit se construire au niveau de l'entreprise. Ce point constitue le grand paradoxe de l'engagement confédéral en faveur des travailleurs immigrés. Comme l'a observé Pierre Manghetti au début de l'année, les entreprises composent un champ d'action qui, au moins en théorie, reste hors le mandat de la commission ou du secrétariat. En tout cas, la commission décide ce 20 septembre 1969 que ces problématiques méritent une discussion au niveau de la confédération avant le prochain congrès, en mai 1970.

La commission lance, en outre, une sorte de cri de cœur dans la direction de la confédération : soit « on continue de considérer le problème des travailleurs immigrés comme un problème marginal parce que concernant des marginaux (pauvres, défavorisés, etc...) et nécessitant une structure à part. On lui consacre quelques moyens limités, mais on ne le considère pas comme en fait une interférence sur l'action d'ensemble de l'organisation » ; soit « on replace le problème de l'immigration dans le fil même d'action syndicale »<sup>123</sup>.

Le chemin menant vers la refonte des structures se poursuit lentement au cours des mois suivants, éclipsé sans doute par d'autres problématiques en vue du congrès de 1970. Ce

---

<sup>123</sup> Compte rendu de la réunion de la commission nationale des travailleurs immigrés du 20 septembre 1969, p. 8, Fonds CFDT, 7H733.



rassemblement marque l'apogée du gauchissement de la CFDT, exprimée par une résolution qui appuie les principes de l'autogestion, du socialisme, de la planification démocratique et de la lutte des classes. Ce ne sera donc qu'en septembre 1970, quelques mois après ce congrès, que le bureau national, le nouvel organisme directeur de la CFDT, aborde la question de l'immigration et des travailleurs immigrés en profondeur. Finalement, le bureau national réalise une série de changements importants et inaugure une nouvelle phase de l'engagement de la confédération dans ce domaine. Ce sera le sujet du chapitre suivant.

De toute façon, nous pouvons dire que le bilan est mitigé avant ce renouvellement des structures. A partir de 1965, la CFDT s'intéresse à l'organisation des travailleurs d'immigrés dans leur ensemble pour la première fois de son histoire. Ce tournant, nous l'avons vu, s'explique par plusieurs facteurs. L'afflux d'une nouvelle masse de travailleurs occupant une place de plus en plus importante dans l'industrie française se conjugue avec la déconfectionnalisation de la CFDT et l'arrivée d'une nouvelle direction confédérale guidée par des valeurs d'internationalisme et d'humanisme et qui reste tournée vers la classe ouvrière. Néanmoins, avec quelques exceptions, cet engagement se limite largement à des prises de positions. Dans la décennie suivante, il se traduit dans les faits.

## **CHAPITRE 2 : « AU ROYAUME DU CAPITALISME, NOUS SOMMES TOUS DES IMMIGRES » (1970-1974)**

Les premières années de la CFDT déconfessionnalisée sont marquées par une prise de conscience historique, quoique limitée, sur le sujet des travailleurs immigrés ainsi qu'un ensemble d'actions largement symbolique. En revanche, à partir de 1970, la confédération concentre plus d'attention et de ressources au sujet. Ces activités se nourrissent d'autres développements importants : l'augmentation de l'immigration en France, le déclenchement d'un certain nombre de grèves et de luttes politiques menées par les travailleurs immigrés et des transformations stratégiques et idéologiques au sein de la CFDT elle-même. Bref, une nouvelle phase de l'engagement de la CFDT en faveur des immigrés s'installe. C'est durant cette période que la CFDT émerge comme un des principaux défenseurs de la « cause immigrée » à l'échelle nationale.

Dans un premier temps, nous regarderons les débats à l'intérieur de la confédération qui aboutissent à un renforcement d'action dans ce domaine. Ensuite nous aborderons les grandes interventions confédérales : les campagnes pour l'égalité des droits syndicaux, pour la régularisation des « sans-papiers » et contre le racisme. Par la suite, nous examinerons comment ces actions s'inscrivent dans la construction de l'identité cédétiste, et la distinguent de la CGT. L'arrivée de la crise économique et la suspension de l'immigration en 1974 — autrement dit, la fin des Trente Glorieuses — marque un autre tournant, et donc, la fin du chapitre.

### *1. Refonte des structures*

Le congrès de 1970 se situe dans un contexte radicalement différent de son prédécesseur. Les congressistes rassemblés y approuvent un programme qui porte incontestablement les traces de mai-juin 1968. Ce n'est pas surprenant. Au cours des « évènements », la CFDT s'est montrée plus proche du mouvement étudiant que les autres confédérations syndicales, comme le démontrent son appui au grand rassemblement de la gauche contestataire au Stade Charléty le 27 mai, ou encore plus, son fameux communiqué du 16 mai dans laquelle la confédération s'est prononcée en faveur de « l'autogestion ». Cette idée est soutenue par certaines branches de la CFDT plus que d'autres, ayant pour origine la

Fédération de l'habillement, du cuir et du textile (Hacuitex) dirigée par Frédo Krumnow. De toute façon, deux ans plus tard, le rassemblement à Issy-les-Moulineaux donne son aval à cet esprit soixante-huitard. Le rapport de synthèse présenté par André Jeanson, responsable du secteur politique confédéral, met l'accent sur la notion d'aliénation et se prononce en faveur d'une future société qualifiée comme « socialiste », une première pour la confédération. Ensuite, A. Jeanson énumère « trois piliers » qui devraient constituer la base de cette société nouvelle : la planification démocratique, la propriété sociale des moyens de production, et enfin, l'autogestion, « de l'entreprise comme de la société entière »<sup>124</sup>.

Quant à l'immigration, il n'y a pas de résolution spécifique. Par contre, le journal *Syndicalisme* révèle qu'elle fait l'objet d'une intervention, de la part de Mamadou Doukara, un ouvrier de St. Ouen : « Le problème des immigrés n'est pas un problème marginal ; c'est un problème syndical. Que le travailleur soit noir ou blanc de peau, c'est toujours un travailleur ! »<sup>125</sup> Dans sa réponse aux intervenants, Eugène Descamps rappelle l'importance d'intégrer les revendications des travailleurs immigrés dans l'action quotidienne<sup>126</sup>. Il faut toutefois attendre quelques mois pour que la confédération renouvelle ses structures dans ce domaine.

Comme nous avons déjà noté, la politique de la CFDT vis-à-vis des travailleurs immigrés fait l'objet d'un grand débat au bureau national en septembre 1970 : « Si nous avons noté des progrès depuis 1966, il faut pourtant reconnaître que les perspectives tracées à l'époque n'ont pas été suffisamment popularisées, diffusées, débattues dans l'organisation » lit-on dans l'introduction de ce débat<sup>127</sup>. Le bureau fait donc plusieurs propositions afin de changer la donne<sup>128</sup>. Parmi celles-ci, on propose d'améliorer la formation des responsables syndicaux français sur les « problèmes de l'immigration » et on propose de nouer des liens avec les syndicats des pays d'émigration. Par ailleurs, on appelle à une refonte de la commission des travailleurs immigrés. Dans un premier temps, le bureau appelle à la création de « groupes de nationalité » afin d'associer plus de militants étrangers avec le travail national. Dans un deuxième temps, Pierre Évain, le responsable du secrétariat, est chargé de faire des contacts « avec les camarades de chaque nationalité » au cours des trois

---

<sup>124</sup> Georgi, *op. cit.*, p. 588.

<sup>125</sup> *Syndicalisme*, 14 mai 1970, p. 11.

<sup>126</sup> *Syndicalisme*, 14 mai 1970, p. 12.

<sup>127</sup> Introduction au débat sur les travailleurs immigrés, 24-25 septembre 1970, p. 1, Fonds CFDT, 8H1722.

<sup>128</sup> Introduction au débat sur les travailleurs immigrés, 24-25 septembre 1970, p. 15, Fonds CFDT, 8H1722.

mois suivants « dans les régions plus importantes ». Cet ancien jociste, originaire de Nantes<sup>129</sup>, vient de remplacer P. Manghetti à la tête du secrétariat<sup>130</sup>.

Suit alors une lente augmentation d'action au niveau confédéral pour marquer la nouvelle année. Sont organisées des « réunions par nationalité », réunissant des algériens, des portugais et des espagnols parmi d'autres et s'appuyant sur un réseau de militants immigrés déjà engagés dans la CFDT. Selon les archives, le secrétariat des travailleurs immigrés semble devenir plus actif. Il correspond de plus en plus avec les unions régionales et départementales sur des problèmes concrets, leur fournissant par exemple des tracts et des informations en langues étrangères ou les offrant de l'aide juridique<sup>131</sup>. Plus important encore, la CFDT mène des campagnes nationales qui produisent des changements législatifs et juridiques. Celles-ci sont le fruit d'une collaboration délicate avec la CGT.

## *II. La campagne contre le racisme et pour les droits syndicaux*

Si les tensions et les désaccords autour de mai 68 ont rompu l'accord inter-confédéral de 1966, les dirigeants des deux centrales se rapprochent et renouvellent leur unité en décembre 1970<sup>132</sup>. L'accord est axé sur cinq thèmes : l'augmentation de salaires, l'abaissement de l'âge de retraite, le paiement d'une heure d'information syndicale, la réduction du temps de travail et la garantie de l'emploi. Globalement, il s'agit de redonner de l'élan au mouvement social dans un contexte de calme relatif après l'effervescence de 1968.

Toutefois, des évènements imprévus entraînent l'organisation d'une campagne commune sur un autre thème. Tandis que les tensions franco-algériennes montent autour de la nationalisation de l'industrie pétrolière en Algérie, en janvier 1971, la CFDT condamne une augmentation de discriminations contre les travailleurs algériens et des expulsions « à la sauvette » dans le Nord<sup>133</sup>. Ces phénomènes, qui se répètent dans les années qui suivent, attirent l'attention des syndicats.

---

<sup>129</sup> Pierre Evain, *Nous étions des coques*, Nantes, Éditions du Petit véhicule, 1997.

<sup>130</sup> Cf. Annexe I, III, structure, responsables de la CFDT.

<sup>131</sup> Fonds CFDT, 8H1727, 8H1728, 8H1729, 8H1730, 8H1731.

<sup>132</sup> « La CGT et la CFDT veulent relancer des actions communes », *Le Monde*, 3 décembre 1970.

<sup>133</sup> Communiqué de presse, 26 janvier 1971, Fonds CFDT, 8H1723.

Déclaration sur la situation des travailleurs algériens en France, Conseil national, 13-15 mai 1971, Fonds CFDT, 8H1723.

Le 20 juillet 1971, les deux centrales donnent une conférence de presse sur le sujet du racisme<sup>134</sup>. On critique la montée des discriminations raciales et xénophobes et on rappelle l'importance de « l'égalité des droits » pour tous. On prône, par ailleurs, des « mesures immédiates » dans l'Assemblée Nationale : des propositions de loi visant à l'interdiction de la provocation à la haine raciale et à la condamnation des associations qui y sont responsables. Celles-ci sont l'objet d'une campagne de lobbying parlementaire menée par le Mouvement contre le Racisme et l'Amitié des peuples (MRAP) depuis 1959<sup>135</sup>. De toute façon, dans une note issue de la conférence de presse, les deux centrales laissent entendre qu'il y aura d'autres revendications communes à venir. C'est le sujet d'un vif débat à la commission des travailleurs immigrés de la CFDT.

Dans leur réunion du 16 octobre 1971, les membres de la commission réfléchissent à une future campagne. Les deux objectifs principaux semblent assez clairs : l'égalité des salaires et des droits entre travailleurs français et immigrés ainsi que l'arrêt de toute discrimination raciale. En revanche, on ne veut pas « limiter cette campagne à quelques démarches près des pouvoirs publics de la part des confédérations ». On veut qu'elle soit appuyée par la base, dans les entreprises et « à partir des situations très concrètes »<sup>136</sup>. Il s'agit de mettre la théorie cégétiste en pratique.

Un mois plus tard, certains membres de la commission se réunissent avec leurs homologues cégétistes pour en discuter<sup>137</sup>. Cette dernière est représentée par Marius Apostolo, responsable du secrétariat de la main d'œuvre immigrée. Selon le compte rendu de cette réunion, la CFDT met l'accent sur une action qui peut être menée localement alors que la CGT prône une approche plus verticale. Selon la CFDT, elle « met tout sur la table en disant : 'vérifions nos accords, puis déterminons les objectifs communs'. » Ensuite, la CGT évoque leur seule grande divergence, la question d'un statut des travailleurs immigrés, la proposition de loi soutenue par le Parti Communiste au Palais Bourbon. La CFDT réagit en exprimant son opposition à la fois idéologique et stratégique : « Un statut, qu'on le veuille ou non, met à part telle ou telle catégorie (un statut pour les jeunes, les femmes, etc...) ».

---

<sup>134</sup> Conférence de presse du 20 juin 1971, Note résumant la position commune de la CGT et de la CFDT dans l'action contre le racisme et la xénophobie, Fonds CFDT, 8H1723.

<sup>135</sup> « La loi contre le racisme », *Droit et liberté*, 313, juillet-août 1972, p. 3-12.

<sup>136</sup> Réunion de la commission des travailleurs immigrés, 16 octobre 1971, Fonds CFDT, 8H1723.

<sup>137</sup> Bref compte rendu de la rencontre CFDT-CGT sur la campagne 'immigrés', 23 novembre 1971, Fonds CFDT, 8H1726.

Ensuite, on note que « l'objectif, un statut, n'est pas nécessairement mobilisateur comme tel ». Les discussions reprennent le mois suivant. Enfin, en décembre 1971, les deux centrales annoncent la mise en place d'une semaine d'action<sup>138</sup>. Les propositions cédétistes semblent prendre le dessus.

Dans leur déclaration commune, les confédérations appellent à « une semaine « d'informations et d'actions » en février portant sur « les questions du logement et des droits syndicaux ». Elles mettent en avant une défense des travailleurs immigrés ancrée dans la solidarité de classe, notant que les travailleurs « sont partie intégrante de la classe ouvrière et ne sont pas les concurrents des travailleurs français ». En outre de l'action dans les entreprises, les deux confédérations s'annoncent prêtes à intervenir auprès des pouvoirs publics.

La semaine d'action<sup>139</sup>, quant à elle, semble capter l'attention de l'opinion publique. *Le Monde* y consacre deux courts articles<sup>140</sup>. France Inter y prend note également, en interviewant Edmond Maire<sup>141</sup>, le nouveau secrétaire général. Cet ancien secrétaire général de la fédération de la chimie, reconnu pour son dynamisme intellectuel, a remplacé Eugène Descamps en septembre 1971 lorsque ce dernier décide de quitter ses fonctions pour des raisons de santé. En tout cas, ayant pour pic un meeting commun au Bourse du Travail de Paris le 10 février 1972, la semaine d'action se complète par des actions au niveaux de la branche et de l'entreprise. C'est la CFDT qui a largement géré l'action, selon les membres de sa commission des travailleurs immigrés, réunis le 19 février<sup>142</sup>. Dans le Nord, on constate la présence de délégations dans les mairies ; à Toulouse, il y a un meeting de 300 personnes ; un « gros effort » dans la région parisienne, concentré dans la métallurgie et dans le bâtiment, comme le témoigne l'impression de 8000 affiches et de 120 000 tracts en 4 langues ; en Lorraine, on note une « intervention commune » près du préfet de la région suivie par une conférence de presse. Le syndicat CFDT Michelin à Clermont Ferrand est également applaudi pour ses efforts.

---

<sup>138</sup> Déclaration commune sur les problèmes de l'immigration, Fonds CFDT, 8H1723.

<sup>139</sup> Cf. Annexe IV, supplément dans *Syndicalisme*, 3 février 1972.

<sup>140</sup> « CGT et CFDT lancent une semaine d'action pour les immigrés », *Le Monde*, 8 février 1972.

« La CGT et la CFDT réclament des mesures en faveur des immigrés », *Le Monde*, 4 février 1972.

<sup>141</sup> « Campagne CGT et CFDT en faveur des travailleurs immigrés », diffusée le 7 février 1972, France Inter.

<sup>142</sup> Compte rendu de la réunion de la commission des travailleurs immigrés, 19 février 1972, Fonds CFDT, 8H1726.

Dans le cadre de cette semaine, Edmond Maire prononce un discours frappant au meeting commun au Bourse du Travail le 10 février 1972<sup>143</sup>. D'une certaine manière, ses paroles marquent l'apogée de l'engagement de la CFDT en faveur des immigrés dans l'après 68, un cocktail d'anticapitalisme, d'antiracisme et d'internationalisme. L'ancien chimiste lie étroitement les intérêts des travailleurs immigrés avec ceux de leurs camarades français. Il critique les conditions de travail et de logement « inhumaines » dont souffrent beaucoup d'étrangers. Et il accuse le patronat et le gouvernement de chercher « à ce que ceux qui ont des conditions de vie un peu moins mauvaises se sentent favorisés, se tiennent tranquilles et même, pourquoi pas, s'intègrent à sa soi-disant nouvelle société ». Il critique sa propre confédération, en observant que « trop souvent les travailleurs 'campent' dans nos organisations ». Il souligne que la lutte pour l'égalité des droits est « internationale », inséparable de celle menée sur les causes d'émigration ». Et il termine avec un grandiloquent appel à la solidarité : « Le développement de la conscience de classe passe aujourd'hui par la compréhension de cette réalité profonde qui sera ma conclusion : 'Au royaume du capitalisme, nous sommes tous des immigrés' ».

En effet, la campagne porte ses fruits tout de suite. Au début de février, même avant le début de la semaine d'action, le Ministère de Travail entame des négociations avec le patronat et les deux confédérations en vue de préparer des mesures sur les travailleurs immigrés et leurs familles<sup>144</sup>. À la réunion de la commission des travailleurs immigrés de la CFDT du 19 février 1972, on note le progrès de ces discussions, notamment le fait que la confédération a « refusé de [se] limiter sur le seul problème de l'introduction de travailleurs en France », c'est-à-dire la gestion des flux migratoires, l'objectif du Ministère<sup>145</sup>. On applaudit les premiers résultats des négociations avec le gouvernement, notamment son « accord pour l'extension à tous les travailleurs immigrés de leur droit à l'électorat et à l'éligibilité comme [délégués du personnel] et membres des [comités d'entreprise] », c'est-à-dire, une grande victoire pour la CFDT. De la même manière, on constate que le gouvernement est d'accord pour assurer la représentation syndicale au Fonds d'action sociale. On explique ce changement par une double pression, nationale et locale : « Le

---

<sup>143</sup> Intervention d'Edmond Maire au meeting commun dans le cadre de la semaine d'action et d'information CFDT-CGT, 10 février 1972, Fonds CFDT, 8H1722.

<sup>144</sup> « La CGT et la CFDT réclament des mesures en faveur des immigrés », *Le Monde*, 4 février 1972.

<sup>145</sup> Compte rendu de la réunion de la commission des travailleurs immigrés, 19 février 1972, Fonds CFDT, 8H1726.

problème n'est pas de savoir, si c'est la campagne décidée au plan confédéral ou tel ou tel conflit dans les entreprises qui a été déterminant. Vraisemblablement, c'est l'ensemble, et les deux aspects s'appellent l'un l'autre ».

En juin 1972, l'Assemblée Nationale et le Sénat approuvent la loi dite antiraciste. Celle-ci pénalise ceux qui incitent à la discrimination, à la haine et à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe en raison de leurs appartenances raciales ou religieuses. Il est clair que la loi ne fait pas formellement partie de la campagne commune dès le début. Ceci dit, les sources démontrent que le sujet a été clairement évoqué lors des négociations avec le gouvernement. Selon un communiqué de la CGT et la CFDT du 21 mars 1972, les deux centrales ont souligné la nécessité d'avoir une réponse politique à la question de la discrimination raciale dans leur réunion du 16 mars au ministère du Travail : « Après l'insistance des organisations syndicales, les mesures à prendre contre les actes racistes et xénophobes feront l'objet d'un nouvel examen » lancent-ils dans un communiqué<sup>146</sup>. Il est donc très probable que l'engagement syndical a fait une différence.

Dans un numéro spécial consacré au passage de la loi, le journal du MRAP, *Droit et liberté*, revient sur cette « bataille de 13 ans ». Si des telles propositions ont échoué dans l'Assemblée pendant des années, observe-t-on, la différence cette fois-ci s'explique par le soutien du gouvernement. Ce dernier a, enfin, donné « le feu vert » en 1972. Ensuite, lorsque on résume la « vaste campagne » en faveur de la loi, on note que les deux centrales « avaient intégré cette revendication dans leur programme commun de lutte pour les droits des travailleurs immigrés et en faisaient l'un des thèmes de leur journée d'action, au début de 1972 »<sup>147</sup>. Si ce n'est pas strictement vrai, il est clair que la campagne syndicale est considérée comme un levier de pression importante sur le gouvernement, parmi d'autres.

Ce même mois, l'Assemblée<sup>148</sup> et le Sénat votent le droit syndical pour les étrangers. Celui-ci prend forme d'un projet de loi, mettant en évidence le soutien du gouvernement. Cependant, un amendement du rapporteur à l'Assemblée, Antoine Gissinger, membre de la majorité gouvernementale, conditionne la possibilité d'être élu à la nécessité de lire et d'écrire français. Malgré l'opposition du rapporteur au Sénat, le communiste Hector Viron, le

---

<sup>146</sup> Communiqué commun CGT-CFDT, 21 mars 1972, Fonds CFDT, 8H1723.

<sup>147</sup> « La loi contre le racisme », *Droit et liberté*, 313, juillet-août 1972, p. 3-12.

<sup>148</sup> *Journal Officiel*, débats parlementaires, séance du 1<sup>er</sup> juin 1972, p. 2081-2091.



gouvernement continue à défendre le dispositif<sup>149</sup>. La loi est donc approuvée avec cette condition le 20 juin. La CFDT applaudit la réforme, tout en critiquant cet amendement<sup>150</sup>. Il ne sera qu'abrogé qu'en 1975, sous la pression syndicale et associative<sup>151</sup>.

### *III. La naissance des « sans-papiers »*

Vers la fin de 1972, la CFDT se trouve au cœur d'une autre bataille pour les droits des immigrés en France. Au contraire de la campagne en faveur des droits syndicaux, la confédération est loin d'être à l'origine de ce mouvement. Elle est même critique du mode d'action en question. Il n'empêche que la CFDT prête son soutien, et au final, arrache une victoire pour les participants.

En février 1972, le gouvernement français publie les dites circulaires Marcellin-Fontanet, marquant le début d'un tournant important en termes de politique d'immigration. Après une longue période de passivité plus ou moins officielle, le gouvernement se tourne dans l'autre sens. Plus précisément, les circulaires soumettent la délivrance de cartes de séjour — le document justifiant la présence de l'étranger sur le territoire français — à la possession d'un contrat de travail d'un an et d'un logement « décent ». Concrètement, des milliers de travailleurs étrangers se retrouvent en statut irrégulier. Les militants parisiens sonnent l'alarme dès le printemps, mais la confédération attend jusqu'en décembre 1972 avant de critiquer les circulaires<sup>152</sup>.

La contestation surgit en octobre 1972. Deux militants tunisiens menacés d'expulsion lancent une grève de la faim « pour la régularisation » à la Goutte d'Or, soutenue par un comité de militants et d'intellectuels sous le nom du Comité de défense de la vie et des droits des travailleurs immigrés<sup>153</sup>. Celui-ci compte la participation de Jean Paul Sartre, Michel Foucault et Claude Mauriac. D'autres grèves de la faim prennent le relais en 1973, déroulant souvent dans des églises et avec le soutien de l'extrême gauche, notamment la Gauche

---

<sup>149</sup> Lors des débats au Sénat, le ministre du Travail Joseph Fontanet argumente que « c'est dans l'intérêt même des comités d'entreprise et pour permettre leur bon fonctionnement que nous devons exiger un minimum de condition sans lesquelles il est bien évident que leur fonctionnement sera totalement entravé ». *Journal Officiel*, débats parlementaires, séance du 20 juin 1972, p. 1069.

<sup>150</sup> Communiqué de presse, 2 juin 1972, Fonds CFDT, 8H1723.

<sup>151</sup> « Une égalité laborieusement obtenue », *Plein droit*, 31, avril 1996, p. 36-40.

<sup>152</sup> Communiqué de presse, 20 décembre 1972, Fonds CFDT, 8H1723.

<sup>153</sup> Zancarini-Fournel, « La question immigrée après 68 », art. cité, p. 6.

Prolétarienne<sup>154</sup>. En mars 1973, des dizaines d'immigrés dits « sans-papiers » protestent à Lille, Montpellier, Marseille, Nîmes, Perpignan, Toulouse, Nice, Lyon et Toulon. En mai, 28 français rejoignent des grévistes immigrés en solidarité. Ces combats ont des résultats divergents en fonction du lieu : parfois ils permettent la délivrance de cartes de séjour, parfois ils sont tout simplement ignorés par l'administration<sup>155</sup>.

Si de nombreux militants cédétistes de base soutiennent activement ces grèves de la faim, la confédération se révèle plus méfiante du mode d'action. Bien qu'elle intervienne auprès des pouvoirs publics afin de repousser des expulsions, elle n'hésite pas à critiquer la forme du mouvement en janvier 1973 : « la CFDT respecte le droit de chacun d'agir, y compris par une grève de la faim, mais pour sa part, elle ne fait pas sienne cette forme d'action individuelle et minoritaire contraire à un syndicalisme de masse et elle ne se laissera pas imposer sa ligne de conduite par des éléments extérieurs »<sup>156</sup>.

La discussion de la commission des travailleurs immigrés de la CFDT en février 1973 met en lumière ce malaise<sup>157</sup>. On constate que des militants de la CFDT ne sont que rarement à l'origine de ses grèves mais qu'ils les soutiennent tout de même par des « considérations souvent sentimentales », en prêtant des locaux et en faisant de déclarations de solidarité. En outre, pour les membres de la commission, le mode d'action choisi est implicitement une critique du syndicat en tant qu'organisation : « Dans biens de cas, les grèves de la faim, présentées comme décidées spontanément par les immigrés, découlent en fait d'une stratégie précise, regrettant l'action syndicale comme incapable de régler ces problèmes et prônant les luttes autonomes des travailleurs immigrés ».

Quoi qu'il en soit, à l'instar des grévistes de la faim, la CFDT continue à prôner l'abrogation des circulaires Marcellin-Fontanet<sup>158</sup>. Le 18 juin 1973 a lieu la première réunion d'une nouvelle commission tripartite consacrée à l'immigration — une structure dont la création est due aux négociations avec le gouvernement de l'année précédente — et dans ce contexte, le gouvernement se révèle prêt à revoir certains aspects des circulaires<sup>159</sup>. Selon de nouvelles circulaires présentées par le nouveau ministre du Travail Georges Gorse,

---

<sup>154</sup> Thierry Blin, *L'invention des sans-papiers. Essai sur la démocratie à l'épreuve du faible*, Paris, Presses Universitaires de France, 2010, p. 30.

<sup>155</sup> Zancarini-Fournel, « La question immigrée après 68 », art. cité, p. 6.

<sup>156</sup> Communiqué de presse, 4 janvier 1973, Fonds CFDT, 8H1723.

<sup>157</sup> Réunion de la commission des travailleurs immigrés, 24 février 1973, Fonds CFDT, 8H1726.

<sup>158</sup> Immigration : des mesures partielles ne font pas une politique, 11 mai 1973, Fonds CFDT, 8H1723.

<sup>159</sup> Communiqué commun, Fonds CFDT, 8H1723, 19 juin 1973.

l'application des circulaires Marcellin-Fontanet est repoussée vers la fin de septembre 1973<sup>160</sup>. Entre temps, ses grands éléments sont assouplis. Les immigrés en « situation irrégulière » qui peuvent présenter un contrat de travail d'un an ont droit à un titre de séjour et de travail ; ceux qui n'ont pas d'emploi peuvent recevoir un titre de séjour de trois mois leur permettant de trouver du travail. Par conséquence, environ 30 000 immigrés voient leur situation régularisée.

#### *IV. Contexte de contestation*

L'action confédérale en faveur des travailleurs immigrés est à la fois alimentée et poussée en avant par une montée de contestation parmi cette population elle-même. Celle-ci est attestée par un certain nombre de grèves importantes, l'émergence d'un milieu associatif consacré à la défense des travailleurs immigrés et le déroulement de plusieurs luttes déclenchées par l'extrême gauche autour de la condition immigrée. Si la CFDT s'intéressait déjà à un certain nombre de ces problématiques — c'est tout le sens du secrétariat et de la commission des travailleurs immigrés — cette vague d'action les rend d'autant plus visibles dans l'opinion publique<sup>161</sup>. Les bas salaires, les mauvaises conditions de travail et de logement, la discrimination et le racisme sont tous objet d'interventions. Dans leur ensemble, ils poussent la CFDT et ses dirigeants vers l'action.

Comme l'observe Xavier Vigna, les usines en France des « années 1968 » sont secouées par une véritable « insubordination ouvrière ». Selon l'historien, celle-ci se compose par un élargissement du répertoire d'action et l'émergence de nouveaux « dirigeants de la grève », notamment les femmes, les jeunes et les immigrés<sup>162</sup>. Si le nombre de journées non-travaillées baissent légèrement de 1969 à 1970 — de 2,2 millions à 1,8 millions, selon le ministère du Travail —, ce taux remonte de façon considérable dans les années suivantes : 4,4 millions en 1971, 3,8 en 1972, 3,9 en 1973<sup>163</sup>. Cette contestation touche les usines où les immigrés composent une grande partie de la main d'œuvre. Le cinquième chapitre aborde ce

---

<sup>160</sup> « Les immigrés disposent de trois mois pour régulariser leur situation », *Le Monde*, 14 juillet 1973.

<sup>161</sup> Par exemple, « Joint Français, Girosteel, Penarroya, Nouvelles Galeries...La révolte des marginaux », *Le Monde*, 10 mai 1972.

<sup>162</sup> Vigna, *L'insubordination ouvrière, op. cit.*, p. 112-138.

<sup>163</sup> René Mouriaux, *Le syndicalisme en France depuis 1945*, Paris, Repères, La Découverte, 2013, p. 65.

sujet en détail, mais un bref récapitulatif semble nécessaire, car cette combativité pèse lourdement sur l'activité confédérale.

Les travailleurs immigrés sont très souvent classés comme des ouvriers spécialisés (OS), c'est-à-dire, ils forment objectivement une partie importante de la classe ouvrière française durant la période. Pour les immigrés arrivés en France après 1960, la proportion classée comme des manœuvres et des OS est annuellement à l'ordre de plus de 70 % des entrées, selon les estimations du sociologue Bernard Granotier<sup>164</sup> au début des années 1960. Il s'agit d'un taux beaucoup plus élevé que les actifs français. Cette présence est particulièrement prononcée dans certains secteurs, notamment le bâtiment et la métallurgie, et dans certaines entreprises. Les immigrés forment, par exemple, une grande partie de la main d'œuvre à Renault, à Boulogne-Billancourt comme à l'usine de Flins. Par ailleurs, les OS immigrés entament plusieurs grèves dans les entreprises où ils représentent quasiment la totalité de la main d'œuvre, souvent sous le sigle de la CFDT : l'exploitation agricole Solférino (Landes) de 1969 à 1970 ; l'usine Penarroya à Lyon en février 1972 ; Margoline à Gennevilliers (Seine-Saint-Denis) en mai 1973 ; Girosteel au Bourget (Seine-Saint-Denis) de février à mars 1972 ; Zimmerfer à Louviers (Eure) de février à mars 1973.

En avril 1973, la CFDT organise sa deuxième rencontre nationale de l'immigration, conçue comme une sorte de suite à la conférence de 1966. Le rapport général prend note de ces « nombreuses batailles d'entreprise »<sup>165</sup>. Quelques mois plus tard, le rapport du congrès de 1973 partage le constat. On observe que « en 1971 et en 1972, des conflits ont éclaté, dans lesquels, pour la première fois, étaient impliqués, en majorité ou en totalité, des travailleurs immigrés »<sup>166</sup>. Mettant de côté la véracité d'un tel propos, son implication est claire. Ignorer ces développements est hors question pour les dirigeants d'une confédération qui estiment être en phase avec les évolutions de la classe ouvrière, et, à l'écoute de sa base.

La contestation ne se limite pas à l'entreprise. De nombreuses grèves de la faim soulignent la précarité administrative qui frappe une quantité non-négligeable de travailleurs immigrés pendant cette période et qui s'endurcit encore à partir de l'arrêt officiel de l'immigration en 1974. D'autres conflits encore soulignent encore la discrimination raciale et

---

<sup>164</sup> Bernard Granotier, *Les travailleurs immigrés en France*, 5<sup>ème</sup> édition, Paris, François Maspero, 1979, p. 99.

<sup>165</sup> Rapport introductif, Deuxième rencontre nationale sur l'immigration, 14-15 avril 1973, p. 2, Fonds CFDT, 8H1742.

<sup>166</sup> Rapport général, 1973, p. 58, Fonds CFDT, 1G53.

les problèmes de logement dont souffrent une grande partie de la population immigrée, notamment maghrébine et africaine. Ces combats ont en commun le soutien de l'extrême gauche, cette constellation de groupes maoïstes, trotskistes et anarchistes pour lesquelles les événements de mai-juin 1968 ne sont « qu'un début ».

En avril 1969, des centaines de travailleurs africains font grève de loyer dans leur foyer à Ivry, déplorant leurs conditions de logement, et soutenus par les militants de la Gauche Prolétarienne<sup>167</sup>. Parallèlement, des militants de la Ligue Communiste nouent leurs propres contacts avec les résidents d'un foyer à Pierrefitte, déclenchant une grève de loyer en juillet 1970<sup>168</sup>. Pendant la nuit de la Saint-Sylvestre en 1970, un incendie dans un foyer à Aubervilliers tue cinq travailleurs, quatre Sénégalais et un Mauricien. La tragédie souligne les conditions de logement lamentables des foyers, et plus globalement, la souffrance des immigrés en France<sup>169</sup>. Jean Paul Sartre et de nombreux militants de la Gauche Prolétarienne sont présents aux funérailles.

En 1971, l'Affaire Djelalli cristallise, pour beaucoup, l'existence d'un racisme anti-arabe particulier en France, alimenté par des souvenirs de l'ancien empire colonial et de la Guerre d'Algérie à peine achevée. En octobre de cette année, un algérien de 15 ans, Djellali Ben Ali, est tué, par balle, par le concierge français de son immeuble dans le 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Sa mort donne lieu à des manifestations soutenues par les maoïstes de Secours Rouge et par les Comités Palestine, un groupement de militants arabes révolutionnaires, ainsi que la création d'un « comité Djellali », avec, encore, le soutien de Sartre et Foucault. Djellali est loin d'être la seule victime d'une tuerie raciste pendant cette période. De tels meurtres jalonnent la décennie. Après une vague de meurtres ciblant des arabes dans le sud en 1973, certains militants nord-africains rassemblés au Mouvement des travailleurs arabes (MTA) appellent à la grève en septembre 1973. La grève est particulièrement suivie à Marseille, où 30.000 salariés arrêtent le travail<sup>170</sup>. À Paris, elle est moins suivie, mais donne lieu à une manifestation.

---

<sup>167</sup> « Des locataires en or », *Le Nouvel Observateur*, 11 août 1969, p. 9.

<sup>168</sup> « À Pierrefitte, rien n'a changé », *Droit et liberté*, 300, mars 1971, p. 9.

<sup>169</sup> Gastaut, *L'immigration et l'opinion en France sous la V<sup>e</sup> République*, op. cit., chap. 3, « Le drame d'Aubervilliers, premier débat sur l'immigration (janvier 1970) ».

<sup>170</sup> Abdelalli Hajjat, « Le MTA et la grève générale contre le racisme de 1973 », *Plein droit*, 67, décembre 2005, p. 35-40.

Tous ces développements pèsent manifestement dans l'opinion publique. L'immigration émerge au début des années 1970 comme un « nouvel enjeu social », le dit Patrick Weil<sup>171</sup>. Par ailleurs, cette vague d'action émanant largement de l'extrême gauche pousse la CFDT à réagir pour sa part. Les grèves des loyers et la montée de violence raciste sont citées dans le rapport d'activité confédéral de 1973<sup>172</sup>. Le MTA pose un problème particulier, nourrissant des peurs chez certains qu'il va dépasser la CFDT auprès des travailleurs maghrébins. En mai 1974, par exemple, Omar Ouhadj, membre de la commission des travailleurs immigrés, évoque le problème d'un MTA qui veut « garder le monopole de l'action » et qui s'oppose aux organisations syndicales<sup>173</sup>. Visiblement, les dirigeants de la CFDT veulent rester à l'avant-garde de l'action dans ce domaine.

#### V. Un marqueur d'identité syndicale

Pour la CFDT, l'engagement en faveur des travailleurs immigrés devient un marqueur de son identité syndicale dans l'après 1968, s'inscrivant dans une défense plus globale des « marges » et des « défavorisés ». Tout comme la confédération se dirige vers les problèmes « spécifiques » dont souffrent les jeunes et les femmes<sup>174</sup>, l'attention portée aux travailleurs immigrés participe à une tentative plus large de saisir les différentes formes d'exploitation et d'aliénation caractérisant la société contemporaine. Si la « classe ouvrière » est le point de référence par excellence, la seule force capable de gagner l'émancipation pour tous, les résolutions et les rapports d'activités des congrès de 1970 et de 1973 mettent l'accent sur des formes d'oppression qui ne sont pas strictement économiques. Il est important de rappeler qu'en tant que sources, ces documents reflètent l'image que l'organisation syndicale veut donner d'elle-même. Emblématique de cette vision de l'oppression, le congrès de 1973 est celui de « l'égalité des droits », comme le proclame Jeannette Laot et le souligne le journal *Syndicalisme*<sup>175</sup>.

La section consacrée aux « immigrés » dans le rapport général se trouve non pas sous la rubrique « internationale », mais sous la rubrique nommée « catégories sociales », après

---

<sup>171</sup> Weil, *La France et ses étrangers*, op. cit., p. 91.

<sup>172</sup> Rapport d'activité, 1973, p. 58-59, Fonds CFDT, 1G53.

<sup>173</sup> Réunion de la commission des travailleurs immigrés, 11 mai 1974, Fonds CFDT, 8H1726.

<sup>174</sup> Hatzfeld, *Faire de la politique autrement*, op. cit., p. 158.

<sup>175</sup> *Syndicalisme*, 7 juin 1973.

les « travailleuses » et les « jeunes », avant les « cadres » et les « retraités ». Tout d'abord, on résume les principaux problèmes économiques des travailleurs immigrés, c'est-à-dire leur exploitation à l'entreprise et les mauvaises conditions de logement dont souffrent beaucoup<sup>176</sup>. Mais dans le paragraphe suivant, on élargit la critique : « Cette exploitation ajoutée à leur déracinement culturel et souvent familial, au racisme latent, soigneusement entretenu, d'une partie de la population, ainsi qu'à la répression policière et patronale particulièrement sévère dont ils sont l'objet, fait des immigrés une catégorie de travailleurs qui cumule en quelque sorte l'aliénation, la domination et l'exploitation qu'engendre le capitalisme ». Certes, le terme n'existait pas à l'époque, mais on n'est pas loin de l'*intersectionnalité* tel qu'elle est conçue par Kimberlé Crenshaw. Autrement dit, on observe qu'un sujet politique peut souffrir de multiples formes d'oppression qui se conjuguent et s'additionnent entre eux. L'implication de cette logique est subtile, mais radicale : le travailleur immigré souffre d'une discrimination dont son homologue français ne peut pas connaître.

Ces thèmes trouvent l'écho dans la résolution sur l'immigration approuvée au congrès de 1973<sup>177</sup>. On constate tout d'abord que « la classe ouvrière en France est multinationale », la conséquence du système capitaliste international. Par la suite, on appelle « tous les travailleurs à se battre contre toutes les discriminations qui frappent les travailleurs immigrés, afin d'accroître la capacité de lutte et d'unité de la classe ouvrière qui est multinationale ». On retrouve également une déclaration qui aurait été impossible à imaginer à un congrès cégétiste il y a huit ans, mettant en avant des combats divers qui ne sont pas strictement syndicaux sous un objectif anticapitaliste : « La lutte contre le racisme, le colonialisme, la domination impérialiste des peuples, pour un développement économique et social équilibré, pour l'égalité des droits de tous les travailleurs dans le sens du socialisme démocratique et autogestionnaire est donc une tâche prioritaire pour la CFDT et tous ses alliés au plan international ».

L'engagement en faveur des travailleurs immigrés devient ainsi un marqueur d'identité pour la confédération déconfessionnalisée. Un sondage effectué par SOFRES pour la confédération en mai 1973 est bien révélateur de l'image que la CFDT avait d'elle-même<sup>178</sup>.

---

<sup>176</sup> Rapport général, 1973, p. 58-59, Fonds CFDT, 1G53.

<sup>177</sup> *Syndicalisme*, 7 juin 1973, p. 44-45.

<sup>178</sup> Sondage, Fonds CFDT, 1G53.

On demande aux 1 000 personnes interrogées de juger quatre thèmes d'action de la CFDT : « une grande liberté laissée à la base dans le choix des revendications et des formes d'action », « une action qui ne se limite pas seulement aux revendications de salaires mais qui touche à d'autres secteurs comme les conditions de travail, le cadre de la vie, etc. », « la volonté d'instaurer le socialisme démocratique et autogestionnaire » et, enfin, « l'action en faveur des plus défavorisés : les travailleurs immigrés, les O.S., les femmes qui travaillent etc. ». Sur ce dernier point, 66 % des personnes interrogées pensent que c'est « plutôt un bon thème d'action », 8 % pensent que c'est « plutôt mauvais », et 26 % sont « sans opinion ». Apparemment conscient de l'incertitude que pouvait poser les grandes évolutions politiques et idéologiques de l'organisation dans l'opinion publique, on demande également aux participants de donner leurs avis sur l'idée que « la CFDT est un syndicat sympathique mais difficile à comprendre ». 37 % sont plutôt d'accord. Au même temps, 42 % sont sans opinion.

#### *VI. Comparaison avec la CGT*

Une comparaison avec la CGT peut servir et nuancer l'analyse. Certes, au cours de cette période, la confédération condamnait de façon régulière le racisme et multipliait ses appels à la solidarité de la classe ouvrière. Ses dirigeants ont soutenu le combat pour l'égalité des droits syndicaux en tandem avec la CFDT. Et au niveau local, elle bénéficie également d'un soutien important de travailleurs immigrés. Néanmoins se dégagent quelques différences dans son approche.

Au niveau du discours, la CGT reste ancrée dans une critique économique focalisé sur le territoire français. Dans ses résolutions sur la main d'œuvre immigrée aux congrès de 1969 et de 1972, par exemple, on ne voit pas apparaître le mot « multinationale » ou « aliénation »<sup>179</sup>. *A contrario* de la CFDT, le discours de la CGT nie explicitement toute différence entre travailleur immigré et français. Par exemple, la chartre revendicative de sa conférence nationale sur les problèmes de l'immigration, organisé à Montreuil en novembre 1972, commence avec une déclaration que les travailleurs immigrés « sont placés dans les mêmes rapports de production que les travailleurs français et à ce titre ils font partie

---

<sup>179</sup> Compte rendu du congrès 1969, Fonds CGT, 2A63-69.  
Compte rendu du congrès 1972, Fonds CGT, 2A70-74.



intégrante de la classe ouvrière »<sup>180</sup>. Au cours de cette période, la CGT continue, tout de même, d'argumenter avec ses alliés communistes en faveur d'un « statut » spécial pour les immigrés. Malgré sa sensibilité pour les problèmes spécifiques auxquels font face les immigrés en France, les membres de la commission des travailleurs immigrés de la CFDT maintiennent qu'une telle approche risque d'isoler ce groupe de travailleurs<sup>181</sup>.

Il est clair aussi que l'action de la CFDT en faveur des travailleurs immigrés a parfois l'effet de troubler certains dirigeants et militants cégétistes. Ceci s'explique tout d'abord par la rivalité quasi naturelle entre les deux confédérations dans le paysage contestataire de l'après 1968. En dépit de certains objectifs communs vis-à-vis du gouvernement et du patronat, les tensions s'accroissent autour de leur concurrence pour les nouveaux adhérents. Dans ce contexte, la CFDT post-68 est perçue par les dirigeants de la CGT comme étant à la fois opportuniste et excessivement « gauchiste »<sup>182</sup>. Cette perception se joint à une réalité incontestable : c'est bel et bien l'extrême gauche qui, plus que d'autres familles politiques, politise la « cause immigrée » pendant ces années.

Au congrès de la CGT de 1972, Mohammed Djerghi, militant algérien de la Main d'œuvre immigrée du département de Hauts-de-Seine, dresse une critique éclatante. Ce dernier prend la parole afin de défendre la vision de la confédération sur l'immigration. Ensuite, il critique la CFDT : « Nous ne pouvons que condamner, sans équivoque, le verbiage révolutionnaire et l'agitation stérile de ceux, gauchistes et organisations CFDT, qui, en quelques endroits, s'appuyant les uns et les autres, spéculent sur les conditions inhumaines de vie et de travail des immigrés, pour entraîner ceux-ci à des actions inconsidérées, téléguidées de l'extérieur, comme ce fut le cas à Penarroya, Girostel [sic], Simerfer [sic], tout en développant des campagnes anticégétistes et anticommunistes ». Les fautes d'orthographe ici sont révélatrices, qu'elles soient de la part de Djerghi ou du responsable du compte rendu. Elles signalent que les conflits à Girosteel et à Zimmerfer restent, après tout, marginaux aux yeux de la CGT.

---

<sup>180</sup> Choix de textes de l'Institut CGT d'histoire sociale : La question de l'immigration dans les congrès confédéraux et les conférences nationales de la CGT (1945-1985), p. 149, Boite non classée, Fonds CGT.

<sup>181</sup> Bref compte rendu de la rencontre CFDT-CGT sur la campagne 'immigrés', 23 novembre 1971, Fonds CFDT, 8H1726.

<sup>182</sup> Sur le sujet de l'unité d'action avec le CFDT, le secrétaire général de la CGT Georges Séguéy avertit les participants au congrès confédéral d'avril 1972 de ne pas « céder un tant soit peu à l'anticommunisme et au gauchisme, de faire des concessions à l'antihiérarchisme, au spontanisme » et de se méfier « d'une autogestion dont personne ne peut donner une explication cohérente ». Compte rendu du congrès 1972, p. 22-23. Fonds CGT, 2A70-74.

Concrètement, il semble que c'est la CFDT qui a largement géré la campagne en faveur de l'égalité des droits. En février 1972, les membres de la commission critiquent la « réserve de la CGT » vis-à-vis de la campagne<sup>183</sup>. La CGT, selon eux, semble limiter son effort à quelques délégations près du patronat et des pouvoirs publics. On constate qu'elle « n'a pas mis le paquet » pour le meeting de la Bourse du travail. Ce manque d'intérêt relatif découle, estime-t-on, de « l'attitude générale actuelle de la CGT vis-à-vis de l'action dans les entreprises et sa hantise de ne pas la 'contrôler'. Méfiance accrue vis-à-vis de l'action immigrés [sic], considérée comme un terrain de choix pour le 'gauchisme' ».

Lors de leur réunion du 3 juin 1972 — les textes législatifs sur les droits syndicaux et sur les discours de haine sont alors devant le Parlement — les membres de la commission des travailleurs immigrés reviennent sur les rapports de force avec le gouvernement et le patronat et ils interrogent « les divergences avec la CGT ». On estime que cette dernière est « ultra-sensible aux réactions des travailleurs français vis-à-vis des travailleurs immigrés ». De plus, on lui attribue une sorte de méfiance de l'action d'entreprise et, plus globalement, de toute action qu'elle ne gère pas : « les positions générales de la CGT sur le gauchisme ont évidemment été transposées telles quelles et sans doute encore accentuées, au niveau de l'action immigrés [sic] »<sup>184</sup>.

Certes, il faut retenir que ces dernières critiques viennent de la part de la CFDT. Il n'empêche que la source garde une certaine fiabilité. Tout d'abord, les comptes rendus de ces réunions sont destinés aux hauts responsables de la confédération. De ce fait, ils sont généralement vides de toute prétention de donner une bonne image de la CFDT et ses interlocuteurs n'échappent pas à l'autocritique. Loin de là, ces réunions de la commission des travailleurs immigrés sont marquées par de nombreuses critiques de la CFDT. On y note souvent la manque de participation des immigrés eux-mêmes et la faible représentativité des travailleurs immigrés au sein de la confédération, des thèmes essentiels sur lesquelles nous reviendrons dans le chapitre suivant. Pour ces raisons, cette source semble suffisamment crédible.

---

<sup>183</sup> Compte rendu de la réunion de la commission des travailleurs immigrés, 19 février 1972, p. 4, Fonds CFDT, 8H1726.

<sup>184</sup> Compte rendu de la réunion de la commission des travailleurs immigrés, 3 juin 1972, p. 3, Fonds CFDT, 8H1726.

L'autre grande distinction se trouve dans le positionnement des deux syndicats vis-à-vis d'autres organisations politiques. Si la CFDT réussit à nouer des liens largement informels avec d'autres groupes dans le domaine de l'immigration — par exemple, le Groupe d'information et de soutien aux travailleurs immigrés (GISTI) ou des militants d'extrême gauche — la CGT se révèle beaucoup plus méfiante. C'est le cas des grèves de la faim des « sans-papiers » et des nombreux conflits d'entreprise de la période, des thèmes qui, encore, seront évoqués dans les chapitres suivants.

### *VII. Défenseur de la « cause immigrée » à l'échelle nationale*

Durant cette période, la CFDT et ses dirigeants émergent comme des défenseurs importants de ce que nous pourrions appeler la « cause immigrée » à l'échelle nationale, cette constellation de luttes au début des années 1970 soulignée par de nombreux chercheurs<sup>185</sup>. La CFDT y tient une place importante, et non seulement à cause de ses nombreuses initiatives et prises de positions qui trouvent leur aboutissement dans des changements de loi et de politique gouvernementale. Outre ces campagnes formelles, les dirigeants de la CFDT réagissent systématiquement contre une vague de violence xénophobe, faisant de la confédération un interlocuteur important sur ces thèmes dans l'espace public.

La France des années 1970 est frappée par un nombre important d'attaques racistes, des crimes et des meurtres visant des immigrés, notamment ceux d'origine arabe. Outre la croissance de la population étrangère et les premiers signes de la crise économique, l'historien Yvan Gastaut voit dans ce phénomène « une forme de rancœur liée à la guerre d'Algérie »<sup>186</sup>. Il semble que l'affaire Djellali en était une expression en 1971. Mais deux ans plus tard, se déclenche une véritable « flambée raciste », comme l'appelle Y. Gastaut, concentrée dans le midi. À la fin de l'année, 50 Algériens sont morts, et près de 300 sont blessés, selon les estimations du gouvernement algérien<sup>187</sup>. Ce qui conduit le gouvernement

---

<sup>185</sup> Zancarini-Fournel, « La question immigrée après 68 », art. cité, p. 3-7.

Weil, *La France et ses étrangers*, op. cit., p. 91-100.

<sup>186</sup> Yvan Gastaut, « La flambée raciste de 1973 en France », *Revue européenne des migrations internationales*, 9/2, 1993, p. 61-75.

<sup>187</sup> *Ibid.*, p. 71.

de Houari Boumédiène à prendre la décision, largement symbolique, en septembre 1973, de suspendre l'émigration<sup>188</sup>.

C'est dans ce contexte de tension croissante que la CFDT augmente ses critiques du racisme en France. Le 25 août 1973, à Marseille, un conducteur d'autobus est tué par un déséquilibré algérien, provoquant une série de violences anti-arabes dans la cité phocéenne. Dans un communiqué avec le CGT le 28 août 1973, la CFDT condamne « la haine raciale, les chasses au faciès, les campagnes de presse chauvines et nationalistes qui évoquent de sinistres souvenirs »<sup>189</sup>. Le 19 septembre, Edmond Maire donne une conférence de presse où il dénonce le racisme et pointe du doigt le gouvernement français<sup>190</sup>. Ce même jour, la CFDT appelle à une « journée nationale d'action » contre le racisme et pour l'égalité des droits le 25 septembre, avec le soutien de la CGT et le FEN<sup>191</sup>. La confédération multiplie les appels au gouvernement d'appliquer la loi contre les discours de haine durant cette période<sup>192</sup>. Et le 21 mars 1974 est tenue une journée internationale contre la discrimination raciale, en accord avec la CGT, l'Union Générale des Travailleurs Algériens et l'Amicale des Algériens en Europe<sup>193</sup>.

Le 18 décembre 1973, Edmond Maire adresse une lettre au président de la République sur les attentats contre les locaux du Consulat d'Algérie à Marseille, faisant quatre morts. E. Maire appelle au gouvernement d'assumer ses responsabilités : « Dans l'immédiat, cela implique que les menées racistes, favorisées par l'inaction des autorités, cessent et que les criminels soient démasqués et punis »<sup>194</sup>.

Entre temps, d'autres responsables cégétistes font des interventions dans la presse qui s'articulent autour de trois thèmes récurrents : le racisme, la manque de droits et un gouvernement qui ne prend pas ses responsabilités. Par exemple, quelques jours après l'incendie d'Aubervilliers en 1970, le responsable du secrétariat immigrés, Pierre Évain, est

---

<sup>188</sup> « Les crimes racistes » sont la raison officielle de la décision, mais elle s'opère aussi pour des raisons politiques et économiques internes. Sylvain Laurens, « L'immigration : une affaire d'Etats. Conversion des regards sur les migrations algériennes (1961-1973) », *Cultures & Conflits*, 69, printemps 2008, p. 33-53.

<sup>189</sup> Communiqué commun CFDT et CGT à propos du drame de Marseille, 28 août 1973, Fonds CFDT, 8H1723.

<sup>190</sup> Conférence de presse contre le racisme et pour l'égalité des droits, 19 septembre 1973, Fonds CFDT, 8H1723.

<sup>191</sup> Communiqué, 19 septembre 1973, Fonds CFDT, 8H1723.

<sup>192</sup> Déclaration de la commission exécutive de la CFDT sur la situation des immigrés et la montée du racisme, 14 décembre 1973, Fonds CFDT, 8H1723.

Communiqué CGT-CFDT, 15 décembre 1973, Fonds CFDT, 8H1723.

<sup>193</sup> Communiqué, 21 février 1974, Fonds CFDT, 8H1723.

<sup>194</sup> Lettre d'Edmond Maire au président de la République, 18 décembre 1973, Fonds CFDT, 8H1723.

invité avec son homologue cégétiste Marius Apostolo et cinq travailleurs immigrés — venant d'Italie, du Portugal, d'Algérie, d'Espagne, de Yougoslavie et de Maurice — à participer dans l'émission de débat sur Antenne 2, *Les dossiers de l'écran*<sup>195</sup>. À son tour, P. Évain critique ceux qui accusent les étrangers de venir en France afin de profiter des avantages sociaux : « La France ne serait pas ce que c'est sans les travailleurs immigrés », dit-il, en ajoutant que « c'est pas vrai qu'ils viennent prendre du boulot des français ».

Son remplacement à la tête de la commission des travailleurs immigrés, Michel Rolant, fait ses propres interventions dans les médias. Dans une émission de débat diffusée par *France Inter* en octobre 1973, M. Rolant souligne la volonté patronale de baisser les coûts du travail et remet en cause la gestion du Fonds d'action sociale. Au passage, il critique l'autre intervenant, le député centriste et membre de la majorité gouvernementale, Eugène Cladius-Petit, regrettant « qu'on n'a pas pu parler du racisme »<sup>196</sup>. En aout de la même année, lors d'une émission d'Antenne 2 sur le sujet des immigrés, M. Rolant martèle que ces derniers sont « indispensables à l'expansion française » et revient sur l'importance des « luttes » des années récentes<sup>197</sup>.

De tous les responsables cégétistes, c'est Edmond Maire qui intervient le plus systématiquement sur le sujet, façonnant un discours antiraciste particulièrement nuancé. En avril 1974, il intervient à la Mutualité à côté des représentants de la CGT et de la FEN, reprenant un certain nombre des thèmes de son intervention au Bourse du travail en février 1972<sup>198</sup>. Lors d'un entretien sur la « nouvelle crise du travail » en 1973 pour *France Culture*, le secrétaire général de la CFDT évoque volontiers la question du racisme, exprimant une sorte de multiculturalisme avant la lettre :

« Peu à peu, on sent venir à travers le temps, à travers les luttes, on sent venir le jour où au contraire, l'étranger, ce sera celui qui apporte quelque chose à la culture du pays où il vient et où les migrations [ne] seront plus considérées comme des actes de barbarie, mais comme des actes culturels d'enrichissement de l'humanité. On sent venir cela. Mais on le sent venir d'une façon encore très, très minoritaire. Nous sommes encore de ce point de vue, toujours dans une période de barbarie. Et même le mouvement ouvrier en son sein n'a pas totalement surmonté les restes de racisme que le patronat d'ailleurs utilise et entretient car en

---

<sup>195</sup> « Les travailleurs étrangers en France », diffusée le 14 janvier 1970, 2<sup>ème</sup> chaine.

<sup>196</sup> « Les trois vérités : les travailleurs immigrés », diffusée le 23 octobre 1973, France Inter.

<sup>197</sup> « Magazine 52 : travailleurs immigrés », diffusée le 31 aout 1973, 3<sup>ème</sup> chaine.

<sup>198</sup> « Meeting immigrés à la Mutualité », diffusée le 2 avril 1974, 2<sup>ème</sup> chaine.

maintenant des travailleurs immigrés dans la condition qui est la leur, il en fait une sorte de repoussoir pour le reste de la population et il entretient lui-même le racisme »<sup>199</sup>.

Toujours dans la même émission, on diffuse un extrait audio d'un travailleur immigré italien regrettant l'absence d'un syndicat dans son entreprise. Ensuite on laisse la parole à E. Maire qui compare le sort des immigrés aux femmes : « Les travaux les plus durs sont faits par deux groupes sociaux dominés ... les femmes et les immigrés ». C'est une excellente expression de l'approche cédétiste : on accepte, comme la CGT, le rôle fondamental de la classe ouvrière dans la transformation sociale, mais au même temps, on reconnaît les spécificités et la diversité de ses composants.

### *VIII. Des droits oui ... mais pas trop*

Si la CFDT met l'accent sur l'égalité des droits, cet appel n'est pas sans bornes. Les responsables de la confédération semblent dessiner une ligne rouge autour des droits politiques. Le sujet surgit au congrès et à la conférence sur l'immigration organisés en 1973. Dans les deux cas, la proposition est bloquée.

Dans le rapport introductif de la rencontre sur l'immigration en avril 1973, on aborde la question des droits politiques. D'une certaine manière, c'est la conséquence logique du principe de « l'égalité des droits » tant défendu par les syndicats. Si les travailleurs immigrés méritent le même traitement que leurs homologues français dans l'entreprise, pourquoi ce dernier groupe devrait-il bénéficier des droits de vote, et l'autre, non ? En tout cas, le rédacteur du rapport se prononce contre l'idée. S'il faudrait sans doute questionner la sincérité de son explication, il le justifie par peur de paternalisme : « Vouloir accorder la totalité des droits politiques et civiques à des étrangers ne cache-t-il pas, volontairement, ou inconsciemment, une volonté d'assimilation de l'étranger, l'assimilation étant l'absorption par le groupe dominant en faisant disparaître le particularisme du minoritaire ? »<sup>200</sup>

---

<sup>199</sup> « La nouvelle crise du travail », diffusée le 12 juin 1973, France Culture.

<sup>200</sup> Rapport introductif, Deuxième rencontre nationale sur l'immigration, 14-15 avril 1973, p. 24-25, Fonds CFDT, 8H1742.

Le sujet surgit encore au congrès de 1973, ce « congrès de l'égalité des droits », dans les mots de Jeannette Laot<sup>201</sup>. Dans la période des interventions des délégués, Ahmed Houchi de l'Hacuitex Paris prend la parole<sup>202</sup>. Le militant critique la confédération pour ne pas avoir pris position contre les circulaires Fontanet-Marcellin dès leur publication et il défend la grève de la faim comme modalité d'action<sup>203</sup>. Ensuite, il critique les limites des revendications confédérales : « Réclamer seulement les mêmes droits sociaux que les travailleurs français est insuffisant ou repose sur une analyse sans logique. La lutte contre le patronat exige l'obtention des droits politiques pour infléchir les rapports économiques ».

Lorsqu'il reprend la parole, E. Maire répond directement à la critique du délégué parisien. Il reconnaît que la revendication est appuyée par de « nombreux militants » mais il donne son avis négatif : « Dans l'état actuel de l'opinion publique, lancer de façon prématurée une telle revendication risque de créer une poussée raciste. D'autre part et surtout, les travailleurs immigrés sont très divisés sur cette question, certains jugeant qu'il y aurait là tentative d'assimilation, culturelle, au [sic] pays d'immigration »<sup>204</sup>. Au final, dans un esprit de conciliation, le congrès adopte un texte vague, proclamant que « les immigrés qui le souhaiteraient devraient pouvoir bénéficier de leurs droits politiques après un certain temps de présence en France »<sup>205</sup>. On ne précise ni les droits politiques, ni le « temps de présence » nécessaire. La question n'est pas abordée dans les années qui suivent. Quoiqu'il en soit, l'avis de l'opinion publique est sans ambiguïté : en 1974, la première fois que la question est posée, seulement 20 % des sondés sont favorable au droit de vote pour les élections présidentielles. 72 % sont contre. Malgré la prise de position de François Mitterrand et du Parti Socialiste en faveur de l'extension du droit de vote aux immigrés pour les élections locales en 1981, ces chiffres restent plus ou moins stables au cours des deux décennies suivantes<sup>206</sup>.

Au final, pour la confédération, la question des droits politiques — une revendication fondamentalement offensive — est rapidement renvoyée au second plan dans les années qui viennent. En 1974, la politique d'immigration de la France connaît un tournant décisif avec

---

<sup>201</sup> *Syndicalisme*, 7 juin 1973, p. 2.

<sup>202</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>203</sup> « Intervention du syndicat parisien Ha.Cui.Tex sur les problèmes des travailleurs immigrés », Fonds CFDT, 1G54.

<sup>204</sup> Réponse d'Edmond Maire aux interventions, p. 9, Fonds CFDT, 1G54.

<sup>205</sup> Orientations et positions pour l'immigration, rapport adopté par le Bureau National, juin 1975, p. 9, Fonds CFDT, 8H1722.

<sup>206</sup> Gastaut, *L'immigration et l'opinion en France sous la V<sup>e</sup> République*, op. cit., p. 531.

ladite fermeture des frontières, suivi par une série d'autres mesures restrictives jusqu'à l'arrivée de la gauche au pouvoir. La crise économique qui débute en 1973 se conjugue avec cette nouvelle rigidité administrative, produisant un climat politique et social dans lequel les revendications deviennent de plus en plus défensives.



### CHAPITRE 3 : SUR LA DÉFENSIVE (1974-1979)

Une nouvelle phase de la politique d'immigration française s'installe avec la suspension de l'immigration et du regroupement familial en juillet 1974. À la suite d'une longue période marquée par une politique de laisser-faire, le gouvernement se dirige rapidement dans l'autre sens sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing. En plus de la fermeture des frontières, ce tournant se confirme par une série d'autres mesures : les interpellations des étrangers en situation irrégulière, la mise en place d'une « aide au retour volontaire » à partir d'avril 1977 et, enfin, le projet de loi Bonnet en 1979 qui propose de nouveaux motifs d'expulsion et la création d'un régime de détention administrative. En accord avec ses principes, la CFDT critique l'ensemble de ces mesures et s'engage pour les abroger ou, au moins, pour les limiter. Ce faisant, ces conflits mobilisent — et sapent — l'énergie du secrétariat et de la commission des travailleurs immigrés.

Autrement dit, la CFDT passe à des combats de plus en plus défensifs. Si la période précédente se caractérise par des combats offensifs — une expansion des droits allant jusqu'à la question du droit de vote — la période de 1974 à 1979 se caractérise par des luttes qui visent à maintenir le *statu quo* face à un gouvernement qui tente de supprimer des protections juridiques et de faciliter les possibilités d'expulsion. Ce tournant va de pair avec un changement d'orientation plus global de la confédération, un abandon progressif de sa ligne contestataire et autogestionnaire en faveur de ce que le politologue Nicolas Defaud a nommé un « syndicalisme de proposition »<sup>207</sup>, entériné au congrès de mai 1979. Dans cette deuxième moitié de la décennie, le discours cédétiste sur l'immigration évolue. La confédération fait émerger de nouvelles problématiques, notamment la question de la place de la « deuxième génération » et l'importance du respect de l'identité culturelle. Avant d'aborder chacune de ces questions, il s'agit d'examiner un sujet fondamental, celui de la représentation des travailleurs immigrés dans la confédération.

---

<sup>207</sup> Defaud, *De l'autogestion au syndicalisme de proposition*, op. cit..

## I. Manque de représentation

Derrière toutes les campagnes, les communiqués, les conférences, les prises de positions, les interventions dans la presse — bref, toute la solidarité affichée — se cache une sombre réalité : le manque flagrant de responsables de nationalité étrangère dans la confédération. Dès la refondation des structures consacrées aux travailleurs immigrés en 1971, les membres de la commission des travailleurs immigrés notent régulièrement la faible participation des immigrés eux-mêmes dans les structures confédérales, en particulier lors des congrès<sup>208</sup>. Et pourtant, cette réalité perdure.

En 1965, la CFDT est gérée par un secrétariat confédéral de 3 personnes et un bureau confédéral de 22 personnes. Selon notre analyse, il ne semble pas y avoir un seul étranger représenté parmi-eux<sup>209</sup>. En 1967, il n’y a pas un étranger sur les 17 personnes qui composent le bureau confédéral. Suite aux réformes des structures de 1970, la CFDT est gérée par une commission exécutive, une équipe de dix membres qui compte les grands noms qu’on associe aujourd’hui avec la confédération : Descamps, Maire, Krumnow, etc. Elle, non plus, ne compte pas un seul étranger. On ne compte, par ailleurs, que deux femmes dans ces instances dirigeantes : Simone Troisgros, jusqu’à 1969<sup>210</sup>, et Jeannette Laot, à partir de 1970. Il faudrait attendre l’élection en 2006 d’Anousheh Karvar, une bibliothécaire née en Iran<sup>211</sup>, pour que la commission exécutive de la CFDT compte un membre immigré au sens officiel du terme.

S’ils sont moins homogènes par leur genre et leur ethnicité que leurs dirigeants — une tâche qui n’est pas difficile à réaliser — les participants aux congrès de la CFDT sont eux-aussi majoritairement des mâles blancs. Nous n’avons malheureusement pas les chiffres avant 1973. Mais à partir de cette année, la revue *CFDT-Aujourd’hui* envoie systématiquement un

---

<sup>208</sup> Réunions de la commission des travailleurs immigrés, Fonds CFDT, 8H1726.

<sup>209</sup> Les noms des élus sont disponibles dans les rapports d’activités et les numéros de *Syndicalisme* correspondants. Afin de confirmer leurs origines familiales, on a consulté chacune de leurs notices dans le Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français, mieux connu comme « le Maitron ». Trois des responsables en question n’ont pas de notice. Un d’entre eux, Jean Monnier, qui est maire d’Angers de 1977 à 1998, est originaire du département de Maine-et-Loire. Quant à Georges Sirven (secrétaire administratif à Descamps) et Jean Alidières (trésorier), leurs noms de familles respectifs ont dans longues histoires dans l’Hexagone.

<sup>210</sup> Troisgros devient secrétaire de la commission confédérale féminine en 1948 ; elle est secrétaire générale adjointe de la CFTC/CFDT de 1949 à 1969, selon « le Maitron ».

<sup>211</sup> « Anousheh Karvar, l’étoffe d’un chef à la CFDT », *Le Monde*, 9 novembre 2011.

questionnaire aux congressistes qui nous permettent de mieux savoir leurs origines. Les résultats sont frappants.

Sur les 1298 participants aux congrès de 1973, 1280 sont français, c'est-à-dire, 98,6 % des congressistes. Parmi les 18 étrangers, 12 ne donnent pas leur nationalité. 2 sont italiens, 2 sont algériens, 1 est portugais, et 1 est espagnol<sup>212</sup>. Il n'est pas étonnant que ces chiffres ne soient pas publiés dans *Syndicalisme*, comme en sont les statistiques sur les femmes et les catégories socioprofessionnelles<sup>213</sup>. La situation n'évolue pas énormément lors des congrès suivants. En 1976, il y n'a que 14 étrangers parmi les 1444 délégués, dont 6 Algériens, 2 Italiens, 2 Espagnols, 1 Portugais et 3 qui sont d'une « autre » nationalité<sup>214</sup>. En 1979, seulement 14 des 1367 délégués sont « étrangers », alors que 3 personnes n'ont pas répondu à la question<sup>215</sup>.

Les responsables semblent être conscients de ce problème. Le congrès de 1973 est celui de « l'égalité des droits ». Or, en juin 1973, la commission des travailleurs immigrés note « la participation très faible de responsables immigrés au congrès ». On observe, logiquement, que « l'intérêt du débat sur la résolution sur l'immigration aurait été largement accru s'il avait été alimenté par de nombreuses interventions de syndicalistes immigrés, exposant leurs analyses y compris dans leur diversité »<sup>216</sup>. À l'approche du congrès de 1976, on sent que le même problème s'approche : « Si la présence comme telle d'immigrés invités directement est à exclure, il faudra voir comment intervenir auprès des organisations pour que cette présence soit assurée normalement dans les délégations » note-t-on à la commission des travailleurs immigrés en novembre 1975, quelques mois avant le congrès à Annecy. Le responsable de la commission, Hubert Lesire-Ogrel, est chargé d'en parler avec la commission exécutive de la confédération<sup>217</sup>. À l'évidence, ils n'ont pas trouvé les moyens d'assurer une meilleure représentativité.

Au même temps, la commission conserve sa balance entre français et immigrés. Pierre Évain reste en charge du secrétariat jusqu'en septembre 1977, lorsqu'il est remplacé par

---

<sup>212</sup> Résultats du questionnaire du congrès confédéral, 1973, BRAEC, Fonds CFDT, CF 8 27.

<sup>213</sup> *Syndicalisme*, 7 juin 1973, p. 2. On constate, tout de même, « une proportion de femmes encore insuffisante (14,6 %) ».

<sup>214</sup> Résultats du questionnaire du congrès confédéral, 1976, BRAEC, Fonds CFDT, CG 11 85.

<sup>215</sup> Résultats du questionnaire du congrès confédéral, 1979, BRAEC, Fonds CFDT, CG 11 90.

<sup>216</sup> Réunion de la commission des travailleurs immigrés, 23 juin 1973, p. 2, Fonds CFDT, 8H1726.

<sup>217</sup> Réunion de la commission des travailleurs immigrés, 29 novembre 1975, p. 4, Fonds CFDT, 8H1726.

Abderramane Ben Lezar et Denis Jacquot<sup>218</sup>. Par ailleurs, Hubert Lesire-Ogrel remplace Michel Rolant à la tête de la commission des travailleurs immigrés en octobre 1973<sup>219</sup>. Lesire-Ogrel, un permanent du service juridique depuis 1957 qui entre à la commission exécutive au congrès de 1973, a notamment milité pour la cause algérienne, nouant des contacts pendant la guerre d'Indépendance avec des syndicalistes de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA)<sup>220</sup>. À ses côtés se trouvent un mélange de militants français et immigrés, des responsables étrangers élus lors d'une série de « rencontres nationales » organisées par nationalité et des responsables des régions et des fédérations choisis par la confédération.

Alors que certains mandatés y passent peu de temps, d'autres participent plus régulièrement à la commission. Parmi cette dernière catégorie, nous pouvons citer des figures comme Manolo Garcia, originaire d'une famille antifranquiste de la région des Asturies et ancien militant de la JOC espagnole, installé dans la région parisienne depuis 1963. De 1971 à septembre 1974, Garcia est chargé des questions relatives aux travailleurs immigrés à l'Union parisienne des syndicats de la métallurgie (UPSM). Pendant cette période, il mène de nombreuses sessions de formation sur les travailleurs immigrés organisées par la confédération tout en maintenant des rapports étroits avec l'Union syndicale ouvrière (USO) espagnole. Suite à la chute de la dictature en 1978, Garcia rentre en Espagne<sup>221</sup>. Il y a aussi Omar Ouhadj, un ancien militant du Front de libération nationale (FLN) algérien<sup>222</sup> et ancien membre du comité d'établissement à Boulogne-Billancourt, de 1952 à 1963<sup>223</sup>, qui est passé de la CGT à la CFDT. Ou encore des figures comme le portugais Carlos Barreto et l'espagnol Angel Villaroya. À leurs côtés à la commission se trouvent des responsables français, des figures comme Géo Goubier, représentant de la fédération du bâtiment, ou Guy Tixier, représentant de la fédération de la chimie.

---

<sup>218</sup> Document de travail confidentiel du BRAEC, Secrétariat confédéral, 1953-1980, avril 1980, p. 66, Fonds CFDT, 8H263.

<sup>219</sup> Réunion de la commission des travailleurs immigrés, 23 juin 1973, p. 5, Fonds CFDT, 8H1726.

<sup>220</sup> Yvonne Delemotte, Frank Georgi, « Hubert Lesire-Ogrel », *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français : Le Maitron*, à partir du Maitron en ligne : <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/>.

<sup>221</sup> Jacques Debesse, « Alberto Marcos González, alias Manolo Garcia », *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français : Le Maitron*, à partir du Maitron en ligne : <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/>.

<sup>222</sup> Jim House, Neil MacMaster, « La Fédération de France du FLN et l'organisation du 17 octobre 1961 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 83, 2004, p. 154-156.

<sup>223</sup> Laure Pitti, « La main d'œuvre algérienne dans l'industrie automobile (1945-1962), ou les oubliés de l'histoire », *Hommes et migrations*, 1263, septembre-octobre 2006, p. 55.

Il faut noter que la dominance « nationale » au sein de la confédération contraste nettement avec les réalités du syndicalisme de base. S'il n'est malheureusement pas possible de savoir le nombre exact d'adhérents immigrés à la CFDT pendant la période en question, un certain nombre d'indices peut nous donner une idée. Ceux-ci suggèrent une adhésion massive.

Selon un rapport composé pour le secrétariat des travailleurs immigrés en janvier 1969, alors sous la direction de Pierre Manghetti, les adhérents étaient « au minimum 10.000 »<sup>224</sup>, une petite fraction des 3,3 millions d'immigrés vivant alors en France<sup>225</sup>. En juin 1972, le bureau national a décidé de faire un recensement des adhérents immigrés, organisé par le secrétariat des travailleurs immigrés<sup>226</sup>. Les résultats eux-mêmes n'apparaissent pas dans les archives confédérales, mais quelques mois plus tard, en février 1973, la commission des travailleurs immigrés note que « le point a été fait sur cette enquête très positive en proportion du nombre de réponses »<sup>227</sup>.

En général, la CFDT a beaucoup progressé en nombre d'adhérents pendant cette période. Selon les estimations de Dominique Labbé, elle va de 454 000 adhérents en 1965 à 706 000 en 1979, atteignant un pic de 750 000 en 1976-1977<sup>228</sup>. La CGT, pour sa part, subit une perte d'adhérents, de 1,5 millions en 1965 à 1,38 millions en 1979, malgré un pic de 1,87 millions en 1969. L'évolution cédétiste comprend les industries avec une proportion élevée de main d'œuvre étrangère. De 1967 à 1976, les effectifs de la CFDT dans le bâtiment ont progressé de 23 000 à 38 500<sup>229</sup>. Pendant la même période, ses effectifs dans la métallurgie ont progressé de 82 000 à 130 500<sup>230</sup>. Quant à la chimie, plastique et caoutchouc, de 25 000 à 42 500<sup>231</sup>.

Selon toute évidence, cette croissance touchait les travailleurs immigrés. Dans une note préparatoire à une conférence internationale sur le syndicalisme et l'immigration en 1976 en Stuttgart, la CFDT observe que « nous assistons actuellement en France à un développement de la syndicalisation chez les travailleurs immigrés, syndicalisation plus forte

---

<sup>224</sup> « Des travailleurs immigrés dans la CFDT en janvier 1969 et leur devenir », Fonds CFDT, 7H733.

<sup>225</sup> Insee, recensements de la population, 1911-2008.

<sup>226</sup> Réunion de la commission des travailleurs immigrés, 7 octobre 1972, p. 6, Fonds CFDT, 8H1726.

<sup>227</sup> Réunion de la commission des travailleurs immigrés, 24 février 1973, p. 5, Fonds CFDT, 8H1726.

<sup>228</sup> Dominique Labbé, *La syndicalisation en France depuis 1945*, Rapport final d'enquête réalisée pour le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, 1995, p. 76.

<sup>229</sup> *Ibid.*, p. 85.

<sup>230</sup> *Ibid.*, p. 94.

<sup>231</sup> *Ibid.*, p. 87.

en certains secteurs que la syndicalisation des français, et parallèlement une multiplication des syndicalistes immigrés dans toutes les nationalités »<sup>232</sup>. Nous pouvons supposer que cette note a été rédigé par un des quatre membres de la délégation cédétiste : Pierre Évain, Hubert Lesire-Ogrel, Omar Ouhady [sic] ou Daniel Magal<sup>233</sup>. Le bureau national partage cette analyse lorsqu'il se réunit en juin 1975 afin d'aborder le sujet de l'immigration : « Nous assistons à une syndicalisation qui s'accélère dans l'immigration, si elle touche toutes les nationalités, elle est plus importante pour les maghrébins, marocains notamment »<sup>234</sup>.

En effet, selon une étude du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC) en 1976, les taux de syndicalisation des travailleurs français et des travailleurs immigrés sont à peu près équivalents : 25,5 % pour les premiers, 24,7 % pour les seconds<sup>235</sup>. Les portugais (30,5 %), les marocains (28,8 %), les algériens (27,4 %) et les italiens (26,9 %) ont tous des taux plus élevés que leurs homologues français. Les « africains » (20 %), les tunisiens (17,6 %) et les yougoslaves (9,8 %) ont des taux inférieurs. Quoi qu'il en soit, dans leur ensemble, ces indicateurs suggèrent une progression importante à la CFDT. L'absence de représentation immigrée aux plus hautes échelles de la confédération en est d'autant plus criante.

Ce pic de syndicalisation immigrée coïncide avec des bouleversements économiques : le « choc pétrolier » en 1973, l'arrivée de la crise, et par la suite, la montée du chômage, dont le taux progresse de 2,6 % en 1970 à 6,8 % en 1980<sup>236</sup>. Celui-ci devient progressivement un enjeu politique de première importance, ayant pour effet une profonde remise en cause de la place des immigrés en France. Autrement dit, si les nombreux gouvernements des « Trente Glorieuses » considéraient l'immigration comme un atout — un fournisseur de main-d'œuvre nécessaire — l'immigration devient de plus en plus un inconvénient. En 1976, le Premier ministre Jacques Chirac déclare sur TF1 que « un pays dans lequel il y a près d'un million de chômeurs, mais où il y a 2 millions d'immigrés, n'est pas un pays dans lequel le problème de

---

<sup>232</sup> Contribution de la CFDT à la 3<sup>e</sup> conférence immigration à Stuttgart, 20-22 mai 1976, p. 20, Fonds CFDT, 8H1722.

<sup>233</sup> *Syndicalisme*, 1 juillet 1976, p. 12.

<sup>234</sup> Orientations et positions pour l'immigration, rapport adopté par le Bureau National, juin 1975, Fonds CFDT, 8H1722, p. 21.

<sup>235</sup> Questionnaire de la Confédération européenne des syndicats, Athènes, 17-18 novembre 1978, p. 2, Fonds CFDT, 8H1722.

<sup>236</sup> « L'évolution du chômage en France au cours des 40 dernières années », *La Documentation française d'après INSEE*, (en ligne : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/emploi/chiffres-cles.shtml>), consulté le 21 avril 2018).

l'emploi est insoluble »<sup>237</sup>. Deux ans après, l'essentiel de cette logique est repris dans les affiches du nouveau parti politique d'extrême droite, le Front National : « Un million de chômeurs, c'est un million d'immigrés en trop »<sup>238</sup>. Cette hostilité va de pair avec une autre réalité : le profil de moins en moins européen de la population étrangère en France.

## *II. Le nouveaux profil de l'immigration en France*

Si les premières signes paraissent dans les années 1960, la réalité s'installe dans la décennie suivante. Les travailleurs immigrés sont de moins en moins européens, et leurs familles les rejoignent de plus en plus en France. Cette nouvelle réalité influence la manière dont les pouvoirs publics interviennent dans le domaine de l'immigration ainsi que les modalités de l'engagement de la CFDT en faveur des travailleurs immigrés.

Tout d'abord, il faut souligner les grandes évolutions. Comme nous avons déjà observé dans le premier chapitre, la part d'immigrés dans la population française ne cesse d'augmenter depuis la Libération, avant de se stabiliser dans la seconde moitié des années 1970. En 1975, il y a 3,9 millions d'immigrés vivant en France<sup>239</sup>, et 3,4 millions d'étrangers<sup>240</sup>. Si les italiens et les espagnols sont respectivement 24 % et 21 % de la population immigrée en 1968, ils ne représentent que 18 % et 16 % de cette population en 1975, et 15 % et 12 % en 1982. Les portugais, par contre, sont de plus en plus nombreux. Ils vont de 9 % en 1968 à 17 % en 1975, et 16% en 1982<sup>241</sup>. Parallèlement, la France connaît pendant cette période une immigration de plus en plus maghrébine et africaine, venant, en grande partie, de ses anciennes colonies. De 1968 à 1982, les algériens progressent de 12 % de la population immigrée à 15 % ; les marocains, de 3 % à 9 % ; les tunisiens de 4 % à 5 % ; les africains d'autres pays, de 1 % à 4 %<sup>242</sup>.

Tous les immigrés ne sont pas des travailleurs immigrés. Les familles prennent une place de plus en plus importante dans l'immigration, rejoignant les travailleurs déjà installés en France. Ce développement est attesté par l'augmentation de la proportion de jeunes

---

<sup>237</sup> Gastaut, *L'immigration et l'opinion en France sous la V<sup>e</sup> République*, op. cit., p. 302.

<sup>238</sup> « Le FN n'est plus le même, mais a-t-il vraiment changé ? », *Le Monde*, 9 septembre 2012.

<sup>239</sup> Insee, recensements de la population, 1911-2008.

<sup>240</sup> Weil, *La France et ses étrangers*, op. cit., p. 535.

<sup>241</sup> Michèle Tribalat, « Les immigrés au recensement de 1990 et les populations liées à leur installation en France », *Population*, 48/6, 1993, p. 1920.

<sup>242</sup> Bernard Braun, Francis Collignon, *La France en fiches*, 6<sup>ème</sup> édition, Rosny-sous-Bois, Bréal, 2008, p. 58.

étrangers en France. Ces derniers, âgés entre 0 et 14, représentent environ un quart de la population étrangère en 1975<sup>243</sup>. Le caractère « familial » de l'immigration accroit encore après la suspension officielle de l'immigration en 1974.

### *III. Durcissement du gouvernement ... et ripostes cédétistes*

La séquence 1974-1979 est marquée par une série d'affrontements entre la CFDT et le gouvernement français sur le sujet de l'immigration et des travailleurs immigrés. Un type d'action émerge et se répète : le gouvernement propose des mesures restrictives, la CFDT les critique, souvent avec d'autres acteurs, et face à cette pression, le gouvernement assouplit ses propositions. Ce genre de conflit marque la décennie et définit l'engagement cédétiste durant la période.

En juillet 1974, le gouvernement prend une mesure radicale, la suspension totale de l'immigration. Elle est justifiée avant tout par le contexte économique, la montée du chômage<sup>244</sup>. La CFDT est la seule confédération syndicale à s'y opposer. Force Ouvrière prônait la mesure depuis septembre 1973, et la CGT, pour sa part, a donné son accord préalable au secrétaire d'état. Pour celle-ci, la décision se justifie par l'augmentation du chômage et les refoulements des travailleurs immigrés en situation irrégulière. Dans un tel contexte, il semble logique de ne pas introduire plus d'immigrés<sup>245</sup>.

La CFDT prend une position différente. D'un point de vue rhétorique, son communiqué semble défendre l'immigration comme faisant partie du bien commun : « Fermeture des frontières pour définir une politique de l'immigration'. C'est un peu comme si pour définir une politique de la santé ou de l'ORTF on commençait par fermer les hôpitaux et arrêter la télévision, lance-t-elle dans un communiqué. S'il y a toute évidence besoin d'une réglementation [sic], elle implique au préalable un changement profond de politique ... Il faut assurer des salaires normaux, des conditions de vie et de travail décentes, le respect de la dignité des individus. Il faut aboutir à une égalité réelle des droits entre tous les travailleurs »<sup>246</sup>.

---

<sup>243</sup> Mouna-Liliane Samman, « L'immigration étrangère a pris un caractère plus familial », *Économie et Statistique*, 92, 1977, p. 56.

<sup>244</sup> Sylvain Laurens, « '1974' et la fermeture des frontières », *Politix*, 82, 2008, p. 69-94.

<sup>245</sup> Weil, *La France et ses étrangers, op. cit.*, p. 113-114.

<sup>246</sup> Communiqué de presse, 5 juillet 1974, Fonds CFDT, 8H1723.



Avec d'autres associations, notamment le Groupe d'information et de soutien aux travailleurs immigrés (GISTI), la CFDT focalise ses critiques sur l'interdiction du regroupement familial. Cette mobilisation des syndicats et du monde associatif semble décisive dans le changement de ligne du gouvernement, rendant clair « l'impossibilité pratique et éthique » d'une interdiction de l'immigration familiale<sup>247</sup>. Pendant l'été 1975, de nouvelles circulaires reconnaissent implicitement le regroupement familial. Ensuite, le droit au regroupement familial est officiellement reconnu par une circulaire d'avril 1976.

Pendant cette période, les dirigeants de la CFDT multiplient aussi leurs réunions avec les représentants d'un gouvernement qui donne priorité aux sujets de l'immigration et des travailleurs immigrés. Depuis l'élection de Valéry Giscard d'Estaing en mai 1974, le gouvernement français se dote d'un secrétaire d'état chargé des immigrés, rattaché au Ministère du travail. Jusqu'en juillet de cette année, le poste est occupé par André Postel-Vinay, mais celui-ci quitte ses fonctions lors de la suspension de l'immigration. Le haut fonctionnaire a accepté cette mesure à condition que le gouvernement augmente ses financements de logement social, une promesse qui n'est pas tenue. De juillet 1974 à mars 1977, c'est donc Paul Dijoud qui prend le relai. Malgré la relative fermeté de la ligne qu'il défend, Dijoud souhaite donner une image libérale. Cet effort est incarné par la création de l'Office National pour la Promotion Culturelle des immigrés en 1976, présidé par l'ancien résistant Stéphane Hessel<sup>248</sup>.

Des représentants de la CFDT rencontrent Dijoud à plusieurs reprises : en commission gouvernementale avec la CGT en avril 1975 et en novembre 1976<sup>249</sup>, ensuite, lors d'une réunion séparée en décembre 1975. Dans ces réunions, le ministre insiste sur l'importance de « travailler avec les syndicats », évoquant une « période de confiance »<sup>250</sup>. Les représentants de la confédération restent sceptiques. Revenant sur leur réunion en novembre 1976 dans une note pour la commission des travailleurs immigrés, le secrétariat de Pierre Évain observe « une écoute beaucoup plus grande des critiques syndicales sur la politique gouvernementale de l'immigration » tout en ajoutant que « au fond, peu nous importe les motivations, ce qu'il faut c'est faire une politique sérieuse ». On note aussi que

---

<sup>247</sup> Weil, *La France et ses étrangers, op. cit.*, p. 132.

<sup>248</sup> Sylvain Laurens, « De la 'Promotion culturelle des immigrés' à 'l'interculturel' (1974-1980) : Discours d'État sur une catégorie d'État », *Cultures & Conflits*, 107, 2017, p. 15-41.

<sup>249</sup> Il s'agit de la commission de main-d'œuvre étrangère déjà évoquée, lancée en 1973.

<sup>250</sup> Note sur la réunion de la commission main d'œuvre étrangère 25 novembre 1976, Fonds CFDT, 8H1726.

« la perspective d'un changement politique éventuel en France n'est sans doute pas étranger à ce comportement », une référence aux prochaines élections législatives. En effet, la gauche a progressé aux élections cantonales en 1976, et aux élections municipales l'année suivante. La confédération obtient au moins une victoire de ces discussions avec P. Dijoud : une extension des droits syndicaux<sup>251</sup>. En juillet 1975, le Parlement approuve une loi qui transforme la condition d'éligibilité aux postes de responsabilités syndicales de « savoir lire et écrire le français » en « savoir s'exprimer en français » et ouvre la possibilité d'être désigné comme délégué syndical et d'être responsable d'un syndicat<sup>252</sup>. Quoiqu'il en soit, la méfiance de la CFDT vis-à-vis du gouvernement se révèle bien justifiée.

Le ton se durcit au printemps de 1977. Lors d'un remaniement, P. Dijoud est remplacé par Lionel Stoléru. Suit alors un changement de ligne, dont la logique est simple mais brutale : dans un contexte de chômage toujours croissant, une suspension d'immigration ne suffit plus. Il faut dès lors qu'il y ait tout simplement moins d'étrangers en France. Cette politique se met en cours à travers plusieurs mesures.

Tout d'abord, en mai 1977, le gouvernement met en place « l'aide au retour ». 10 000 francs sont désormais disponibles pour tout chômeur étranger qui souhaite rentrer dans son pays d'origine. En septembre 1977, ce dispositif est étendu à la population active ayant résidé au moins cinq ans en France. Ensuite, le gouvernement augmente les contrôles d'identité et les renvois d'immigrés en situation irrégulière<sup>253</sup>. L'objectif est de réduire la population étrangère totale d'un million en cinq ans<sup>254</sup>. Suite à une plainte déposée par le MRAP, un arrêt du conseil d'état en novembre 1978 met fin au dispositif de l'aide au retour<sup>255</sup>. Mais cela n'empêche pas le gouvernement de poursuivre sa politique de rigueur.

---

<sup>251</sup> Communiqué, 24 avril 1975, Fonds CFDT, 8H1723.

<sup>252</sup> Orientations et positions pour l'immigration, rapport adopté par le Bureau National, juin 1975, Fonds CFDT, 8H1722, p. 11.

<sup>253</sup> En janvier 1978, le secteur économie-emploi-éducation permanente publie une note intitulée 'Vigilance accrue des organisations CFDT sur l'opération aide au retour pour les travailleurs immigrés' : « Un peu partout, les provocations se développent : interpellations policières, contrôles d'identité, expulsions, coupures de courant dans les foyers, constituent autant de violences qui visent à démoraliser les travailleurs immigrés et à les placer en permanence en situation d'insécurité », Fonds CFDT, 8H122.

<sup>254</sup> Yvan Gastaut, « Français et immigrés à l'épreuve du crise (1973-1995) », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 84, 2004, p. 107-118.

<sup>255</sup> Conseil d'état, 1 / 4 SSR, du 24 novembre 1978, n. 0999, publié au recueil Lebon, (en ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000007687648/>, consulté le 14 mai 2018).

En mars 1979 se prépare le projet de loi Bonnet. Celui-ci consiste à élargir les pouvoirs d'expulsion du ministère de l'Intérieur et rendre possible le non-renouvellement des titres des étrangers résidents, l'objectif étant de réduire le nombre d'immigrés de 200 000 par an<sup>256</sup>. Au final, dans un contexte d'opposition, le Parlement repousse le débat au printemps 1980. S'il approuve, au final, une version modifiée du texte, l'arrivée de la gauche au pouvoir l'année suivante limite, en grande partie, l'efficacité des mesures.

La CFDT joue un rôle important dans l'opposition à ces mesures. En mai 1977, des représentants de la confédération interviennent fermement contre l'aide au retour dans une réunion du Comité supérieur de l'emploi, une autre institution tripartite rattachée au ministère du Travail : « Ce que vous appelez volontariat ne sera dans le plupart des cas, que le résultat des contraintes et pressions exercées sur les immigrés au moyen des dispositifs de contrôle du chômage et de l'immigration » disent-ils. Dans une réunion avec Lionel Stoléru en juin 1977, les représentants de la confédération soulignent encore leur opposition<sup>257</sup>.

En 1979, la CFDT fait partie du mouvement d'opposition contre le projet de loi Bonnet. Dans les pages de *Syndicalisme* en mars 1979, Hubert Lesire-Ogrel critique fermement le projet de loi<sup>258</sup>. Ensuite, la confédération sonne l'alarme dans une conférence de presse avec d'autres organisations, le MRAP, la CGT, la Cimade (Comité inter mouvements auprès des évacués), la FASTI (Fédération des associations de solidarité avec tous les immigrés), la FEN et d'autres<sup>259</sup>. De plus, la confédération soutient plusieurs mobilisations. En octobre 1979, la CFDT organise avec la CGT une semaine d'action et d'information lorsque le Sénat examine le projet de loi. Et la confédération donne son soutien à des manifestations : d'abord, le 17 octobre 1979 à Paris où E. Maire défile avec G. Séguy dans un cortège de 2500 personnes<sup>260</sup>, une autre le 1 décembre 1979 à Paris qui rassemble 5000 personnes<sup>261</sup>.

---

<sup>256</sup> Gastaut, *L'immigration et l'opinion en France sous la V<sup>e</sup> République*, op. cit., p. 307.

<sup>257</sup> Réunion de la commission nationale de la main d'œuvre étrangère, 22 juin 1977, Fonds CFDT, 8H1722.

<sup>258</sup> Weil, *La France et ses étrangers*, op. cit., p. 177.

<sup>259</sup> « M. Bonnet récidive », *Droit et liberté*, 380, mai 1979, p. 23.

<sup>260</sup> « MM. Maire, Séguy et Astre ont défilé en tête d'une manifestation d'immigrés », *Le Monde*, 19 octobre 1979. Le journaliste du *Monde* observe tout de même que « l'heure et le jour choisis pour cette initiative n'étaient guère propices à un rassemblement d'immigrés qui travaillent pour la plupart dans les usines de banlieue ».

<sup>261</sup> Gastaut, *L'immigration et l'opinion en France sous la V<sup>e</sup> République*, op. cit., p. 309.

#### *IV. Continuité revendicative*

Si le contexte économique et politique évolue de manière considérable, mettant la confédération sur la défensive, nous pouvons quand même observer quelques continuités avec ses revendications de la période précédente. Avant tout, la CFDT continue d'émettre un discours antiraciste destiné au grand public, assumant sa fonction d'un défenseur de la « cause immigrée » à l'échelle nationale. Si 1973 marque un véritable pic de violence xénophobe en France, un certain nombre d'agressions visant des immigrés et notamment des maghrébins jalonnent aussi la deuxième moitié de la décennie. Les dirigeants de la CFDT répondent de manière ferme et systématique contre ces nombreux attentats, les liant souvent avec la politique du gouvernement. Cela consolide la place de la CFDT comme un acteur antiraciste de premier ordre, tout comme le MRAP, le GISTI et le MTA.

Le 21 février 1975, la confédération organise une autre journée d'action sur l'immigration avec la CGT, suivant le modèle de 1972. Le message est mis à jour, même si les sources démontrent qu'elle est un peu moins suivie que la première. Le thème principal est dévoilé lors d'une conférence de presse quelques jours avant la journée d'action : « Les travailleurs immigrés, comme les travailleurs français, ne veulent pas faire les frais de la crise ». Dans un document d'environ 20 pages, on critique la politique « arbitraire » du gouvernement, on prône la pleine extension des droits syndicaux, c'est-à-dire l'assouplissement des restrictions de langue, et on critique le racisme — plus précisément, la non-application de la loi antiraciste de 1972<sup>262</sup>. On critique, par ailleurs, le fait de donner la parole à un maire raciste dans une émission de télévision.

Le mois suivant, le président Giscard-d'Estaing visite le bidonville Michel à Marseille, habitée par des familles nord-africaines. Accompagné par son ministre Paul Dijoud — et des caméras de télévision — le président dialogue avec quelques résidents<sup>263</sup>. Le séjour fait manifestement partie de l'effort du gouvernement de montrer son intérêt pour le sujet de l'immigration. Hubert Lesire-Ogrel n'en est pas impressionné. Dans un communiqué, le chef de la commission des travailleurs immigrés de la CFDT martèle que « ce n'est pas aux sourires et poignées d'un Président de la République, que seront jugés les effets de la politique

---

<sup>262</sup> Conférence de presse du 17 février 1975 sur l'immigration, p. 15, Fonds CFDT, 8H1723.

<sup>263</sup> « Le président de la République visite le bidonville Michel », diffusée le 27 février 1975, France Régions 3.

gouvernementale ... [la CFDT] ne voit venir que des assurances, des belles paroles et des mesures paternalistes »<sup>264</sup>.

Se multiplient les réactions contre la violence visant des immigrés et des étrangers. Le 6 août 1975, six travailleurs algériens sont séquestrés dans le camp de St Maurice-l'Ardoise (Gard), un centre accueillant les harkis. Ensuite, Djelloul Belfadel, responsable de l'Amicale des Algériens en Europe, est séquestré à Firmy (Aveyron). Dans un communiqué, la CFDT et la CGT critiquent la situation : « La condition déplorable faite en France aux harkis est présentée, aujourd'hui, comme le prétexte à ces actes inadmissibles »<sup>265</sup>.

En février 1976, la CFDT critique une « nouvelle vague d'attentats » contre une série d'immeubles associés avec le gouvernement algérien, à Paris, à Lyon et à Strasbourg, revendiquée par une nouvelle groupuscule d'extrême droite, le Front de libération unifié pour la Nouvelle Algérie. Celle-ci se dit composer de « harkis, de pied-noirs et de démocrates algériens »<sup>266</sup>. Dans un communiqué, la CFDT fait appel encore à l'application de la loi antiraciste<sup>267</sup>.

En juillet 1976, le ministre de l'intérieur, Michel Poniatowski, annonce que le gouvernement entend lutter contre les « agressions » dans le métro parisien. Dans une interview sur France Inter, il affirme — sans preuve — que « c'est un fait que les vols à la tire sont à 70 % le fait d'étrangers »<sup>268</sup>. La CFDT l'interpelle immédiatement : « De tels encouragements à l'hostilité contre les travailleurs immigrés sont inadmissibles. Ils ne peuvent qu'aboutir à un développement du racisme et de la violence ». Ensuite, le communiqué lie les propos de Poniatowski aux actions de son collègue au ministère du Travail et au premier ministre : « M. le ministre de l'Intérieur serait-il raciste ? ou plutôt n'illustre-t-il pas, à sa manière, la politique du gouvernement définie récemment par MM. CHIRAC et DURAFOR... »<sup>269</sup>.

En décembre 1977, Hubert Lesire-Ogrel fait une intervention dans un meeting à la Bourse du Travail<sup>270</sup>, organisé après encore un autre meurtre de caractère xénophobe. Cette

---

<sup>264</sup> Déclaration de H. Lesire-Ogrel, 5 mars 1975, Fonds CFDT, 8H1723.

<sup>265</sup> Communiqué, 20 août 1975, Fonds CFDT, 8H1723.

<sup>266</sup> « Plusieurs attentats sont commis contre des établissements algériens », *Le Monde*, 23 février 1976.

<sup>267</sup> Une nouvelle vague d'attentats ... mais toujours l'impunité, 24 février 1976, Fonds CFDT, 8H1723.

<sup>268</sup> « Les étrangers qui commettront des agressions dans le métro seront 'expulsés automatiquement' déclare M. Poniatowski », *Le Monde*, 23 juillet 1976.

<sup>269</sup> « Non au racisme », 22 juillet 1976, Fonds CFDT, 8H1723.

<sup>270</sup> Le meeting rassemble la CGT, la FEN, le PCF, le PS, le PSU, la Fédération des républicains de progrès, le MRAP et l'Association de solidarité franco-arabe. « Un meeting pour Laid Sebäï », *Le Monde*, 7 décembre 1977.

fois-ci, il s'agit de Laïd Sebaï, gardien de nuit de l'Amicale des Algériens en Europe à Paris, tué par balle par deux hommes alors qu'il quitte son travail. Le crime est revendiqué par « Delta », référence aux commandos de l'OAS<sup>271</sup>, qui semble avoir confondu Sebaï avec le président de l'association, Abdelkrim Gheraïeb. Dans son discours, Lesire-Ogrel désigne l'État comme co-responsable, le résultat de sa politique de fermeté : « La crime qui vient d'être commis ... il est la suite, dramatique mais logique de la situation faite aux travailleurs immigrés dans ce pays. Il s'inscrit comme une conséquence de la politique menée par le patronat et les pouvoirs publics »<sup>272</sup>.

Nous savons à quel point le meurtre de Sebaï a véritablement marqué Lesire-Ogrel. De 1976 à 1978, ce dernier s'engage dans une série de réunions confidentielles avec le secrétaire général de la présidence de la République et dont les comptes rendus se trouvent dans ses archives personnelles<sup>273</sup>. D'abord, il dialogue avec Jean François-Poncet, ensuite avec Jacques Wahl. Lors de la rencontre du 26 décembre 1977 avec François-Poncet, la discussion débute sur l'Algérie et la politique de l'immigration du gouvernement. Alors que le conseiller de Giscard commence à critiquer la politique étrangère algérienne, Lesire-Ogrel recentre la conversation : « Le fait que la police française ne trouve aucun assassin n'a en soi, aucun rapport avec les relations des pays. [Le président de l'association] avait su 10 jours avant qu'il y avait un risque d'attentat et il n'a pas été protégé ». Lesire-Ogrel évoque, par ailleurs, l'« accroissement de l'insécurité qui touche les Algériens, mais aussi par 'ricochet de faciès' les autres Maghrébins, les Africains. La situation est intolérable »<sup>274</sup>.

L'organisation de ces réunions secrètes est révélatrice en elle-même. Après tout, la CFDT, n'est-elle pas partisane de la lutte des classes ? De l'autogestion ? De la socialisation des moyens de production ? Si oui, pourquoi s'engager donc dans un dialogue avec le gouvernement ? En effet, au cours de la seconde moitié des années 1970, la confédération est bousculée par une profonde remise en question de sa ligne stratégique. Si la visite d'Edmond Maire à l'Élysée en mars 1978 en est le symbole, ces réunions « discrets » effectués par Lesire-Ogrel en sont des indices.

---

<sup>271</sup> « Le crime est revendiqué par une organisation 'Delta' en république à l'assassinat d'otages par les mercenaires d'Alger », *Le Monde*, 3 décembre 1977.

<sup>272</sup> Intervention d'Hubert Lesire-Ogrel, meeting Bourse du Travail, 8 décembre 1977, Fonds CFDT, 8H1722.

<sup>273</sup> Contacts 'discrets' avec l'Élysée, 1976-1979, fonds Hubert Lesire-Ogrel, Fonds CFDT, CP/23.

<sup>274</sup> Rencontre du 26 décembre 1977 avec J.F.P., fonds Hubert Lesire-Ogrel, Fonds CFDT, CP/23.

## V. Le « recentrage »

Pour le dire simplement, la CFDT abandonne sa ligne contestataire au congrès de 1979. C'est le fruit d'une réflexion qui s'intensifie avec l'installation de la crise économique. Comme l'affirme Frank Georgi, les années 1976-1977 en constituent « le moment d'une inflexion majeure »<sup>275</sup>. Le taux de chômage augmente, la contestation ouvrière baisse et les adhésions syndicales stagnent. Pour les dirigeants de la CFDT, la déception est politique aussi. Certains d'entre eux ont noué des liens directs avec le PS lors des Assises du socialisme en 1974<sup>276</sup>, mais la rupture de l'union de la gauche en septembre 1977 met en doute les perspectives d'une victoire aux législatives de 1978 — un succès qui, pour beaucoup, semblait quasiment assuré. Au final, c'est la droite qui en sort gagnante.

Le rapport Moreau, présenté au conseil national confédéral en janvier 1978, lance une autocritique intense. Selon ce secrétaire national de la CFDT, il faudrait abandonner les mots d'ordre contestataires et les tentatives de rassemblements interprofessionnels au niveau national et dès lors se focaliser sur la négociation. S'il est rejeté en 1978, le rapport Moreau constitue la base de la « recentrage » approuvée par le congrès de Brest en mai 1979<sup>277</sup>. Dans la principale résolution d'action de ce congrès, soutenue par 63 % des votants, on appelle chaque syndicat CFDT à « jouer tout son rôle d'information, de proposition ... [et] de recherche des possibilités de réelle négociation »<sup>278</sup>.

Comme l'observe Nicolas Defaud, ce changement de ligne va de pair avec des évolutions socioprofessionnelles à l'intérieur de la confédération<sup>279</sup>. On sait déjà que la représentation immigrée était quasiment inexistante aux congrès, mais les ouvriers, en revanche, en constituaient une partie non-négligeable au début des années 1970. À partir de 1976, le profil des congressistes devient de moins en moins populaire, et donc de moins en moins représentatif du monde du travail. Si les ouvriers constituent un peu plus de 30 % des délégués en 1976, ils ne sont un peu plus de 20 % en 1982<sup>280</sup>. Outre les facteurs déjà cités,

---

<sup>275</sup> Frank Georgi, « 'Le monde change, changeons notre syndicalisme' : La crise vue par la CFDT (1973-1988) », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 84, octobre-décembre 2004, p. 99.

<sup>276</sup> Hatzfeld, *Faire de la politique autrement*, op. cit., chap. 5, « La restriction des choix : Les Assises pour le socialisme ».

<sup>277</sup> Georgi, « 'Le monde change, changeons notre syndicalisme' », art. cité, p. 100.

<sup>278</sup> *Syndicalisme*, 17 mai 1979, p. 25.

<sup>279</sup> Defaud, *De l'autogestion au syndicalisme de proposition*, op. cit., chap. 3, « La fin de l'ouvriérisme CFDT ».

<sup>280</sup> *Ibid.*, p. 157.

cette évolution socioprofessionnelle nous semble un élément important dans le tournant stratégique de la CFDT.

## *VI. L'émergence de nouvelles problématiques*

Quoi qu'il en soit, dans ce nouveau paysage, les dirigeants de la CFDT sentent le besoin d'une évolution de leur plate-forme sur la question des travailleurs immigrés. La résolution sur l'immigration du congrès de 1973 est toujours, officiellement, le document de référence, mais elle semble appartenir à une époque lointaine. Si le contexte économique et politique est tout autre, la situation des travailleurs immigrés a lui aussi changé. En effet, comme le souligne la commission des travailleurs immigrés en octobre 1978 : « La situation n'est plus la même (fermeture des frontières, refus de la régularisation, problèmes de l'emploi, etc...) Il y a donc des nouvelles priorités quant aux revendications »<sup>281</sup>.

Les grands axes d'une éventuelle nouvelle résolution émergent dans la section sur les travailleurs immigrés du rapport d'activité du congrès de 1979<sup>282</sup>. Dans ce passage, on résume d'abord « la lutte contre la politique actuelle » qui domine l'activité confédérale dans ce domaine ; ensuite on appelle à une « meilleure prise en charge » de cette population : « Il faut répondre davantage aux préoccupations des immigrés, notamment : l'expression de l'identité culturelle, l'immigration familiale et le logement, les enfants de la deuxième génération, les droits collectifs ».

La transformation du discours est tout à fait frappante. D'abord, notons le remplacement du terme « travailleurs immigrés » par « immigrés », témoignant du caractère de plus en plus familial de l'immigration en France, et, peut-être, de l'augmentation du chômage aussi. En effet, si la notion de l'immigration est inséparable de celle du travail dans les années 1960 et 1970, elle prend d'autres connotations dans les décennies suivantes. Ensuite, nous pouvons observer l'émergence de ces deux thèmes qui progressivement retiennent l'attention des dirigeants de la CFDT : la notion de l'identité culturelle et la prise en compte d'une « deuxième génération ». Ils sont objets de réflexion depuis un certain nombre d'années.

---

<sup>281</sup> Réunion de la commission des travailleurs immigrés, 13-14 octobre 1978, p. 3, Fonds CFDT, 8H1726.

<sup>282</sup> *Syndicalisme*, numéro spécial, Congrès de 1979, p. 36.



L'identité culturelle semble émerger comme véritable préoccupation au milieu de la décennie. Dans le rapport d'activité du congrès de 1976, on dit que « la cause profonde des difficultés rencontrées pour la participation des travailleurs immigrés dans les luttes provient de notre propre incapacité à reconnaître leur identité culturelle, à les accepter comme ils sont »<sup>283</sup>. En citant des témoignages recueillis par un syndicaliste dans la région Rhône-Alpes, on évoque la réalité d'être « à cheval entre deux mondes », source de l'aliénation. On lie cette condition avec la souffrance des jeunes et des femmes au travail, d'autres catégories pour lesquelles « les réalités de la vie quotidienne pèsent différent sur leur manière de vivre pendant le travail ». D'une certaine manière, c'est un approfondissement de l'*intersectionnalité* que nous avons observé dans le chapitre précédent. Mais cela ne reste pas qu'au niveau théorique.

La CFDT avait multiplié ses contacts à l'étranger pendant cette période, envoyant des délégations à des conférences syndicales spécifiquement consacrées à l'immigration : à Belgrade en 1971 ; Istanbul en novembre 1973 ; en RFA en printemps 1976. Parallèlement, elle a noué des liens avec des syndicats du pays d'émigration, notamment en Algérie et en Yougoslavie. En juin 1975, le bureau national fait le point dans une grande discussion sur l'immigration. En faisant le bilan de ces diverses rencontres sur le sujet des travailleurs immigrés, on souligne l'importance d'une « prise en charge de leurs problèmes spécifiques » ainsi qu'une « contribution à la sauvegarde de leur identité culturelle »<sup>284</sup>.

Sur le sujet des revendications, on évoque la question de « la préformation, la formation professionnelle et l'enseignement des enfants ». Si le droit à une formation financée par l'état est une revendication classique, il y a une particularité qui émerge : « Cette formation devant tenir compte des besoins des immigrés, un droit à la spécificité culturelle, [souligné dans le texte original] une partie de la formation professionnelle pouvant être assurée en langue maternelle. Des heures de formation et d'information en langue maternelle devraient être dégagées sur le temps de travail pour assurer la sauvegarde de l'identité culturelle »<sup>285</sup>.

---

<sup>283</sup> « La diversité de classe ouvrière », Rapport d'activité, 1976, p. 47, Fonds CFDT, 1G59.

<sup>284</sup> Orientations et positions pour l'immigration, rapport adopté par le Bureau National, juin 1975, p. 16, Fonds CFDT, 8H1722.

<sup>285</sup> Orientations et positions pour l'immigration, rapport adopté par le Bureau National, juin 1975, p. 13, Fonds CFDT, 8H1722.

Le thème surgit encore lors de la troisième rencontre sur l'immigration en 1977. Dans la déclaration finale qui en est issue, on constate qu' « une information sur les raisons de l'immigration [et] la situation des régions de départ ... sensibilise les travailleurs français à l'identité culturelle de leurs camarades immigrés ». Ensuite, on souligne l'importance de la « sauvegarde de leur identité culturelle pendant leur séjour (alphabétisation, scolarisation des enfants) »<sup>286</sup>. Ces idées sont reprises en décembre 1977 lorsque le conseil national de la CFDT<sup>287</sup> adopte une sorte de plate-forme informelle sur les travailleurs immigrés. Sur le sujet de la formation, on note que « la formation doit intégrer l'identité socio-culturelle des immigrés » ce qui implique un « apprentissage de la langue d'origine »<sup>288</sup>. Enfin, lorsque le bureau national remplace Pierre Évain au secrétariat par A. Ben Lezar et D. Jacquot en 1977, on note que ce dernier « a joué un rôle déterminant dans la réflexion confédérale sur l'identité culturelle »<sup>289</sup>. Le thème est prioritaire.

Il faut souligner que cet intérêt pour le domaine de « la culture » va de pair avec la mise en place d'un certain nombre d'initiatives extérieures qui mettent en avant la diversité géographique et culturelle des immigrés en France. La création de l'Office National pour la Promotion Culturelle des immigrés, en 1975, met en lumière les ambitions du gouvernement à promouvoir une certaine diversité socio-culturelle<sup>290</sup>. Sa principale contribution est l'émission de variété *Mosaïque*, diffusée à partir de 1977 sur FR3. Celle-ci se distingue par ses reportages sur des sujets comme les foyers et les droits des immigrés ainsi que par une certaine reconnaissance des liens qu'entretiennent ces derniers avec leurs pays d'origine. Le pouvoir n'a toutefois pas le monopole du domaine.

Un véritable « théâtre de l'immigration » se développe en France au fil des années 1970, aboutissant dans l'organisation d'un Festival de théâtre populaire des travailleurs immigrés en 1975, lancé à Suresnes, avec l'aide de la Cimade et du Comité Catholique contre la faim et pour le développement<sup>291</sup>. Cette fête réunit des troupes de différentes nationalités,

---

<sup>286</sup> Troisième rencontre nationale CFDT de l'immigration, Projet de déclaration finale, p. 3-4, Fonds CFDT, 8H1743.

<sup>287</sup> Un des trois instances statutaires de la confédération, le conseil national contrôle l'activité du bureau national. Cf. Annexe III.

<sup>288</sup> La plate-forme et les travailleurs immigrés, 22 décembre 1977, p. 4, Fonds CFDT, 8H1722.

<sup>289</sup> Remplacement de P. Évain au Secrétariat Immigrés, 15-17 juin 1977, Fonds CFDT, 8H1722.

<sup>290</sup> Angéline Escafré-Dublet, « L'État et la culture des immigrés, 1974-1984 », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 4, janvier-avril 2008, [www.histoire-politique.fr](http://www.histoire-politique.fr).

<sup>291</sup> Samir Hadj Belgacem, « Le théâtre au service de la cause immigrée (1970-1990) », *Plein droit*, 109, juin 2016, p. 38.

« pour la plupart des ouvriers »<sup>292</sup>, qui s'expriment, dans leur langue maternelle, les difficultés de leurs vies quotidiennes. Néanmoins, il ne faut pas réduire ce « théâtre de l'immigration » à ses apports esthétiques ou dramaturgiques. Celui-ci constitue, comme l'observe Samir Hadj Belgacem, un axe de résistance « à la fois à l'exploitation économique et à l'impérialisme culturel »<sup>293</sup>. Emblématique de cette conception du théâtre comme champ de bataille politique, des anciens militants du Mouvement des travailleurs arabes (MTA) — l'organisation d'extrême gauche qui a organisé des grèves contre le racisme en 1973 — forment leur propre troupe, *al-Assifa*<sup>294</sup>. Des journaux, des fêtes de musique et des stations radios visant explicitement une population immigrée émergent eux-aussi vers la fin de la décennie, notamment la revue *Sans Frontière*, Radio Soleil et Radio Beur<sup>295</sup>.

La troisième édition du festival de théâtre, en janvier 1978, reçoit Hubert Lesire-Ogrel de la CFDT. Tout d'abord, il nous semble significatif que ce membre de la commission exécutive de la CFDT soit invité, et non pas son équivalent à la CGT. Ensuite, son intervention en soi est frappante, car elle témoigne d'une véritable approbation de la confédération pour la « lutte culturelle » qu'incarne ce théâtre en voie de développement. Le fil conducteur du discours est l'importance de la sauvegarde de l'identité culturelle. Ainsi, commence-t-il, « la prise en charge de la lutte culturelle est un élément essentiel de la lutte des travailleurs immigrés »<sup>296</sup>.

Il continue : « La culture, c'est-à-dire, la langue, les traditions, ce qui relie profondément au passé, à la famille, à son propre peuple et à son histoire, est en péril lorsque le travailleur vient en France ... c'est donc une lutte à mener ». H. Lesire-Ogrel prône ensuite « le refus de l'assimilation », c'est-à-dire, la résistance à l'obligation de « parler dans une autre langue ». Ensuite, il évoque un certain nombre de problèmes quotidiens auxquels les immigrés font face : les contrôles d'identité, les mauvaises conditions de logement et un taux de chômage particulièrement élevé. Enfin, il passe à sa conclusion, assez bouleversante de par sa radicalité, surtout pour les liens qu'il fait avec le colonialisme : « Si sa culture est ainsi méprisée par ceux qui nous gouvernent au niveau de l'État, comme au niveau de l'entreprise,

---

<sup>292</sup> « La IIIe Festival des travailleurs immigrés », *Le Monde*, 6 janvier 1978.

<sup>293</sup> Belgacem, « Le théâtre au service de la cause immigrée (1970-1990) », art. cité, p. 37.

<sup>294</sup> Le nom signifie « la tempête » en Arabe, une référence au journal du MTA et à la branche armée de Fatah, l'organisation de Yasser Arafat en Palestine.

<sup>295</sup> Gordon, *Immigrants and Intellectuals*, op. cit., p. 197-207.

<sup>296</sup> Intervention d'H. Lesire-Ogrel, 8 janvier 1978, Fonds CFDT, 8H1726.

c'est aussi parce qu'il [le travailleur immigré] est exploité et méprisé comme travailleur ; qu'il n'y a pas de différence de fond entre l'exploitation coloniale qui exploitait l'homme et lui arrachait sa culture, son patrimoine culturel transmis de génération en génération, qui méprisait les dialectes, les langues et voulait imposer le français comme prétendue langue de la civilisation, comme si la seule civilisation était occidentale. Il n'y a pas de différence avec ce que nous connaissons maintenant. C'est pour asseoir sa domination et son exploitation que la culture, votre culture, est bafouée, ignorée ». Lesire-Ogrel ajoute, tout de même, que « la classe ouvrière » dans son ensemble est concernée. Si le terme n'est jamais prononcé, n'est-ce pas une revendication au « droit à la différence » ? Par ailleurs, il nous semble difficile d'imaginer un dirigeant d'une des deux principales confédérations syndicales françaises prononçant un tel discours aujourd'hui. Le raisonnement de Lesire-Ogrel est l'aboutissement d'une certaine logique présente dans les rangs de la CFDT durant cette période — reconnaissance de la spécificité de l'exploitation immigrée, ensuite, soutien pour ceux qui revendiquent cette spécificité — qui s'est progressivement effacée dans les années suivantes.

De toute manière, cet intérêt cédétiste pour l'identité culturelle va de pair avec un intérêt croissant pour la dite « deuxième génération » de l'immigration. Incarnée politiquement par la Marche des Beurs en 1983 — et il faut souligner que cette « Marche pour l'égalité et contre le racisme » se compose principalement des maghrébins, même si des militants d'autres nationalités y participent, notamment des portugais<sup>297</sup> — ces enfants d'immigrés ne sont pas des immigrés au sens strict du terme. Nés en France avec la possibilité d'acquérir la nationalité française, ce sont des étrangers qui, ensuite, deviennent des citoyens français. Contrairement au mythe selon lequel la « deuxième génération » n'est pas reconnue comme une force politique avant la marche de 1983, nous observons que les dirigeants de la CFDT commencent à s'intéresser à leur sort vers la fin des années 1970. S'ils ne sont pas (encore) des travailleurs, il faut quand même les prendre en compte. C'est bel et bien un enjeu syndical.

Nous avons déjà noté que « les enfants de la deuxième génération » sont évoqués lors du congrès de 1979. Même avant le rassemblement à Brest, ils sont l'objet d'une discussion de la commission des travailleurs immigrés en janvier 1979. Une note préparatoire, intitulé

---

<sup>297</sup> Albano Cordeiro, « Les Portugais et les marches de 1983 et 1984 : les dessous de la manipulation raciste de l'opinion publique distinguant des communautés 'visibles' et 'invisibles' », *Migrations société*, 159-160, 2015, p. 182-189.

« la 2<sup>ème</sup> génération » les définit de la manière suivante : « les enfants d’immigrés nés ou entrés en France dans le cadre de l’immigration familiale et arrivant à l’âge de la vie active »<sup>298</sup>. En janvier 1978, on compte 980 000 d’étrangers de moins de 16 ans, selon la CFDT.

On évoque leurs problèmes spécifiques. D’abord à l’école : leurs échecs scolaires et le développement d’une « orientation discriminatoire » qui pousse ces élèves vers « les filières les plus défavorisées » dans un contexte où l’école « accepte mal la différence culturelle ». Ensuite, on évoque leur « vulnérabilité sur le marché du travail » et « la crise d’identité » dont souffrent beaucoup. « Le jeune immigré, dit-on, est au centre d’un conflit entre sa culture d’origine ... et les modèles culturels du pays d’accueil ». Pour mieux prendre en charge ces problèmes, on prône un « service public de qualité » qui respecte — ici, on le précise — « le droit à la différence ». Concrètement, cela veut dire l’apprentissage de la langue d’origine et la « sensibilisation de tous les enseignants aux autres cultures ». Enfin, on prône « un accroissement de la capacité d’accueil » des centres de formation l’Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes ainsi que le droit au séjour et au travail, dont une carte d’identité pour une durée indéterminée.

Sans prendre parti dans le débat sur le « recentrage » de la CFDT — une trahison pour certains militants ; la fin d’une « dérive idéologique » pour d’autres<sup>299</sup> — il est incontestable qu’une certaine phase de la confédération prend fin en 1979. Si certains syndicats CFDT restent en opposition au tournant, notamment en région parisienne<sup>300</sup>, les dirigeants de la CFDT sont globalement d’accord sur la nécessité d’adopter une ligne plus propice à la négociation. Comme nous venons de voir, cette évolution va de pair avec un changement important dans la politique menée vis-à-vis des travailleurs immigrés. Les campagnes en leur faveur sont de plus en plus offensives, et de nouvelles problématiques apparaissent dans les discours de la confédération.

En effet, les réalités de l’immigration, tout comme son image dans l’opinion publique, ont connu des transformations massives durant la période en question. Si en

---

<sup>298</sup> « La 2<sup>ème</sup> génération », note préparatoire au débat CNI du 5 janvier 1979, p. 4, Fonds CFDT, 8H1726.

<sup>299</sup> Entretien de l’auteur avec Jacky Bontems, 13 février 2018.

<sup>300</sup> La section CFDT de l’usine Renault-Flins conserve sa réputation « de gauche » jusqu’aux années 1990. Entretiens de l’auteur avec Daniel Richter, Jamaa Ourami, Fabienne Lauret.

Un grand nombre des militants qui ont fondé Sud-PTT en 1988 viennent de la CFDT, (en ligne : <http://www.sudptt.org/Qui-sommes-nous>, consulté le 6 avril 2018).

1965, l'immigration évoque la figure de l'homme seul, c'est-à-dire, le travailleur immigré, venant de l'Europe du Sud ou peut être d'Algérie, la notion évoque tout autre chose en 1979 : toujours le travailleur immigré, oui, mais sa femme et ses enfants aussi, ayant probablement des origines maghrébines ou africaines. Au niveau lexical, on observe une évolution qui témoigne de cette coupure entre l'immigration et le monde du travail. À partir des années 1980, on commence, de plus en plus, à supprimer le préfix « travailleurs » lorsqu'on veut faire référence à ces millions de personnes de nationalité étrangère habitant en France. Ce sont des « immigrés » tout court.

## CHAPITRE 4 : REGARDS SUR LE NIVEAU « INTERMÉDIAIRE »

Après avoir retracé l'évolution de l'engagement de la CFDT en faveur des travailleurs immigrés au niveau confédéral, nous proposons ici d'appliquer la même approche à d'autres organisations de la CFDT, plus précisément, la fédération du bâtiment, la fédération de la chimie et l'union départementale de Paris. Suivant le modèle des chapitres précédents, l'analyse prend en compte trois éléments : le discours, l'action, et la représentation des travailleurs immigrés eux-mêmes au sein des instances syndicales. Cette approche permet de nuancer notre étude plus globale de la CFDT — mieux localiser les origines de certaines prises de position, mesurer l'efficacité de la politique confédérale et, enfin, mettre en avant ses contradictions.

Ces choix suivent une certaine logique. La présence importante de main d'œuvre immigrée à Paris ainsi que la multitude de références aux militants cédétistes parisiens dans les sources citées antérieurement justifient notre décision de nous focaliser sur l'UD de la capitale. En effet, ceux qui animent cette organisation sont, d'une certaine manière, à l'avant-garde de la CFDT sur le sujet des travailleurs immigrés, ce qui illustre une tendance à s'allier avec d'autres organisations et à mener des batailles qui ne sont pas strictement syndicales. Ils contribuent, d'une certaine manière, à façonner l'image de la CFDT comme défenseur de la cause immigrée. Dans une logique similaire, la fédération du bâtiment fonctionne comme une sorte de moteur idéologique de la politique confédérale vis-à-vis des immigrés. La fédération de la chimie, elle, semble toutefois fonctionner sur un registre différent. En dépit d'une proportion importante de travailleurs immigrés dans le secteur, notamment dans les branches de caoutchouc et de la transformation des matières plastiques, sa direction semble peu s'intéresser aux problématiques liées à l'immigration. Dans tous les cas, il apparaît clairement que, comme à la confédération, les travailleurs immigrés sont très peu représentés dans les directions de ces trois organisations.

### I. Le bâtiment

Le secteur du bâtiment et des travaux publics pourvoit une bonne partie des emplois aux immigrés qui s'installent en France durant les années 1960. Par exemple, 40 % des

travailleurs permanents introduits en 1965 sont dans le BTP, selon l'ONI, loin devant les autres secteurs d'activité<sup>301</sup>. Souhaitant une main d'œuvre flexible et à bas prix, les entreprises du bâtiment embauchent des dizaines de milliers d'étrangers sur leurs chantiers. Pour ces derniers, une formation n'est que rarement nécessaire. Mais s'il est relativement facile de trouver un poste dans ce secteur, le type de travail s'avère souvent très pénible. Le BTP est, en quelque sorte, la face cachée des Trente Glorieuses. Les salaires sont parmi les plus bas du pays, les contrats de travail sont courts, et les conditions de travail sont exceptionnellement dures avec un taux de fréquence des accidents plus élevé que la moyenne nationale<sup>302</sup>.

Dans ce contexte, la fédération française du bâtiment, des travaux publics, du bois et des matériaux de la construction, et à partir de 1966, la fédération nationale des salariés de la construction et du bois CFDT<sup>303</sup>, s'affirment comme des éléments favorisant une réflexion sur les sujets de l'immigration et des travailleurs immigrés à l'intérieur de la confédération. Certains acteurs de la fédération poussent la direction confédérale à réfléchir autour de ces questions et à élaborer une ligne politique officielle. Cet engagement s'explique, dans un premier temps, par une simple réalité démographique. Répondre aux préoccupations des immigrés, c'est aussi répondre à celles des ouvriers en général — en tout cas pour une bonne partie d'entre eux. En 1973, les étrangers sont 27 % des salariés dans le BTP, alors qu'ils composent seulement 12 % de l'ensemble de la population active<sup>304</sup>, avec des taux qui voisinent les 40 % dans la région parisienne et en Provence-Alpes-Côte d'Azur<sup>305</sup>. Pour la fédération, la prise en charge des travailleurs immigrés est donc un enjeu syndical de premier ordre.

L'immigration est un sujet « crucial »<sup>306</sup>. C'est le constat d'un rapport de 27 pages préparé par Ali Bouchama, conseiller fédéral et ancien militant FLN<sup>307</sup>, et envoyé à tous les syndicats de la fédération en août 1965<sup>308</sup>, donc quelques mois avant la tenue de la

---

<sup>301</sup> Granotier, *Les travailleurs immigrés en France*, op. cit., p. 92.

<sup>302</sup> Myriam Campinos-Dubernet, Jean-Marc Grando, « Le BTP de 1945 à 1980 : les évolutions progressives des conditions d'emploi et de travail », *Formation Emploi*, 6, 1984, p. 25-34.

<sup>303</sup> Introduction au rapport général, XVI<sup>e</sup> congrès national fédéral, 14-16 mars 1969, Fonds CFDT, FNCB-14.

<sup>304</sup> Granotier, *Les travailleurs immigrés en France*, op. cit., p. 91.

<sup>305</sup> Rapport d'activité, XVII<sup>e</sup> congrès national, 17-19 mars 1972, p. 12, Fonds CFDT, FNCB-15.

<sup>306</sup> Réflexions sur la situation des travailleurs étrangers en France, août 1965, Fonds CFDT, 7H728.

<sup>307</sup> Jean Eglin, *Un grand chantier : de 1934 à nos jours. 60 ans d'histoire de la Fédération de la Construction et du Bois CFDT*, Paris, Éditions de l'Atelier, 1994, p. 46.

<sup>308</sup> Document annexé sur « les travailleurs étrangers en France », Rapport général, XV<sup>e</sup> congrès national fédéral, 4-6 mars 1966, Fonds CFDT, FNCB-13.



conférence des travailleurs immigrés en mars 1966. Dans le secteur du bâtiment, et en particulier dans le gros d'œuvre et dans certaines régions, écrit-il, « la grosse majorité de la main d'œuvre employée est composée de Nord-Africains, de Portugais, d'Espagnols et d'Italiens ». Néanmoins, le portrait dressé par Bouchama ne se limite pas au bâtiment ; le militant donne des chiffres sur d'autres industries et sur les différentes nationalités des immigrés habitant en France. Ensuite, il évoque certains problèmes spécifiques, portant sur le logement et sur l'absence de droits syndicaux. Il souhaite « attirer l'attention des militants ouvriers sur une de leurs importantes responsabilités » et « commencer une réflexion » plus générale.

Quelques mois plus tard, en novembre 1965, le fameux Bureau de recherches et d'action économique coordonnées (BRAEC) de la confédération lance une enquête dans le secteur, en liaison avec le secrétariat fédéral<sup>309</sup>. Encore une fois, c'est une initiative qui précède la conférence de 1966 et l'élaboration d'une politique confédérale officielle dans ce domaine. Cette enquête du BRAEC est publiée en novembre 1967. Destinés à être lu par la direction cégétiste, les rapports du BRAEC portent sur une diversité de sujets considérés comme étant à l'avant-garde du syndicalisme. Si la CFDT a l'intention de devenir le « bureau d'études de la classe ouvrière »<sup>310</sup>, le BRAEC est au cœur du projet. Les conclusions de son rapport sur les chantiers soulignent les grands enjeux auxquels les militants sont confrontés.

L'enquête dévoile un certain nombre de chiffres sur l'immigration en général, mais son principal atout est son questionnaire. Réalisé de février à mars 1966, il se base sur un échantillon de 70 travailleurs espagnols et portugais, interrogés à leur domicile à Saint-Denis, Aubervilliers, Nanterre, Villejuif, Paris, Sceaux et Besançon<sup>311</sup>. Si presque deux-tiers des sondés sont « contents » de leur travail, 67 % disent qu'il est quand même « pénible » et 63 % disent que les conditions d'hygiène sont « mauvaises ». En moyenne, les espagnols disent travailler 51 heures par semaine, et les portugais, 55 heures. L'horaire hebdomadaire moyen dans le BTP en 1969 est 49 heures<sup>312</sup>. Si la majorité ne maîtrise pas la langue française — seulement 17 % disent qu'ils parlent français alors que 39 % disent qu'ils parlent « un peu »

---

<sup>309</sup> Document annexé sur « les travailleurs étrangers en France », Rapport général, XV<sup>e</sup> congrès national fédéral, 4-6 mars 1966, Fonds CFDT, FNCCB-13.

<sup>310</sup> Defaud, *De l'autogestion au syndicalisme de proposition*, *op. cit.*, quatrième de couverture.

<sup>311</sup> Enquête sur les attitudes et comportements de la main d'œuvre immigrée dans l'industrie du bâtiment et des travaux publics, novembre 1967, Fonds CFDT, 7H731.

<sup>312</sup> Bruno Durieux, « La baisse de la durée du travail », *Économie et Statistique*, 15, 1970, p. 11.

— peu d'entre eux éprouvent de l'hostilité à l'égard de leurs collègues français : 60 % disent qu'ils sont « bien considérés » par ces derniers alors que 19 % constatent que « il n'y a pas de français parmi nous ».

Le manque de connaissances sur les droits et sur le monde syndical est frappant. 90 % des sondés disent qu'ils ne connaissent pas la convention collective du bâtiment. En réponse à la question « Comment t'informes-tu de tes droits dans l'entreprise ? », 59 % choisissent l'option « d'aucune manière » alors que seulement 17 % sélectionnent l'option « par le syndicat ». Il faut ajouter que la population interrogée est déjà beaucoup plus syndiquée que les salariés du BTP en général<sup>313</sup>. 35 % des sondés adhèrent à un syndicat alors qu'environ 9 % des travailleurs du bâtiment étaient syndiqués en 1967, selon les estimations de Dominique Labbé<sup>314</sup>. Ce taux atteint 12 % en 1979. Il n'est pas difficile d'imaginer le niveau de connaissance des droits dans les chantiers où il n'y a aucun contact syndical.

### *I. Un défi parmi d'autres*

Dans de telles circonstances, le syndicalisme s'avère particulièrement difficile. Déjà, l'organisation du travail dans le BTP ne lui est pas favorable<sup>315</sup>. Les contrats de chantier qui s'appliquent aux ouvriers rattachent les salariés à leurs employeurs pour une durée fixe, limitant les capacités des travailleurs de nouer des liens avec leurs collègues et avec les syndicats qui sont sur place. Et s'il y a quelques grandes entreprises, le secteur est composé d'une multitude de petites entreprises. En 1969, 48 % des salariés dans le secteur travaillent pour des entreprises ayant moins de 50 salariés<sup>316</sup>. Conscients de ces rapports de force plutôt favorables, les patrons sont reconnus pour être particulièrement durs vis-à-vis des syndicalistes, même après l'instauration de la section syndicale d'entreprise en 1968<sup>317</sup>. La présence d'un grand nombre d'étrangers qui n'ont pas les mêmes droits d'éligibilité

---

<sup>313</sup> Le BRAEC note que ce chiffre n'est pas représentatif du secteur et le justifie ainsi : « Nous avons rencontré nos enquêtés, soit au cours de notre activité syndicale, soit par l'intermédiaire de militants syndicaux. Ainsi, ces hommes avaient déjà un certain contact avec le syndicat », p. 26.

<sup>314</sup> Labbé, *La syndicalisation en France depuis 1945*, op. cit., p. 86.

<sup>315</sup> Campinos-Dubernet, Grando, « Le BTP de 1945 à 1980 », art. cité, p. 25-34.

<sup>316</sup> Enquête annuelle auprès des entreprises de bâtiment et de travaux publics 1968 et 1969, Service des statistiques et des études économiques de la direction du bâtiment et des travaux publics, p. 19, (en ligne : [http://temis.documentation.developpement-durable.gouv.fr/pj/10626/10626\\_1968\\_2.pdf](http://temis.documentation.developpement-durable.gouv.fr/pj/10626/10626_1968_2.pdf), consulté le 23 mars 2018).

<sup>317</sup> Entretien de l'auteur avec Jacky Bontems, 13 février 2018.

syndicale et qui parfois ne comptent même pas rester en France — en tout cas, c'est le « mythe »<sup>318</sup> auquel beaucoup croient — renforce encore le défi qui se pose dans le secteur.

Les témoignages de Jacky Bontems mettent en lumière l'ambiance dans le BTP, dans le contexte de l'après 1968. C'était, selon cet ancien délégué cédétiste, « la période de la guerre sociale »<sup>319</sup>, marquée par une forte résistance patronale. Avant de devenir secrétaire général adjoint de la confédération en 1992, cet originaire des Vosges a fait ses premiers pas dans le syndicalisme dans le BTP. Il est embauché comme technicien par le Groupe Coignet à Paris en 1971. Après avoir créé une section CFDT à l'entreprise en 1973, il se rappelle avoir subi des représailles de la part de la direction : « C'était un contrôle, [une] surveillance de mon travail, l'absence d'augmentation de salaire, de promotion. C'était un contrôle direct, quotidien sur mon activité, sur ma présence ». Malgré ces conditions difficiles, l'ancien délégué cédétiste se rappelle que la CFDT de Coignet avait réussi à nouer des liens avec « la communauté portugaise », « à la fois la plus nombreuse et la plus sensible à nos orientations, à nos revendications ». Aux yeux de Bontems, la prise en charge de ce groupe de travailleurs s'explique tout simplement par le fait qu'ils étaient des travailleurs et qu'ils étaient nombreux, voire majoritaires parmi la main d'œuvre parisienne à Coignet, selon lui. « La problématique de l'immigration n'est pas venue par solidarité ou charité, dit-il. C'était une réalité du monde du travail chez nous. Et donc sur le plan syndical, sur le plan concret, la nécessité de défendre les travailleurs en général et les immigrés en particulier ». Bontems est licencié par Coignet en 1978, mais il continue de militer au sein de la CFDT, où il devient secrétaire général du syndicat construction bois de Paris de 1976 à 1979, et à partir de 1979, membre du secrétariat de l'UD de Paris. Au cours de cette période, il défend son approche dite « syndicale » vis-à-vis des travailleurs immigrés. Ce point de vue est loin d'être unanime dans les rangs cédétistes. Au moment du surgissement des grèves de la faim pour la régularisation en 1972 et 1973, ou encore de l'éclatement de la grève des foyers Sonacotra en 1975, d'autres syndicalistes affirment que la CFDT a toute sa place dans ces conflits. Selon eux, les responsabilités de l'organisation dépassent le cadre de l'entreprise.

Dans les premières années de la CFDT déconfessionnalisée, la fédération du bâtiment fonctionne comme une sorte de moteur idéologique de la confédération sur le sujet de

---

<sup>318</sup> Abdelmalek Sayad, *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil, 1999, chap. 3, « Les trois âges de l'émigration ».

<sup>319</sup> Entretien de l'auteur avec Jacky Bontems, 13 février 2018.

l'immigration. Tout d'abord, c'est l'union des syndicats du bâtiment de la région parisienne qui est à l'origine de la résolution sur les travailleurs immigrés au congrès confédéral de 1965. De la même manière, la fédération du bâtiment est bien représentée à la conférence des travailleurs immigrés en 1966, où un de ses militants est chargé d'un des six groupes de travail, celui de la sécurité sociale et des allocations familiales<sup>320</sup>. Les rapports d'Ali Bouchama et l'enquête de 1967 ne font que renforcer sa place privilégiée au sein de la confédération. Il n'est donc pas du tout surprenant que le rôle du premier responsable du secrétariat des travailleurs immigrés soit confié à un syndicaliste du bâtiment, Pierre Manghetti.

L'importance de l'immigration est affirmée systématiquement aux congrès de la fédération. A celui d'Angers en mars 1969, par exemple, la résolution générale débute par « saluer les travailleurs de ces industries, français et immigrés, qui ont mené depuis trois ans de nombreux mouvements revendicatifs »<sup>321</sup>. Elle contient aussi la revendication phare de l'époque, celle de l'extension des droits syndicaux. En 1972, le congrès de Dijon débat l'immigration<sup>322</sup>. Dans un communiqué de la fédération après le congrès, on souligne que les immigrés sont « 1/3 de l'ensemble de nos industries » et que les « conditions » qu'ils subissent « sont comparables à ce qu'ont vécu les centaines de milliers de prisonniers de guerre ». Ensuite, on observe que « si fréquemment la dignité des salariés de la construction et du bois est bafouée, elle l'est doublement s'ils sont immigrés »<sup>323</sup>. Cette réflexion bien développée ressemble à celle émanant de la confédération durant la même période.

Ce n'est pas un hasard. Les rapports restent étroits entre les deux organisations dans le domaine de l'immigration. En juillet 1970, en lien avec la refonte des structures confédérales consacrées aux travailleurs immigrés, le bureau national de la CFDT adopte le principe du détachement de deux permanents immigrés<sup>324</sup>. Il s'agit de deux militants dans la région parisienne, l'espagnol Manolo Garcia et le portugais Carlos Barreto. Ce dernier se rattache à l'Union des syndicats du bâtiment de la région parisienne à partir d'octobre 1970. Garcia, pour sa part, est rattaché à l'Union parisienne des syndicats de la métallurgie.

La fédération met en place sa propre commission des travailleurs immigrés en octobre 1972, suivant le modèle de la confédération. Elle tarde à se mettre en place. En juillet 1972,

---

<sup>320</sup> Préparation à la conférence des immigrés, 14 janvier 1966, p. 3, Fonds CFDT, 7H730.

<sup>321</sup> Résolution générale, XVI<sup>e</sup> congrès national fédéral, 14-16 mars 1969, Fonds CFDT, FNCFB-14.

<sup>322</sup> Rapport général, XVII<sup>e</sup> congrès national, p.10-12, 17-19 mars 1972, Fonds CFDT, FNCFB-15.

<sup>323</sup> Communiqué, 17 mars 1972, Fonds CFDT, FNCFB-15.

<sup>324</sup> Note sur les permanents immigrés, Fonds CFDT, FNCFB-235.

Joseph « Jo » Martin, alors membre du bureau exécutif de la fédération, informe les responsables des huit régions concernées qu'ils devront nommer des représentants à la commission<sup>325</sup>. Au mois de septembre, seulement deux des régions ont répondu à l'appel, le Nord et l'Auvergne<sup>326</sup>. Ceci n'empêche pas la commission de rassembler une douzaine de militants pour sa première réunion, en octobre<sup>327</sup>. En janvier 1973, une réunion plus « officielle » tient lieu. Y participent des militants déjà bien connus par les services de la fédération comme Carlos Baretto et Géo Goubier, mais aussi des syndicalistes comme Mahjoub Kenoudi, un algérien qui travaille dans la peinture à Clermont-Ferrand qui se dit « le seul syndiqué parmi les 300 salariés » de l'entreprise ; ou Mohamed Mellouk, un des quatre délégués du personnel de la puissante section CFDT de l'entreprise Davum à Istres, où « ils sont 180 syndiqués CFDT sur 300 salariés presque tous Immigrés »<sup>328</sup>. La commission se réunit trois fois plus avant avril 1975<sup>329</sup>. Elle semble être abandonnée un peu plus tard, en tout cas avant janvier 1978, et laisse peu de traces. Aucune référence, par exemple, n'y est faite dans le rapport d'activité du congrès fédéral de 1978<sup>330</sup>. Il est possible que les responsables aient prévu une telle dissolution dès le début. À la première réunion, en octobre 1972, Géo Goubier dit que « la commission disparaîtra lorsqu'elle aura répondu à son objectif ». Il s'agit de « permettre une meilleure expression des immigrés de la CFDT et une meilleure prise en charge des problèmes de l'immigration »<sup>331</sup>. Les comptes rendus de ses réunions révèlent en tout cas l'existence des mêmes sortes de débats et de problèmes qui se manifestent dans la commission confédérale : une organisation qui se dit autogestionnaire devrait-elle structurer et planifier l'action syndicale de cette manière ? L'idée d'avoir une structure à part pour les « immigrés » ne contrarie-t-elle pas les efforts de placer les revendications immigrées au cœur du syndicalisme quotidien ?

Néanmoins, le bilan de cet organisme n'est pas totalement négatif. Il semble jouer un rôle important dans l'élaboration du discours confédéral sur les travailleurs immigrés. Selon une note du bureau exécutif de la fédération du bâtiment, la commission fédérale des travailleurs immigrés a préparé la conférence CFDT sur l'immigration de mars 1973, ce qui,

---

<sup>325</sup> Note de Jo Martin, 17 juillet 1972, Fonds CFDT, FNCFB-235.

<sup>326</sup> Lettre de Géo Goubier, 27 septembre 1972, Fonds CFDT, FNCFB-235.

<sup>327</sup> Compte rendu de la réunion 'commission immigrés', 7 octobre 1972, Fonds CFDT, FNCFB-235.

<sup>328</sup> Compte rendu de la réunion 'commission immigrés', 6 janvier 1973, p. 2, Fonds CFDT, FNCFB-235.

<sup>329</sup> Rapport d'activité et d'orientation, XVIII<sup>e</sup> congrès fédéral, 10-13 avril 1975, p. 19, Fonds CFDT, FNCFB-16.

<sup>330</sup> Rapport d'activité, XIX congrès fédéral, 11-14 janvier 1978, Fonds CFDT, FNCFB-17.

<sup>331</sup> Compte rendu de la réunion 'commission immigrés', 7 octobre 1972, p. 2, Fonds CFDT, FNCFB-235.

pour sa part, sert comme base de la résolution sur les travailleurs immigrés du congrès confédéral de 1973<sup>332</sup>. En mai 1973, la commission fédérale consacre une partie de sa réunion à la préparation de l'intervention à la télévision de Michel Roland, alors responsable de la commission confédérale des travailleurs immigrés<sup>333</sup>. En août 1973, ce dernier est interviewé au sujet des « travailleurs immigrés » par *Magazine 52*, une émission de grand reportage hebdomadaire diffusée sur la 3<sup>ème</sup> chaîne<sup>334</sup>. C'est un moment particulièrement tendu. Cet été, la vague de violences racistes atteint son zénith ; le Mouvement des travailleurs arabes prépare ses « grèves contre le racisme » à Marseille et à Paris ; les idées de l'extrême droite circulent dans l'opinion publique<sup>335</sup>. Mais la CFDT a choisi son camp. En critiquant les politiques gouvernementales et en rappelant l'action menée en faveur de la régularisation et des droits syndicaux, Roland déploie un certain nombre d'arguments et d'informations fournis par la fédération du bâtiment.

L'action concrète, quant à elle, s'avère beaucoup plus dure. Si la fédération affiche de la solidarité et insiste sur l'importance de « l'égalité des droits », la réalité du terrain est beaucoup plus compliquée. Certes, de 1967 à 1976, la CFDT gagne 15 500 adhérents dans le secteur, mais, globalement, son taux de syndicalisation reste faible, progressant de 1,4% à 2,4 % des salariés du BTP, avant de tomber à 2,1% en 1979. L'effectif de la CGT progresse modestement aussi, comptant entre deux et trois fois plus d'adhérents. Malgré ces avancées, le taux de syndicalisation dans le secteur reste faible au cours des années 1970, atteignant un pic d'environ 11 % en 1976<sup>336</sup>, bien au-dessous de la moyenne nationale.

## *II. Une organisation peu représentative de ses adhérents*

Deux questions clés se posent : la forte présence des immigrés sur les chantiers explique-t-elle, au moins, en partie, la faiblesse syndicale ? Les immigrés sont-ils réellement moins syndiqués que leurs homologues français ? Pour certains, c'est bien le cas. Eugène Descamps en fait même référence dans son mémoire, publié en 1971, juste après son départ

---

<sup>332</sup> Réorganisation de la commission fédérale immigrés, 21 mai 1974, Fonds CFDT, FNCB-235.

<sup>333</sup> Compte rendu de la commission fédérale immigrés, 19 mai 1973, Fonds CFDT, FNCB-235.

<sup>334</sup> « Magazine 52 : les travailleurs immigrés », diffusée le 31 août 1973, 3<sup>ème</sup> chaîne.

<sup>335</sup> Même *Le Monde* publie un essai d'un ancien membre du bureau politique de l'organisation dissoute Ordre Nouveau, intitulé « À capitalisme sauvage ... immigration sauvage », 26 septembre 1973.

<sup>336</sup> Labbé, *La syndicalisation en France depuis 1945*, op. cit., p. 86.

de la CFDT. Lorsque l'ancien secrétaire général évoque la situation des nombreuses fédérations, il commence par citer les grands bastions syndicaux, notamment la métallurgie. Par contre, dit-il, « l'alimentation, le bâtiment, les services ont des moyens plus réduits. Là aussi nous sommes dans des secteurs exploités ; immigrés, main d'œuvre féminine »<sup>337</sup>.

Il semble que les principaux obstacles du syndicalisme dans le bâtiment ont pour origine l'organisation du travail, plus précisément, l'existence d'un grand nombre de petites entreprises. Comme le constatent les responsables de la fédération dans une conférence de presse en mars 1969, il est difficile d'organiser un secteur qui est en « mouvance permanente » ; ce n'est pas facile non plus « d'obtenir des représentants des travailleurs dans les entreprises et d'y faire appliquer le droit syndical »<sup>338</sup>. Si la forte présence d'étrangers complique la tâche de la CFDT dans le secteur, ce n'est pas la principale source de faiblesse. Le sujet est évoqué à la commission des travailleurs immigrés en janvier 1973. Mahjoub Kenoudi et Mellouk Mohamed observent que « si nous voulons que les immigrés se syndiquent il faut que les français commencent d'abord à l'être ». Raoul Thomas, un militant à la Menuiserie Industrielle à Lyon, renchérit : « ... il n'y a pas moins de travailleurs immigrés syndiqués que de Français en proportion »<sup>339</sup>.

Les grèves témoignent, au moins, d'une volonté d'agir collectivement dans le bâtiment. En effet, de nombreux conflits éclatent sur les chantiers dominés par les travailleurs immigrés et sous le sigle cédétiste durant cette période. En janvier 1974<sup>340</sup>, 180 ouvriers de Desquenue et Giral à Laval lancent une grève d'environ un mois. Parmi ces travailleurs posant des voies de chemin de fer pour la SNCF, 39 habitent sur le lieu de travail dans des conditions particulièrement déplorables, dont 36 Turcs et 3 Pakistanais. Ceux-ci sont logés, selon *Le Monde*, dans « des constructions préfabriquées et des wagons désaffectés de 4 mètres sur 2 environ, où sont entassés quatre ou six grabats. Ni cuisine, ni eau, ni w.-c. Les seuls points d'eau sont à l'extérieur. Les draps n'ont pas été changés depuis deux mois. Le chauffage est soit inexistant, soit dérisoire : de vieux poêles à bois »<sup>341</sup>. Selon le rapport d'activité de la fédération du bâtiment du congrès de 1975, ils sont organisés à la CFDT qui, pour sa part, interpelle les autorités publiques locales. Trois jours après le déclenchement de la grève, le

---

<sup>337</sup> Descamps, *Militer, op. cit.*, p. 238.

<sup>338</sup> Conférence de presse, 6 mars 1969, Fonds CFDT, FNCB-14.

<sup>339</sup> Compte rendu de la réunion 'commission immigrés', 6 janvier 1973, p. 7-8, Fonds CFDT, FNCB-235.

<sup>340</sup> « Les ouvriers immigrés de Louverné (Mayenne) ont repris le travail », *Le Monde*, 23 février 1974.

<sup>341</sup> « Ni eau ni w.-c. pour les terrassiers des voies ferrées », *Le Monde*, 1 février 1974.

préfet intervient auprès de l'entreprise afin d'améliorer la situation de logement. Au final, les travailleurs obtiennent gain de cause<sup>342</sup>. De mai à juin 1974<sup>343</sup>, 300 ouvriers africains de Luterma au Havre font grève avec le soutien de la CFDT, obtenant le droit de prendre des congés prolongés dans leurs pays d'origine<sup>344</sup>. Il faut aussi citer la grève de février à mars 1973 à Sormae, une entreprise de travaux publics de Lyon. Dans ce conflit soutenu par la CFDT, 300 salariés, dont des nombreux travailleurs espagnols, portugais, et maghrébins, revendiquent une augmentation de salaire. Après la grève largement réussie, le syndicat du bâtiment CFDT Rhône sort une édition spéciale de son journal en espagnol, portugais et en arabe, racontant cette « *luta que chama por outras* », cette « lutte qui en appelle à d'autres »<sup>345</sup>.

Malgré une certaine contestation au niveau local, le manque de représentativité immigrée au sein de la fédération est assez flagrant. De 1965 à 1979, il n'y a pas un seul étranger au bureau exécutif, la structure dirigeante de l'organisation. Ce dernier, élu par un conseil fédéral, se compose de neuf personnes à partir de 1966, puis douze à partir de 1975<sup>346</sup>. Sont représentés les régions les plus importantes ainsi qu'un président, un trésorier et plusieurs secrétariats fédéraux<sup>347</sup>. Si Stanislas Gora, membre du bureau exécutif jusqu'à 1972, est le fils d'un ouvrier agricole polonais, cet originaire d'une cité minière à Esaudain (Nord) a renoncé sa nationalité polonaise lors du partage des biens à la mort de ses parents<sup>348</sup>. Quant aux congrès, les chiffres ne sont pas plus impressionnants. Selon une enquête organisée par le BRAEC en 1978, seulement 5 sur 115 congressistes interrogés disent avoir la nationalité « étrangère »<sup>349</sup>. Ce taux de 4 % est à peine supérieur au 1 % de participation étrangère marquant les congrès confédéraux de l'époque.

Ce décalage entre le niveau de solidarité affichée et la réalité d'une structure syndicale dans laquelle les immigrés eux-mêmes ne peuvent pas réellement peser n'est pas la seule

---

<sup>342</sup> Rapport d'activité du congrès de 1975, p. 16, Fonds CFDT, FNCB-16.

<sup>343</sup> Compte rendu du conflit du 28 mai au 4 juin, 1974, Syndicat du bâtiment Luterma, Fonds CFDT, 8H1729.

<sup>344</sup> Rapport d'activité du congrès de, 1975, p. 17, Fonds CFDT, FNCB-16.

<sup>345</sup> *Construire*, n° 2, avril 1973, Fonds CFDT, FNCB-235. Néanmoins, la partie espagnole est pleine de fautes d'orthographe. Par exemple, « los patronos nos divendi [sic] portugueses, españoles, yugoslavos, etc ... Dentro de nuestro pensamiento erciamos [sic] en sus palabras creíamos en la diferencia de nacionalidades. Pero hoy, yo no erco [sic] que hay diferencia. Hay que luchar contra el patron [sic], para defender nuestros [sic]. Es el capitalisno [sic] quien acreado [sic] la diferencia de nacionalidades ».

<sup>346</sup> Eglin, *Un grand chantier*, op. cit., p. 109-111.

<sup>347</sup> Rapport d'activité du congrès de 1969, Action et situation générale, p. 3, Fonds CFDT, FNCB-14.

<sup>348</sup> Madeleine Singer, « Stanislas Gora », *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français : Le Maitron*, à partir du Maitron en ligne : <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/>.

<sup>349</sup> Enquête sur les délégués au 19<sup>ème</sup> congrès, 11 avril 1978, Fonds CFDT, FNCB-17.



similarité avec la confédération. Le discours de la fédération sur l'immigration et les travailleurs immigrés devient de plus en plus défensif au fil de la décennie, tout en se tournant vers d'autres problématiques. Dans une conférence de presse de janvier 1978, les dirigeants de la fédération soulignent, par exemple, que le « gouvernement et patronat sont seuls responsables de la crise actuelle » et que « les immigrés ne prennent pas le travail des français »<sup>350</sup>. Dans la plate-forme revendicative adoptée au congrès de 1978, la fédération demande non seulement un arrêt de « toutes expulsions, contrôles policiers, emprisonnements arbitraires » et l'abrogation de toute circulaire « restreignant le droit des travailleurs immigrés »<sup>351</sup>, mais aussi, « pour les travailleurs immigrés et leurs enfants », la possibilité de suivre une formation professionnelle, « soit en français ou dans la langue de leur pays d'origine »<sup>352</sup>.

En fin de compte, c'est un engagement complexe et contradictoire. Certes, la fédération pousse la confédération à agir en faveur de ces travailleurs. Des raisons démographiques — en d'autres termes, la recomposition de la classe ouvrière que la CFDT est censée représenter — mettent le sujet au premier plan. Cette urgence n'existe plus à la fin des années 1970. Si c'est à travers l'industrie, et plus précisément, sur les chantiers, que la CFDT fraîchement déconfessionnalisée découvre, en grande partie, les enjeux de l'immigration, c'est dans les écoles et dans les cités que la CFDT « recentrée » découvre les problèmes de la « deuxième génération ». Certes, les immigrés continuent d'occuper une place importante dans les chantiers au tournant des années 1980. Mais dans la constellation CFDT, il est évident que la fédération n'a plus cette place privilégiée dans l'élaboration de la réflexion cédétiste sur le sujet.

## **II. La chimie**

La fédération de la chimie est fascinante pour des raisons qui ne paraissent pas forcément évidentes. Pour le dire simplement, la fédération ne prend pas explicitement en charge la cause des travailleurs immigrés durant les années 1960 et 1970. L'action dans ce

---

<sup>350</sup> Immigrés, conférence de presse, 4 janvier 1978, Fonds CFDT, FNCB-17.

<sup>351</sup> « Pour l'action, un outil : La plate-forme revendicative », 11-14 janvier 1978, p. 14, Fonds CFDT, FNCB-17.

<sup>352</sup> « Pour l'action, un outil : La plate-forme revendicative », 11-14 janvier 1978, p. 10, Fonds CFDT, FNCB-17.

domaine découle presque exclusivement de « la base », mais vraisemblablement sans avoir beaucoup d'effets sur la politique fédérale. Pendant cette période, le discours des dirigeants et des congressistes fait très peu référence à l'immigration. L'absence d'immigrés dans la direction est, encore une fois, frappante.

Pourtant, ce n'est pas par manque de possibilités. En effet, les immigrés sont assez nombreux dans le secteur de la chimie, du verre, du caoutchouc, du pétrole, de la pharmacie et de la transformation des matières plastiques. La majorité d'entre eux travaillent dans deux branches en particulier, le caoutchouc et la transformation des matières plastiques. Dans celles-ci, les salaires sont souvent très bas, les conditions de travail pénibles, et les OS nombreux. En 1973, 13 % des salariés dans le caoutchouc et amiante sont des étrangers<sup>353</sup>.

Le syndicalisme cédétiste, par contre, a pris ses origines dans les autres branches du secteur, notamment dans le pétrole et la chimie, où le nombre de professionnels et de techniciens est beaucoup plus important. Cette base socioprofessionnelle de la fédération ne varie pas énormément durant les années 1960 et 1970. Parallèlement, la CFDT n'arrive pas à s'implanter dans les autres branches. Au moment du congrès de Pau en mai 1975, la fédération compte un taux de syndicalisation de 5,4 %<sup>354</sup>. Ce chiffre comprend 11 % de syndiqués dans le pétrole, 6 % dans le verre et 5 % dans la chimie, mais seulement 3 % dans le caoutchouc et 1 % dans le TMP. Autrement dit, la CFDT est puissante où les travailleurs immigrés ne le sont pas ; elle est faible où ils y sont. Si ce fait est reconnu par les dirigeants de la fédération, il ne semble pas être une priorité.

Les résolutions et les rapports d'activités des congrès font très peu de références explicites au poids croissant de ce groupe de travailleurs. Il n'y a aucune référence aux congrès de 1966<sup>355</sup>, de 1968<sup>356</sup>, de 1970<sup>357</sup>, ni au congrès d'extraordinaire de 1972<sup>358</sup> où la fédération approuve l'entrée d'une partie de militants de l'ancienne « fédéchimie » FO au sein de la maison cédétiste<sup>359</sup>. Les principaux textes de ces rassemblements évoquent souvent l'importance des droits syndicaux, tout en laissant à côté la question de son application aux

---

<sup>353</sup> Granotier, *Les travailleurs immigrés en France*, op. cit., p. 91.

<sup>354</sup> Rapport général, Ch. 3, « Une organisation pour agir », 2<sup>ème</sup> congrès, p. 6, Fonds CFDT, FF/3/27. C'est à peu près la moitié de la densité de la CGT dans le secteur. Labbé, p. 87.

<sup>355</sup> Rapport général, 15<sup>e</sup> congrès fédéral, 17-19 novembre 1966, Fonds CFDT, FF/3/21.

<sup>356</sup> Documents du 16<sup>e</sup> congrès fédéral, *Chimie informations*, n° 173, novembre 1968, Fonds CFDT, FF/3/22.

<sup>357</sup> Rapport général, 17<sup>e</sup> congrès, 7-10 novembre 1970, Fonds CFDT, FF/3/23.

<sup>358</sup> Rapport du congrès extraordinaire de Paris, 8 avril 1972, Fonds CFDT, FF/3/24-25.

<sup>359</sup> « Selon M. Delaplace, seuls 10 % es militants de la chimie F.O. auraient rallié la CFDT », *Le Monde*, 16 mars 1973.

étrangers. Il faudrait attendre le premier congrès de l'organisation rebaptisée la fédération unifiée de la chimie (FUC), à Nemours, en décembre 1972, pour que le sujet, enfin, surgisse.

Dans la résolution générale, on observe dans une sous-partie intitulée « de nouveaux thèmes, de nouveaux acteurs » que « les O.S., les femmes, les jeunes commencent à agir collectivement et à contester les conditions qui leur sont faites »<sup>360</sup>. On approfondit dans le rapport général. Dans un chapitre consacré à « l'analyse des conflits et de notre action », on remarque l'émergence de conflits qui se déclenchent autour des conditions de travail, dont Hutchinson à Châtellerauld, Pleyel en Normandie, ensuite « Pennaroya » [sic] et « Girostel » [sic]. Ces deux derniers sont des conflits menés presque exclusivement par des immigrés, sous le sigle de la CFDT. On remarque que ces nombreux conflits sont longs et débouchent sur des résultats différents. On observe aussi qu'ils « ont mis en action des catégories sociales qui se battaient moins par le passé. Il s'agit de femmes, de jeunes, d'immigrés, d'ouvriers, fraîchement entrés dans le travail industriel »<sup>361</sup>. L'idée que les immigrés, sans parler des autres catégories en question, soient « fraîchement entrés dans le travail industriel » trahit une certaine méconnaissance des réalités du terrain. Elle est autant discutable que la notion qu'ils « se battaient moins par le passé ». Des nombreux conflits dans les mines et dans la sidérurgie au fil du vingtième siècle prouvent le contraire.

Le texte poursuit avec des propos encore plus contestables. Quant à ces longs conflits portant sur les conditions de travail, « il s'agit aussi souvent de travailleurs et des travailleuses qui sont peu syndiqués et qui ne connaissent pratiquement pas l'action collective ». Si c'est globalement vrai pour la fédération, il est assurément faux lorsqu'on considère l'ensemble de la population active. Enfin, on remarque que « ce personnel jeune et peu intégré à une action collective, offre une proie facile aux assauts démagogiques des différentes groupes d'extrême [sic] gauche qui cherchent à leur fournir l'encadrement nécessaire »<sup>362</sup>. Le ton comme le contenu de la critique ont un air cégétiste. C'est, en effet, tout le sens de ses nombreuses accusations de l'époque qualifiant la CFDT comme opportuniste et irresponsable, voire gauchiste<sup>363</sup>.

---

<sup>360</sup> Résolution générale, 1<sup>er</sup> congrès de la FUC, 30 novembre-3 décembre 1972, p. 8, Fonds CFDT, FF/3/26, Fonds CFDT.

<sup>361</sup> Rapport général, 1<sup>er</sup> congrès, décembre 1972, p. 84, Fonds CFDT, FF/3/26.

<sup>362</sup> Rapport général, 1<sup>er</sup> congrès, décembre 1972, p. 84, Fonds CFDT, FF/3/26.

<sup>363</sup> Rappelons la féroce critique de Mohamed Djerghi au congrès de la CGT cette même année, évoqué dans le deuxième chapitre. Celui-ci fait référence aussi à « Penarroya » et à « Girostel » [sic]. Il est intéressant que ces rédacteurs aient tellement de mal à écrire les noms de ces entreprises de manière correcte.

Quant à la campagne en faveur de l'égalité des droits menée avec la CGT en 1972, le bilan de la fédération n'est pas totalement négatif : « Appuyés par des grèves de travailleurs immigrés notamment chez GIROSTEL [sic] et PENNAROYA [sic], la campagne a amorcé une prise de conscience chez les travailleurs métropolitains, des problèmes rencontrés par les travailleurs immigrés. Campagne d'explication difficile tant est présent un racisme latent chez de nombreux salariés. Là aussi la campagne n'est pas négative »<sup>364</sup>. En revanche, une critique de la forme d'action choisie est bien présente, pas loin du raisonnement qui amène certains militants à favoriser le recentrage dans les années suivantes. Il n'est pas anodin que le poste du secrétaire général de la FUC est occupé, à ce moment, par Jacques Moreau, l'auteur du fameux rapport de 1978 et l'un des principaux protagonistes du tournant stratégique de la fin de la décennie. Dans la section du rapport fédéral de 1972 portant sur l'action revendicative, on se dit « frappé par la place que les confédérations ont prise en tant que telles ... Pour la période précédant 1968, les fédérations et les sections jouaient le rôle moteur. Depuis cette date des modifications s'opèrent »<sup>365</sup>. On continue par évoquer « les journées nationales qui interviennent on ne sait trop comment et qui sont sans suite dans la quasi totalité des établissements »<sup>366</sup>. N'est-ce que pas une critique plus ou moins directe de la journée d'action en faveur de l'égalité des droits de 1972 ?

Si les responsables de la fédération sont méfiants vis-à-vis des initiatives confédérales, ils ne lancent pas leurs propres initiatives au sujet de l'immigration. La direction n'a jamais mis en place, par exemple, une commission fédérale des travailleurs immigrés. En effet, une réunion spéciale de la commission confédérale des travailleurs immigrés en octobre 1972 met en lumière les difficultés de la FUC dans ce domaine<sup>367</sup>. Suite à une demande du bureau national de la CFDT de regrouper « les fédérations et les régions plus concernées par l'immigration », des représentants de la chimie, la métallurgie, l'agriculture, le bâtiment et d'autres sont invités à prendre la parole<sup>368</sup>. Ce faisant, Georges Curie de la FUC lance une « auto critique très sérieuse et très négative de l'action fédérale avec les travailleurs immigrés ». Il note la très faible implantation des immigrés dans les secteurs de pétrole, de la

---

<sup>364</sup> Rapport général, 1<sup>er</sup> congrès, décembre 1972, p. 98, Fonds CFDT, FF/3/26.

<sup>365</sup> Rapport général, 1<sup>er</sup> congrès, décembre 1972, p. 103, Fonds CFDT, FF/3/26.

<sup>366</sup> Rapport général, 1<sup>er</sup> congrès, décembre 1972, p. 105, Fonds CFDT, FF/3/26.

<sup>367</sup> Compte rendu de la réunion de la commission nationale des travailleurs immigrés, 7 octobre 1972, p. 2, Fonds CFDT, 8H1726.

<sup>368</sup> Lettre de Pierre Evain, 22 septembre 1972, Fonds CFDT, 8H1726.

pharmacie et de la chimie. Par contre, note-il, la densité est plus importante dans le caoutchouc et la transformation des matières plastiques. Globalement, le taux de syndicalisation reste faible. Ensuite, dit-il, « le gros problème porte sur la connaissance réelle de la condition des travailleurs immigrés à l'intérieur même de l'organisation et sur la conviction que l'action syndicale peut contribuer à l'améliorer ». Les grands enjeux relèvent de la législation et la réglementation, qui aux yeux de Georges Curie, sont des questions qui sont extérieures à l'action syndicale.

Quelques modestes références aux travailleurs immigrés sont présentes dans les textes des congrès de 1975 et de 1978. Dans le premier cas, il n'y a qu'une seule référence, dans le rapport sur « la pratique syndicale ». On observe des « problèmes nouveaux posés à nous dans notre action syndicale par une intervention en milieu de travailleurs OS, femmes et immigrés, lorsque notre pratique reste fortement marquée par un combat mené dans d'autres milieux avec leurs propres caractéristiques »<sup>369</sup>. De surcroît, le journal fédéral *Chimie* publie un sommaire de l'intervention de Jeannette Laot au congrès : « Les structures intermédiaires entre les sections d'entreprise et le niveau national, dit-elle, doivent être prises en charge en n'oubliant pas celles qui ont quelques caractéristiques particulières : immigrés, jeunes, femmes, cadres, etc. »<sup>370</sup>. Son appel n'est manifestement pas suivi. La résolution générale de 1978 fait une seule référence aux travailleurs immigrés. Celle-ci note que « les travailleurs immigrés [et] les travailleurs handicapés sont aussi l'objet de discriminations dans l'emploi, les conditions de travail et de vie »<sup>371</sup>.

Quant à la question de la représentativité, le bilan est sans surprise. Selon une analyse des membres de la commission exécutive, l'instance dirigeante de la fédération, celle-ci ne compte aucun responsable immigré durant la période<sup>372</sup>. Ce désintérêt pour les enjeux de l'immigration est d'autant plus frappant puisqu'il s'agit de la fédération d'Edmond Maire, ce syndicaliste qui émerge comme un défenseur de la cause immigrée à l'échelle nationale. Le successeur de Maire, Jacques Moreau, un militant qui a commencé sa carrière syndicale dans

---

<sup>369</sup> Rapport sur l'action, 2<sup>ème</sup> congrès, 1975, p. 36, Fonds CFDT, FF/3/27.

<sup>370</sup> *Chimie* n° 22, juin 1975, Fonds CFDT, FF/3/27.

<sup>371</sup> Projet de la résolution générale, 3<sup>ème</sup> congrès, 22-25 novembre 1978, p. 6, Fonds CFDT, FF/3/28.

<sup>372</sup> Guy Brucy, *Histoire de la fédération de la chimie CFDT. De 1938 à nos jours*, Paris, Éditions La Découverte et Syros, 1997, p. 357-361.

la fédération des ingénieurs et cadres<sup>373</sup>, et qui accède au poste de secrétaire général de la fédération de la chimie en 1970, ne partage manifestement pas cet engagement.

### III. L'Union départementale de Paris

Ayant la triple distinction d'être le capital politique, le centre économique et la première ville en termes d'habitants de la France, Paris a longtemps accueilli des gens venant d'ailleurs, d'autres régions françaises tout comme d'autres pays. C'est le cas au cours de la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle, et le reste avec les vagues d'immigration qui suivent la fin de la Deuxième Guerre Mondiale. En 1975, Paris est donc « la capitale des travailleurs immigrés », comme le proclame *Le Monde* à l'occasion de la publication d'un rapport du préfet sur ce thème<sup>374</sup>. Selon cette étude, 400 663 étrangers y vivent intra-muros, c'est-à-dire presque 20% de la population parisienne, selon les chiffres du recensement de 1975<sup>375</sup>. On en compte 70 627 Algériens, 65 937 Espagnols, 51 414 Portugais, 35 595 Tunisiens, 24 216 Italiens, 22 714 Marocains et 108 748 pour « les autres nationalités ». Dans la région parisienne, les étrangers représentent environ 14 % de la population<sup>376</sup>. Par comparaison, ils ne sont que 7 % de la population française à l'époque, un taux qui est déjà plus haut que ses pays voisins, l'Allemagne de l'Ouest (6 %) et le Royaume Uni (5%)<sup>377</sup>. À Paris, ces travailleurs sont particulièrement nombreux dans le BTP, la métallurgie, et la service domestique, notamment pour les femmes.

Quant à la CFTC, elle compte une Union régionale parisienne depuis les années 1920. Suite à la réforme administrative de la région parisienne, approuvée en 1964 et appliquée en 1968, l'URP se divise en plusieurs unions départementales (UD). L'UD de Paris est officiellement créée à un congrès de novembre 1968. Elle est composée par des représentants des nombreuses sections syndicales et unions locales de la capitale. Pour sa part, l'Union régionale parisienne avait déjà commencé à évoquer le sujet des travailleurs immigrés au début des années 1960. Réunie à son congrès de 1963, donc trois ans avant la

---

<sup>373</sup> Guy Bruzy, « Jacques Moreau », *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français : Le Maitron*, à partir du Maitron en ligne : <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/>.

<sup>374</sup> « La capitale des immigrés », *Le Monde*, 24 juin 1975.

<sup>375</sup> Recensement de la population, 1975, INSEE.

<sup>376</sup> Granotier, *Les travailleurs immigrés en France*, op. cit., p. 87.

<sup>377</sup> *Ibid.*, p. 35.

conférence des travailleurs immigrés de la CFDT, elle approuve une résolution qui appelle au « respect du droit syndical pour les travailleurs immigrés en France »<sup>378</sup>. Cependant, il faut attendre quelques années avant qu'émerge une véritable activité dans ce domaine émanant de la nouvelle union départementale. Cela s'explique avant tout par les difficultés plus générales des militants à mettre en place leur nouvelle organisation. Par exemple, l'union départementale ne publie son propre journal qu'en janvier 1973<sup>379</sup>.

Les militants cédétistes parisiens se caractérisent par leur volonté de travailler avec les militants d'autres groupes, partis et organisations dans le domaine de l'immigration. Leur action, ainsi que les liens qu'ils nouent avec d'autres groupes sur le terrain, poussent les structures plus hautes de la confédération à prendre des positions plus en phase avec les mouvements sociaux. C'est notamment le cas avec deux conflits : le mouvement des sans-papiers et la grève des foyers Sonacotra, de 1975 à 1979. Sans prétendre dresser une analyse exhaustive de l'UD et sa politique sur les travailleurs immigrés, il s'agit ici d'en mettre en lumière les grandes lignes.

Au troisième congrès de l'UD en novembre 1974, les militants rassemblés abordent trois sujets, la formation syndicale, la question du « passage au socialisme » et « les travailleurs immigrés »<sup>380</sup>. Ce rapport, préparé par Angel Villaroya et Jean-Pierre Bobichon, tous les deux membres de la commission exécutive, illustre bien le sens de l'engagement cédétiste à Paris<sup>381</sup>. Le premier militant est un immigré espagnol également rattaché à la commission confédérale ; le second est un ancien jociste<sup>382</sup>. Ce document se distingue par sa taille (une bonne quarantaine de pages), ses détails, et la précision de la problématisation.

Selon A. Villaroya et J.P. Bobichon, une véritable activité dans ce domaine débute en 1971. À partir de cette année, se développent un certain nombre de conflits de travailleurs immigrés, une prise de conscience 'pratique' par les structures syndicales et une « prise de conscience par les immigrés du rôle du syndicat ». Ensuite, dit-on « la multinationalité de la

---

<sup>378</sup> Jo Bibard, *Immigration : la capacité d'engagement de la CFDT Ile-de-France du début du 20<sup>ème</sup> siècle à 1990*, p. 10-12.

<sup>379</sup> Brochure de *Paris Commune*, Archives UD CFDT Paris.

<sup>380</sup> Note de la commission exécutive, 1974, Archives UD CFDT Paris.

<sup>381</sup> Rapport sur les travailleurs immigrés, Congrès de l'UD de Paris, 15-16 novembre 1974, Archives UD CFDT Paris.

<sup>382</sup> Jean-Pierre Bobichon, (en ligne : <http://www.cfdtparis.com/la-cfdt-a-paris/notre-histoire/les-secretaires-generaux-de-la-cfdt-paris/article/jean-pierre-bobichon>, consulté le 24 avril 2018).

classe ouvrière, après avoir été un fait statistique, devient une réalité sur le terrain des luttes. L'évolution qui avait commencé en 1968 se confirme et devient irréversible ».

Selon les auteurs du rapport, l'activité des militants CFDT parisiens à la fin de 1971 se concentre dans les unions locales du 13<sup>ème</sup> et du 18<sup>ème</sup> arrondissements ainsi que dans les syndicats de la métallurgie et de la construction. Si la lutte des sans-papiers déclenchée en réponse à la publication des circulaires Marcellin-Fontanet réussit à rassembler une grande alliance parisienne soutenue par la CFDT, il y a une sorte de prélude à cette affaire qui, jusqu'à ces jours, reste beaucoup moins connue : l'expulsion de Lorette Fonseca<sup>383</sup>. Cette femme portugaise, « la madone »<sup>384</sup> du bidonville de Massy, est connue pour l'aide juridique et linguistique qu'elle fournit aux immigrés portugais du quartier. Lorsqu'elle est menacée d'expulsion par les autorités, cela suscite des vives protestations. Comme le montre le film *Lorette et les autres*, un court métrage de 43 minutes réalisé par Dominique Dante, l'union locale CFDT de Massy et la section locale du Parti socialiste unifié (PSU) viennent à l'aide de L. Fonseca, contribuant à la création d'un Comité de soutien à Lorette Fonseca, et organisant une manifestation de soutien dans la cité des Baconnets, à Antony<sup>385</sup>. Selon A. Villaroya et J.P. Bobichon, les militants parisiens participent aussi à cette coalition.

### *1. La lutte des sans-papiers*

La forme d'action se répète en 1972 lors de l'annonce des circulaires Marcellin-Fontanet : menace d'expulsion ; action autonome qui reçoit du soutien de la part de quelques militants CFDT ; constitution d'un comité de soutien avec la participation de la CFDT ; popularisation et médiatisation de l'affaire. Outre ce soutien de base, l'UD pousse la confédération à prendre position contre les circulaires, et, éventuellement, à réaliser leur assouplissement.

Ces circulaires subordonnant la délivrance d'une carte de séjour à l'obtention d'un contrat de travail et d'un « logement décent » sont publiés en février 1972. Néanmoins, les organisations syndicales nationales prennent position beaucoup plus tard. Le communiqué

---

<sup>383</sup> Rapport sur les travailleurs immigrés, p. 5, Congrès de l'UD de Paris, 15-16 novembre 1974, Archives UD CFDT Paris.

<sup>384</sup> « Une chronique de l'exil », *Le Monde*, 24 août 1972.

<sup>385</sup> Dominique Dante, *Lorette et les autres* [film], 1971, 43 min.



de la CFDT critiquant les circulaires sort en décembre 1972. La CGT vacille encore plus longtemps<sup>386</sup>. L'ambiguïté est telle que *L'Humanité* peut déclarer, en septembre 1972, que « ces textes correspondent certainement, dans leurs aspects positifs, à l'action menée par la CGT et la CFDT en février 72 »<sup>387</sup>. Les militants l'UD CFDT réagissent bien avant. L'UD organise des assemblées afin de débattre les circulaires en juin, juillet, août et septembre : « Nous avons été seuls à soutenir cette position [en faveur de l'abrogation des circulaires] dans une première étape, quoique nous ayons été suivis de tous par la suite » lit-on dans leur rapport sur les travailleurs immigrés<sup>388</sup>. Au final, l'UD obtient une prise de position confédérale. Par la suite, la CFDT entame des négociations avec le ministère qui finissent par régulariser quelques dizaines de milliers d'immigrés en juillet 1973.

En novembre 1972 commencent les premières expulsions en application de la circulaire. Saïd Bouziri, un militant tunisien, lance sa grève de la faim au début du mois, demandant la délivrance d'un nouveau titre de séjour. Plus tard en novembre, le comité de soutien pour Bouziri se transforme dans un Comité de Défense de la Vie et des Droits des Travailleurs Immigrés (CDVDTI)<sup>389</sup>. En décembre, se déclenchent, sous son nom, de grèves de la faim pour la « régularisation », à Marseille, Toulon, Toulouse et Valence. Le siège du CDVDTI se situe à l'UL CFDT du 18<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, devenant le centre d'un milieu informel mais grandissant dédié à la cause immigrée. Selon Bouziri, il s'agit « des syndicalistes, des chrétiens de gauche, le pasteur du coin, très actif, des militants d'extrême gauche et très largement les premiers militants de l'immigration, soit des étudiants, soit des ouvriers »<sup>390</sup>. On pourrait ajouter les militants du GISTI, une association qui vient d'être créée par des juristes parisiens concernés par les conséquences des circulaires Marcellin-Fontanet. De toute façon, le 2 janvier 1973, trois travailleurs tunisiens menacés d'expulsion arrivent au siège de l'UD et de l'URP de la CFDT, demandant de l'aide. « On cherchait un lieu et on avait pensé à la CFDT, se rappelle Bouziri. On a passé des moments très difficiles à expliquer au syndicat le

---

<sup>386</sup> Compte rendu de la réunion des unions locales sur la circulaire Fontanet, 6 novembre 1972, Archives UD CFDT Paris.

<sup>387</sup> *L'Humanité*, 15 septembre 1972.

<sup>388</sup> Rapport sur les travailleurs immigrés, p. 6, Congrès de l'UD de Paris, 15-16 novembre 1974, Archives UD CFDT Paris.

<sup>389</sup> Hélène Trappo, « De la clandestinité à la reconnaissance » (Entretien avec Driss El-Yazimi, Saïd Bouziri), *Plein droit*, 11, juillet 1990, (en ligne : <https://www.gisti.org/doc/plein-droit/11/clandestinite.html>).

<sup>390</sup> *Ibid.*

pourquoi et le comment de notre action. Finalement, ils se sont vraiment mobilisés et les grévistes ont pu obtenir des papiers pour trois mois ».

Le soutien de l'UD n'est pas sans controverse. Le « débat explose » lors de l'arrivée de ces trois travailleurs tunisiens aux locaux en janvier 1973, selon A. Villaroya et J.P. Bobichon. Ceci dit, c'est la solidarité qui l'emporte au final, et la CFDT décide d'apporter son « soutien critique ». Les « dernières illusions » sur les aspects positifs des circulaires sont donc tombés. Si la confédération finit par soutenir les grévistes de la faim, elle aussi partage la critique de ce mode d'action. Il est intéressant de noter que les syndicalistes CFDT locaux soutiennent activement les conflits ailleurs. Comme s'en souvient Driss El-Yazami, un Marocain militant à l'époque au CDVDTI de Marseille, la recherche du soutien syndical menait à des réponses divergentes : « Avec la CGT, c'était 'niet.' La CFDT était plus ouverte »<sup>391</sup>. Suite à l'organisation d'autres grèves de la faim — à Toulouse, à Nice, à Aix-en-Provence, à Draguignan, à Perpignan, à Lyon, à Lille et à St Etienne<sup>392</sup> — le pouvoir finit par céder. En juillet 1973, le gouvernement assouplit les circulaires. Si la victoire est modeste, elle est incontestable. En termes de popularisation du conflit et la pression qu'elle exerce sur la confédération, le rôle joué par l'UD parisien est essentiel.

Par ailleurs, des travailleurs immigrés syndiqués à la CFDT déclenchent un certain nombre de luttes dans leurs entreprises, souvent avec leurs collègues non-syndiqués et parfois avec ceux adhérant à la CGT. Ces combats sont soutenus par les militants de l'UD CFDT. En août 1973, l'UD travaille au sein d'un groupe de 18 organisations parisiennes pour « lutter contre le racisme et les expulsions »<sup>393</sup>, préparant les actions locales de la journée nationale du 25 septembre contre le racisme<sup>394</sup>, organisée par la CFDT et la CGT. Mais en 1975, une autre lutte assez atypique se déclenche : le conflit des Sonacotra. Comme le mouvement des sans-papiers, ce conflit compte sur l'appui de l'extrême gauche, se déroule hors de l'espace de l'entreprise, et se caractérise par un fort soutien de la CFDT. Tout comme dans le premier cas, l'engagement des militants parisiens est décisif.

---

<sup>391</sup> *Ibid.*

<sup>392</sup> Rapport sur les travailleurs immigrés, p. 7, Congrès de l'UD de Paris, 15-16 novembre 1974, Archives UD CFDT Paris.

<sup>393</sup> Rapport sur les travailleurs immigrés, p. 7-8, Congrès de l'UD de Paris, 15-16 novembre 1974, Archives UD CFDT Paris.

<sup>394</sup> « Organisateur avec la FEN d'une journée d'action le mardi 25 septembre MM. Séguéy et Maire dénoncent la passivité des pouvoirs publics face au développement du racisme », *Le Monde*, 21 septembre 1973.

## II. La lutte des Sonacotra

Le nombre de travailleurs immigrés habitant les foyers dans la région parisienne est important. En 1968, un rapport de la préfecture de la Seine dénombre l'existence de 250 adresses de foyers et de centres d'hébergements dans la région, comptant, au total, environ 57 000 lits<sup>395</sup>. 60 % de la population résidente serait étrangère, selon ce même rapport, venant plus souvent de l'Afrique subsaharienne ou du Maghreb. Parmi les sociétés actives dans ce domaine, la plus grande est la Sonacotra (la Société nationale de construction de logements pour les travailleurs, qui loge, à ses origines, une population exclusivement algérienne). En 1974, cette société à capitaux publics détient 240 foyers-hôtels à travers la France, d'une capacité de 65 000 lits<sup>396</sup>.

Comme on a déjà noté, un certain nombre de grèves des loyers marquent la période post-68, souvent comptant sur l'appui des groupes d'extrême gauche. Parmi ces conflits, l'un se distingue par sa puissance. En 1974, des militants maoïstes maghrébins sont à l'origine d'une grève de loyer dans les foyers Sonacotra. La participation s'étend au cours des mois suivants, aboutissant en septembre 1975 dans la création d'un « Comité de coordination des foyers Sonacotra en grève » qui regroupe 27 foyers de la région parisienne. En juillet 1978, ce comité devient le « Comité de coordination des foyers en lutte », et peut compter des représentants de plus de 130 foyers, avant de se dissoudre en 1981<sup>397</sup>. Les grévistes revendiquent tout d'abord une modification du taux de redevance ; ensuite, des changements du règlement intérieur et la création d'un statut de locataire. Ils appellent aussi à des négociations au niveau national, mais sans succès. Au fil de la période, le comité de coordination mobilise une sorte de « nébuleuse solidaire » à Paris, mise en œuvre lors de l'opposition aux circulaires Marcellin-Fontanet et des grèves de la faim de 1973 : un mélange informel de juristes, de prêtres, de syndicalistes, de militants chrétiens, de militants de gauche, et de militants d'extrême gauche. Avec leur aide, les Sonacotra se mobilisent à plusieurs reprises : ils organisent cinq manifestations entre avril 1976 et décembre 1979, des

---

<sup>395</sup> Granotier, p. 120.

<sup>396</sup> Granotier, *Les travailleurs immigrés en France*, op. cit., p. 124.

<sup>397</sup> Hmed, « Contester une institution dans le cas d'une mobilisation improbable », art. cité, p. 55.

meetings publics à la Mutualité, dont trois entre février 1976 et avril 1977, des occupations de lieux publics ainsi que des conférences de presse et des pétitions<sup>398</sup>.

Si les grévistes de la faim mettent l'accent sur leur autonomie, ils comptent aussi sur l'aide de l'extérieur. Les militants et sympathisants de la Cimade et du GISTI sont présents dans les manifestations et réussissent à médiatiser le conflit, tout comme de nombreux militants des unions locales de la CFDT à Paris<sup>399</sup>. Si le « comité de soutien » du Comité de coordination se réunit dans les locaux de la FASTI à Paris, le « comité technique » se réunit dans les locaux de la Confédération syndicale du cadre de vie, elle aussi proche du PSU et de la CFDT<sup>400</sup>. Emblématique de cette « nébuleuse solidaire » à Paris, Patrick Mony, un salarié de la Cimade syndiqué à la CFDT, rappelle la rédaction de tracts communs CFDT-Coordination des foyers dans la région parisienne à la fin de 1975<sup>401</sup>. Point culminant de leur soutien aux grévistes, l'Union régionale parisienne et l'union départementale parisienne de la CFDT mobilisent leurs adhérents pour une grande manifestation en avril 1976, où environ une dizaine de milliers défilent en soutien aux Sonacotra<sup>402</sup>. Les organisations rivales de la CGT ne semblent pas avoir appelé à la manifestation, la centrale n'approuvant pas l'idée d'un « Comité de coordination » autonome<sup>403</sup>.

Il faudrait tout de même nuancer. Tous ne sont pas partisans d'un tel engagement de l'Union départementale de la CFDT. Comme le rappelle Jacky Bontems, syndicaliste du bâtiment qui intègre le secrétariat de l'UD en 1979<sup>404</sup> : « Moi j'étais toujours partisan, comme on dit, [de] l'engagement professionnel. Dans ma démarche, dans ma philosophie, à la limite de l'action, ce qui était déterminant, c'était les conditions de travail, c'est l'action sur le travail, l'action dans l'entreprise ... tandis que d'autres étaient plus attachés au combat hors de l'entreprise, comme on disait à l'époque »<sup>405</sup>.

---

<sup>398</sup> Hmed, « Contester une institution dans le cas d'une mobilisation improbable », art. cité, p. 62.

<sup>399</sup> André Legouy, « Point de vue : le sens d'une lutte », *Le Monde*, 17 avril 1976.

<sup>400</sup> Hmed, « Contester une institution dans le cas d'une mobilisation improbable », art. cité, p. 77.

<sup>401</sup> Boutron, Ferré, « Une vie entre syndicats et immigrés », art. cité, p. 14.

<sup>402</sup> « Dix mille manifestants à Paris pour l'égalité des droits entre Français et immigrés », *Le Monde*, 27 avril 1976. « Dans le cortège, quelques drapeaux rouges, mais surtout de nombreuses banderoles, en français et en arabe, apportées par les délégations des foyers de Paris et de la banlieue. On remarquait aussi des délégations d'entreprises, notamment des usines Renault et Chausson, ainsi que quelques groupes pakistanais, espagnols, turcs et portugais ».

<sup>403</sup> Mogniss Abdallah, *J'y suis, j'y reste, les luttes de l'immigration en France depuis les années soixante*, Paris, Reflex, 2000, p. 43.

<sup>404</sup> Jacky Bontems, (en ligne : <http://www.cfdtparis.com/la-cfdt-a-paris/notre-histoire/les-secretaires-generaux-de-la-cfdt-paris/article/jacky-bontems>, consulté le 12 février 2018).

<sup>405</sup> Entretien de l'auteur avec Jacky Bontems, 13 février 2018.

Parallèlement, c'est avec une certaine méfiance que la confédération CFDT s'engage en faveur des grévistes. Dans une note du secrétariat national aux travailleurs immigrés en avril 1977 — destiné aux responsables de la centrale, pas le grand public — on perçoit la fragilité de la ligne officielle. Si on est fier que l'organisation ait « refusé, comme à la CGT » de critiquer publiquement le comité de coordination, de dire qu'il « s'agissait [d'un] 'groupe douteux, parfois étranger à la classe ouvrière, en vue de dévoyer l'action légitime des immigrés' », on constate tout de même que ce comité ne peut pas « prétendre à une représentation d'ensemble », c'est-à-dire, parler au nom de tous les foyers Sonacotra, et que « le rapport de forces » n'est pas favorable. Il faudrait donc trouver « une solution »<sup>406</sup>. On se plaint également de l'autonomie tant revendiquée par le comité de coordination, observant que « beaucoup de ces militants ont une attitude anti-syndicale ». Pour ces derniers, selon la CFDT, les organisations syndicales « sont considérées comme un simple moyen technique, de qui on peut attendre une aide matérielle mais que l'on refuse comme organisation de masse intervenant dans l'action »<sup>407</sup>.

Au final, les conséquences du conflit sont mixtes. Si les pouvoirs publics ne reconnaissant jamais le comité de coordination, la plupart des revendications sont tout de même obtenus de facto dans certains foyers<sup>408</sup>. Son héritage, pour ne pas dire son mythe, est riche aussi. Dans la mémoire collective des luttes de l'immigration en France, les Sonacotra sont considérés comme avoir mené une lutte plus ou moins indépendante<sup>409</sup>, d'avoir « posé de manière explicite la nécessité d'une organisation autonome implantée au niveau national », pour utiliser la formulation de Mogniss Abdallah<sup>410</sup>. Vu sous cet angle, leur combat marque une sorte de prélude à la Marche des Beurs, une mobilisation inédite de la « première génération » avant qu'elle passe le flambeau à la deuxième. Pourtant, la réalité est beaucoup plus compliquée. Si la lutte est « autonome », elle ne l'est qu'à un certain point. Les militants parisiens de la CFDT ont joué leur rôle, tout comme la « nébuleuse solidaire » à laquelle ils appartenaient. Quant à la confédération, son engagement se limite à quelques rencontres avec des représentants du gouvernement, au cours desquels elle ne réussit pas à le faire à

---

<sup>406</sup> « La CFDT et le problème de la Sonacotra », 22 avril 1977, p. 2, Fonds CFDT, 8H1722.

<sup>407</sup> « La CFDT et le problème de la Sonacotra », 22 avril 1977, p. 2, Fonds CFDT, 8H1722.

<sup>408</sup> Abdallah, *J'y suis, j'y reste*, op. cit., p. 44.

<sup>409</sup> Hmed, « Contester une institution dans le cas d'une mobilisation improbable », art. cité, p. 55.

<sup>410</sup> Abdallah, *J'y suis, j'y reste*, op. cit., p. 44.

céder sur la revendication primordiale des grévistes, c'est-à-dire, la reconnaissance du Comité de coordination<sup>411</sup>.

Enfin se pose la question de la représentativité. Un certain nombre d'indicateurs déjà abordés suggèrent que le taux de syndicalisation chez les immigrés à Paris est assez élevé. En revanche, on ne peut pas confirmer les origines des divers membres de la commission exécutive de l'UD, de 1968 à 1979. Si on sait, par exemple, que le militant espagnol Angel Villaroya est à la commission exécutive en 1974<sup>412</sup>, il est beaucoup plus difficile de confirmer les nationalités de ses collègues.

Quel bilan en tirer ? Au minimum, il est évident que les responsables et les militants de ces trois organisations « intermédiaires » de la CFDT abordent le sujet de l'immigration par des biais distinctes, et avec des niveaux d'intérêt différents. Dans le cas de la chimie, les dirigeants s'intéressent à peine à la question. Si la CFDT a cette réputation d'être la centrale ouvrière française la plus en phase avec la cause immigrée pendant les années 1960 et 1970, l'image est donc plus complexe qu'il n'y paraît. L'engagement confédéral est le résultat de pressions, de tensions, de contradictions et d'initiatives internes. Il découle aussi d'un certain nombre de luttes locales, le sujet du chapitre suivant.

---

<sup>411</sup> « La CFDT et le problème de la Sonactora », 22 avril 1977, Fonds CFDT, 8H1722.

Synthèse des rencontres tenues entre les représentants de la Sonacotra et des organisations syndicales, 21 juin 1977, Fonds CFDT, 8H122.

Lettre de Hubert Lesire-Ogrel au directeur général de la Sonacotra, 10 octobre 1977, Fonds CFDT, 8H1722.

<sup>412</sup> Rapport d'activité, p. 13, Congrès de l'UD de Paris, 15-16 novembre 1974, Archives UD CFDT Paris.

## CHAPITRE 5 : LE TEMPS DES LUTTES

D'autres l'ont déjà noté. La France des années 1968 est secouée par une véritable vague de contestation ouvrière, voire, « d'insubordination ouvrière »<sup>413</sup>, une période durant laquelle des revendications classiques du mouvement social portant sur les salaires et le temps de travail s'articulent avec une remise en cause plus globale de l'organisation du travail elle-même. Le pays connaît de plus en plus de mouvements de grève, comme en attestent les chiffres du ministère du Travail sur les journées non-travaillées entre 1968 et 1979<sup>414</sup>. Un élargissement du répertoire d'action s'opère : les occupations, le sabotage et les séquestrations acquièrent une nouvelle légitimité aux yeux des travailleurs, surtout chez les OS<sup>415</sup>. Accompagnant et stimulant cette nouvelle combativité, l'extrême gauche s'installe de manière inéluctable dans les usines et dans la rue. Des maoïstes, des anarchistes et des trotskystes voient dans ces nombreux conflits les germes d'une révolution politique, la possibilité d'aller plus loin que la « répétition générale »<sup>416</sup> de mai 1968. Il serait réducteur de dire, comme d'autres l'ont malheureusement fait, que les femmes et les travailleurs immigrés émergent pour la première fois comme des acteurs sociaux dans les années 1960 et 1970. Mais il est, d'autre part, incontestable que ceux-ci prennent des rôles plus importants dans les conflits jalonnant la période.

Cette vague de contestation ne se limite pas au cas français. Sous la double influence d'une économie changeante et un mouvement social renaissant, d'autres pays européens et nord-américains connaissent eux-aussi une augmentation de conflictualité dans le monde du travail : plus de « *industrial action* »<sup>417</sup> en Grande-Bretagne, plus de « *labor strife* » aux États-Unis<sup>418</sup>. Dans les pays d'immigration, la population étrangère y prend parti. En Californie, des milliers de travailleurs agricoles, pour la plupart Mexicains, se mobilisent avec l'organisation du *United Farm Workers* (UFW), sous la direction de Cesar Chavez, gagnant le droit à la

---

<sup>413</sup> Vigna, *L'insubordination ouvrière*, op. cit.

<sup>414</sup> Mouriaux, *Le syndicalisme en France depuis 1945*, op. cit., p. 65, p. 79.

<sup>415</sup> Vigna, *L'insubordination ouvrière*, op. cit., chap. 2, « Les luttes ouvrières des années 68 : une seconde jeunesse de la grève ».

<sup>416</sup> Daniel Bensaïd et Henri Weber, *Mai 1968 : une répétition générale*, Paris, François Maspero, 1968.

<sup>417</sup> Office for National Statistics, *Labour disputes : stoppages, workers and working days lost between 1891 and 2016 for the UK*.

<sup>418</sup> Michael Kapsa, *Labor Strife and the Economy in the 1970's : A Decade of Discord*, New York, Garland, 1999. Brenner, Brenner, Winslow (dir.), *Rebel Rank and File*, op. cit.

négociation collective dont le secteur était jusqu'alors privé<sup>419</sup>. En Belgique, les grandes confédérations syndicales se mobilisent à côté d'un collectif de sans-papiers afin de limiter les expulsions qui suivent la fermeture de frontières en 1974<sup>420</sup>. De l'autre côté de la Manche, de nombreuses mobilisations de travailleurs noirs et asiatiques défient le racisme dans le mouvement ouvrier, aboutissant à des réformes à l'intérieur du *Trades Union Congress*, la principale confédération syndicale britannique<sup>421</sup>.

Quant à la France, la CFDT joue un rôle primordial dans les conflits de travailleurs immigrés qui s'y déroulent. C'est en les regardant de près qu'il devient possible de comprendre pourquoi et comment. Chacun de ces conflits a certes sa spécificité, mais globalement il prend une des trois formes que nous proposons de classer ainsi : les grèves « traditionnelles », menées aux côtés d'autres syndicats, notamment la CGT ; les grèves ouvrières « non-traditionnelles », entamées par des OS immigrés là où la CFDT est de loin majoritaire et portant souvent sur des revendications explicitement liées à la condition immigrée ; enfin, les conflits « non-traditionnels », qui se déroulent hors de l'usine mais qui sont tout de même soutenus par la CFDT. Catégoriser ainsi ces conflits permet d'avoir une vue d'ensemble nuancée : si la CFDT est bel et bien « la centrale pour les étrangers en lutte »<sup>422</sup>, elle l'est pour *certain*s types de conflits. Sinon, la CGT garde son hégémonie.

### **I. Les grèves « traditionnelles » : l'automobile, la sidérurgie, etc.**

Au milieu des années 1960, la CGT est, de loin, la première confédération syndicale française. En 1965, elle compte trois fois plus d'adhérents que la CFDT<sup>423</sup>. Au cours des « années 68 », la confédération déconfessionnalisée réussit à réduire l'écart. En 1976, la CGT n'a que deux fois plus d'adhérents. Mais sa primauté reste incontestée. Avec une base

---

<sup>419</sup> Frank Bardacke, « The United Farm Workers from the Ground Up » dans Aaron Brenner, Robert Brenner, Cal Winslow (dir.), *Rebel Rank and File : Labor Militancy and Revolt from Below During the Long 1970s*, Verso Books, Brooklyn, 2010, p. 149-1970.

<sup>420</sup> Grégory Mauzé, Youri Lou Vertongen, « 1974. Migrants et syndicats se mobilisent en Belgique », *Plein droit*, 115, 2017, p. 32-36.

<sup>421</sup> Satnam Virdee, « Racism and Resistance in British Trade Unions, 1948-1979 », dans Peter Alexander, Rick Halpern (dir.), *Racializing Class, Classifying Race: Labour and Difference in Britain, the USA and Africa*, New York, St. Martin's Press, 2000.

<sup>422</sup> Anne-Sophie Bruno, « Solidarité avec les travailleurs immigrés ? », art. cité, p. 37.

<sup>423</sup> Labbé, *La syndicalisation en France depuis 1945*, op. cit., p. 76.



industrielle beaucoup plus importante, la CGT n'est jamais loin des grandes luttes ouvrières qui marquent la période. Surtout, les grèves de mai-juin 1968.

Le mai français est marqué par une forte participation des travailleurs immigrés, notamment dans l'automobile. Écrivant un an après le mouvement, le trio de militants d'extrême gauche, Alan Geismar, Serge July et Erlyne Morane, constate que les immigrés sont « les initiateurs » de la grève à l'usine Citroën au quai de Javel<sup>424</sup>. S'ils ne mettent pas en avant des sources solides, l'historien Daniel Gordon a démontré, pour sa part, que la participation des immigrés a été élevée dans cette usine, au moins suite au déclenchement de la grève le 20 mai<sup>425</sup>. Même constat pour l'usine Citroën de Porte de Choisy, où le maoïste Robert Linhart débute son « établissement » quelques mois plus tard<sup>426</sup>. À l'usine de Nanterre, également touchée par la grève, 65 % de la main d'œuvre sont immigrés<sup>427</sup>. Certes, la Régie Renault est aussi secouée par le mouvement. La « forteresse ouvrière » de Boulogne-Billancourt est occupée à partir du 16 mai<sup>428</sup>. Dans ce bastion de la CGT et du PCF, les immigrés représentent un tiers des presque 31 000 salariés et participent pleinement à la grève et à l'occupation<sup>429</sup>. Quarante kilomètres à l'ouest, dans les Yvelines, l'usine Renault-Flins est le lieu d'une grève dure et d'un affrontement mythique avec les forces de l'ordre, mais sa main d'œuvre est largement française à ce stade<sup>430</sup>. D'autres lieux de travail moins emblématiques sont touchés par le mouvement aussi. La séquence mai-juin 1968 voit des grèves dans le bâtiment, notamment sur les chantiers dans la banlieue est-parisienne, où participent des Espagnols, des Portugais, des Marocains, des Yougoslaves et des Italiens. Le textile et le traitement des déchets sont également frappés. L'action n'échappe pas aux travailleuses immigrées non plus, notamment des téléphonistes portugaises et des domestiques espagnoles<sup>431</sup>.

Mais si les immigrés participent activement avec leurs collègues français dans les grèves et les occupations de 1968, le rôle joué par la CFDT dans ces mouvements semble assez mineur. Tout d'abord, elle a un très faible niveau d'implantation chez les étrangers à ce stade de son développement. En février 1967, l'Union Régionale Parisienne de la CFDT publie les

---

<sup>424</sup> Alain Geismar, Serge July, Erlyn Morane, *Vers la guerre civile*, Paris, Éditions et Publications Premières, 1969, p. 342.

<sup>425</sup> Gordon, *Immigrants and Intellectuals*, *op. cit.*, p. 58-59.

<sup>426</sup> Robert Linhart, *L'Établi*, Paris, Éditions de Minuit, 1978.

<sup>427</sup> Vigna, *L'insubordination ouvrière*, *op. cit.*, p. 45.

<sup>428</sup> Gordon, *Immigrants and Intellectuals*, *op. cit.*, p. 60-63.

<sup>429</sup> Dépouillement du questionnaire « immigration », 13 février 1967, Fonds CFDT, 7H731.

<sup>430</sup> Entretien de l'auteur avec Daniel Richter, 15 février 2018.

<sup>431</sup> Gordon, *Immigrants and Intellectuals*, *op. cit.*, p. 63-64.

résultats d'une sorte de recensement des immigrés adhérents, construit à partir d'un questionnaire envoyé aux délégués cédétistes des grandes entreprises de la région. La faiblesse du syndicat est tout à fait ahurissante<sup>432</sup>. À l'immense usine de Boulogne-Billancourt, par exemple, on ne compte que 3 « militants » algériens à la CFDT, 1 Espagnol et 1 Italien. Aux usines Citroën dans la région parisienne — où les immigrés représentent 60 % des 40 000 salariés — le taux d'implantation est à peu près équivalent. On compte 20 syndiqués algériens, 15 Africains, 16 Espagnols — dont un délégué du personnel, et 2 Portugais.

Malgré cette faiblesse, certaines sections de la CFDT n'hésitent pas à prendre des positions solidaires avec les ouvriers étrangers lors des grèves de 1968, comme l'illustre une anecdote relayée par Laure Pitti<sup>433</sup>, X. Vigna<sup>434</sup> et D. Gordon. Le 26 mai à Boulogne-Billancourt, un groupe des ouvriers immigrés décide de rédiger sa propre liste de revendications, allant plus loin que celle de la CGT<sup>435</sup>. Au contraire de sa rivale, la section CFDT semble avoir soutenu les revendications de ces travailleurs : un arrêt de la discrimination dans la promotion sociale et dans l'emploi ; « aucune restriction dans l'exercice des responsabilités syndicales » ; « une juste distribution du logement » ; « le versement des allocations aux familles des travailleurs résidant dans leur pays d'origine au même titre que si les familles se trouvaient en France », parmi d'autres<sup>436</sup>. Un petit détail des événements, l'épisode est tout de même révélateur de la pratique syndicale qui caractérise la CFDT « autogestionnaire » des années suivantes. Sur le terrain, la CFDT se veut capable d'adapter, de se modifier aux besoins de la base, enfin, de mieux écouter les « oubliés » de la classe ouvrière. D'où viennent les quolibets de ses détracteurs, les nombreuses accusations d'opportunisme.

Le paysage social se transforme après les « événements » de 1968. Suit une vague de syndicalisation au profit de la centrale d'Eugène Descamps. Et plus de conflits aussi, notamment dans l'automobile où les ouvriers spécialisés, très souvent des immigrés, se mobilisent en grand nombre. Comme l'explique l'historienne Laure Pitti, les OS sont « une pièce maîtresse du système industriel automobile et de sa formidable expansion »<sup>437</sup>. Voués

---

<sup>432</sup> Dépouillement du questionnaire « immigration », 13 février 1967, Fonds CFDT, 7H731.

<sup>433</sup> Laure Pitti, « Ouvriers algériens à Renault-Billancourt de la guerre d'Algérie aux grèves d'OS des années 1970 », *Thèse de doctorat en d'histoire sous la direction de René Gallissot, Université Paris VIII, 2002*, p. 460-472.

<sup>434</sup> Vigna, *L'insubordination ouvrière, op. cit.*, p. 46.

<sup>435</sup> Gordon, *Immigrants and Intellectuals, op. cit.*, p. 61-62.

<sup>436</sup> Vigna, *L'insubordination ouvrière, op. cit.*, p. 46.

<sup>437</sup> Laure Pitti, « Les luttes centrales des O.S. immigrés », *Plein droit*, 63, 2004, p. 45.

à des tâches répétitives, dans des conditions de travail parfois très difficiles, et avec peu de chances de promotion professionnelle, ils sont au cœur de la contestation ouvrière pendant cette période. Dans la plupart des usines d'automobile touchées par ces révoltes, la CGT reste majoritaire, mais la CFDT grandissante constitue une présence importante.

C'est notamment le cas à Renault qui connaît plusieurs conflits menés ensemble par les adhérents des deux syndicats et des non-syndiqués : d'abord, au Mans, d'avril à mai 1971 ; ensuite, à Billancourt, de mars à avril 1973 ; à Flins, cette même année ; et encore, à Flins, de mai-juin 1978, dans l'atelier des presses. Contrairement à la tendance globale, cette conflictualité ne s'efface pas dans la décennie suivante. Face au durcissement de la crise, et aux changements dans l'industrie automobile, de nombreuses grèves d'OS immigrés surgissent au début du septennat de François Mitterrand<sup>438</sup> : à Citroën-Aulnay et à Renault-Flins en 1982, et à Talbot-Poissy en 1983.

Les propos de Mohamed Er-Reguieg fournissent une perspective intéressante sur le syndicalisme pratiqué à Billancourt durant la période<sup>439</sup>. Arrivé en France en 1967, cet originaire du Maroc est embauché à l'Île Séguin en 1970, à l'âge de 25 ans. Il rejoint la CGT en 1974, et passe ensuite à la CFDT en 1981. Comme des milliers de ses compatriotes, Er-Reguieg débute à la Régie comme ouvrier spécialisé, dans le montage. Pour lui, le choix d'adhésion était évident. « J'étais à la CGT parce que c'était là où il y avait le plus de monde, et s'il [y] a un travail à faire, c'est là, c'est pas dans les syndicats minoritaires ». Mais si elle est plus petite, la section CFDT recrute aussi parmi les travailleurs immigrés, surtout les Portugais et les Espagnols. Dans l'après 1968, la section est aussi l'objet d'entrisme de la part des militants d'extrême gauche. Ces derniers, souvent Er-Reguieg, « jouaient la carte de l'immigration, pour affirmer les luttes anticapitalistes, les thèses autogestionnaires ». Selon ce point de vue, « les immigrés étaient plus aptes à faire la grève que les professionnels ». Et « la CFDT, pour s'investir, a poussé les ouvriers à la lutte, les immigrés, pour les logements [et] pour les revendications sur les conditions de travail ». Ce qui est « en rupture avec la CGT », plus prudent sur le plan revendicatif et consciente de sa perception chez les ouvriers professionnels, majoritairement des Français. De toute façon, le profil de l'adhérent cédétiste évolue au fil des années 1970. Vers la fin de la décennie, la section peut compter plus

---

<sup>438</sup> Vincent Gay, « OS immigrés de Citroën et Talbot : l'insubordination en partage (1982-1984), *Plein droit*, 106, 2015, p. 32-26.

<sup>439</sup> Entretien de l'auteur avec Mohamed Er-Reguieg, 11 décembre 2017.

d'Algériens et de Marocains. En même temps, l'hégémonie cégétiste commence à s'effriter. Er-Reguieg, lui-même, quitte la CGT lorsque le syndicat se prononce contre une grève dans la chaîne de montage en 1981<sup>440</sup>, des débrayages soutenus par la CFDT. Pour certains militants et syndicalistes immigrés, « l'affaire de Vitry » est encore une autre source d'animosité envers le couple CGT-PCF. En 1980, le maire communiste de Vitry-sur-Seine prend la décision de détruire un foyer habité par 300 travailleurs maliens<sup>441</sup>.

Outre l'automobile, la sidérurgie constitue un autre secteur de lutte et de mobilisation ouvrière importante, en particulier, dans le bassin industriel de Longwy (Meurthe-et-Moselle) de 1978 à 1979. Un conflit surtout défensif, il est mené principalement par la CGT, mais avec le soutien non-négligeable de la CFDT, qui compte environ 15 % des syndiqués dans les usines de l'entreprise Usinor<sup>442</sup>. Les immigrés, surtout des maghrébins, sont nombreux dans l'entreprise, mais ils sont moins syndiqués que leurs collègues français, 8 % comparé à 20 %<sup>443</sup>. De toute façon, l'annonce du plan de liquidation d'Usinor Longwy en décembre 1978 est une source de mobilisation et d'unité. « Tout le monde s'est senti visé » explique Benaceur Azzaoui, un syndicaliste cégétiste et OS marocain interviewé par Gérard Noiriél dans son ouvrage classique sur le conflit<sup>444</sup>. Malgré le recentrage en cours au niveau confédéral, l'union locale de la CFDT se montre combative<sup>445</sup>. Le principal mot d'ordre est bien évidemment la sauvegarde de l'emploi, mais comme le note G. Noiriél, les militants cégétistes n'hésitent pas à laisser leur marque sur le conflit, soutenant, pour leur part, des initiatives en faveur des « différentes catégories de la population », les ouvrières à proximité et les immigrés en lutte dans les foyers Sonacotra<sup>446</sup>.

Outre ces grands conflits qui captent l'attention à l'échelle nationale, il y en a d'autres qui sont plus petits et beaucoup moins médiatisés<sup>447</sup>. Comme dans l'automobile et dans la sidérurgie, ces grèves mobilisent les travailleurs immigrés, souvent des O.S., parfois avec leurs

---

<sup>440</sup> « La reprise du travail à Renault-Billancourt provoque une polémique entre la CGT et la CFDT », *Le Monde*, 30 octobre 1981.

<sup>441</sup> « L'affaire de Vitry-sur-Seine relance le débat sur la répartition des familles immigrées », *Le Monde*, 30 décembre 1980.

<sup>442</sup> Gérard Noiriél, Benaceur Azzaoui, *Vivre et lutter à Longwy*, Paris, La Découverte, 1980, p. 90.

<sup>443</sup> *Ibid.*, p. 196.

<sup>444</sup> *Ibid.*, p. 203.

<sup>445</sup> *Ibid.*, p. 83-113.

<sup>446</sup> *Ibid.*, p. 91-92. Selon Noiriél, les militants soutiennent la lutte des ouvrières des faïenceries « sur leurs revendications propres ».

<sup>447</sup> Vigna, *L'insubordination ouvrière, op. cit.*, p. 331-344.

collègues français, et avec des revendications soutenues par la CGT et la CFDT. Il suffit de rappeler le cas de Sormae, cette entreprise de BTP dans la région lyonnaise où les deux syndicats semblent se mobiliser ensemble. Ou l'exemple de Câbles de Lyon à Gennevilliers, d'abord en 1973, ensuite en 1976. Ou encore, la grève des fondeurs de la CIAPEM à Villieu (Ain) en octobre 1972<sup>448</sup>.

En janvier 1971, se déclenche un des conflits phares<sup>449</sup> de l'époque, celui de Penarroya à Saint-Denis. Il montre, dans un sens, l'intolérance de la CGT d'un certain niveau de combativité de la part des travailleurs immigrés ainsi que sa méfiance pour toute aide venant de l'extérieur. À la fin des années 1960, Penarroya est le premier producteur de plomb en France, et ses usines de Saint-Denis et de Lyon se spécialisent dans la récupération du plomb à partir de vieilles batteries<sup>450</sup>. La majorité des salariés sont maghrébins. En l'automne 1970, beaucoup d'entre eux adhèrent à la CGT. Le 11 janvier 1971, ils font grève en faveur d'une amélioration des conditions de travail, sous la banderole d'un « comité des ouvriers de Penarroya »<sup>451</sup>. Rapidement, leurs revendications dépassent l'union locale.

Après trois semaines de grève, l'entreprise cède sur tous les points, sauf sur la demande d'une prime d'insalubrité. La mobilisation persiste tout de même, cette fois-ci, sans l'étiquette cégétiste. On met en place un « comité de sécurité » autogéré chargé de veiller les questions relatives à la santé au travail. Et avec le soutien d'un groupe d'extérieur — les *Cahiers de Mai* — les ouvriers de Penarroya rédigent une lettre ouverte aux d'autres « travailleurs du trust ». Avec l'aide de ce réseau militant, ils organisent plusieurs réunions avec leurs collègues de l'usine de Lyon et développent un cahier de revendications commun. Le 9 février 1972, se déclenchent des grèves simultanées dans les usines de Saint-Denis et de Lyon. Dans le premier cas, la CGT est désormais absente, ayant désavoué les « bandes maoïstes et autres aventuriers » derrière la lutte. Dans le second cas, la section CFDT prend le relais. Le contraste avec la CGT est frappant : la CFDT appuie un comité de soutien animé par les militants des Cahiers de Mai et elle soutient pleinement les pratiques collectives des grévistes, par exemple, leur habitude à choisir des délégués et prendre des décisions en assemblée générale. Bénéficiant d'une aide financière considérable et d'une popularisation

---

<sup>448</sup> L'absence de référence à ce conflit dans les archives de la CFDT pourrait suggérer que la CGT est dominante.

<sup>449</sup> Frédo Krumnow (pref.), *4 grèves significatives*, Paris, EPI, 1972.

<sup>450</sup> Pitti, « Penarroya, 1971-1979 », art. cité, p. 37.

<sup>451</sup> *Ibid.*, p. 38.

du conflit — notamment à travers le film, *Penarroya, les deux visages du trust* — la grève est, au final, victorieuse. Après un mois de grève, la direction s'incline et s'engage à « étudier un système d'élimination des fumées et des poussières de plomb »<sup>452</sup>.

## II. Des grèves « non-traditionnelles » : Penarroya, Girosteel, Zimmerfer, Margoline

Le conflit de Penarroya à Lyon est emblématique d'un autre type de grève cédétiste de la période. Entre 1972 et 1973 se déroulent trois conflits dans lesquels la CFDT est, de loin, majoritaire, les grévistes sont largement des OS immigrés qui n'hésitent pas à mettre en avant des revendications « spécifiques », et la section syndicale travaille main dans la main avec des militants de l'extrême gauche : en février 1972, à l'usine Girosteel au Bourget ; en février 1973, à l'usine Zimmerfer à Louviers ; ou encore, en mai 1973 à l'entreprise Margoline à Nanterre et à Genevilliers. Dans leur ensemble, ces conflits mettent en lumière la combativité des travailleurs immigrés et deviennent des points de référence pour les militants d'extrême gauche tout comme les syndicalistes intéressés par les questions d'immigration. Ces grèves forment le socle de l'identification de la CFDT comme la centrale syndicale la plus proche des préoccupations immigrées pendant les années 1968.

### I. Girosteel

Environ 187 personnes, dont 150 ouvriers, travaillent à Girosteel, une usine de laminage à froid au Bourget en 1972. Le 8 février, 80 d'entre eux, « pour la plupart » immigrés — et majoritairement des Algériens<sup>453</sup> — lancent une grève, revendiquant une hausse de salaire d'un franc pour tous les travailleurs horaires, le relèvement de 5 centimes du point de production et une révision des qualifications et l'obtention du treizième mois<sup>454</sup>. Si les revendications sont assez typiques de la période, elles s'articulent clairement autour de la discrimination raciale. « Un travailleur immigré ne deviendra jamais professionnel, alors que pour le même travail, un Français sera classé P1 ou P2 » lit-on dans le texte de revendications

---

<sup>452</sup> *Ibid.*, p. 39.

<sup>453</sup> « Girosteel : ils ne se laisseront pas abattre », *Syndicalisme*, 2 mars 1972, p. 5.

<sup>454</sup> Texte collectif des travailleurs en grève de Girosteel, 14 février 1972, Fonds Cahiers de Mai, BDIC, Dossier Girosteel, F delta res 578 62.

issu d'une assemblée générale le 14 février. De même, « le patron refuse depuis 1 an d'embaucher les travailleurs d'Afrique et en embauche d'autres nationalités sous contrat de 6 mois, ce qui lui permet d'exercer plus de pression sur eux et de garder ceux qui travaillent le plus. D'un autre côté, il accorde plus d'avantages aux travailleurs français (notamment au service entretien) pour empêcher notre unité ».

S'ajoute à cette situation une profonde hostilité de la direction envers la section CFDT. Cette dernière, pour sa part, accuse l'entreprise de ne pas laisser les délégués du personnel prendre leur temps de délégation ou de circuler dans les ateliers<sup>455</sup>. De plus, on accuse la direction, afin de semer les divisions nationales, de préférer l'embauche des travailleurs Yougoslaves et Portugais, une réponse au fait que « la CFDT a trop de succès chez les Algériens »<sup>456</sup>.

Le conflit est long et intense, marqué par des tensions raciales. Après une semaine en grève, les travailleurs votent en assemblée générale l'occupation de l'usine. Quatre jours plus tard, le 18 février, un incident curieux se produit. Selon une note de l'Union parisienne des syndicats de la métallurgie CFDT, un agent de maîtrise aurait demandé au piquet de grève de remettre une musette à un agent de sécurité à l'intérieur de l'usine occupée. Le piquet de grève aurait ensuite découvert dans la musette un revolver avec un chargeur, 50 cartouches et une paire de jumelles : « Quand on sait qu'une voiture stationnant sur le pont qui surplombe l'usine échangeait des signaux avec le destinataire de l'arme et des jumelles (ancien d'Indochine, sachant donc se servir d'une arme à feu) que la veille, un groupe de [Comité de la défense pour la République] se déclarant armés est venu menacer les grévistes, on peut facilement imaginer ce qui serait arrivé sans la vigilance du Comité de Grève », observe le syndicat<sup>457</sup>. Le 29 février, suite à une décision du tribunal en référé, les travailleurs sont expulsés par des policiers, « plus de 200 » membres de forces de l'ordre, selon la CFDT. Mais la grève persiste, bénéficiant d'une « caisse de résistance CFDT », qui, au 23 mars, avait fourni 1 160 Francs à chaque gréviste<sup>458</sup>.

---

<sup>455</sup> Note sur la grève Girosteel, CFDT Union parisienne des syndicats de la métallurgie, 23 mars 1972, Fonds Cahiers de Mai, BDIC, Dossier Girosteel, F delta res 578 62.

<sup>456</sup> « Girosteel : ils ne se laisseront pas abattre », *Syndicalisme*, 2 mars 1972, p. 5.

<sup>457</sup> Note sur la grève Girosteel, CFDT Union parisienne des syndicats de la métallurgie, 23 mars 1972, Fonds Cahiers de Mai, BDIC, Dossier Girosteel, F delta res 578 62.

<sup>458</sup> Note sur la grève Girosteel, CFDT Union parisienne des syndicats de la métallurgie, 23 mars 1972, Fonds Cahiers de Mai, BDIC, Dossier Girosteel, F delta res 578 62.

Au final, le 12 avril, après deux mois de grève, les travailleurs approuvent un accord. La CFDT le qualifie comme « victoire », même si ce n'est pas une « satisfaction totale, notamment en ce qui concerne la non-discrimination raciale à l'embauche ». De l'autre part, l'accord garantit la liberté d'exercer des mandats syndicaux, la révision des classifications, le paiement d'un treizième mois et des augmentations de salaires de 55 centimes en plusieurs étapes<sup>459</sup>.

La CFDT est déjà bien installée à Girosteel et ses militants forment une base importante des grévistes, mais elle ne semble pas avoir dirigé le conflit. Celui-ci est le fruit d'un comité de grève, lui-même soutenu par le groupe des Cahiers de Mai. Appartenant vaguement à cette constellation gauchiste emblématique des années 1968, les Cahiers ont tout de même leur spécificité. Constitué en 1968, juste après le mouvement de grèves, ce groupe publie un journal du même nom qui relate les nombreux conflits ouvriers parcourant la période. Si les militants-chroniqueurs des Cahiers valorisent la parole ouvrière — et publient, par exemple, des longs extraits des cahiers de revendications dans leurs journaux — ils n'hésitent pas non plus à s'engager directement dans l'organisation de plusieurs conflits<sup>460</sup>. Ce faisant, ils essaient de mettre leur réseau politique et intellectuel au service du mouvement.

Quant au déclenchement de la grève, savoir qui a lancé le premier appel n'est pas évident. Le fait que le conflit se déroule au même moment que la grève des travailleurs immigrés de Penarroya à Lyon également soutenue par les Cahiers de Mai — une concordance chronologique qui n'échappe pas aux médias<sup>461</sup> — suggère que ces derniers ont joué un rôle décisif. De plus, ces militants ont récolté une aide financière, les notes du groupe faisant référence à une collecte de 7000 francs de la part du Secours Rouge<sup>462</sup>, l'organisation d'extrême gauche fondée par Jean-Paul Sartre et d'autres en 1970. De toute façon, la CFDT apporte son soutien à la lutte. Son positionnement est donc en nette contraste avec celui de la CGT. Selon les notes d'une réunion de coordination des Cahiers de Mai en juin 1972, un tract distribué par la CGT aurait condamné le conflit Girosteel ainsi : « tentative gauchiste de

---

<sup>459</sup> « Après deux mois de grève, les ouvriers de Girosteel approuvent un accord sur les salaires », *Le Monde*, 14 avril 1972.

<sup>460</sup> Vigna, *L'insubordination ouvrière, op. cit.*, p. 276.

<sup>461</sup> « Des travailleurs immigrés poursuivent la grève à Lyon et au Bourget », *Le Monde*, 17 février 1972.

<sup>462</sup> Notes, Fonds Cahiers de Mai, BDIC, Dossier Girosteel, F delta res 578 62.



semer des provocations et des désordres dans l'espoir que la répression entrainera un mouvement généralisé contre la répression dans la classe ouvrière »<sup>463</sup>.

## II. Zimmerfer

Un conflit comparable se déclenche l'année suivante à l'usine Zimmerfer à Louviers, dans le département de l'Eure. Cette grève se caractérise, elle aussi, par une forte présence cégétiste, une occupation de l'usine, l'engagement des Cahiers de Mai, la mise en avant de revendications qui sont explicitement liées aux immigrés, et une certaine médiatisation du conflit. Dans cette usine appartenant à la grande entreprise sidérurgique Wendel-Sidelor, environ 120 ouvriers fabriquent des treillis et armatures de fer pour béton. La majorité d'entre eux sont algériens, mais les Portugais et les Français sont nombreux aussi<sup>464</sup>. La semaine de travail est à 45 heures, et les ouvriers gagnent entre 950 et 1 100 francs par mois<sup>465</sup>. Les conditions sont dures : « une bonne centaine d'accidents par an ... pas d'infirmerie, pas de secouriste, pas de brancard, pas de comité d'hygiène et de sécurité », note le *Nouvel Observateur*. De plus, certains ouvriers sont logés dans l'enceinte de l'usine, partageant des chambres entre trois et quatre, sans eau chaude.

Le conflit s'articule autour du droit syndical, plus précisément les limites de la fameuse loi de 1972 donnant l'éligibilité aux étrangers. Après l'organisation d'une grève en octobre 1971 qui obtient une augmentation de salaire et une promesse d'améliorer la situation de logement de la part de la direction, un nombre important de travailleurs algériens se syndiquent « en bloc » à la CFDT, selon le journal des *Cahiers de Mai*, « sur le conseil d'un ami entre eux ». Pourquoi ce choix ? « Comme ils le disent, ils auraient pu tout aussi bien se syndiquer à la CGT si cet ami leur avait conseillé la CGT »<sup>466</sup>. L'année suivante, en octobre 1972, un certain nombre de ces travailleurs algériens prennent contact avec les militants de l'union locale CFDT de Louviers et le groupe des Cahiers de Mai, selon le journal de ces

---

<sup>463</sup> Compte-rendu de la réunion de la coordination, 9 juin 1972, Fonds Cahiers de Mai, BDIC, F delta 2074.

<sup>464</sup> « Algériens, Portugais et Français s'unissent en élaborant leurs revendications », *Cahiers de Mai*, 38, novembre 1972, p. 8.

<sup>465</sup> « Une nouvelle 'affaire Penarroya' », *Le Nouvel Observateur*, 13 mars 1972.

<sup>466</sup> « Algériens, Portugais et Français s'unissent en élaborant leurs revendications », *Cahiers de Mai*, 38, novembre 1972, p. 8.

derniers<sup>467</sup>. Ensuite, les travailleurs de Zimmerfer élaborent un cahier de revendications avant de se mettre en grève. La direction ne semble pas avoir voulu négocier avec des délégués n'ayant pas maîtrisé la langue française, une des conditions de la nouvelle loi donnant la possibilité aux étrangers de devenir délégués du personnel et membres du comité d'entreprise.

Le 31 janvier 1973, première journée de grève, on réclame deux choses : l'augmentation de salaires et la reconnaissance « des délégués que nous avons choisi nous-mêmes »<sup>468</sup>. Preuve de leur haut niveau d'organisation, les travailleurs sortent un tract portant le message en français, arabe et portugais, estampillé Union Syndicale CFDT : « Sous prétexte que nous ne nous exprimons pas assez bien en français pour lui, il refuse les délégués que nous nous sommes choisis. Ce qu'il voudrait, c'est les choisir lui-même ». Une des affiches porte un message semblable : « Le patron a demandé à nos délégués d'écrire le français. Parle-t-il l'algérien et le portugais pour nous commander ? »<sup>469</sup>. Face à cette pression, le 7 février, le patron promet de rencontrer les délégués des ouvriers, résultant dans une reprise du travail<sup>470</sup>. Mais le calme ne dure pas. Le 26 février, cette réunion a bien lieu. Si la direction reconnaît la légitimité des délégués étrangers, elle n'accepte pas les revendications qu'ils portent : une revalorisation et une augmentation des salaires, la suppression de la catégorie main d'œuvre, deux bleus de travail changés tous les ans et lavés alternativement chaque semaine, le paiement du treizième mois ainsi que la possibilité pour les travailleurs immigrés de prendre des congés de deux mois au lieu d'un mois afin de retourner dans leurs pays d'origine pour les vacances<sup>471</sup>. La grève est relancée.

Cette fois-ci, la lutte se développe rapidement. On sort un tract intitulé « Travailleurs de Zimmerfer, syndiqués CFDT, CGT et non-syndiqués, expliquent leur grève », distribué à

---

<sup>467</sup> « Algériens, Portugais et Français s'unissent en élaborant leurs revendications », *Cahiers de Mai*, 38, novembre 1972, p. 8.

<sup>468</sup> « Zimmerfer : Pourquoi nous occupons notre usine », non-daté, Fonds Cahiers de Mai, BDIC, Dossier Zimmerfer, F delta res 578 95.

<sup>469</sup> Cf. Annexe VII, Annexe VIII. Photos, non-daté, Fonds Cahiers de Mai, BDIC, Dossier Zimmerfer, F delta res 578 95.

<sup>470</sup> Note des ouvriers de Zimmerfer, 11 février 1973, Fonds Cahiers de Mai, BDIC, Dossier Zimmerfer, F delta res 578 95.

<sup>471</sup> Tract, 26 février 1973, Fonds Cahiers de Mai, BDIC, Dossier Zimmerfer, F delta res 578 95. « On se fiche de nous », Tract CFDT-CGT Zimmerfer, non-daté, Fonds Cahiers de Mai, BDIC, Dossier Zimmerfer, F delta res 578 95.

20.000 exemplaires<sup>472</sup>. On met en place un comité de soutien afin de « diffuser toute l'information que les travailleurs jugent utile » et de récolter de l'aide financière, avec une adresse à Louviers et à Paris. (La dernière est celle de Pierre Sorlin, l'historien et critique de cinéma.) Ce comité, à son tour, programme un gala de soutien pour le 13 mars et organise un montage audio-visuel où les travailleurs de Zimmerfer expliquent leur grève, diffusé par le réseau du groupe des Cahiers de Mai, dans la région et à Paris<sup>473</sup>. Bien sûr, le comité récolte des signatures aussi, dont celles d'André Gorz, Michel Foucault et Pierre Vidal-Naquet<sup>474</sup>. Enfin, les grévistes publient une lettre collective aux travailleurs d'autres usines liées au groupe de Wendel-Sidelor — Ham, Caen et Creil — leur demandant de faire connaître leurs revendications et de les appuyer<sup>475</sup>.

Le 10 mars, les grévistes décident de réoccuper l'usine<sup>476</sup>. Le 13 mars a lieu le gala de soutien avec le chanteur portugais Luis Cilia, la chanteuse française Monique Morelli et Marcel Mouloudji, un chanteur français d'origine algérienne. Le jour suivant, suite à une décision d'un tribunal des référés, la police met fin à l'occupation<sup>477</sup>. L'expulsion des grévistes se déroule sans incident, mais présage la fin du mouvement. Le 15 mars est publié un « protocole d'accord » avec la direction<sup>478</sup>. Au final, après trois semaines de grève, on reprend le travail le 19 mars<sup>479</sup>. Au côté des grévistes, le pari a largement réussi. Les travailleurs de Zimmerfer obtiennent une légère augmentation de salaire, une progression du pouvoir d'achat de 2 % en plus du glissement de l'indice INSEE, le paiement du treizième mois, l'autorisation d'une absence pour délais de route dans le cadre des congés, et la dotation de deux vêtements de travail par an. Néanmoins, une revendication fondamentale est mise à l'écart : l'instauration d'une nouvelle grille de salaires<sup>480</sup>.

---

<sup>472</sup> Information des ouvriers en grève, 13 mars 1973, Fonds Cahiers de Mai, BDIC, Dossier Zimmerfer, F delta res 578 95.

<sup>473</sup> Information des ouvriers en grève, 13 mars 1973, Fonds Cahiers de Mai, BDIC, Dossier Zimmerfer, F delta res 578 95.

<sup>474</sup> Signataires de l'appel au soutien, 15 mars 1973, Fonds Cahiers de Mai, BDIC, Dossier Zimmerfer, F delta res 578 95.

<sup>475</sup> « Lettre collective des travailleurs de Zimmerfer, Louviers aux travailleurs des autres usines de Ham, Creil et Caen », 1 mars 1973, Fonds Cahiers de Mai, BDIC, Dossier Zimmerfer, F delta res 578 95.

<sup>476</sup> Communiqué de presse, Comité de soutien aux travailleurs de Zimmerfer, 13 mars 1973, Fonds Cahiers de Mai, BDIC, Dossier Zimmerfer, F delta res 578 95.

<sup>477</sup> *Paris-Normandie*, 15 mars 1973.

<sup>478</sup> Protocole d'accord pour Zimmerfer, 15 mars 1973, Fonds Cahiers de Mai, BDIC, Dossier Zimmerfer, F delta res 578 95.

<sup>479</sup> Tract, daté 18 mars 1973, Fonds Cahiers de Mai, BDIC, Dossier Zimmerfer, F delta res 578 95.

<sup>480</sup> *Paris-Normandie*, 16 mars 1973.

Quel bilan en tirer ? Comme dans le cas de Penarroya, le comité de soutien semble avoir joué un rôle essentiel. Ses activités récoltent environ 46 000 francs, ce qui rend possible une indemnisation de 470 francs pour chacun des 77 ouvriers en grève<sup>481</sup>. Quant à la CFDT, les distinctions entre grévistes, syndicalistes et militants « de l'extérieur » semblent largement s'effacer. Son soutien n'en est pas moins important, car le syndicat compte dans ses rangs les meneurs du conflit, et ses militants travaillent ouvertement avec ceux des Cahiers de Mai. Encore une fois, ce comportement se distingue de celui de la CGT. Certains de ses adhérents semblent avoir participé à la grève, mais le syndicat lui-même a un rapport plus compliqué vis-à-vis du mouvement. Selon *CFDT Magazine* de mars 1973<sup>482</sup>, « pendant l'action, l'union locale CGT a distribué un tract qui ne contenait pas un seul mot sur la revendication des immigrés, mais les invitait à voter... pour les candidats CGT de nationalité française ! » De même, le directeur de l'usine Zimmerfer désigne une alliance gauchocédétiste comme responsable du conflit : « Louviers est une localité assez bouillonnante sous l'influence des cellules gauchistes ... en fait, les grévistes sont manipulés et le conflit est orchestré par un dirigeant départemental de la CFDT »<sup>483</sup>.

Les travailleurs français, pour leur part, ne semblent pas avoir beaucoup suivi le mouvement. Selon *CFDT Magazine*, aucun des 60 salariés français ne soutient la grève<sup>484</sup>. De même, l'ordonnance du tribunal mettant fin à l'occupation est destinée à 43 personnes. Un regard sur les noms inscrits sur cette liste, loin d'être une méthode scientifique, révèle une écrasante majorité d'origine arabe et portugaise<sup>485</sup>. Alors qu'en externe, les Cahiers de Mai mettent l'accent sur l'unité des Français, Algériens et Portugais, ce sont clairement les deux derniers groupes qui ont mené la grève. Dans une réunion de coordination des Cahiers de Mai en février 1973, le ton est plus sobre : « Il s'est avéré que l'unité qui s'était faite entre ouvriers nord-africains et portugais ne s'est pas suffisamment étendue aux autres ouvriers français »<sup>486</sup>.

---

<sup>481</sup> Bilan financier de l'action de soutien à notre grève, mars 1973, Fonds Cahiers de Mai, BDIC, Dossier Zimmerfer, F delta res 578 95.

<sup>482</sup> *CFDT Magazine*, mars 1973, p. 20.

<sup>483</sup> « Les grévistes de Zimmerfer à Louviers (en majorité des immigrés) sont contraints d'évacuer l'usine », *Le Monde*, 16 mars 1973.

<sup>484</sup> *CFDT Magazine*, mars 1973, p. 20.

<sup>485</sup> Signification d'ordonnance de référé, 12 mars 1973, Fonds Cahiers de Mai, BDIC, Dossier Zimmerfer, F delta res 578 95.

<sup>486</sup> Compte rendu de la réunion de coordination, 9 février 1973, Fonds Cahiers de Mai, BDIC, F delta 2074.

### III. Margoline

Quelques mois plus tard, en mai 1973, se déclenche une autre grève phare de l'époque, celle de l'entreprise Margoline, spécialisée dans le recyclage de papiers — d'abord à Nanterre, ensuite à Gennevilliers. Celle-ci s'inscrit dans la même catégorie de conflits que Girosteel, Zimmerfer et Penarroya : forte présence de la CFDT, soutien de l'extrême gauche, un certain nombre de revendications « spécifiques » aux immigrés. Le conflit est filmé par un collectif militant, Cinélutte, sous la direction de Jean-Pierre Thorn, un ancien militant maoïste plus connu pour avoir réalisé un long métrage sur Renault-Flins en 1968. À l'époque du conflit de Margoline, il est délégué CFDT à Alstom savoissienne à Saint-Ouen<sup>487</sup>. Sorti en 1974, son film *La grève des ouvriers de Margoline* fournit une vue unique de la lutte.

Le 21 mai 1973, 52 des 70 travailleurs de l'usine de Nanterre se mettent en grève. Les grévistes sont « presque tous Marocains », selon *Le Monde*, les non-grévistes Français. Après quelques jours<sup>488</sup>, le conflit s'étend à l'usine de Gennevilliers, où travaillent une trentaine de Marocains, Tunisiens, Portugais et Yougoslaves<sup>489</sup>. La grève a pour origine cette « nébuleuse solidaire » parisienne à laquelle participent des militants locaux de la CFDT, des prêtres et des militants d'extrême gauche. Ce même mois, selon *Le Monde*, un groupe des salariés de Nanterre a rencontré les grévistes de la faim de la paroisse Notre-Dame, à Ménilmontant, ces derniers alors en plein combat contre les circulaires Marcellin-Fontanet<sup>490</sup>. Après cette réunion, les travailleurs de Margoline décident de prendre contact avec la CFDT. Ils ont peu d'expérience syndicale à ce stade. L'entreprise n'a ni de section syndicale, ni de comité d'entreprise. De plus, les conditions de travail y sont particulièrement déplorables. Certains passent leurs nuits dans un baraquement dans l'enceinte de l'usine où le bruit des machines les empêche à dormir<sup>491</sup>.

Avec le soutien de la CFDT et du Comité de défense de la vie et des droits des travailleurs immigrés — l'organisation mise en place par les grévistes de la faim — les salariés de Margoline avancent un certain nombre de revendications très modestes : la garantie d'un

---

<sup>487</sup> Daniel Richter, « Jean-Pierre Thorn », *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français : Le Maitron*, à partir du Maitron en ligne : <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/>.

<sup>488</sup> Jean-Pierre Thorn, *La grève des ouvriers de Margoline* [film], 1974, 40 minutes.

<sup>489</sup> « Margouillis à Nanterre », *Le Monde*, 25 mai 1973.

<sup>490</sup> « Margouillis à Nanterre », *Le Monde*, 25 mai 1973.

<sup>491</sup> Jean-Pierre Thorn, *La grève des ouvriers de Margoline* [film], 1974, 40 minutes.

taux de salaire horaire qui n'est pas inférieur au SMIC, le paiement des heures supplémentaires non-payées depuis le début de l'année ainsi que la construction de douches et de vestiaires dans l'usine<sup>492</sup>. Quoi qu'il en soit, la grève est axée sur la question des « papiers », comme souligne le film de J.P. Thorn. « On fait grève pour les papiers », dit un des ouvriers interviewés. Effectivement, la grande majorité des travailleurs immigrés de Margoline n'ont même pas de contrat de travail, source d'une double précarité après la publication des circulaires Marcellin-Fontanet. Car, en plus de la pression typique qui s'exerce sur ceux qui travaillent au noir, ces derniers n'ont plus d'autorisation d'être en France. « Ils ne réclament pas, constate un autre ouvrier interviewé dans le film, car s'ils réclament, ils vont être renvoyés dans leurs pays »<sup>493</sup>.

Les salariés de Margoline se retrouvent en plein combat contre les circulaires Marcellin-Fontanet, se mobilisant à côté du CDVDTI et des grévistes de la faim. Le 6 juin 1973, une délégation des Margoline se rend au ministère du Travail, accompagnée par un représentant du CDVDTI et par deux délégués de l'union départementale de la CFDT<sup>494</sup>. Sept ouvriers sont ensuite reçus à la direction de la population et des migrations qui promet de transmettre leurs demandes de régularisation auprès du cabinet du ministre. Au final, les salariés obtiennent des contrats de travail. Et dans le cadre des circulaires Gorse, publiés le mois suivant afin d'assouplir les circulaires Marcellin-Fontanet<sup>495</sup>, ils ont la possibilité de régulariser leurs statuts sur présentation de leurs contrats de travail. Ce n'est pas la fin de la contestation. En octobre 1973, les ouvriers de Margoline font grève encore, gagnant une augmentation de 0,80 francs par heure. En décembre, une autre grève arrache une augmentation de 0,50 francs par heure<sup>496</sup>.

Ces conflits forment clairement un ensemble pour des syndicalistes, des militants d'extrême gauche et des journalistes. Ils signifient, en deux mots, la combativité immigrée. « Comme à Penarroya, c'est une nouvelle lutte menée par les travailleurs immigrés », proclame, par exemple, la revue anarchiste *Front Libertaire* dans son article sur Girosteel<sup>497</sup>.

---

<sup>492</sup> Jean-Pierre Thorn, *La grève des ouvriers de Margoline* [film], 1974, 40 minutes.

<sup>493</sup> Jean-Pierre Thorn, *La grève des ouvriers de Margoline* [film], 1974, 40 minutes.

<sup>494</sup> « Des mesures sont envisagées pour 'humaniser' la circulaire Fontanet », *Le Monde*, 8 juin 1973.

<sup>495</sup> « Les immigrés disposent de trois mois pour régulariser leur situation », *Le Monde*, 14 juillet 1973.

<sup>496</sup> Jean-Pierre Thorn, *La grève des ouvriers de Margoline* [film], 1974, 40 minutes.

<sup>497</sup> « Les travailleurs de Girosteel autogèrent leur lutte », *Front Libertaire*, 16, avril 1972, p. 4.

Dans son reportage sur le conflit de Zimmerfer, c'est au tour du *Nouvel Observateur* d'évoquer le spectre d'une « nouvelle affaire Penarroya »<sup>498</sup>. Dans le rapport d'activité du congrès de 1973 de la CFDT, les grèves sont présentées comme la preuve d'un syndicalisme efficace, la démonstration que la CFDT est en phase avec cette nouvelle population de travailleurs<sup>499</sup>. En revanche, comme le martèle Mohamed Djerghi dans un congrès de la CGT, « Penarroya, Girostel [sic], Simerfer [sic] »<sup>500</sup> sont emblématiques de l'opportunisme cédétiste, son aventurisme et son irresponsabilité. Pour *Le Monde*, Girosteel et Penarroya forment partie d'une « révolte des marginaux »<sup>501</sup>, tout comme les ouvrières de Joint Français (Saint-Brieuc) et de Nouvelles Galeries (Thionville).

### III. Conflits « non-traditionnels » : Solférino, Boidin, Oyonnax

Il y a un troisième type de conflit de travailleurs immigrés dans lequel s'engage la CFDT à cette époque. C'est la lutte hors l'espace de l'usine — autre élément clé qui définit l'engagement de la CFDT. Si ces conflits semblent marginaux aux yeux des militants de la CGT, de nombreux syndicats locaux de la CFDT se rallient à des combats de type, notamment dans l'agriculture et dans les foyers. En plus des Sonacotra et des sans-papiers à Paris, il y a trois autres conflits particulièrement représentatifs de cette tendance cédétiste.

#### I. Solférino

Les historiens ont tendance à dater le début du cycle de grèves des travailleurs immigrés dans l'après 1968 à l'année 1971, avec l'éclatement du conflit de Penarroya. En réalité, il y a un conflit qui le précède, tout à fait emblématique de cette séquence, mais qui reste peu commenté. C'est celui du « Domaine Impérial » de Solférino, une immense exploitation agricole dans les Landes, près de Bordeaux, regroupant 550 hectares de maïs et de colza ainsi que 3 000 hectares de forêt. Le nom n'est pas anodin. La terre provient, en partie, de l'empereur Napoléon III. Ce conflit semble démarrer au printemps 1970, lorsque la

---

<sup>498</sup> « Une nouvelle 'affaire Penarroya' », *Le Nouvel Observateur*, 13 mars 1972.

<sup>499</sup> Rapport général, 1973, p. 58, Fonds CFDT, 1G53.

<sup>500</sup> Compte rendu du congrès 1972, p. 22-23. Fonds CGT, 2A70-74.

<sup>501</sup> « Joint Français, Girosteel, Penarroya, Nouvelles Galeries...La révolte des marginaux », *Le Monde*, 10 mai 1972.

section landaise de la CFDT alerte l'inspection départementale des lois sociales en agriculture et accuse le propriétaire — un certain M. Le Pelletier, le marquis de Rosambro, domicilié à Paris — de ne pas respecter la convention collective<sup>502</sup>. Selon le syndicat, les ouvriers sont sous-rémunérés. Le 28 août, on semble trouver un accord avec l'aide de l'inspection des lois sociales. Mais le 10 septembre, M. Le Pelletier refuse ses termes. Les onze ouvriers se mettent en grève — un Français, cinq Portugais, quatre Marocains et un Espagnol — et font appel au tribunal d'instance en octobre. C'est le moment de la récolte.

La CFDT locale saisit l'occasion pour souligner l'exploitation plus globale dans l'agriculture dans la région. Un de ses responsables l'explique ainsi, au *Monde* : « Ce que nous voulons mettre en lumière, à travers [l'affaire], c'est l'exploitation qui est faite des ouvriers agricoles, en particulier des travailleurs étrangers portugais, espagnols ou africains, moins aptes que les autres à se défendre. Il y a dans les Landes, en dehors des ouvriers forestiers, plus de trois mille ouvriers agricoles, dont 80 à 90 % sont des étrangers. En ce sens, il est vrai que nous souhaitons faire de l'affaire de Solférino une affaire exemplaire. C'est pour cela aussi que nous avons voulu en appeler à l'opinion publique »<sup>503</sup>. En effet, les ouvriers ne touchent pas le SMIC et ne connaissent que trois jours fériés par an<sup>504</sup>.

Le conflit est long et douloureux, durant presque trois mois. Au final, les grévistes ne sont que cinq. Trois sont licenciés en septembre, trois autres abandonnent la lutte. En octobre, le tribunal d'instance ne trouve pas de solution<sup>505</sup>. Et en attendant un jugement des prud'hommes, les ouvriers ne touchent pas de salaire, laissant la récolte de maïs à d'autres ouvriers, non-grévistes<sup>506</sup>. Entre temps, la grève attire l'attention de l'extrême gauche, comme l'atteste un article qui paraît dans la revue *Tout*<sup>507</sup>, le journal du groupuscule maoïste-libertaire *Vive la révolution !* Par ailleurs, le journal invite ses lecteurs à envoyer de l'argent afin de soutenir la grève. Le soir du 5-6 décembre 1970, quelques jours avant le jugement du tribunal de l'instance, un incendie se produit dans un hangar du domaine appartenant à M. Le Pelletier, détruisant deux voitures<sup>508</sup>. Les circonstances de l'incident ne sont pas claires.

---

<sup>502</sup> « Grève à Solférino », *Le Monde*, 20 octobre 1970.

<sup>503</sup> « Grève à Solférino », *Le Monde*, 20 octobre 1970.

<sup>504</sup> « Roland le croquant : Pourquoi un ouvrier agricole se suicide », *Nouvel Observateur*, 27 septembre 1971.

<sup>505</sup> « La grève se poursuit au domaine agricole de Solférino », *Le Monde*, 28 octobre 1970.

<sup>506</sup> « Roland le croquant : Pourquoi un ouvrier agricole se suicide », *Nouvel Observateur*, 27 septembre 1971.

<sup>507</sup> « 84 jours de grève à Solférino, Landes », *Tout !*, 5, 10 décembre 1970, p. 8.

<sup>508</sup> « Les ouvriers agricoles du domaine de Solférino sont en grève depuis quatre-vingts jours », *Le Monde*, 8 décembre 1970.



Mais il suffit de noter que l'incendie volontaire faisait partie du répertoire d'action du courant dit « mao-spontex » qu'incarne VLF<sup>509</sup>. Quoi qu'il en soit, la CFDT mobilise un soutien à sa manière, organisant une manifestation en solidarité avec les grévistes à Mont-de-Marsan, la capitale des Landes, le 5 décembre. En même temps, une délégation de la fédération d'agriculture se rend au domicile parisien de Le Pelletier. Malheureusement pour les syndicalistes, ce dernier est absent<sup>510</sup>.

Enfin, le 9 décembre, le tribunal d'instance de Sabres, statuant en matière prud'homale, donne raison aux grévistes<sup>511</sup>. On ordonne l'application des salaires légaux, l'indemnisation des grévistes ainsi que la réintégration des ouvriers licenciés. Mais la victoire est éphémère. Ce même mois, la CFDT essaie d'inciter Le Pelletier à négocier : la fédération d'agriculture lance un communiqué en mode *western*, intitulé « Wanted », dans lequel on « offre une forte récompense à la personne ou à l'organisation qui trouvera le marquis de Rosambo et l'amènera au ministère de l'agriculture pour négocier un accord ». « Un communiqué syndical, rédigé en termes inhabituels », commente *Le Monde*<sup>512</sup>. La tentative est infructueuse.

Dès la reprise du travail, Le Pelletier commence à licencier les salariés, « un par un, pour 'faute professionnelle' »<sup>513</sup>. Les anciens grévistes, pour leur part, ont du mal à retrouver du travail dans la région, où la nouvelle de la grève circule rapidement parmi les propriétaires agricoles. Cette fois-ci, par contre, il n'y a pas de couverture dans *Le Monde*. Ou une grande campagne de la CFDT. En septembre 1971, un des anciens grévistes toujours au chômage, Roland Ruchaud, se suicide, laissant derrière lui sa femme, son ex-femme et dix enfants sous leur charge<sup>514</sup>. Son histoire est racontée dans un article du *Nouvel Observateur*.

---

<sup>509</sup> Jean-Claude Vimont, « Les emprisonnements des maoïstes et la détention politique en France (1970-1971) », *Criminocorpus. Revue hypermédia*, (en ligne : <http://journals.openedition.org/criminocorpus/3044>, consulté le 30 avril 2018).

<sup>510</sup> « Les ouvriers agricoles du domaine de Solférino sont en grève depuis quatre-vingts jours », *Le Monde*, 8 décembre 1970.

<sup>511</sup> « Les grévistes du domaine agricole de Solférino obtiennent satisfaction », 9 décembre 1970.

<sup>512</sup> « 'Wanted' », *Le Monde*, 12 décembre 1970.

<sup>513</sup> « Roland le croquant : Pourquoi un ouvrier agricole se suicide », *Nouvel Observateur*, 27 septembre 1971.

<sup>514</sup> « Roland le croquant : Pourquoi un ouvrier agricole se suicide », *Nouvel Observateur*, 27 septembre 1971.

## II. Boidin

La CFDT est au cœur d'un autre conflit agricole, dans l'entreprise Boidin, en février-mars 1973. Cet entreprise paysagiste, située en Picardie, emploie 600 personnes, des « travailleurs immigrés » en majorité, selon *Le Courrier Picard*<sup>515</sup>. Surtout des Portugais, des Marocains et des Tunisiens, selon *L'Union*, le quotidien régional de Reims<sup>516</sup>. La CFDT compte une forte présence sur ces chantiers.

Celle-ci semble dater de novembre 1970, selon *La Rocaille*, un bulletin syndical lancé en février 1973<sup>517</sup>. A ce stade, 18 ouvriers de Cap-Vert à Reims se sont mis en contact avec la CFDT locale, formant ensuite une section syndicale. En mai 1972, des travailleurs capverdiens, portugais et algériens de Boidin ont déclenché la première grève dans l'histoire de l'entreprise, demandant une amélioration de la situation du logement et des douches. La mobilisation aboutit à la signature d'un accord d'entreprise en juin. Mais dans les mois suivants, la CFDT étend sa présence à d'autres chantiers<sup>518</sup>. En février 1973, quasiment l'ensemble des travailleurs de l'entreprise font grève. Leurs revendications : l'application de la convention collective, le paiement des heures supplémentaires au-delà des 187 heures, des conditions de logement « décentes », et le paiement du quart d'heure de casse-croûte.

Face au succès du mouvement — la CFDT évoque un taux de 100 % sur les chantiers d'Amiens, Reims, Tourcoing et Le Cateau-Cambrésis ; 90 % à Creil ; 75 % à Beauvais et à Rouen<sup>519</sup> — la direction s'incline assez rapidement. Boidin donne feu vert à l'ensemble des revendications ouvrières, signant un accord le 5 mai<sup>520</sup>. Le ton de *La Rocaille* est euphorique : « Le racisme était mort ce jour-là chez Boidin » déclare la une, « jeune ou vieux, syndiqués ou non, Français ou Immigrés, la force de la classe ouvrière s'est révélée ce jour-là chez Boidin ! »<sup>521</sup>. Cette édition du bulletin publie le texte de l'accord en arabe et en portugais, recopiant l'image célèbre de mai 1968 : Travailleurs, français, immigrés, unis<sup>522</sup>. On reproduit aussi les paroles d'une chanson qui aurait été chantée par les grévistes sous les fenêtres de

---

<sup>515</sup> « Mouvement de grève chez BOIDIN », *Le Courrier Picard*, 20 février 1973.

<sup>516</sup> « La grève continue chez Boidin paysagiste », *L'Union*, 21 février 1973.

<sup>517</sup> *La Rocaille*, n. 1, février 1973, Fonds CFDT, 8H1729.

<sup>518</sup> *La Rocaille*, n. 1, février 1973, Fonds CFDT, 8H1729.

<sup>519</sup> « Mouvement de grève chez BOIDIN », *Le Courrier Picard*, 20 février 1973.

<sup>520</sup> « Boidin : une victoire incontestable », *L'Union*, 5 mars 1973.

<sup>521</sup> *La Rocaille*, n. 2, mars 1973, Fonds CFDT, 8H1729.

<sup>522</sup> Cf. Annexe IX.

la salle des négociations. Mimant un dialogue entre patrons, le dernier refrain salue les immigrés de Boidin : « ... il n'y a pas qu'des Français / Y a aussi les étrangers / Qui sont traitées comme du fumier / Il ne faut pas les oublier ».

### *III. Oyonnax*

Il faudrait aussi citer le conflit à Oyonnax de 1971-1972, où 6 500 ouvriers immigrés travaillent dans la plasturgie pour de nombreuses petites et moyennes entreprises<sup>523</sup>. Si la grève des Sonacotra a, logiquement, reçu beaucoup plus d'attention de la part des journalistes et des historiens, cette courte grève au cœur de l'industrie plasturgique française s'est focalisée, elle aussi, sur la situation des foyers des travailleurs immigrés. Au début de 1971, un groupe de travailleurs algériens approche l'UL CFDT d'Oyonnax avec une question. Le syndicat peut-il aider avec leur situation de logement ? En mars, le secrétaire de l'UL, Michel Cottet-Emard, envoie un courrier à Pierre Évain, responsable du secrétariat des travailleurs immigrés de la confédération<sup>524</sup> : « Ils cherchent une forme d'organisation qui juridiquement leur permette d'agir et de mener une action sans que pour cela ils soient exposés à la répression comme c'est hélas trop souvent le cas lorsqu'ils revendiquent. Serait-il possible par exemple de former un syndicat de location dans le cadre CFDT ? » La description des conditions est saisissante : « Les matelas sont de véritables paillasses, humides, et pourries, non refaits depuis 10 ans environ, (des tuberculeux ont couché dessus et les matelas n'ont pas été désinfectés). Les lits sont cassés, il manque de couvertures, (une par lit pour certains), elles [sic] sont usagées et crasseuses. Les draps sont changés une fois par mois, les pièces sont pleines de parasites (puces) que les murs non crépis protègent contre les insecticides qu'achètent les pensionnaires eux-mêmes ».

Au final, il n'y a pas de syndicat « de location », mais la CFDT prête tout de même son soutien aux travailleurs concernés. C'est tout à fait emblématique de l'engagement cédétiste. S'il est peu probable qu'une telle demande aurait intéressé la CGT, la CFDT assume pleinement la lutte. Suite à la lettre de l'UL, Pierre Évain rend visite à Oyonnax. Et le 8 octobre 1971, 400 travailleurs algériens lancent une grève de travail, répondant à une décision du

---

<sup>523</sup> Zancarini-Fournel, « La question immigrée après 68 », art. cité, p. 5.

<sup>524</sup> Lettre de Michel Cottet-Emard, 6 mars 1971, Fonds CFDT, 8H1730.

directeur du foyer de doubler le nombre de lits par chambre, de trois à six.<sup>525</sup> Le conflit dure quatre jours, obtenant un accord de construire des baraquements supplémentaires avec 120 lits<sup>526</sup>, mais quatre des grévistes sont licenciés<sup>527</sup>. Encore une fois, l'influence des Cahiers de Mai ne semble pas être loin. Oyonnax fait la une de son édition de février 1972 sur les luttes des travailleurs immigrés<sup>528</sup>. On publie les revendications communes des travailleurs algériens, portugais, et espagnols, évoquant l'importance de l'unité entre nationalités. Mais de toute évidence, la mayonnaise ne prend pas. Le mouvement ne s'étend pas.

Il faudrait ajouter à cette catégorie deux luttes déjà évoquées, celle des sans-papiers contre les circulaires Marcellin-Fontanet et celle des Sonacotra, soutenues largement par des cédétistes parisiens. Enfin, on pourrait citer l'exemple de l'usine de Manuest dans les Vosges, en novembre 1974. Syndiqués à 95 % à la CFDT<sup>529</sup>, ces travailleurs, dont presque la moitié est étrangère<sup>530</sup>, se mettent en grève afin d'empêcher la fermeture de leur usine de fabrication de meubles de cuisine. Ils finissent par lancer une société coopérative ouvrière de production (SCOP)<sup>531</sup>. Si le contexte est assez particulier — un an après l'éclatement du mouvement des Lip, le mot d'ordre à Manuest est « autogestion » — le syndicat CFDT semble avoir ses origines dans une grève des travailleurs immigrés en 1971<sup>532</sup>. Habitant un « château » délabré du 17<sup>ème</sup> siècle, ces derniers révoltent contre les mauvaises conditions de logement : « Auparavant, nous étions sept dans la chambre, Manuel, un Portugais de vingt ans relate au *Monde*. À l'heure actuelle, nous sommes dix. On est trop serré. La nuit, on respire avec difficulté, et avec les horaires de service différents — trois travaillent la nuit, quatre l'après-midi et trois le matin, — on est sans cesse dérangé. Ici, on devient malade »<sup>533</sup>. Quoi qu'il en soit, dans leur ensemble, ces combats divers démontrent la capacité de la CFDT à s'attacher à des conflits de travailleurs immigrés dans des circonstances qui ne sont pas typiques du

---

<sup>525</sup> Communiqué de presse, Fédération des industries chimiques, 12 octobre 1971, Fonds CFDT, 8H1730.

<sup>526</sup> Foyer CNA, février 1972, Fonds CFDT, 8H1730.

<sup>527</sup> Zancarini-Fournel, « La question immigrée après 68 », art. cité, p. 5.

<sup>528</sup> « Oyonnax : Des ouvriers algériens, espagnols et portugais diffusent un texte élaboré en commun », *Cahiers de Mai*, 35, février 1972, p. 2-5.

<sup>529</sup> « Les six centre trente salariés d'une fabrique de meubles veulent sauver leur entreprise », *Le Monde*, 1 octobre 1974.

<sup>530</sup> « des Portugais surtout, mais aussi des Espagnols, des Marocains, des Italiens, des Yougoslaves, des Tunisiens... », selon Pierre Corazza, chef du personnel et syndiqué CFDT. Sabine Le Carpentier, *Manuest : à la recherche de l'autogestion*, Paris, Éditions Entente, 1980, p. 68-69.

<sup>531</sup> « La coopérative CAP issue de Lip pourrait embaucher vingt-cinq personnes », *Le Monde*, 4 avril 1980.

<sup>532</sup> Le Carpentier, *Manuest, op. cit.*, p. 68.

<sup>533</sup> « La 'vie de château' des ouvriers émigrés de Sandaucourt (Vosges) », *Le Monde*, 25 février 1971.

mouvement syndical : d'un part, dans un secteur peu syndiqué comme l'agriculture, d'autre part, avec des revendications qui ne sont pas classiques portant sur les questions de logement et de règlementation.

À la fin du compte, il faudrait à tout prix éviter la juxtaposition caricaturale entre une CGT stalinienne qui ne s'intéresse qu'aux hommes français correspondant à l'image typique de la classe ouvrière et une CFDT plus moderne, en phase avec la nouvelle diversité du monde du travail. Il ne faut pas ignorer le poids de la CGT dans l'automobile et la sidérurgie, deux grandes sources des mobilisations des OS immigrés de l'époque. De l'autre côté, il est évident que la CFDT excelle dans les situations plus compliquées, c'est-à-dire, dans des entreprises où les salaires sont particulièrement bas, les conditions de travail particulièrement difficiles et les patrons particulièrement antisyndicaux, des conflits dans lesquels l'extrême gauche est déjà présente et dans lesquels les travailleurs portent des revendications qui ne sont pas jugées comme étant « typiques ». Au final, c'est peut-être cette adaptabilité qui explique la proximité de la CFDT aux luttes d'immigrés des années 1968, cette capacité à s'engager selon les circonstances du terrain et à se modifier au moment approprié. Au lieu de chercher une explication dans la tradition chrétienne qui a formé tant de ses dirigeants — en effet, si un discours humaniste se dégage des grandes résolutions confédérales des années 1960, il est beaucoup moins perceptible dans les tracts de ces luttes de travailleurs immigrés des années 1970 — il vaudrait mieux réfléchir autour de cette flexibilité et cet esprit d'ouverture locale. La CFDT veut mieux incarner la classe ouvrière. Lorsque ceux qui la composent se mobilisent, les syndicats CFDT veulent trouver les moyens d'être présents. Que ce soit des paysagistes ou des sidérurgistes en grève, qu'ils parlent de la discrimination raciale ou des conditions de travail, qu'ils soient des français ou des étrangers.

## CHAPITRE 6 : ÉTUDE DE CAS, LA CFDT À RENAULT-FLINS

L'usine Renault situant à cheval sur les communes de Flins-sur-Seine et d'Aubergenville devient, dans les années 1968, un haut lieu du mouvement ouvrier français. À 40 kilomètres à l'ouest de Paris, dans le département des Yvelines, elle connaît des affrontements légendaires avec les forces de l'ordre en juin 1968 — culminant dans la mort du lycéen Gilles Tautin — la présence de nombreux « établis » d'extrême gauche dans les années qui suivent, et des grèves intenses jalonnant les années 1970. Sa main d'œuvre se caractérise par une immense population étrangère, notamment marocaine et ouest-africaine. Pour toutes ces raisons et bien d'autres, Renault-Flins est un excellent substrat pour une étude de cas. Comment se traduit l'engagement de la CFDT en faveur des travailleurs immigrés au niveau de l'entreprise, et dans la durée ?

En creusant cette question, ce chapitre retrace plusieurs thèmes : tout d'abord, la transformation démographique de l'usine Renault-Flins au début des années 1970, c'est-à-dire, le passage d'une main d'œuvre largement française et rurale à une main d'œuvre où les étrangers représentent presque la moitié des effectifs, le développement de « l'usine cosmopolite »<sup>534</sup>, pour emprunter les mots de l'ancienne établie et déléguée cédétiste Fabienne Lauret. Au centre de la contestation ouvrière post-68, Renault-Flins connaît deux grèves particulièrement importantes menées par des OS immigrés, en 1973 et en 1978. Entre temps, la section CFDT se distingue par sa capacité à mettre en avant des revendications relevant explicitement de la condition immigrée : ses militants s'engagent contre les rayures des noms des candidats étrangers lors des élections professionnelles ; ils entament, par ailleurs, le combat en faveur des congés sans solde pour que certains puissent passer les vacances dans leurs pays d'origine. Enfin, contrairement à d'autres organisations cédétistes, à Flins, les immigrés sont nombreux à occuper des postes de responsabilité dans la section syndicale.

---

<sup>534</sup> Fabienne Lauret, *L'envers de Flins : une féministe révolutionnaire à l'atelier Flins*, Paris, Éditions Syllepse, 2018, p. 189.

## I. L'usine des betteraviers

Durant les années 1960, les travailleurs de Flins ressemblent fort peu à leurs homologues de Billancourt. Si le dernier est un bastion de la classe ouvrière, imprégné d'une longue tradition syndicale et politique et comptant un grand nombre de travailleurs algériens, le second se compose largement d'anciens ouvriers agricoles de la région. On les appelle souvent les « betteraviers »<sup>535</sup>, suffisamment attirés par les salaires de la Régie Renault pour abandonner la culture de légume. Si Renault prévoit un effectif maximum de 6 000 salariés pour l'usine, l'entreprise atteint cette limite assez rapidement. L'effectif passe de 2 000 en 1952, sa première année d'existence, à 6 000 en 1957, ensuite à 10 000 en 1968<sup>536</sup>. Le nombre de travailleurs étrangers augmente légèrement, mais ces derniers ne restent qu'une petite minorité à ce stade. On produit des voitures emblématiques : la Frégate, la Dauphine et la R4 durant les années 1950 et 1960 ; ensuite, la R12, à partir de 1969 ; la R5, à partir de 1972.

Contrairement à la forteresse de Billancourt, le syndicalisme reste très peu développé à Renault-Flins durant les années 1960, plus répandu parmi les ouvriers professionnels que parmi les ouvriers spécialisés<sup>537</sup>. En 1955 se crée une première section CFTC, sous la direction de Paul Rousselin, un ancien jociste et ouvrier électricien des Yvelines<sup>538</sup>. Si la CFTC est, à l'origine, loin derrière la CGT et FO, elle connaît une progression importante dans les élections professionnelles dans les années qui suivent, atteignant 48 % des voix du premier collège des délégués du personnel en 1965<sup>539</sup>. Néanmoins, tout comme la CGT, la section de la CFDT se heurte à la difficulté de recruter des ouvriers spécialisés. Ceci dit, elle compte une petite fraction de militants africains chrétiens<sup>540</sup>.

1968 marque un tournant. Flins est une des dernières usines à rester en grève et sous occupation, jusqu'au 17 juin. Durant les derniers jours du conflit se produisent de vifs affrontements entre les CRS et les travailleurs en grève, soutenus par des militants d'extrême gauche. Le 10 juin, un de ces derniers, Gilles Tautin, un lycéen de 17 ans, est mort à Meulan,

---

<sup>535</sup> « Spécial MAI 68. Le témoin du jour. Paul Rousselin, 44 ans, ouvrier à Renault Flins, et secrétaire de l'union syndicale CFDT. 'A Flins, les ouvriers n'en pouvaient plus.', *Libération*, 15 mai 1998.

<sup>536</sup> Lauret, *L'envers de Flins*, op. cit., p. 47.

<sup>537</sup> Dubost, *Flins sans fin*, op. cit., p. 31.

<sup>538</sup> Daniel Richter, « Paul Rousselin », *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français : Le Maitron*, à partir du Maitron en ligne : <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/>.

<sup>539</sup> *Ibid.*

<sup>540</sup> Entretien de l'auteur avec Daniel Richter, 15 février 2018.

noyé dans la Seine après avoir été chassé par les forces de l'ordre<sup>541</sup>. S'ils sont moins nombreux que leurs homologues de Boulogne-Billancourt ou aux usines Citroën de la région parisienne, les travailleurs immigrés de Flins participent au mouvement. C'est le souvenir de Taleb Ould Mohamed — un Marocain d'Oujda, près de la frontière algérienne — embauché dans un atelier de CKD<sup>542</sup> en 1967, à l'âge de 17 ans<sup>543</sup>. « Ça a démarré pour les jeunes », se rappelle Mohamed, qui affirme avoir toujours les traces d'une matraque CRS sur le crâne. « C'était un soutien pour la jeunesse ». Au même moment, *Le Nouvel Observateur* relate dans son reportage sur le conflit la participation d'une « bonne quantité de travailleurs immigrés, des Africains, de nouveaux arrivants » dans une « brigade anti-grève », constituée pour dégager l'occupation<sup>544</sup>.

La CFDT développe une certaine réputation contestataire pendant les événements. Ironiquement, le film *Oser lutter, oser vaincre* du maoïste (et le futur cédétiste) Jean-Pierre Thorn démontre le contraire, dépeignant Paul Rousselin comme un bureaucrate syndical hostile aux aspirations contestataires, voire révolutionnaires, des ouvriers<sup>545</sup>. La réalité est tout autre. Contrairement à la CGT, la CFDT de Flins lance l'appel à une grève illimitée même après l'évacuation de l'usine. Mais cette tentative de relancer le mouvement est infructueuse. « L'attitude de Rousselin » est vivement critiquée dans un tract de la CGT, mise sur le même plan que l'aventurisme gauchiste. *Le Nouvel Observateur* consacre un article au responsable syndical qui sort à la fin du mois de juin, notant dans le sous-titre que « les plus révolutionnaires sont souvent chrétiens... »<sup>546</sup>.

## II. Transformation de l'usine

En 1969, la Régie prend la décision d'augmenter la production de manière considérable à Flins, passant d'une journée de travail typique à des équipes en 2x8. Celle-ci nécessite plus de recrutement, un changement qui progressivement double les effectifs

---

<sup>541</sup> « 10 juin 1968, la noyade d'un lycéen près de Flins (Yvelines) », *Le Monde 2 (magazine)*, 22 mai 2008.

<sup>542</sup> « *Complete knock down* » en anglais, c'est-à-dire, la préparation des kits composés de pièces de voiture qui sont exportés et assemblés plus tard.

<sup>543</sup> Entretien de l'auteur avec Taleb Ould Mohamed, 22 février 2018.

<sup>544</sup> « Un de Flins », *Le Nouvel Observateur*, 189, juin/juillet 1968.

<sup>545</sup> Jean-Pierre Thorn, *Oser lutter, oser vaincre* [film], 1969, 88 minutes.

<sup>546</sup> « Un de Flins », *Le Nouvel Observateur*, 189, juin/juillet 1968.



salariaux<sup>547</sup>. C'est à ce stade que les travailleurs immigrés sont embauchés à grande nombre dans l'usine : une première vague maghrébine, principalement marocaine, suivie par l'arrivée de plus en plus de travailleurs africains<sup>548</sup>. On compte plus de 21 000 salariés à son pic, dans la seconde moitié de la décennie. En 1978, les immigrés représentent 45 % des effectifs<sup>549</sup>, mais ils sont environ 80 % sur les chaînes<sup>550</sup>. En 1979, l'usine emploie 20 150 travailleurs, selon le comptage de Nicolas Dubost<sup>551</sup>, délégué de la CFDT, dont 8 000 immigrés, concentrés dans les postes les moins rémunérés : 3 580 Marocains, 1 400 Portugais, 1 200 Africains noirs, 500 Algériens, 330 Yougoslaves, 120 Tunisiens.

Les nouveaux arrivants sont des gens comme Moussa Diallo<sup>552</sup>. Originaire du Sénégal, M. Diallo arrive en France en juin 1970, à l'âge de 22 ans, muni de sa carte d'identité sénégalaise. Il trouve son premier emploi en France dans une imprimerie à Aubervilliers. A l'été 1972, il change d'entreprise : « J'avais encore mon poste dans l'imprimerie, mais j'ai vu une annonce dans le journal que Flins cherchait des ouvriers spécialisés et tout. J'ai formulé une demande comme ça. Et à l'époque, les gens disaient que, et c'est vrai, que les usines Renault toujours payaient plus que les autres usines ». Invité à l'usine, M. Diallo passe un entretien et débute sa carrière au mois d'août comme ouvrier spécialisé dans l'atelier de tôlerie.

Il y a aussi des employés comme Jamaa Ourami, embauché à Renault-Flins en janvier 1972, il avait à peine vingt ans. Cet originaire du sud du Maroc, alors salarié dans une petite entreprise fabriquant des essuie-glaces pour automobile à Issy-les-Moulineaux, est également attiré par la fiche de paie Renault : « J'habitais dans un foyer où il y avait beaucoup de travailleurs qui travaillaient à Renault Billancourt. Étant donné que les salaires à l'époque, dans les années 1970, étaient presque deux fois plus que dans les petites boîtes, moi, je voulais aller à Billancourt. Je voulais travailler chez Renault ». Au final, c'est Flins qui l'accepte.

---

<sup>547</sup> Lauret, *L'envers de Flins*, op. cit., p. 47-48.

<sup>548</sup> *Ibid.*, p. 48.

<sup>549</sup> Michelle Guillon, « Ouvriers étrangers et français des usines Renault. Pratiques de mobilisation de la main d'œuvre, *Espaces, populations, sociétés*, 1988-3, p. 463.

<sup>550</sup> Michel Chemin, Marc Lazerge, « Le mouvement des OS de Flins », dans Daniel Richter, *La révolte des ouvriers de l'automobile*, tome 1, 1986, p. 80, (en ligne : <http://universitepopulaireretoulouse.fr/spip.php?article566>, consulté le 22 février 2018).

<sup>551</sup> Dubost, *Flins sans fin*, op. cit., p. 49.

<sup>552</sup> Entretien de l'auteur avec Moussa Diallo, 27 février 2018.

La CFDT se transforme aussi. En octobre 1968, Daniel Richter entre à l'usine. Ce fils d'immigrés juifs de la région de Galicie en Ukraine devient délégué syndical en 1971<sup>553</sup> et prend progressivement le relai de Paul Rousselin. Pour de nombreux militants, Richter incarne la CFDT à Flins<sup>554</sup>. Délégué jusqu'en 1992, il anime le secrétariat de la section, en cumulant parfois deux ou trois mandats au même moment, et en rédigeant la grande majorité des tracts de la section. Si D. Richter n'est pas un des fameux « établis », il est nettement dans le camp de la gauche non-communiste, bien politisé avant son arrivée à l'usine. Un ancien responsable de l'UNEF et membre du PSU qui sert à sa direction politique nationale entre 1973 et 1977, le jeune électricien adhère à la CFDT en 1971. Ce choix était évident : « J'étais complètement marqué par tous les événements qui s'étaient déroulés pendant la Guerre d'Algérie. L'UNEF n'avait réussi à faire une véritable unité qu'avec la CFDT. Il y avait eu la déconfessionnalisation de la CFDT qui était intervenue. L'attitude et les liens du PC et de la CGT et l'analyse que je faisais du tandem PC-CGT me bloquaient complètement. C'était même pas envisageable »<sup>555</sup>. En effet, c'est Renault qui transforme D. Richter en quasi permanent syndical. Sa participation dans un lock-out en mai 1971 a l'effet de gravement déranger son chef. Lorsque le travail reprend, D. Richter se trouve avec 80 % de son travail supprimé. À la suggestion de P. Rousselin, il devient délégué syndical<sup>556</sup>.

Quoi qu'il en soit, c'est la CGT qui, en premier lieu, tire les bénéfices de l'arrivée en masse des immigrés à partir de 1969. Comme le soulignent les notes d'une réunion du conseil syndical de la CFDT du 22 février 1973, « les travailleurs immigrés connaissent plus la CGT que la CFDT car ils ont déjà entendu parlé [sic] ailleurs et la CGT fait une grande campagne en leur direction »<sup>557</sup>. Les résultats des élections reflètent cette réalité. Toutefois, voter pour un syndicat n'est pas la même chose que d'y adhérer. Et il y a un épisode, en particulier, qui illustre l'éloignement du syndicalisme, la version CGT tout comme la version CFDT, de cette nouvelle masse de travailleurs.

---

<sup>553</sup> André Cauldron et le groupe de travail UPSM « Mémoire et histoire », « Daniel Richter », *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français : Le Maitron*, à partir du Maitron en ligne : <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/>.

<sup>554</sup> « Aujourd'hui se scelle le sort de Vilvorde. Daniel Richter, 54 ans, est secrétaire général du comité de groupe de Renault. Renault à l'estomac », *Libération*, 27 juin 1997.

<sup>555</sup> Entretien de l'auteur avec Daniel Richter, 15 février 2018.

<sup>556</sup> Entretien de l'auteur avec Daniel Richter, 15 février 2018.

<sup>557</sup> Conseil du 22 février 1973, Fonds Richter, 139. On note également que « c'est surtout les nouveaux arrivants parmi les immigrés qui votent CGT et ils sont très nombreux. Au bout de 3 ans d'ancienneté ils se rendent bien compte que c'est la CFDT qui défend mieux les travailleurs ».

Au début de 1970, on découvre l'existence d'un réseau de trafic de l'embauche à Renault-Flins et à Simca-Poissy, rançonnant les travailleurs immigrés souhaitant intégrer les usines et les forçant à payer des sommes d'argent pour accéder aux postes de travail. Ce ne sont pas les syndicats qui mettent en lumière le système du trafic, mais un groupe d'extrême gauche, *Vive la Révolution !* (VLR). Tendance dite « mao-spontex », les VLR constituent un petit groupe autour de Renault-Flins, auquel participe notamment le futur avocat Étienne « Tiennot » Grumbach<sup>558</sup>. Le 6 mars 1970, des militants VLR envahissent le bureau de l'agence de l'emploi de Meulan afin de récupérer des documents et souligner « la complicité du bureau d'embauche de Meulan »<sup>559</sup>. Au final, cette action semble accélérer l'enquête, qui termine avec une condamnation de l'instigateur, un policier des Yvelines, et de ses complices<sup>560</sup>.

En effet, dans la foulée de 1968, Flins connaît « l'établissement » de plusieurs groupes d'extrême gauche<sup>561</sup>. Les VLR ne sont pas les seuls, par ailleurs, à s'inspirer du modèle chinois. Il y a aussi quelques militants de l'Union des jeunes communistes marxistes-léninistes (UJCM), et un peu plus tard, de la Gauche Prolétarienne. Du côté trotskiste, Lutte Ouvrière (LO) compte une base d'établis qui précède les événements de 68. Mais il y a également ceux de *Révolution !*, un groupuscule issu d'une scission de la Ligue Communiste en 1971. Parmi ses militants, on compte Nicolas Dubost et Fabienne Lauret, qui plus tard publient des mémoires relatant leurs expériences à l'usine. La politique de *Révolution !* est de rejoindre les deux syndicats, mais Dubost et Lauret se retrouvent tous les deux à la CFDT, se syndiquant assez rapidement après leur arrivée à l'usine, en 1972, et en 1973, respectivement<sup>562</sup>.

Pendant cette période, les tensions s'exercent à l'usine de Flins. Les syndicats sont secoués par l'arrivée d'une nouvelle masse de travailleurs, la présence de l'extrême gauche ajoute de la tension, et les conditions de travail encouragent la contestation. Le sentiment d'être « OS à vie » pousse certains à la révolte. L'année 1971 voit l'éclatement d'une grève animée par plusieurs centaines de travailleurs, l'écho d'une autre grève des O.S. entamée à

---

<sup>558</sup> Daniel Richter, « Étienne 'Tiennot' Grumbach », *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français : Le Maitron*, à partir du Maitron en ligne : <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/>.

<sup>559</sup> « Une cinquantaine de jeunes gens mettent à sac plusieurs bureaux de la mairie de Meulan », *Le Monde*, 7 mars 1970.

<sup>560</sup> Daniel Richter, « Étienne 'Tiennot' Grumbach », *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français : Le Maitron*, à partir du Maitron en ligne : <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/>.

<sup>561</sup> Dubost, *Flins sans fin*, *op. cit.*, p. 82-83.

<sup>562</sup> Entretien de l'auteur avec Fabienne Lauret et Jamaa Ourami, 7 décembre 2017. Entretiens avec Nicolas Dubost, 15 novembre 2017, 29 novembre 2017.

l'usine Renault du Mans. Cette première grande grève post-68 à Flins est suivie par d'autres mouvements auxquelles participent en grand nombre les immigrés, en 1973 et en 1978.

### III. Les grèves de 1973 et la visibilité des immigrés

Le 29 mars 1973 se déclenche une grève emblématique des OS, encouragée à l'origine par la section CFDT<sup>563</sup>. Elle débute dans l'atelier des presses, dans la foulée d'un mouvement similaire à Boulogne-Billancourt. Les revendications sont doubles, l'application du principe de « à travail égal, salaire égal » et la révision des classifications<sup>564</sup>, s'inscrivant ainsi dans le cadre d'autres conflits des OS de la période. 900 travailleurs y participent. La CFDT, pour sa part, essaie de jouer la carte de l'unité ouvrière, encourageant d'autres à les rejoindre. Le 6 avril 1973, la section sort un tract<sup>565</sup>, intitulé « L'heure est à l'unité : À qui profite la division ? » : « la lutte des O.S. des Presses de Renault, c'est la lutte de tous les O.S. qu'ils soient français ou immigrés. Ce que réclament les O.S. des Presses c'est la reconnaissance de leur qualification mais aussi ne plus être des robots ou des bêtes ». Des tracts en arabes et portugais sortent ce même jour, appelant les travailleurs à faire grève<sup>566</sup>.

Après plus d'une semaine de grève, la direction se plie. On accorde une augmentation de salaire importante et on met fin au système de cotation de poste résultant dans les écarts de paie considérables pour le même type de travail<sup>567</sup>. On reprend le travail dans les presses le 10 avril. Mais le 13 avril, le mouvement connaît un second souffle, cette fois-ci en tôlerie R5 et en sellerie<sup>568</sup>. Dans sa période de pic, environ 2000 OS sont en grève, « dont un grand nombre de travailleurs immigrés », comme l'observe *Le Monde*<sup>569</sup>. On demande le coefficient maximum pour tous, avec le fameux mot d'ordre « à travail égal, salaire égal ». Face à cette contestation, encore une fois se déroulant parallèlement à une grève à Billancourt, la direction répond brutalement. Renault évoque la possibilité d'un lock-out. La CFDT soutient l'idée d'une occupation, mais la CGT s'y oppose, et au final, elle n'a pas lieu<sup>570</sup>. Le 17 avril,

---

<sup>563</sup> Chemin, Lazerge, « Le mouvement des OS de Flins », art. cité, p. 83.

<sup>564</sup> « Après les grèves, tirer le bilan », dans Richter, *La révolte des ouvriers de l'automobile*, op. cit., p. 68.

<sup>565</sup> Tract, 6 avril 1973, Fonds Richter 8.

<sup>566</sup> Tract, 6 avril 1973, Fonds Richter 8.

<sup>567</sup> Lauret, *L'envers de Flins*, op. cit., p. 216. Selon ce système, on accorde des points selon la pénibilité ou la complexité du travail, faisant des calculs jugés subjectives par beaucoup de travailleurs.

<sup>568</sup> Chemin, Lazerge, « Le mouvement des OS de Flins », art. cité, p. 98.

<sup>569</sup> « À Renault-Flins la poursuite du mouvement est décidée », *Le Monde*, 17 avril 1973.

<sup>570</sup> Chemin, Lazerge, « Le mouvement des OS de Flins », art. cité, p. 116.

Renault initie donc le lock-out. Pendant plusieurs jours, l'usine est fermée, avant que le travail ne reprenne largement le 26 avril<sup>571</sup>. Au final, 26 travailleurs sont licenciés. Ils sont presque exclusivement des immigrés, majoritairement des Marocains<sup>572</sup>.

Si le conflit termine mal au point de vue des grévistes, c'est clairement un tournant en termes de la reconnaissance de l'importance des salariés immigrés — par la direction, les syndicats et les travailleurs eux-mêmes. C'est un moment de visibilité inédite ainsi qu'une démonstration de force, comme le révèlent quelques entretiens à l'époque. Un des grévistes, un travailleur africain, M. Demba, est interviewé par *Le Monde* durant la période du lock-out : « Quand les immigrés ne bougent pas, on les accuse d'être au côté des patrons. Quand ils bougent, on leur reproche d'en faire trop, et l'on entend : '*Vous vous croyez chez vous...*' '*Grève sauvage, grève de sauvages.* » Selon M. Demba, la contestation marque un bousculement : « La grève des presses, de ce point de vue, peut changer beaucoup de choses, car les immigrés ont montré leur force, et c'était 'leur' grève. Ici, il n'y a que 10 % de Français sur les chaînes »<sup>573</sup>. Un autre travailleur immigré interviewé par *Paris-Normandie* partage l'analyse. Interviewé dans son foyer de Porcheville, ce marocain de 40 ans exprime la double exploitation des travailleurs immigrés. « Question paye et conditions de travail, on a les mêmes problèmes que les OS français », dit-il tout en ajoutant que « pour les étrangers, la promotion est impossible. C'est là, la différence avec les Français qui, en général, ne restent pas sur la chaîne »<sup>574</sup>. Contrairement à la distinction faite par L. Pitti entre « grèves ouvrières » et « luttes de l'immigration »<sup>575</sup>, il n'est pas question ici de mettre les conflits de 1973 dans une catégorie ou une autre. Ces grèves sont manifestement l'expression d'une double identité, ouvrière et immigrée. C'est, en tout cas, en tant que tel que de nombreux grévistes agissent.

Daniel Richter partage le constat des grèves comme un tournant, en termes de la visibilité plus globale des immigrés dans l'usine et de leur intégration dans la CFDT. Un certain nombre rejoignent le syndicat dans les mois suivants, et accèdent à des postes de responsabilité. La CFDT, pour sa part, commence à mieux développer sa réputation comme

---

<sup>571</sup> « Le travail a repris à 88 % aux usines de Flins », *Le Monde*, 27 avril 1973.

<sup>572</sup> Liste des ouvriers licenciés, Fonds Richter 9.

<sup>573</sup> Le temps de la réflexion, *Le Monde*, 20 avril 1973.

<sup>574</sup> « Au foyer de Porcheville, cinquante O.S de Renault-Flins expliquent leur condition de travailleurs immigrés », *Paris-Normandie*, 26 avril 1973.

<sup>575</sup> Pitti, « Grèves ouvrières versus luttes de l'immigration : une controverse entre historiens », art. cité, p. 465-476.

le « syndicat des immigrés »<sup>576</sup>, renforçant ses critiques du racisme et d'un certain nombre de préoccupations partagées par les immigrés. La publication régulière de tracts multilingues en atteste<sup>577</sup>.

La liste des 30 titulaires et suppléants présentée par la CFDT lors des élections professionnelles de mars 1974 souligne la diversité de ses militants. On en compte des noms comme Victor Batista, Antoine Mendy, Terriza Salcedo, Jamma Idali, lakdar Reriouedj, Fatallah Abdherrahmane, Lkbir Lghabi, Ahmed Bourba, larbi Ettaoutj, Silva Da Lourenco et lahcen Miskakah<sup>578</sup>. Mais la recomposition du syndicat ne fait pas l'unanimité. Comme le constatent Nicolas Dubost et Sagbo Coovi<sup>579</sup>, le racisme n'échappe pas à certains militants de la CFDT, notamment ceux de la première génération « betteravière » de l'usine.

Les adhésions syndicales reflètent aussi la nouvelle démographie des effectifs. L'usine de Flins reste relativement peu syndicalisée, surtout comparée à Billancourt, mais les travailleurs immigrés adhèrent à la CFDT au même titre que leurs collègues français. En novembre 1975, la section CFDT fait le bilan. Parmi les 17 783 travailleurs dans l'usine, 351 adhèrent à la CFDT. Parmi les adhérents, on en compte 156 travailleurs immigrés : 104 « Arabes », 24 Portugais, 22 Africains, 6 Yougoslaves<sup>580</sup>. 45 % des adhérents de la CFDT sont donc des immigrés, c'est-à-dire, à peu près le même taux de la main d'œuvre de Flins qui est immigrée. La syndicalisation progresse légèrement au fil de la décennie. Répondant à une enquête menée par un sociologue américain en juin 1977, la CFDT compte à ce stade 800 adhérents. Mais on estime tout de même le taux de syndicalisation global de l'usine à seulement 10 %, bien au-dessous de la moyenne nationale<sup>581</sup>.

Parmi la nouvelle génération de délégués CFDT, on compte des militants comme Sagbo Coovi. Arrivé en France en 1974 à l'âge de 21 ans, S. Coovi est embauché à Renault-Flins en 1975, sur une chaîne de montage. Originaire de Bénin et installé aux Mureaux, S. Coovi poursuit une licence, puis une maîtrise et un DEA en sciences économiques à

---

<sup>576</sup> Lauret, *L'envers de Flins, op. cit.*, p. 195.

<sup>577</sup> Cf. Annexe XI.

<sup>578</sup> Titulaires et suppléants pour les élections du 15 mai 1974, 4 juin 1974, Fonds Richter 130.

<sup>579</sup> Entretien de l'auteur avec Nicolas Dubost, 15 novembre 2017.

Entretien de l'auteur avec Nicolas Dubost, 29 novembre 2017.

Entretien de l'auteur avec Sagbo Coovi, 22 février 2018. Coovi : « Même à l'intérieur de la CFDT, il y avait deux ou trois personnes qui étaient racistes. Le racisme, on le combattait à l'intérieur de l'organisation, »

<sup>580</sup> État de la syndicalisation (juillet 1975), Fonds Richter 130.

<sup>581</sup> Questionnaire : la CFDT et les conflits, 18 juin 1977, Fonds Richter 130.

l'Université de Vincennes. Son haut niveau d'éducation et son expérience militante<sup>582</sup> font qu'il devient un leader dans l'usine assez rapidement. Avant de devenir délégué CFDT en 1978, il se syndique à la CFDT en 1976, attiré par ses prises de position et sa culture de débat relativement ouverte, en nette contraste avec sa rivale communiste : « C'est l'aspect démocratique, même si c'était bordélique parfois »<sup>583</sup>.

« Au bout de deux semaines, ça y est, je connaissais le boulot, se souvient-t-il de son arrivée à l'usine. J'ai eu plein de copains. Comme je savais lire et écrire dans le groupe, je suis facilement devenu quelqu'un qui était important pour les autres. Quand ils avaient un problème, ils venaient me voir. Je me suis tellement attaché à eux ... On est devenu des amis. C'était des gens qui savaient pas lire et écrire, mais qui savaient monter les pièces. Et c'est eux qui m'ont appris le boulot. Je me suis attaché vraiment à eux ». Si d'autres travailleurs ne font pas le choix d'adhésion, ils restent des sympathisants CFDT, rejoignant les nombreuses actions appelées par le syndicat et ses délégués. C'est le cas de ceux comme Dia Abou, un Sénégalais embauché à Flins en 1969 à l'âge de 26 ans et qui travaille dans la tôlerie jusqu'en 1986<sup>584</sup>. « Le syndicat, c'est lui », dit-t-il lors d'un entretien dans la présence de Sagbo Coovi en 2018.

Durant cette période, la CFDT fait surgir des critiques plus globales de l'organisation du travail, ce qui la distingue de la CGT et ce qui la donne une certaine popularité auprès des travailleurs immigrés. La CFDT a notamment critiqué les nombreuses classifications distinctes ainsi que la réorganisation constante de travail, comme l'explique D. Richter, « le fait de se faire côtoyer des gens qui n'étaient pas forcément de la même nationalité en essayant de casser toute solidarisation possible entre les gens, ou au moins, en tous les cas de la compliquer au maximum »<sup>585</sup>.

Les cadences aussi sont l'objet d'une forte critique syndicale, comme le démontrent les tracts syndicaux de l'époque<sup>586</sup>. Jamaa Ourami, l'immigré marocain embauché dans le CKD en 1972, passe à l'atelier de montage de 1975. Il est bouleversé par la rapidité du travail. « En réalité, la vraie embauche à l'usine, c'est en 1975, dit-il. Parce que, j'ai jamais travaillé en

---

<sup>582</sup> En tant que lycéen au Bénin, S. Coovi a participé dans le mouvement contre le gouvernement. Entretien de l'auteur avec Sagbo Coovi, 22 février 2018.

<sup>583</sup> Entretien de l'auteur avec Sagbo Coovi, 22 février 2018.

<sup>584</sup> Entretien de l'auteur avec Dia Abou, 22 février 2018.

<sup>585</sup> Entretien de l'auteur avec Daniel Richter, 15 février 2018.

<sup>586</sup> Fonds Richter, 8-11, 18.

chaîne [avant] ». Dans cette partie de l'usine, les pauses toilette comme les pauses café sont limitées et programmées d'avance. La pression subie par les ouvriers est donc intense et systématique. « Quand tu visites l'usine, quand tu vois les gens travailler, on a l'impression qu'ils font pas grande chose, que ça va pas vite, constate Ourami. Mais quand on travaille soi-même, c'est plus la même chose ».

Dans de telles circonstances, l'organisation du travail — et la réorganisation du travail effectuée assez fréquemment par la direction — sont les sources principales du mécontentement ouvrier. Si les grèves ne sont pas toujours massivement suivies, les débrayages sont assez habituels durant les années 1970, se souvient S. Coovi : « Il suffisait à l'époque, il suffisait que moi j'arrive dans mon atelier, et puis je trouve 2 ou 3 personnes pour [critiquer un changement dans] les conditions de travail ... et puis je dis, bon, à partir des 10 heures, on arrête, et à l'époque, dès que je dis qu'on arrête, on arrête »<sup>587</sup>.

D'autre part, la CFDT se concentre sur le racisme, faisant de sa condamnation un de ses thèmes clés. La discrimination est parfois très explicite, et diffusée, par exemple, dans des tracts anonymes<sup>588</sup>. Mais il s'agit plus souvent du langage employé par les chefs d'équipe et les contremaitres, certains plus que d'autres<sup>589</sup>. Sagbo Coovi relate un épisode assez emblématique<sup>590</sup>. Un jour, il vient de signaler à son chef d'atelier qu'il prend son mandat : « Le chef doit noter à quelle heure je suis parti et à quelle heure je reviens. Il a dit 'Oui, si tu veux pas travailler, rentre chez toi !' C'est des propos comme ça qui sont à la limite. Tu sais pas s'il dit rentre chez toi aux Mureaux. Ou, ceux qui ne savent pas lire ou écrire, ils le prennent au premier degré, disons, 'rentre chez toi en Afrique.' Eux ils disent que c'est du racisme. Celui qui m'a dit ça, j'étais dans son bureau, je lui ai dit 'répète ce que tu viens de me dire,' il m'a dit, 'rentre chez toi, qu'est-ce que tu vas faire ?' J'ai dit si tu dis ça, je te paie une claque. Il l'a répété une troisième fois, je l'ai mis une claque ».

Le syndicat n'est pas toujours directement en phase avec la confédération. Par exemple, la semaine d'action en faveur de l'égalité des droits en février 1972 ne semble pas être très popularisée dans l'usine<sup>591</sup>. En revanche, la section CFDT publie un tract en septembre 1973 à l'occasion de la journée d'action antiraciste CFDT-CGT, dans le contexte de

---

<sup>587</sup> Entretien de l'auteur avec Sagbo Coovi, 22 février 2018.

<sup>588</sup> Cf. Annexe X.

<sup>589</sup> Entretien de l'auteur avec Nicolas Dubost, 15 novembre 2017.

<sup>590</sup> Entretien de l'auteur avec Sagbo Coovi, 22 février 2018.

<sup>591</sup> Fonds Richter, 5.



la vague nationale d'attentats racistes : « Le racisme est un véritable cancer qu'il faut attaquer à la racine. Demain il risque d'être trop tard, et les conséquences seront dans ce cas trop graves pour que nous puissions nous permettre d'attendre et de voir venir », lit-on<sup>592</sup>. Si la section suit la confédération en mettant en place une commission de travailleurs immigrés, elle ne semble pas être particulièrement active dans cette usine où les immigrés sont presque la moitié de la main d'œuvre. Comme le constate Daniel Richter : « À mon sens [la commission] était une répétition des conseils et des instances mêmes de la section syndicale. C'est-à-dire que, c'était pas complètement inutile mais ça changeait pas fondamentalement les orientations qui étaient déjà celles du conseil syndical. C'est-à-dire que les militants immigrés avaient la possibilité dans les conseils syndicaux de faire ressortir l'ensemble de leurs problèmes. C'était les problèmes de la section »<sup>593</sup>.

Dans ce contexte, deux épisodes en particulier soulignent la particularité de l'engagement de la CFDT en faveur des travailleurs immigrés à Renault-Flins : la réponse du syndicat face aux « rayures » visant des travailleurs immigrés lors des élections professionnelles, et le soutien de la CFDT en faveur de la lutte des droits des congés sans soldes. Dans les deux cas, c'est la CGT qui suit la CFDT, engagée dans des causes touchant spécifiquement la main d'œuvre immigrée.

#### *IV. L'affaire des « rayures »*

En mai 1973, ont lieu, dans la foulée des grèves des OS, les élections professionnelles de Renault-Flins. L'ambiance est particulièrement tendue. Lorsque la CGT et la CFDT présentent des listes contenant un nombre important de travailleurs immigrés, dont certains leaders du récent mouvement<sup>594</sup>, une petite minorité des électeurs réagissent contre, rayant systématiquement tous les noms qui semblent avoir des origines étrangères. La grande majorité des candidats immigrés sur les deux listes sont donc éliminés.

La section CFDT était déjà consciente du problème, l'ayant signalé à la confédération quelques mois avant. Paul Rousselin s'était mis en contact avec Jean-Paul Murcier, le

---

<sup>592</sup> Mardi le 25 septembre, journée nationale contre le racisme, Fonds Richter, 10.

<sup>593</sup> Entretien de l'auteur avec Daniel Richter, 15 février 2018.

<sup>594</sup> Lauret, « L'envers de Flins », *op. cit.*, p. 194.

responsable du service juridique confédéral<sup>595</sup>. Et le 1<sup>er</sup> mars 1973, J.P. Murcier, avait écrit au juriste Jean-Maurice Verdier, évoquant un numéro récent de *Droit Social* abordant la question des immigrés et les instances représentatives du personnel. Dans son lettre, J.P. Murcier souligne que certains travailleurs à Renault Flins ont rayé les noms des candidats immigrés lors des élections professionnelles. « Il serait important de rechercher l'importance de ce phénomène dans un certain nombre d'entreprises et de rechercher les palliatifs possibles, compte tenu notamment ces dispositions de la loi anti-raciste de 1972, continue-t-il. Un de vos étudiants pourrait-il se pencher sur cette question ? »<sup>596</sup> Deux semaines après, le 15 mars 1973, la CFDT de Flins signale au chef du personnel son refus de signer le protocole pour les élections des délégués du personnel, sur la base du fait que l'entreprise ne fait pas assez pour empêcher l'élimination des candidats immigrés sur les listes : « Vous n'avez pas cru devoir prendre les mesures permettant à tous les candidats de se trouver à l'abri du racisme » lit-on<sup>597</sup>.

La peur est justifiée. Le 23 mai ont lieu les élections des délégués du personnel du 1<sup>er</sup> collège, c'est-à-dire, les ouvriers. La CGT obtient 6871 voix (27 sièges), la CFDT 5039 voix (20 sièges). Mais suite aux raturages effectués par moins de 5 % des électeurs<sup>598</sup>, les deux syndicats perdent un grand nombre de leurs candidats immigrés. 9 candidats de la CGT ayant des noms à consonance étrangère sont ainsi rayés de la liste. Pour la CFDT, 18 des 20 candidats immigrés sont rayés<sup>599</sup>. L'action est tout sauf spontanée selon les syndicalistes. F. Lauret constate que le Comité de défense de la Régie, un groupe de chefs lié à l'UDR gaulliste, a été à l'origine de l'effort<sup>600</sup>. D. Richter, pour sa part, accuse la direction d'avoir « co-piloté » l'affaire : « On a distribué des bulletins avec les noms rayés, et on les donnait parmi les ouvriers, les régleurs, etc., ceux qui votaient dans le premier collège, à ceux que les agents de maîtrise et les cadres connaissent comme étant des personnes qui avaient plutôt des tendances racistes »<sup>601</sup>.

Le 30 mai 1973, la CFDT sort un tract demandant l'annulation des élections des délégués du personnel, martelant « qu'il n'est pas possible qu'une injustice de cette taille soit

---

<sup>595</sup> Entretien de l'auteur avec Daniel Richter, 15 février 2018.

<sup>596</sup> Lettre de J.P. Murcier, 1 mars 1973, Fonds Richter 10.

<sup>597</sup> Lettre de la CFDT à M. De Pape, chef du personnel, 15 mars 1973, Fonds Richter 10.

<sup>598</sup> Lauret, *L'envers de Flins*, op. cit., p. 194.

<sup>599</sup> Jugement du tribunal d'instance de Poissy, 26 juin 1973, Fonds Richter 10.

<sup>600</sup> Lauret, *L'envers de Flins*, op. cit., p. 194.

<sup>601</sup> Entretien de l'auteur avec Daniel Richter, 15 février 2018.

acceptée sans réaction »<sup>602</sup>. Elle est suivie par la CGT. Ensemble, les deux saisissent le tribunal d'instance de Poissy, demandant l'annulation des élections. Le mois suivant, le tribunal leur donne raison. En citant l'adhésion de la France à une convention internationale sur l'élimination de discrimination raciale — consacrée dans la loi française<sup>603</sup> — le juge appelle à l'annulation des élections et l'organisation d'un nouveau scrutin<sup>604</sup>. Celui-ci est programmé pour septembre.

La direction, pour sa part, répond fermement. Dans un premier temps, Renault fait appel à la cour de cassation. En attendant les nouvelles élections, l'entreprise refuse de reconnaître les délégués existants<sup>605</sup>. La CFDT porte plainte auprès du tribunal de Versailles, et en juillet 1973, celui-ci donne raison au syndicat<sup>606</sup>. Mais si la Régie est obligée de siéger les délégués syndicaux à Flins, elle refuse de changer le protocole des élections qui viennent. Afin d'éviter un deuxième épisode de rayures, la CFDT propose d'élire des délégués « suivant l'ordre de [leur] présentation sur la liste » et d'instaurer un nouveau barème : « par exemple, ne seraient pas élus ceux qui seraient rayés par plus de 15 % des votants pour une liste »<sup>607</sup>. La Régie ne modifie pas sa position. Les élections d'octobre 1973 se déroulent dans les mêmes conditions qu'en mars.

Suivant les conseils de la direction, la CGT décide de présenter une courte liste de candidats afin de décourager ses électeurs de rayer les noms de sa liste<sup>608</sup>. Quant à la CFDT, elle présente une liste complète et subit un revers important. Cette fois-ci, le syndicat ne récolte que 32 % des voix. Participant aux élections professionnelles à Flins pour la première fois, la nouvelle section de Force Ouvrière gagne 13 % des voix. « Il est de fait qu'un nombre non négligeable d'électeurs français de la CFDT ont reporté leur voix sur FO », note-t-on dans un tract de la CFDT<sup>609</sup>. Parallèlement, un « nombre non négligeable » d'immigrés se dirigent vers la CGT, un développement que la CFDT considère comme étant lié à la guerre du Yom Kippour, déclenchée ce même mois d'octobre 1973 : « Il est particulièrement odieux, comme

---

<sup>602</sup> « La CFDT demande l'annulation des élections des délégués du personnel », 30 mai 1973, Fonds Richter 10.

<sup>603</sup> Le juge fait référence à la loi du 28 mai 1971 qui marque l'adhésion de la France à la convention internationale, et non pas la loi dite anti-raciste de 1972. Fonds Richter 10.

<sup>604</sup> Jugement du tribunal d'instance de Poissy, 26 juin 1973, Fonds Richter 10

<sup>605</sup> « La Régie Renault ne parle qu'un langage : celui de la répression », 11 juillet 1973, Fonds Richter 10.

<sup>606</sup> « Le personnel retrouve ses délégués grâce à la CFDT », 20 juillet 1973, Fonds Richter 10.

<sup>607</sup> « À propos des élections des délégués du personnel », 5 octobre 1973, Fonds Richter 10.

<sup>608</sup> « La CFDT agit pour l'égalité des droits », 22 novembre 1973, Fonds Richter 10.

<sup>609</sup> « Jeudi dernier, la direction ayant refusé d'y mettre obstacle, la CFDT n'ayant pas accepté de faux-fuyant, le racisme s'est encore exprimé efficacement », 31 octobre 1973, Fonds Richter 10.

l'ont fait certains, de répandre des bruits du genre : 'la CGT soutient les Arabes, la CFDT soutient les Israéliens' »<sup>610</sup> lit-on dans le même tract. Quoi qu'il en soit, en réponse à un nombre important de rayures, la CFDT demande, encore une fois, l'annulation des élections. Le tribunal signale qu'il faudrait attendre le jugement de la cour de cassation sur les élections de mai 1973, saisie par Renault<sup>611</sup>.

En février 1974, la cour de cassation donne raison à la Régie. Suite au jugement, la CFDT sort un tract critiquant la décision tout en fustigeant la CGT qui aurait « abandonné le combat pour une véritable égalité des droits » en présentant une liste courte lors des élections d'octobre 1973 et qui « ne s'est même pas dérangée pour venir défendre devant la cour de cassation l'annulation qu'elle avait fini par demander en juin »<sup>612</sup>. La direction, pour sa part, décide de reconnaître les délégués élus en mai 1973. La CFDT continue, encore une fois, à demander l'annulation des élections sur la base de la loi antiraciste. Finalement, juste avant les élections professionnelles de mai 1974, le tribunal de Versailles donne raison à Renault.

En réponse, la CFDT décide de présenter une liste courte afin de minimiser les risques de rayures, suivant l'exemple de la CGT. En mai 1974, le syndicat justifie ce choix dans un tract publié en français, arabe et portugais : « La présentation d'une liste incomplète empêchera les manipulations habituelles contre les têtes de listes CFDT quelle que soit leur nationalité »<sup>613</sup>. L'effort est largement vain. Un nombre important de candidats immigrés de la CFDT sont éliminés, de nouveau, en mai 1974<sup>614</sup>, mais cette-fois ci, CFDT n'a plus d'options juridiques. De l'autre côté, sa stratégie de présenter des courtes listes réussit, à fur et à mesure, à réduire les raturages.

Comme l'explique Daniel Richter, la question des rayures était un sujet de premier ordre<sup>615</sup> : « C'était presque un enjeu mortel. Si jamais on entérinait une situation de ce type-là, ça voulait dire que toute possibilité d'égalité entre les salariés était détruite ... dès qu'on a vu les rayures, on a dit 'on engage un bras de fer, c'est pas possible de se retrouver avec une

---

<sup>610</sup> « Jeudi dernier, la direction ayant refusé d'y mettre obstacle, la CFDT n'ayant pas accepté de faux-fuyant, le racisme s'est encore exprimé efficacement », 31 octobre 1973, Fonds Richter 10.

<sup>611</sup> « La CFDT agit pour l'égalité des droits », 22 novembre 1973, Fonds Richter 10.

<sup>612</sup> « La chambre sociale de la cour de cassation ne veut pas reconnaître qu'il y a eu manifestation de racisme lors des élections de délégués en mai dernier », Fonds Richter 10.

<sup>613</sup> « 250 frs. d'augmentation par mois immédiatement », 9 mai 1974, Fonds Richter 10.

<sup>614</sup> « Les élections professionnelles à Renault-Flins », *Paris Normandie*, 20 juin 1974.

<sup>615</sup> Entretien de l'auteur avec Daniel Richter, 15 février 2018.

situation de ce type-là' ». Ceci dit, D. Richter regrette tout de même la perte d'unité avec la CGT. « La CGT a cédé beaucoup plus vite que nous. Nous, on voulait pas céder parce que de l'autre côté, l'aspect tactique des listes courtes pour être sûr d'avoir des élus parmi les immigrés, ça entraînait le fait que, au-delà du fait qu'on pouvait être pénalisé par les progressions aux élections, ça empêchait une représentation beaucoup plus importante de l'usine ... On l'a fait parce que sinon, ça aurait continué à se retourner contre nous en effet boomerang ».

À la fin du compte, la pression de la CFDT réussit à faire une différence. En 1980, Renault décide d'instaurer un plafond de 15 % au-dessus duquel les rayures sont validées lors des élections professionnelles<sup>616</sup>. Ensuite, la question est abordée par la gauche lors de son arrivée au pouvoir en 1981<sup>617</sup>. Selon la loi du 28 octobre 1982, un des quatre piliers des Lois Auroux, les « candidats dont le nom fait l'objet de ratures sont néanmoins proclamés élus dans l'ordre de présentation si les ratures ne dépassent pas 10 p.100 du nombre de suffrages valablement exprimés en faveur de la liste »<sup>618</sup>. Sous la nouvelle loi, le type de raturage discriminatoire organisé à Flins n'est plus possible.

#### *V. Le combat en faveur des congés sans-solde*

En 1976, la CFDT de Renault-Flins s'engage pleinement dans une autre bataille découlant d'une revendication spécifique des travailleurs immigrés. C'est la question des dits « congés sans-solde » : la possibilité de prendre plus de temps d'absence prévu par la loi afin de pouvoir visiter les familles dans les pays d'origine. Avant 1982, les travailleurs bénéficient de quatre semaines de congés payés. Pour ceux qui rendent visite à leurs familles à l'étranger, notamment dans les villages ruraux en Afrique peu accessibles par les transports, le voyage lui-même prend une grande partie des congés de l'ouvrier.

---

<sup>616</sup> Fabienne Lauret, *L'envers de Flins, op. cit.*, p. 194.

<sup>617</sup> Jean Auroux, « Les droits des travailleurs : Rapport au Président de la République et au Premier Ministre », septembre 1981, p. 58.

<sup>618</sup> Circulaire du 25 octobre 1983 relative à l'application de la loi n° 82-915 du 28 octobre 1982 relative au développement des institutions représentatives du personnel. (En ligne : <http://www.lexlibris.fr/circ-min-25-10-1983-relative-a-l-application-de-la-loi-n-82-915-du-28-octobre-1982-relative-au-developpement-des-institutions-representatives-du-personnel.html/> consulté le 7 mai 2018).

« Quand on avait besoin d'aller au pays, on n'avait qu'un mois, se souvient Moussa Diallo, un Sénégalais alors délégué CFDT et contrôleur sur une chaîne de montage<sup>619</sup>. À l'époque, il n'y avait pas de transport par avion, parce que les gens prenaient moins d'avion, ils prenaient le bateau, et quand tu prends le bateau, tu perds 2 semaines déjà, l'aller-retour c'est au moins 15 jours ». Sagbo Coovi ne se sentait pas directement concerné. Sa famille habitait à Cotonou, la capitale économique du Bénin, relativement accessible par avion. Mais il soutenait la revendication par solidarité avec ceux habitant les zones rurales : « Je l'ai défendu parce que c'était légitime pour les gens qui habitaient en village ». Pour ces derniers, le voyage pouvait prendre parfois trois ou quatre jours même après l'arrivée dans le pays d'origine<sup>620</sup>. Renault a la possibilité de pénaliser tous ceux dépassant leur temps d'absence. Même si la direction ne le fait que rarement, le risque lui-même introduit un sentiment d'insécurité chez certains salariés.

La revendication des congés sans solde surgit parmi les travailleurs africains de l'usine vers la fin de 1975 et le début de 1976. Dans un entretien bien postérieur aux événements, Moussa Diallo affirme qu'il a personnellement évoqué le sujet dans une conversation avec Daniel Richter<sup>621</sup>. S'il est hors de question pour la CGT d'adopter une telle revendication, l'engagement de la CFDT n'est pas garanti non plus. Ses militants craignent de donner une image « communautaire »<sup>622</sup> du syndicat et de vexer leurs sympathisants français. Comme le rappelle Daniel Richter : « La CGT est en retrait. Elle considère effectivement que les éléments négatifs que ça va entraîner au niveau de la division seront plus préjudiciables à l'unité des salariés que le fait de reprendre de cette manière-là. Mais la discussion, elle a eu lieu parmi nous aussi. C'était évident qu'il y avait le choix à faire entre les deux positions, est-ce que c'était un élément qui allait accentuer des phénomènes du rejet, ou est-ce qu'il fallait le reprendre et l'intégrer dans des possibilités d'acquis de libertés qui pourraient se faire de façon différente pour les Français ou pour les Marocains ou pour les Portugais, etc., mais qu'il fallait intégrer ? On a tranché dans ce sens-là ».

En décembre 1975, la CFDT décide donc de lancer une pétition auprès des « travailleurs d'Afrique Noire » revendiquant « deux mois de congés en plus pour aller au

---

<sup>619</sup> Entretien de l'auteur avec Moussa Diallo, 27 février 2018.

<sup>620</sup> Entretien de l'auteur avec Sagbo Coovi, 22 février 2018.

<sup>621</sup> Entretien de l'auteur avec Moussa Diallo, 27 février 2018.

<sup>622</sup> Entretien de l'auteur avec Daniel Richter, 15 février 2018.

pays ». Celle-ci recueille environ 650 signatures. La réponse de la direction est mixte. Selon un tract de la CFDT, Renault donne son accord pour l'octroi de deux mois de congés supplémentaires « tous les deux ans », en notant que ce sera difficile de remplacer les travailleurs en congé<sup>623</sup>. Dans un tract qui sort le 23 janvier, la CFDT annonce une mauvaise nouvelle. La direction est prête à accorder un mois de congés sans solde, et non deux mois comme initialement prévu : « La CFDT avec les travailleurs intéressés n'acceptent pas cette réponse. Un voyage en Afrique coûte très cher, il faut donc que la durée du séjour soit assez longue. Que les Africains noirs se préparent à l'action, et dès à présent pour commencer, à un premier débrayage d'avertissement »<sup>624</sup>.

Au final, cette action a lieu le 16 avril 1976, soutenue par la CFDT toute seule<sup>625</sup>. Environ 800 travailleurs africains font grève, des événements décrits par l'établi et délégué cédétiste Nicolas Dubost dans son livre *Flins sans fin* : « La façon dont les Africains font sortir leurs copains est très spectaculaire : en tête du défilé, les plus combatifs dansent et claquent des mains quand ils arrivent près d'un ouvrier africain, en tôlerie notamment. Ils dansent autour du gars jusqu'à ce qu'il rejoigne le défilé. Et on repart : comme ça, presque tous les Africains débrayent, eux qui sont les plus concernés par la revendication »<sup>626</sup>. Fabienne Lauret raconte elle aussi une ambiance « joyeuse, détendue »<sup>627</sup>. Quelques jours plus tard, la direction cède et accorde la possibilité de deux mois de congés sans solde pour les travailleurs africains et mauritaniens<sup>628</sup>, avec des billets d'avion à prix réduits<sup>629</sup>, en plus d'un mois de congés payés. Pour une usine habituée à des longs conflits où les grévistes peinent à arracher des victoires, le conflit est tout à fait exceptionnel : celui-ci est court et triomphant.

Malgré les efforts de la CFDT, la participation se limite largement aux travailleurs africains : « On a essayé de faire en sorte que ça soit pas une grève communautaire uniquement, mais ça l'a été, sauf une toute petite minorité », constate Daniel Richter<sup>630</sup>.

---

<sup>623</sup> « Demain, samedi 17 janvier, refusons de récupérer. La CFDT appelle à faire grève massivement », 16 janvier 1976, Fonds Richter 18.

<sup>624</sup> « Nous sommes loin du compte », 23 janvier 1976, Fonds Richter 18.

<sup>625</sup> Dubost, *Flins sans fin*, *op. cit.*, p. 129.

<sup>626</sup> *Ibid.*, p. 130.

<sup>627</sup> Lauret, *L'envers de Flins*, *op. cit.*, p. 227.

<sup>628</sup> *Ibid.*, p. 227.

<sup>629</sup> Fabienne Lauret, « Une vie de femme à Renault Flins (1972-2008) », *Les Temps Modernes*, 684-685, 2015, p. 341.

<sup>630</sup> Entretien de l'auteur avec Daniel Richter, 15 février 2018.

Nicolas Dubost évoque lui une « petite avant-garde, numériquement faible » de Français et de Marocains qui ont participé, répondant à l'appel sur le mot d'ordre de « liberté »<sup>631</sup>.

La revendication elle-même est particulièrement intéressante. Tout d'abord, elle souligne la capacité d'un nombre non-négligeable d'immigrés à se mobiliser explicitement en faveur de la conservation des liens avec leurs pays d'origine. Si ces travailleurs sont installés en Europe et agissent collectivement en tant qu'immigrés en France, ils sont au même temps loin de consacrer une rupture avec leurs pays d'émigration. Par ailleurs, en soutenant les grévistes, la CFDT montre sa flexibilité et sa reconnaissance de la spécificité des travailleurs qu'elle représente.

En effet, les conflits autour des rayures et des congés vont de pair avec des engagements plus modestes du syndicat en faveur de la main d'œuvre immigrée, même s'ils ne sont pas toujours affichés publiquement. Durant les années 1970, la section donne priorité aussi aux questions relatives aux foyers dans lesquelles habitent des milliers de travailleurs de l'usine. Quelques exemples : en janvier 1976, P. Rousselin envoie une lettre à la direction de l'usine au sujet d'un foyer en particulier, déplorant les conditions de logement<sup>632</sup>. Le 18 février 1976, la section sort un tract sur le problème du logement dans les alentours de l'usine, à Mantes-la-Jolie et aux Mureaux<sup>633</sup>. Circule également une pétition demandant le remplacement du gérant d'un de ces foyers<sup>634</sup>. Le 24 février 1976, la section sort un tract en soutien aux grévistes de Sonacotra<sup>635</sup>. Par ailleurs, avec la CGT et l'Association des Marocains en France, la CFDT dénonce l'Amicale de Maroc, qui semble entretenir des liens avec la section de Force Ouvrière<sup>636</sup>. Installée à l'usine depuis les grèves de 1973, l'Amicale est liée au régime monarchique et soupçonnée de surveiller certains militants marocains en France<sup>637</sup>.

---

<sup>631</sup> Dubost, *Flins sans fin*, op. cit., p. 130.

<sup>632</sup> Lettre du 2 janvier 1976, Fonds Richter 130.

<sup>633</sup> Tract, 18 février 1976, Fonds Richter 18.

<sup>634</sup> Pétition, non daté, probablement 1976, Fonds Richter 18.

<sup>635</sup> Tract, 24 février 1976, Fonds Richter 18.

<sup>636</sup> Tract des travailleurs marocains de Renault-Flins, 8 janvier 1976, Fonds Richter 18.

<sup>637</sup> « À bas l'Amicale des Marocains en France », supplément à Révolution !, 25 février 1976, Fonds Richter 18.



## VI. Continuités et ruptures

Vers la fin de la décennie, la CFDT avait donc construit l'image d'être particulièrement attentive aux préoccupations des travailleurs immigrés. Il ne faudrait pas sous-estimer la force de la CGT, qui compte probablement un pourcentage comparable d'adhérents immigrés à Flins durant la période. Il ne faut pas non plus oublier que pour beaucoup d'ouvriers, la distinction entre les deux organisations n'est pas aussi marquée que ce qu'en disent les syndicalistes eux-mêmes. Certains adhérents de la CGT, par exemple, suivent les actions de la CFDT, et *vice versa*<sup>638</sup>. Enfin, il est important de noter, encore une fois, qu'il n'y a jamais eu un véritable syndicalisme de masse à Flins — la réalité à Boulogne-Billancourt est toute autre. C'est dans ce contexte particulier que cette CFDT relativement faible mais combative se révèle être à l'écoute des immigrés.

Ce fait semble découler de deux facteurs : premièrement, des principes politiques et idéologiques des militants qui composent la section, deuxièmement, de la flexibilité de la CFDT en tant que syndicat, autrement dit, son orientation générale. Contrairement à la section de la CGT, en lien avec le PCF, la CFDT n'a pas l'obligation de constamment examiner sa plate-forme et ses engagements pour voir s'ils correspondent avec les objectifs de son partenaire politique. Cette souplesse permet plus d'expérimentation, et encourage la prise de positions plus combatives.

Au même temps, les immigrés assument des postes de responsabilité dans le syndicat, surtout après 1973. Afin de mesurer ce phénomène, on peut appliquer le test du tribunal de Poissy sur les noms ayant une « consonance étrangère » au liste interne des délégués CFDT ayant un mandat entre mai 1974 et mai 1975<sup>639</sup>. Si cette méthode est, certes, loin d'être scientifiquement précise, elle est utile en l'absence d'autres indicateurs. Sur les 37 délégués présents sur la liste de délégués, on peut en compter 14 avec des noms qui tombent dans la catégorie de « consonance étrangère ». Ceux-ci représentent donc un peu moins de 40 % des délégués cédétistes, c'est-à-dire, un taux juste au-dessous du taux de main d'œuvre immigrée de l'usine. Si la section CFDT de Renault-Flins n'est pas parfaitement représentative de la

---

<sup>638</sup> Entretien de l'auteur avec Sagbo Coovi, 22 février 2018.

<sup>639</sup> Liste des militants CFDT ayant un mandat, mai 74-mai 75, Fonds Richter, 129.

« multi-nationalité » de l'usine, elle est beaucoup plus caractéristique des salariés qu'elle est censée représenter que bien d'autres organisations et structures syndicales à l'époque.

En 1978 éclate un autre conflit long et intense, mené par les OS, largement des travailleurs immigrés. La grève ressemble beaucoup à celle de 1973. Ce sont les OS qui déclenchent le conflit dans l'atelier des carrousels sièges, protestant contre les nouvelles cadences pour le lancement de la R18<sup>640</sup>. Elle s'étend par la suite aux presses, avec la revendication d'une révision des classifications et des augmentations de salaire uniformes. En revanche, la grève se termine encore plus brutalement qu'en 1973, avec l'arrivée des CRS dans l'usine. Sous leur emprise, les grévistes sont évacués. Dix ans après mai 68, l'épisode rappelle d'amers souvenirs. Au final, 42 travailleurs sont licenciés<sup>641</sup>.

Si la situation à Flins reste globalement inchangée — le nombre d'effectifs salariaux reste globalement stable, la diversité ethno-nationale se maintient, et le paradoxe d'une culture de combativité ouvrière sans syndicalisme de masse persiste — il y a tout de même un élément qui devient de plus en plus important vers la fin de la période : la question religieuse. Deux facteurs semblent en être à l'origine : avant tout, une religiosité de plus en plus visible chez les travailleurs eux-mêmes, largement accueilli par les organisations syndicales, y compris la CFDT ; dans un moindre degré, un effort de la direction de saper la combativité des salariés. La religion, et plus précisément l'Islam, devient un enjeu central lors des grèves des OS dans l'automobile au début des années 1980, notamment lorsque le premier ministre Pierre Mauroy et le ministre du Travail Jean Auroux remarquent que ces conflits ont pour l'origine des motivations religieuses mystérieuses qui auraient dépassé les syndicats<sup>642</sup>. Mettant à côté les intentions du gouvernement de voir le mouvement se dissoudre, il est évident que le fait religieux devient de plus en plus important dans le secteur vers la fin des années 1970.

À cette époque, les travailleurs musulmans de Flins ont déjà des pauses pour la rupture du jeûne du Ramadan<sup>643</sup>. Les syndicats les soutiennent. En 1977, par exemple, la CFDT

---

<sup>640</sup> Lauret, *L'envers de Flins*, op. cit., p. 220.

<sup>641</sup> *Ibid.*, p. 223.

<sup>642</sup> René Mouriaux, Catherine Wihtol de Wenden, « Syndicalisme français et Islam », *Revue française de science politique*, Vol 37, n° 6, 1987, p. 802.

Vincent Gay, « Grèves saintes ou grèves ouvrières ? 'Le problème musulman' dans les conflits de l'automobile, 1982-1983 », *Génèses*, 98, 2015, p. 110-130.

<sup>643</sup> Lauret, *L'envers de Flins*, op. cit., p. 200.

commémore Aïd-al-Kibr<sup>644</sup>. Mais on franchit un pas décisif avec la revendication des salles de prière. Boulogne-Billancourt voit sa première mosquée d'atelier en 1976<sup>645</sup>. À Flins, la revendication des salles de prière semble apparaître en 1978<sup>646</sup>. Si la dévotion religieuse est bien sûr l'enjeu primordial, Moussa Diallo explique que la demande était également liée à la santé au travail. « A l'époque, les étrangers musulmans qui pratiquaient, pendant les heures de prières, ils se cachaient entre les bennes pour faire accomplir leurs prières, s'en souvient-il. On a demandé, même si c'est dans les pauses de temps libre, qu'on y ait un lieu hors de danger, où la personne peut se rendre pendant ce temps faire son devoir religieux ... ça a beaucoup, beaucoup évité pas mal d'accidents mortels »<sup>647</sup>.

La CFDT finit par soutenir la revendication, même s'il n'y a pas eu d'unanimité. Selon Daniel Richter, qui dit avoir défendu les salles de prières avec une certaine réticence, la question a été tout d'abord soulevée par l'Amicale Marocaine, l'organisation proche du régime de Hassan II : « L'Amicale a convaincu donc la direction de l'usine, avec les autorités marocaines ... que satisfaire un certain nombre de revendications qui étaient liées à la religion aurait pour conséquence de diminuer la combativité des ouvriers musulmans. Donc, en fait, il a commencé à y avoir une course de vitesse entre l'Amicale et puis les militants des organisations syndicales, FO, où il y avait beaucoup de gens de l'Amicale, la CGT et la CFDT pour reprendre les mêmes types de revendications »<sup>648</sup>.

Quelle que soit les origines de la montée du fait religieux à Flins, il est évident que le phénomène s'étend à d'autres usines d'automobile en France durant la même période<sup>649</sup>. Si une analyse de ce développement à l'échelle nationale dépasse les bornes de cette étude, il suffit de remarquer le comportement des syndicats : comme la CGT, la CFDT prône la mise en place des salles de prière à Renault-Flins. Face aux propos du ministre du Travail sur l'émergence présumée d'une « donnée religieuse et intégriste dans les conflits » des années 1980, la CFDT répond ironiquement, faisant appel à son esprit soixante-huitard : « Nous sommes tous des chiïtes »<sup>650</sup>.

---

<sup>644</sup> Session plan du travail, 11 octobre 1977, Fonds Richter, 131.

<sup>645</sup> Mouriaux, Wihtol de Wenden, « Syndicalisme français et Islam », art. cité, p. 804.

<sup>646</sup> Entretien de l'auteur avec Moussa Diallo, 27 février 2018.

<sup>647</sup> Entretien de l'auteur avec Moussa Diallo, 27 février 2018.

<sup>648</sup> Entretien de l'auteur avec Daniel Richter, 15 février 2018.

<sup>649</sup> Mouriaux, Wihtol de Wenden, « Syndicalisme français et Islam », art. cité, p. 802-812.

<sup>650</sup> Lauret, *L'envers de Flins*, op. cit., p. 201.



## CONCLUSION

Comme nous venons de le voir, l'engagement de la CFDT en faveur des travailleurs immigrés dans les années 1968 est multiforme, déséquilibré, et parfois contradictoire. Il est mené par certains acteurs et certaines structures à l'intérieur de la constellation cédétiste, tout en répondant aux pressions venant de l'extérieur. Cet engagement est parfois encouragé par le contexte social plus global ; parfois, il est renvoyé au second plan. Au minimum, nous pouvons dire qu'après avoir analysé le sujet sous de multiples angles, en croisant diverses sources, et en reposant systématiquement les mêmes questions, un portrait plus nuancé émerge de ce « syndicat des immigrés ».

Dans un premier temps, la direction de la CFDT déconfessionnalisée choisit de définir collectivement l'immigration comme un enjeu syndical : un sujet qu'elle ne doit pas éviter. En organisant une première conférence des travailleurs immigrés en 1966, en créant des structures confédérales explicitement consacrées à la prise en charge de la question, et en se prononçant en faveur de l'organisation des immigrés à l'intérieur de la CFDT, la confédération se distingue de la CFTC chrétienne, pour laquelle l'immigration n'était manifestement pas une priorité. Ce tournant s'explique tout d'abord par les réalités démographiques, c'est-à-dire, la place de plus en plus importante occupée par les étrangers dans la classe ouvrière française. Néanmoins, ce changement ne s'effectuerait pas sans l'arrivée d'une nouvelle direction confédérale, la montée en puissance d'un certain nombre de militants et de syndicalistes engagés dans la construction d'une organisation syndicale moderne et de gauche, pour ne pas dire socialiste.

Il faudra, toutefois, attendre 1970 pour qu'une véritable activité confédérale se développe dans ce domaine, au-delà des prises de positions. Cet investissement matériel va de pair avec l'adoption du triptyque « autogestion, planification démocratique et socialisation des moyens de production ». Sous fond de contestation sociale marquant la France de l'après 1968, la CFDT se lance dans une campagne commune avec la CGT qui débouche sur l'acquisition de nouveaux droits syndicaux pour les immigrés. Parallèlement, la confédération s'investit dans la campagne lancée par le MRAP en faveur de la loi dite « antiraciste » qui, une fois approuvée en 1972, permet la pénalisation des discours de la haine raciale. En reconnaissant la spécificité de la condition immigrée au sein de la classe ouvrière française — au moins, dans son discours — et en faisant alliance avec un milieu associatif émergent

focalisé sur les immigrés, la CFDT se distingue de sa rivale cégétiste. Elle s'installe, au même temps, comme un des principaux défenseurs de la nouvelle « cause immigrée » en France, en particulier lorsqu'elle s'engage contre le gouvernement pour limiter les effets des circulaires Marcellin-Fontanet mettant en doute la possibilité pour certains immigrés de rester légalement en France.

Le climat change considérablement en 1974 lorsque le gouvernement met fin à sa politique du laisser-faire, en place depuis la Libération. Sous la présidence du modernisateur Valéry Giscard d'Estaing, brusquement confronté à une crise économique qui ne cesse de s'aggraver, le nouveau mot d'ordre est « dureté ». La fermeture des frontières est suivie par la suspension du regroupement familial, l'instauration d'un système d'aide au retour et, finalement, par la montée des expulsions. Sans retrouver son pic de l'été sanglant de 1973, la violence raciste se manifeste au fil de la décennie. En réponse, les dirigeants de la CFDT s'engagent contre cette série de mesures restrictives et critiquent les nombreuses manifestations du racisme dans la sphère publique. Cette attitude de plus en plus défensive sur tout sujet relatif aux travailleurs immigrés et à l'immigration va de pair avec un déplacement du regard confédéral vers d'autres thèmes centrés notamment autour de l'importance de l'« identité culturelle » pour les immigrés et la reconnaissance d'une « deuxième génération », caractérisée par des problèmes qui lui sont spécifiques.

Dans les années 1968, l'engagement des organisations composantes de la CFDT est loin d'être uniforme. La fédération du bâtiment tient une place privilégiée dans l'élaboration d'un discours confédéral concernant les travailleurs immigrés. Représentant un secteur où ces derniers sont particulièrement nombreux, les syndicalistes du bâtiment sont conscients de l'importance de l'immigration — et de ses nombreux enjeux syndicaux — bien avant la majorité des autres fédérations et d'organisations au sein de la CFDT. Le constat est similaire pour les cégétistes à Paris, notamment conscients de la « multi-nationalité de la classe ouvrière ». Ces derniers nouent des liens avec le milieu associatif immigré naissant dans la capitale, politisant et popularisant ensemble un nombre de sujets et de luttes spécifiques. De l'autre côté, la fédération de la chimie semble peu s'intéresser à ces développements.

La réputation de la CFDT comme le syndicat des « luttes immigrées » se révèle plus complexe qu'elle le paraît. Malgré son image, la CGT est présente dans de nombreuses grèves d'OS immigrés jalonnant la période, notamment dans l'automobile et la sidérurgie où le syndicalisme est bien implanté. La CFDT, par contre, excelle dans des conditions plus

difficiles : là où, par exemple, l'extrême gauche est présente, où les conditions de travail et les niveaux de salaires sont particulièrement abusifs, où encore dans des secteurs et des entreprises habituellement dépourvues ou presque de traditions syndicales. Au cours de ses conflits, les sections CFDT n'hésitent pas à mettre en avant un certain nombre de revendications concernant spécifiquement les immigrés : la possibilité d'avoir des délégués étrangers qui, contrairement à la loi, ne maîtrisent pas le français à l'écrit ; la régularisation du statut des travailleurs « sans-papiers » ; la lutte contre la discrimination raciale à l'embauche ; les mauvaises conditions de logement dans les foyers. Ces doléances s'ajoutent et s'articulent souvent autour de la condition d'OS, et les faibles chances de promotion professionnelle qui vont avec. Durant ces nombreux conflits qui forment un ensemble pour de divers chroniqueurs à l'époque — en quelques mots, l'incarnation de la combativité immigrée, souvent mise sur le même plan que les travailleuses qui, pour leur part, deviennent de plus en plus visibles à travers les luttes aussi — la CFDT fait preuve de sa flexibilité, de sa capacité d'adaptation, et de sa reconnaissance de la spécificité de certains groupes au sein du salariat.

L'expérience de la section CFDT à Renault-Flins cristallise un certain nombre de ces questions et tensions. S'il n'y a jamais eu un syndicalisme de masse comme à Boulogne-Billancourt, et la CFDT compte un faible nombre d'adhérents durant la période étudiée, le syndicat se caractérise par sa pugnacité et par l'attention qu'il prête aux préoccupations des travailleurs immigrés. Représentant presque la moitié des effectifs salariaux après la mise en place du système 2 x 8 en 1969, ces travailleurs venant du Portugal, du Maroc, d'Afrique et d'ailleurs prédominent sur les chaînes, où un certain nombre d'entre eux se dirigent vers la CFDT. Deux combats soulignent l'attachement du syndicat à leurs intérêts et à leurs préoccupations : la lutte contre les rayures racistes lors des élections professionnelles, et celle en faveur des congés sans solde.

Si certaines sections syndicales de la CFDT sont dominées par des travailleurs immigrés — c'est le cas, par exemple, à Zimmerfer — et d'autres leur assurent des postes de responsabilité — c'est le cas, par exemple, à Flins — un autre constat se dégage. Dans son ensemble, l'organisation syndicale est très peu représentative de ses adhérents immigrés, pour ne pas dire les millions de travailleurs immigrés en France qu'elle est également censée défendre et représenter. De ses congrès à sa commission exécutive, la CFDT est dominée par des syndicalistes ayant la nationalité française, et pour la grande majorité d'entre eux : des

hommes. Au niveau fédéral, au moins dans le bâtiment et dans la chimie, les immigrés sont manifestement aux marges de l'organisation. Cette marginalisation des immigrés dans la direction a assurément eu des effets sur le discours et l'action de la CFDT. Il serait difficile de dire, par exemple, que le refus de la confédération de soutenir la revendication des droits politiques pour les étrangers ne soit pas liée à ce fait.

L'engagement de la CFDT en faveur des travailleurs immigrés dans les années 1968 se caractérise par un déséquilibre structurel. Autrement dit, l'intérêt pour les questions relatives aux immigrés vient, d'une part, des hautes échelles de l'organisation cédétiste et, d'autre part, d'en bas, de la base, dans certaines entreprises particulières. Autrement, l'attachement à la cause immigrée est beaucoup moins prononcé, et moins intégré dans l'activité syndicale quotidien. On pourrait imaginer l'engagement de la CFDT non pas comme une pyramide, mais comme un sablier.

De 1965 à 1979, les immigrés deviennent de plus en plus nombreux en France, et, pendant cette période, se syndiquent plus au moins au même titre que leurs collègues français. Les nombreuses luttes de ces populations — dans les entreprises, dans les foyers et dans la rue — soulignent leur présence en France ainsi que leurs préoccupations, interpellant la CFDT et la poussant vers l'action. Dans de telles circonstances, comment la direction confédérale pouvait-elle ignorer l'absence de droits syndicaux pour les étrangers ? Comment pouvait-elle ne pas se prononcer contre les circulaires Marcellin-Fontanet ? Comment aurait-elle pu justifier son silence devant les nombreux crimes racistes de la période ? Éviter de telles prises de position aurait été en quelque sorte une renonciation à ses responsabilités, un abandon du rôle syndical. Au même temps, il est clair que les dirigeants de la CFDT s'intéressent à ce type de questions en phase avec leurs propres visions politiques et idéologiques. Des syndicalistes comme Edmond Maire et Hubert Lesire-Ogrel ont clairement laissé leur marque.

Il faut donc remettre en cause le tableau avancé par certains chroniqueurs et chercheurs s'intéressant à l'intersection de l'immigration et du monde du travail en Europe durant la période. Pour ces derniers, les immigrés sont peu intéressés par un syndicalisme qui ne veut pas les prendre en charge, et en tout cas, n'en est pas capable. Dans son ouvrage sur l'immigration en Europe, Jonathan Power constate que « *the position of the unions in regard*



*to migrant workers has always been ambiguous* »<sup>651</sup>. Dans son article sur 1968 et les travailleurs algériens, M.A. Bracke avance que les deux grandes organisations syndicales françaises « *displayed little initiative in lobbying for the expansion of the union and the social rights of immigrant workers, or even in pursuing recruitment campaigns among those campaigns* »<sup>652</sup>. Dans leur article sur le syndicalisme français et l'Islam, René Mouriaux et Catherine Wihtol de Wenden constatent que les syndicats français n'ont abordé ni la question du droit des immigrés de s'installer en France, ni les « problèmes de cohabitation culturelle »<sup>653</sup>. Il nous semble assez clair que ces observations sont erronées.

Quant aux conclusions d'Anne-Sophie Bruno, il est vrai que le travail réalisé au sein du secrétariat des travailleurs immigrés n'est pas toujours en phase avec « les mobilisations locales de travailleurs étrangers »<sup>654</sup>. Ce décalage entre les dirigeants et la base est tout à fait typique d'une organisation syndicale. De l'autre côté, il est incontestable que la confédération réussit à défendre, à sa manière, un certain nombre de ces revendications locales. Finalement donc, on ne partage pas le constat d'A.S. Bruno d'un « échec généralisé de la prise en compte des revendications immigrées »<sup>655</sup>.

Il ne s'agit pas ici de glorifier une certaine capacité du syndicalisme français à mettre en œuvre ses aspirations internationalistes. Ni d'excuser les limites qu'il impose aux revendications immigrées, ni d'ignorer son manque de représentativité. Ces faits font également partie de l'histoire. Quant à la CFDT, le décalage entre son discours solidaire et la réalité d'une organisation dominée par des Français, surtout des hommes, est indéniable. Toutefois, il est clair qu'à cette époque-là, de 1965 à 1979, la CFDT paraît comme une des principales organisations en défense des immigrés en France. Que cette distinction s'explique, en partie, par le faible nombre de concurrents ne change pas ce fait.

Sur la question des travailleurs immigrés, la CFDT se distingue de la CGT. Tout d'abord, dans son discours, la CFDT se caractérise par un lexique humaniste, en contraste avec le vocabulaire communiste de la CGT. À partir de 1968, mais surtout après le congrès de 1970, le tournant autogestionnaire donne un air marxisant au discours cédétiste. Toutefois, si,

---

<sup>651</sup> Jonathan Power, *Migrant workers in western Europe and the United States*, New York, Pergamon Press, 1979, p. 55.

<sup>652</sup> Bracke, « May 1968 and Algerian immigrants in France », art. cité, p. 121.

<sup>653</sup> Mouriaux, Wihtol de Wenden, « Syndicalisme français et Islam », art. cité, p. 801.

<sup>654</sup> Bruno, « Solidarité avec les travailleurs immigrés », art. cité, p. 38.

<sup>655</sup> *Ibid.*, p. 39.

comme à la CGT, on reconnaît à la CFDT le rôle révolutionnaire de la classe ouvrière, la confédération d'Edmond Maire prête plus d'attention à la diversité de cette classe, les femmes comme les immigrés. Vers la fin des années 1970, l'essoufflement de la vague contestataire coïncide avec un bouleversement stratégique, mais la confédération ne remet pas en cause son attachement à la spécificité de certains groupes sociaux : sa reconnaissance de la différence. Dans les actes, la CFDT se caractérise par sa flexibilité et sa capacité à s'adapter à des revendications venues d'ailleurs, en contraste avec une CGT qui reste fortement liée au Parti Communiste Français et largement méfiante des consignes extérieures.

L'histoire contrefactuelle est parfois trop séduisante pour être évitée. Dans une situation où la France aurait échappé à la crise économique des années 1970, jusqu'à quel point la CFDT aurait-elle maintenu son attitude offensive envers et en faveur des travailleurs immigrés ? Aurait-elle fini par mener une campagne en faveur de l'égalité des droits politiques ? Les immigrés auraient-ils assumé plus de postes de responsabilité dans les hautes instances de la confédération ? Les choses semblent aller dans ce sens, avant que la crise ne frappe, et que la politique d'immigration se durcisse, l'opinion publique la suive et la confédération s'ajuste à la nouvelle donne. En ce sens, la crise économique et ses effets sur les immigrés sont extrêmement conséquents. C'est un tournant, un point de rupture absolument essentiel à toute tentative d'analyser l'histoire de l'immigration en France. En fin de compte, les questions contrefactuelles de ce type ont une valeur limitée. Car, en l'absence de la crise économique, les perspectives du syndicalisme dans son ensemble semblent beaucoup plus prometteuses. Le recentrage de 1978 est dur à imaginer dans de telles circonstances, tout comme les licenciements qui touchent, de manière disproportionnée, les bastions syndicaux. Quoi qu'il en soit, poser des questions hypothétiques de ce type souligne l'importance de ce tournant.

Au fil des décennies suivantes, les années 1980 et 1990, le thème de la solidarité avec les immigrés ne retrouve jamais cette place privilégiée qu'il occupait au sein de la confédération au début des années 1970. Autrement dit, il n'est plus un marqueur d'identité syndicale. Certes des traces en restent. La tribune du secrétaire général Laurent Berger dans *L'Obs* contre la politique migratoire d'Emmanuel Macron en 2018 marque une certaine

continuité<sup>656</sup>. Mais le silence parle aussi. D'autres incidents et développements se déroulent sans intervention de la part de la CFDT. Ou avec une réaction tardive.

En juin 1996, plus de 200 immigrés sans-papiers, majoritairement africains, décident d'occuper l'église Saint-Bernard à Paris, réclamant leur régularisation. Au mois d'août, ils sont expulsés violemment par la police. Après des affrontements, environ une soixantaine d'entre eux décident d'occuper les locaux du comité d'entreprise de la BNP, maintenant leur demande de régularisation. Il faudrait toutefois attendre l'intervention policière dans l'église pour que la CFDT appelle à la négociation avec le gouvernement et soutienne, avec les autres syndicats et partis de gauche, une manifestation parisienne en faveur des sans-papiers<sup>657</sup>. Dans un entretien en août 1996 avec Nicole Notat, alors secrétaire générale de la CFDT, son intervieweur du *Monde* observe que « sur l'affaire des sans-papiers, la confédération CFDT n'est pas apparue en première ligne »<sup>658</sup>. En réponse, N. Notat défend le choix de la confédération d'éviter la « médiatisation » du conflit. Si elle estime que « l'immigration zéro est de la publicité mensongère », elle dit aussi que « la France ne peut pas non plus accueillir tous les étrangers en détresse ». C'est une reformulation des fameux propos du premier ministre Michel Rocard en 1989 — « La France ne peut pas accueillir la misère du monde » — devenu depuis la position *de facto* de nombreux gouvernements français<sup>659</sup>. C'est aussi une position que la CFDT, à une époque différente, combattait au nom de l'antiracisme et de solidarité avec les travailleurs immigrés. En tout cas, en février 1998, une section syndicale de la CFDT va encore plus loin. Majoritaire au comité d'entreprise de la BNP, elle vote en faveur de l'expulsion de la soixantaine de sans-papiers qui habitent toujours les locaux<sup>660</sup>. Si la situation juridique en France a globalement évolué en faveur des droits des étrangers depuis les années 1960 et 1970, il est aussi clair que les discours des organisations syndicales et de la gauche connaissent un mouvement dans l'autre sens, la mise en place de revendications

---

<sup>656</sup> « Laurent Berger sur la question des migrants : 'Nous ne devons pas perdre notre âme' », *L'Obs*, 11 janvier 2018, (<https://www.nouvelobs.com/monde/migrants/20180110.OBS0405/laurent-berger-sur-la-question-des-migrants-nous-ne-devons-pas-perdre-notre-ame.html>, consulté le 21 mai 2018).

<sup>657</sup> « Manifestations de soutien aux sans-papiers à Paris et en province », *Le Monde*, 29 septembre 1996.

<sup>658</sup> « Nicole Notat estime que 'la colère gagne du terrain', *Le Monde*, 28 août 1996.

<sup>659</sup> « 'La France ne peut pas prendre toute la misère du monde, comme disait Michel Rocard', lance Emmanuel Macron », *FranceInfo*, 21 novembre 2017, (en ligne : [https://www.francetvinfo.fr/politique/emmanuel-macron/video-la-france-ne-peut-pas-accueillir-toute-la-misere-du-monde-comme-disait-michel-rocard-lance-emmanuel-macron\\_2478804.html/](https://www.francetvinfo.fr/politique/emmanuel-macron/video-la-france-ne-peut-pas-accueillir-toute-la-misere-du-monde-comme-disait-michel-rocard-lance-emmanuel-macron_2478804.html/), consulté le 21 mai 2018).

<sup>660</sup> « La CFDT lassée d'héberger des anciens de Saint-Bernard. Le syndicat demande l'évacuation d'un local occupé à Paris », *Libération*, 5 février 1998.

de plus en plus défensives alors que les revendications les plus offensives sont de moins en moins assumées.

Plusieurs pistes de recherche se dégagent de cette étude. L'une concerne le développement d'un milieu associatif parisien au début des années 1970 consacré à la cause immigrée, ainsi que la transmission de ses pratiques et de savoirs. On pourrait, par ailleurs, prolonger nos travaux par une étude de l'évolution de l'engagement cédétiste en faveur des immigrés et de ceux considérés comme étant des immigrés, c'est-à-dire, ladite « deuxième génération », durant les années 1980 et 1990 : Comment la CFDT se positionne-t-elle envers la gauche au pouvoir ? Comment son discours évolue-t-il ? Quelles sont ses revendications ? On pourrait également entamer des recherches explicitement comparatives entre les attitudes des syndicats français vis-à-vis des travailleurs immigrés et leurs homologues en Europe et en Amérique du Nord durant les années 1960 et 1970. Quel que soit le terme qu'on emploie — « *long 1968* », « les années 1968 », « *long 1970s* » — la visibilité croissante des immigrés est bel et bien un phénomène de dimension internationale. Tout comme l'intérêt syndical pour les questions relatives à l'immigration. Ce ne sont que quelques exemples, parmi bien d'autres. Quoi qu'il en soit, cette séquence constitue une période extrêmement dense d'évènements et de tournants politiques pour de nombreux groupes sociaux, allant des immigrés aux homosexuels, des femmes aux jeunes. Temps de contestation et de transformation, elle mérite l'attention des historiens.

# **BIBLIOGRAPHIE**

## A. OUVRAGES GENERAUX

### 1. Généralités

BERNARD Mathias, *Histoire politique de la Vème République : de 1958 à nos jours*, Paris, A. Colin, 2008.

BERNSTEIN Serge, MILZA Pierre, *Histoire de la France au XXème siècle. Tome 4, De 1958-1974*, Paris, Complexe, 1993.

BERNSTEIN Serge, MILZA Pierre, *Histoire de la France au XXème siècle. Tome 5, De 1974 à nos jours*, Paris, Complexe, 1994.

CASTEL Robert, *Les métamorphoses de la question sociale : Une chronique du salariat*, Paris, Gallimard, 1995.

FOURIASTE Jean, *Les Trente glorieuses ou la Révolution invisible de 1946 à 1975*, Paris, Fayard, 1979.

JUDT Tony, *Postwar : A History of Europe Since 1945*, New York, Penguin, 2005.

THOMPSON, E.P., *The Making of the English Working Class*, New York, Pantheon Books, 1963.

VIGNA Xavier, *Histoire des ouvriers en France au XXe siècle*, Paris, Perrin, 2012.

### 2. Historiographie

ADAM Gérard, « Ou en est le débat sur la 'nouvelle classe ouvrière' ? État des travaux », *Revue française de la science politique*, 18/5, 1968, p. 1003-1023.

ADAM Gérard, « Introduction à un débat sur la nouvelle classe ouvrière », *Revue française de la science politique*, 22/3, 1972, p. 509-528.

« Lectures : les années 68 », *Le Mouvement Social*, 223, avril-juin 2008, p. 33-40.

PITTI Laure, « Grèves ouvrières versus luttes de l'immigration : une controverse entre historiens », *Ethnologie française*, 31, 2001, p. 465-476.

### 3. Outils

COLLECTIF, *Mémoires de 68 : guide de sources d'une histoire à faire*, Verdier, BDIC, 1993.

DICTIONNAIRE BIOGRAPHIQUE DU MOUVEMENT OUVRIER FRANÇAIS, LE MAITRON, à partir du Maitron en ligne : <http://maitron-en-ligne-univ-paris1.fr>.

INSTITUT D'HISTOIRE DU TEMPS PRESENT, *Écrire l'Histoire du temps présent*, Paris, CRNS, 1993.

## **B. HISTOIRE DES SYNDICATS**

### **1. Généralités**

ANDOLFATTO Dominique, LABBÉ Dominique, *Histoire des syndicats, 1906-2008*, Paris, Editions du Seuil, 2006, 376p.

HETZEL Anne-Marie, LEFEVRE Josette, MOURIAUX René et TOURNIER Maurice, *Le syndicalisme à mots découverts. Dictionnaire des fréquences (1971-1990)*, Paris, Editions Syllepse, 1998.

KESSELMAN Mark, GROUX Guy (dir.), *Le Mouvement ouvrier français 1968-1982 : crise économique et changement politique*, Paris, Editions Ouvrières, 1984.

LABBÉ Dominique, *La syndicalisation en France depuis 1945*, Rapport final d'enquête réalisée pour le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, 1995.  
*Mots* (revue), n° spécial « Discours syndical ouvrier en France », mars 1987.

MOURIAUX René, *Le syndicalisme en France depuis 1945*, Paris, Repères, La Découverte, 2013.

MOURIAUX René, *Le syndicalisme face à la crise*, Paris, La Découverte, 1986.

SIROT Stéphane, *La grève en France : une histoire sociale*, Paris, Éditions Odile Jacob, 2002.

### **2. Histoire de la CGT**

DREYFUS Michel, *Histoire de la CGT : cent ans de syndicalisme en France*, Paris, Éditions Complexe, 1995.

*Histoire de la CGT : Bien être, liberté, solidarité*, Ouvrage collectif, Paris, Éditions de l'Atelier, 2016.

MOURIAUX René, *La CGT*, Paris, Seuil, 1982.

### **3. Syndicats français et l'immigration**

DECHAUFOUR Laetitia, « Literature Review : The role of French unions in the civil integration of immigrant workers », contribution de recherche à l'ouvrage *Mobilizing Against Inequality : Unions, Immigrant Workers, and the Crisis of Capitalism*, Cornell University School of Industrial and Labor Relations, septembre 2009, (<https://ilr.cornell.edu/mobilizing-against-inequality/post/role-french-unions-civil-integration-immigrant-workers/>, consulté le 27 avril 2017).

GALLISSOT René, BOUZAMA Nadir, CLÉMENT Ghislaine, *Ces migrants font le prolétariat*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1994.

GANI Léon, *Syndicats et travailleurs immigrés*, Paris, Éditions Sociales, 1972.

HAUS Leah, « Labor Unions and Immigration Policy in France », *The International Migration Review*, Vol. 33, n° 3, automne 1999, p. 683-716.

MOURIAUX René, WIHTOL DE WENDEN Catherine, « Syndicalisme français et Islam », *Revue française de science politique*, 1987, Vol. 37, n° 6, p. 794-819.

« Une égalité laborieusement obtenue », *Plein droit*, 31, avril 1996, p. 36-40.

### **4. Syndicats européens et l'immigration**

MAUZÉ Grégory, VERTONGEN Youri Loui, « 1974. Migrants et syndicats se mobilisent en Belgique », *Plein droit*, 115, 2017, p. 32-36.

VIRDEE Satnam, « Racism and Resistance in British Trade Unions, 1948-1979 », dans ALEXANDER Peter, HALPERN Rick (dir.), *Racializing Class, Classifying Race : Labour and Difference in Britain, the USA and Africa*, New York, St. Martin's Press, 2000.

### **5. Syndicats américains et l'immigration**

ASHER, Robert, STEPHENSON, Charles, *Labor Divided : Race and Ethnicity in United States Labor Struggles, 1835-1960*, Albany, SUNY Press, 1989.

FINE Janice, TICHENOR Daniel, « A Movement Wrestling : American Labor's Enduring Struggle with Immigration, 1866-2007 », *Studies in American Political Development*, 23, avril 2009, p. 84-113.

LANE A.T., *Solidarity or Survival ? American Labor and European Immigrants, 1830-1924*, New York, Greenwood Press, 1987.



MILKMAN Ruth, *L.A. Story : Immigrant Workers and the Future of the U.S. Labor Movement*, New York, Russell Sage Foundation, 2006.

MINK Gwendolyn, *Old Labor and New Immigrants in American Political Development : Union, Party and State, 1875-1920*, Ithaca N.Y., Cornell University Press, 1990.

NESS Immanuel, *Immigrants, Unions, and the New U.S. Labor Movement*, Philadelphia, Temple University Press, 2005.

## **C. HISTOIRE DE L'IMMIGRATION**

### **1. Généralités**

CEDETIM, *Les immigrés. Contribution à l'histoire politique de l'immigration en France*, Paris, Stock, 1975.

GRANOTIER Bernard, *Les travailleurs immigrés en France*, Paris, François Maspero, 1970.

MINCES Juliette, *Les travailleurs étrangers en France*, Paris, Le Seuil, 1973.

NOIRIEL Gérard, *Le Creuset français. Histoire de l'immigration*, Paris, Le Seuil, 1992.

SAYAD Abdelmalek, *La double absence : Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Le Seuil, 1999.

SPIRE Alexis, *Etrangers à la carte : l'administration de l'immigration en France (1945-1975)*, Paris, Grasset, 2005.

WEIL Patrick, *La France et ses étrangers. L'aventure d'une politique de l'immigration de 1938 à nos jours*, Paris, Gallimard, 1995.

### **2. Immigration et politique**

BLIN Thierry, *L'invention des sans-papiers. Essai sur la démocratie à l'épreuve du faible*, Paris, Presses Universitaires de France, 2010.

ESCAFRÉ-DUBLET Angéline, « L'État et la culture des immigrés, 1974-1984 »,

*Histoire@Politique. Politique, culture, société*, 4, janvier-avril 2008, [www.histoire-politique.fr](http://www.histoire-politique.fr)

GASTAUT Yvan, « Français et immigrés à l'épreuve de la crise (1973-1995) », *Vingtème siècle. Revue d'histoire*, 84, 2004, p. 107-118.

GASTAUT Yvan, « Les bidonvilles, lieux d'exclusion et de marginalité en France durant les trente glorieuses », *Cahiers de la Méditerranée*, 69, décembre 2004, p. 233-250.

GASTAUT Yvan, « La flambée raciste de 1973 en France », *Revue européenne des migrations internationales*, Vol. 9, n° 2, 1993, p. 61-75.

GASTAUT Yvan, *L'immigration et l'opinion en France sous la Ve République*, Paris, Seuil, 2000.

GORDON Daniel, « Juifs et musulmans à Belleville (Paris 20<sup>e</sup>) entre tolérance et conflit », *Cahiers de la Méditerranée*, 67, 2003, p. 287-298.

KALTER Christoph, *The Discovery of the Third World : Decolonization and the Rise of the New Left in France, c. 1950-1976*, Cambridge, Cambridge University Press, 2016.

LAURENS Sylvain, « '1974' et la fermeture des frontières », *Politix*, 82, 2008, p. 69-94.

LAURENS Sylvain, « De la 'Promotion culturelle des immigrés' à l'interculturel », *Cultures & Conflits*, 107, 2017, p. 15-41.

MATH Antoine, « Les allocations familiales et l'Algérie coloniale : À l'origine du FAS et de son financement par les régimes de prestations familiales », 1998,

(<http://www.gisti.org/doc/presse/1998/math/allocations/html>, consulté le 2 mai 2017).

MILLER Mark, *Foreign workers in Western Europe : an emerging political force*, New York, Praeger, 1981.

MOURLANE Stéphane, « Solidarités formelles et informelles : les associations d'Italiens en France depuis 1945 », *Cahiers de la Méditerranée*, 63, 2001, p. 199-221.

POWER Jonathan, *Migrant workers in western Europe and the United States*, New York, Pergamon Press, 1979.

### **3. Mouvements sociaux**

ABDALLAH Mogniss, *J'y suis, j'y reste, les luttes de l'immigration en France depuis les années soixante*, Paris, Reflex, 2000.

AISSAOUI Rabah, *Immigration and National Identity : North African Political Movements in Colonial and Postcolonial France*. London, Tauris Academic Studies, 2009.

BELGACEM Samir Hadj, « Le théâtre au service de la cause immigrée (1970-1990) », *Plein droit*, 109, juin 2016, p. 36-40.

BOUBEKER Ahmed, *Histoire politique des immigrations (post)coloniales : France, 1920-2008*, Paris, Editions Amsterdam, 2008.

CORDEIRO Albano, « Les Portugais et les marches de 1983 et 1984 : les dessous de la manipulation raciste de l'opinion publique distinguant des communautés 'visibles' et 'invisibles' », *Migrations société*, 159-160, 2015, p. 182-189.

EL-YAZAMI Driss, « Hommage à Saïd Bouziri : Un militant de l'Accueil », *Hommes et libertés*, juillet-août-septembre 2009, 61-62.

FISEK Emine, « Animating Immigration : Labor Movements, Cultural Policy, and Activist Theatre in 1970s France », *Theatre Journal* 64, mars 2012, p. 41-57.

GAY VINCENT, « Grèves saintes ou grèves ouvrières ? 'Le problème musulman' dans les conflits de l'automobile, 1982-1983 », *Génèses*, 98, 2015, p. 110-130.

GAY Vincent, « OS immigrés de Citroën et Talbot : l'insubordination en partage (1982-1984) », *Plein droit*, 106, octobre 2015, p. 32-36.

HAIJAT Abdellali, « Les comités Palestine (1970-1972). Aux origines du soutien à la cause Palestinienne en France », *Revue d'études palestiniennes*, 98, hiver 2006, p. 9-26.

HAIJAT Abdellali, « Le MTA et la grève générale contre le racisme de 1973 », *Plein droit*, 67, décembre 2005, p. 35-40.

HMED Choukri, « Contester une institution dans le cas d'une mobilisation improbable : la 'grève des loyers' dans les foyers Sonactora dans les années 1970 », *Sociétés contemporaines*, 65, 2007, p. 55-81.

HOUSE Jim, MACMASTER Neil, « La Fédération de France du FLN et l'organisation du 17 octobre 1961 », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 83, 2004, p. 145-160.

LIORA Israël, « Faire émerger le droit des étrangers en le contestant, ou l'histoire paradoxale des premières années du GISTI », *Politix*, 62, 2003, p. 115-143.

NOIRIEL Gérard, AZZAOUI Benaceur, *Vivre et lutter à Longwy*, Paris, La Découverte, 1980.

PITTI Laure, « Les luttes centrales des O.S. immigrés », *Plein droit*, 63, 2004, p. 43-37.

STANGLER Cole, *The Politics Of Immigrant Activism In France (1968-1983)*, thèse de licence dirigé par Osama Abi-Mershed, Sylvie Durmelat et Henry Schwarz, Georgetown University, 2013.

#### **4. Études spécifiques**

GUILLON Michelle, « Ouvriers étrangers et français des usines Renault. Pratiques de mobilisation de la main d'œuvre », *Espaces, populations, sociétés*, 1988, n° 3, p. 455-466.

PITTI Laure, « La main d'œuvre algérienne dans l'industrie automobile (1945-1962), ou les oubliés de l'histoire », *Hommes et migrations*, 1263, septembre-octobre 2006, p. 47-57.

PITTI Laure, « Ouvriers algériens à Renault-Billancourt de la guerre d'Algérie aux grèves d'OS des années 1970 », *Thèse de doctorat en histoire sous la direction de René Gallissot, Université Paris VIII*, 2002.

SAMMAN Mouna-Liliane, « L'immigration étrangère a pris un caractère plus familial », *Économie et Statistique*, 92, 1977, p. 55-63.

TRIBALAT Michèle, « Les immigrés au recensement de 1990 et les populations liées à leur installation en France », *Population*, Vol. 48, n°6, p. 1911-1946.

## **D. HISTOIRE DES « ANNEES 68 »**

### **1. Généralités**

ARTIERES Philippe, ZANCARINI-FOURNEL Michelle (dir.), *68 : Une histoire collective (1962-1981)*, Paris, La Découverte, 2008.

BANTIGNY Ludovine, *1968. De grands soirs en petits matins*, Paris, Seuil, 2018.

BERTAUX Daniel, LINHART Danièle, LE WITA Beatrix, « Mai 1968 et la formation de générations politiques en France », *Le Mouvement social*, 143, avril-juin 1988, p.75-89.

DREYFUS-ARMAND Geneviève, FRANK Robert, LEVY Marie-Françoise, ZANCARINI-FOURNEL, Michelle (dir.), *Les années 68 : le temps de la contestation*, Bruxelles, Editions Complexe, 2000.

HATZFELD Hélène, *Faire de la politique autrement : Les expériences inachevées des années 1970*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005.

HORN Gerd-Rainer, *The Spirit of '68: Rebellion in Western Europe and North America, 1956-1976*, Oxford, Oxford University Press, 2007.

LE GOFF Jean-Pierre, *Mai 68 : l'héritage impossible*, Paris, La Découverte, 1998.

JACKSON Julian, MILNE Anne-Louise, WILLIAMS, James (dir.), *May 68 : rethinking France's last revolution*, New York, Palgrave Macmillan, 2011.

ROSS Kristin, *May '68 and its Afterlives*, Chicago, University of Chicago Press, 2002.

VINEN Richard, *The Long 68 : Radical Protest and its Enemies*, London, Allen Lane, 2018.

## 2. Grèves et contestation

BRACKE M.A., « May 1968 and Algerian immigrants in France : trajectories of mobilization and encounter » dans BHAMBRA Gurinder, DEMIR Ipek (dir.), *1968 in Retrospect*, New York, Palgrave Macmillan, 2009, p. 115-130.

BRENNER, Aaron, BRENNER, Robert, WINSLOW, Cal (dir.), *Rebel Rank and File : Labor Militancy and Revolt from Below During the Long 1970s*, London, Verso Books, 2010.

GALLOT Fanny et MEURET-CAMPFORT Ève, « Des ouvrières en lutte dans l'après 1968. Rapports au féminisme et subversions de genre », *Politix*, 109, 2015, p. 21-43.

GEORGI Frank, *Autogestion : la dernière utopie ?*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2003.

GORDON Daniel, *Immigrants and Intellectuals : May '68 and The Rise of Anti-Racism in France*, Pontypool, Wales, Merlin Press, 2012.

KAPSA Michael, *Labor Strife and the Economy in the 1970's : A Decade of Discord*, New York, Garland, 1999.

LE CARPENTIER Sabine, *Manuest : à la recherche de l'autogestion*, Paris, Éditions Entente, 1980.

PENISSAT Etienne, « Les occupations de locaux dans les années 1960-1970 : Processus historiques de 'réinvention' d'un mode d'action », *Genèses*, 59, mars 2005, p. 71-93.

PITTI Laure, « Penarroya 1971-1979 : 'Notre santé n'est pas à vendre ! », *Plein droit*, 83, décembre 2009, p. 36-40.

REID Donald, « *Etablissement : Working in the Factory to Make Revolution in France* », *Radical History Review*, 88, winter 2004, p. 83-111.

TARTAKOWSKY Danielle, « Les manifestations de mai-juin 1968 en province » dans MOURIAUX René (dir.), *1968, Exploration du mai français*, L'Harmattan, vol. 1, 1992.

VIGNA Xavier, *L'insubordination ouvrière dans les années 68. Essai d'histoire politique des usines*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2007.

VIGNA Xavier, VIGREUX Jean (dir.), *Mai-juin 1968 : Huit semaines qui ébranlèrent la France*, Dijon, Editions universitaires de Dijon, 2010.

VIMONT Jean-Claude, « Les emprisonnements des maoïstes et la détention politique en France (1970-1971) », *Criminocorpus. Revue hypermédia*, <http://journals.openedition.org/criminocorpus/3044>.

ZANCARINI-FOURNEL Michelle, « La question immigrée après 68 », *Plein droit*, 53-54, juin 2002, p. 3-7.

## E. HISTOIRE DE LA CFTC/CFDT

### 1. Généralités

BRANCIARD Michel, *Histoire de la CFDT : soixante-dix ans d'action syndicale*, Paris, La Découverte, 1990.

BRUCY Guy, *Histoire de la fédération de la chimie CFDT. De 1938 à nos jours*, Paris, Éditions La Découverte et Syros, 1997.

COURS-SALIES Pierre, *La CFDT. Un passé porteur d'avenir : pratiques syndicales et débats stratégiques depuis 1946*, Montreuil, La Brèche-PEC, 1988.

COURS-SALIES Pierre, « La CFDT », dans ARTOUS Antoine, EPSZTAJN Didier, SILBERSTEIN Patrick (dir.), *La France des années 1968*, Paris, Syllepse, 2008.

DEFAUD Nicolas, *La CFDT (1968-1995) : De l'autogestion au syndicalisme de proposition*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009.

EGLIN Jean, *Un grand chantier : de 1934 à nos jours. 60 ans d'histoire de la Fédération de la Construction et du Bois CFDT*, Paris, Éditions de l'Atelier, 1994.

*Esprit* (revue), n° spécial « La CFDT et la crise du syndicalisme », avril 1980.

GEORGI Frank, *CFDT : l'identité en questions. Regards sur un demi-siècle (1964-2014)*, Paris, Arbre Bleu, 2014.

GEORGI Frank, « 'Le monde change, changeons notre syndicalisme' : La crise vue par la CFDT (1973-1988) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 84, octobre-décembre 2004, p. 93-105.

GEORGI Frank, « Le syndicalisme ouvrier chrétien de la CFTC à la CFDT », dans PELLETIER Denis, SCHLEGEL Jean-Louis (dir.), *À la gauche du Christ : les chrétiens de gauche en France de 1945 à nos jours*, Paris, Seuil, 2012, p. 89-122.

GEORGI Frank, *L'invention de la CFDT, 1957-1970. Syndicalisme, catholicisme et politique dans la France de l'expansion*, Paris, Editions de l'Atelier, 1995.

HABERT Benoît, « Etude des formes spécifiques et typologie des énoncés (Les résolutions générales des congrès de la CFTC-CFDT de 1945 à 1979) », *Mots*, 7, octobre 1983, p. 97-121.

HAMON Hervé, ROTMAN Patrick, *La Deuxième Gauche : Histoire intellectuelle et politique de la CFDT*, Paris, Editions Ramsay, 1988.

JULLIARD Jacques, MAIRE Edmond, *La CFDT d'aujourd'hui*, Paris, Le Seuil, 1975.

LABBÉ Dominique, SABOT Jean-Yves, « Les adhérents de la CFDT et l'information syndicale (Les lecteurs de CFDT-Magazine) », 1994.

LAUNAY Michel, *La C.F.T.C., origines et développement, 1919-1940*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1986.

## **2. La CFDT et l'immigration**

BIBARD Jo « Immigration : la capacité d'engagement de la CFDT Ile-de-France du début du 20ème siècle à 1990 », Union régionale interprofessionnelle des syndicats CFDT Ile-de-France, octobre 2009.

BLEVIS Laure, PEYZET Eric, « CFTC/CFDT Attitudes towards Immigration in the Parisian Region : Making Immigrant Workers' Conditions a Cause », *Urban Studies*, 49, février 2012, p. 685-701.

BRUNO Anne-Sophie, « Solidarité avec les travailleurs immigrés ? », *Plein droit*, 90, octobre 2011, p. 36-40.

ROCCATI Claude, « Les coopérations syndicales internationales en matière d'immigration : étude de cas autour de la CFDT (1966-1982) », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 132, 2016, p. 67-88.

ROCCATI Claude, « Un internationalisme entre discours et pratiques : la politique internationale de la CFDT (1964-1988) », *Thèse de doctorat en histoire sous la direction de Christian Chevandier, Université du Havre*, 2014.

# SOURCES



## A. SOURCES ECRITES

### 1. Archives syndicales

#### a) Archives de la CFDT

47 avenue Simon Bolivar, 75019 Paris

##### *Presse et publications CFDT*

Ont été consultées pour la période 1965-1979, les publications suivantes : *Syndicalisme magazine* (mensuel), *Syndicalisme Hebdo*, *Nouvelles CFDT* (hebdomadaire).

##### *Congrès confédéraux*

- 11-14 novembre 1965 : 33<sup>e</sup> congrès CFDT, Issy-les-Moulineaux

1G34 : rapport d'activité (E. Descamps)

- 9-12 novembre 1967 : 34<sup>e</sup> congrès confédéral, Issy-les-Moulineaux

1G36 : rapport d'activité et rapport de synthèse (E. Descamps)

- 6-10 mai 1970 : 35<sup>e</sup> congrès CFDT, Issy-les-Moulineaux

1G39 : rapport d'activité (E. Descamps) ; « Perspectives et stratégie » (A. Jeanson) ; « Une économie de solidarité pour le développement du Tiers-Monde » (R. Decaillon) ; Contre les inégalités et les ségrégations : problèmes humains dans une société en développement » (F. Krumnow) ; document d'orientation

- 30 mai-3 juin 1973 : 36<sup>e</sup> congrès confédéral, Nantes

1G53 : rapport général (E. Maire)

1G54 : présentation du rapport général (E. Maire) ; interventions sur le rapport général ; réponses de Maire aux intervenants

- 25-29 mai 1976 : 37<sup>e</sup> congrès confédéral, Annecy

1G59 : rapport général

- 8-12 mai 1979 : 38<sup>e</sup> congrès confédéral, Brest

Numéro spécial de *Syndicalisme*, décembre 1978 : rapport d'activité

##### *Conférences et réunions sur l'immigration*

- 26-27 mars 1966 : Conférence nationale CFDT des travailleurs immigrés à Paris

7H730 : Notes et réunions préparatoires, liste des participants, programme, travaux des commissions sur les problèmes et les conditions d'entrée et de vie des travailleurs immigrés, résolution générale, rapport général, presse confédérale.

- 14-15 avril 1973 : 2<sup>e</sup> Rencontre nationale CFDT sur l'immigration à Paris

8H1742 : Rapport introductif, conclusions pour le Bureau National les 3-4 mai 1973, liste des participants

- 16-17 avril 1977 : 3<sup>e</sup> Rencontre nationale CFDT sur l'immigration à Paris

8H1743 : Rapport introductif, documents préparatoires, notes

### *Secrétariat Immigrés*

8H1722 : Activité générale du Secrétariat Immigrés - circulaires, notes de travail (1970-1978)

8H1723 : Activité générale du Secrétariat Immigrés - communiqués sur l'immigration (1968-1976)

8H1724 : Activité générale du Secrétariat Immigrés – circulaires, notes de travail (1979-1982), brochures confédérales sur l'immigration, 1970-1978

8H1727 : Courrier départ-arrivée du Secrétariat Immigrés avec les UR d'Alsace à Franche-Comté sur la situation des travailleurs immigrés – chronos (1966-1975)

8H1728 : Courrier départ-arrivée du Secrétariat Immigrés avec les UR Languedoc-Roussillon à Nord sur la situation des travailleurs immigrés – chronos (1966-1975)

8H1729 : Courrier départ-arrivée du Secrétariat Immigrés avec les UR Basse-Normandie à Poitou-Charentes sur la situation des travailleurs immigrés – chronos (1966-1975)

8H1730 : Courrier départ-arrivée du Secrétariat Immigrés avec l'UR de Rhône-Alpes sur la situation des travailleurs immigrés – chronos (1966-1975)

8H1731 : Courrier départ-arrivée du Secrétariat Immigrés avec les UR PACA et URSIF sur la situation des travailleurs immigrés – chronos (1966-1975)

### *Commission nationale des travailleurs immigrés*

7H729 : Politique de la CFDT envers les travailleurs immigrés – Notes et comptes rendus de la Commission Nationale des Immigrés (1966)

7H731 : Politique de la CFDT envers les travailleurs immigrés – Notes et comptes rendus de la Commission Nationale des Immigrés (1967), correspondance entre le Secteur International Confédéral et d'UD CFDT sur la situation des travailleurs immigrés, notes du

Secrétariat Immigrés, enquête du BRAEC-CFDT sur les attitudes de la main d'oeuvre immigrée dans le bâtiment et les travaux publics (1967)

7H732 : Politique de la CFDT envers les travailleurs immigrés – notes de la Commission Nationale des Immigrés (1968), correspondance du Secrétariat Immigrés sur les problèmes des travailleurs immigrés en France (1968), communiqués de presse, tracts, de la Fédération du Bâtiment CFDT sur les travailleurs immigrés (1968)

7H733 : Politique de la CFDT envers les travailleurs immigrés – correspondance, communiqués de presse et notes du Secrétariat Immigrés (1969), comptes rendus de la Commission Nationale des Immigrés (1969), notes de l'Union Régionale Parisienne sur les travailleurs immigrés en région parisienne (1969)

7H734 : Politique de la CFDT envers les travailleurs immigrés – correspondance et notes du Secteur International Confédéral, de fédérations et d'UD CFDT sur la situation des travailleurs immigrés (1970), rapport du Bureau National CFDT du 25 septembre 1970 sur les travailleurs immigrés

8H1726 : Activité de la Commission Nationale des Immigrés – correspondance, notes de travail, comptes rendus de réunions (1971-1980)

#### *Politique générale de la CFDT sur l'immigration*

8H1751 : Correspondances, notes, études (1966-1973) – bulletins CFDT destinés aux travailleurs portugais '*Liberdade Sindical*' n° 1-13 (1966-1971)

8H1752 : Correspondances, notes (1974-1982) – note sur '*Le travailleur immigré dans la société française ou réflexions sur l'identité culturelle*' (1975), rapport du congrès de l'UD de Paris sur '*Les travailleurs immigrés*' (1974), rapport confédéral '*Orientations et positions de la CFDT pour les travailleurs étrangers*' (1974-1982), notes sur la plate-forme CFDT concernant l'immigration (1978-1981)

#### *Bureau de recherches d'analyses et d'études confédérales (BRAEC)*

- Document de travail : Secrétariat confédéral (1953-1980), avril 1980

#### *Fonds Edmond Maire*

CP/15/91 : Campagne sur les droits des travailleurs immigrés, 1971-1975

CP/15/85 : Unité d'action avec la CGT

*Fonds Hubert Lesire-Ogrel*

23/P/8 : Syndicalisme et politique, 1966-1981

23/P/9 : Activités internationales, 1976-1978

23/P/10 : Dossiers suivis à la confédération, 1975-1980

## **b) Archives d'organisations de la CFDT**

### **1. Union régionale interprofessionnelle Ile-de-France**

78 rue de Crimée, 75019 Paris

*Congrès de l'Union Régionale Parisienne*

- Congrès de 1965, 1966, 1969 : rapports d'activité, notes

- 3ARS11

- Congrès de 1972, 1975 : rapports, notes

- 3ARS12

### **2. Union départementale CFDT Paris**

7 rue Euryale Dehaynin, 75019 Paris

- *Congrès de l'UD*, 1971, 1974

- Documents avec des références aux travailleurs immigrés et à l'immigration, 1972-1974

- Numéros de *Paris Commune*, 1973-1979

### **3. Fédération du bâtiment**

47 avenue Simon Bolivar, 75019 Paris

*Réunions de la commission nationale des travailleurs immigrés (1972-1979)*

-FNCB-236

*Réflexions et positions sur l'immigration dans le secteur du bâtiment (1965-1974)*

-FNCB-235

*Congrès (1963-1978)*

-FNCB-11 (1963), FNCB-12 (1965), FNCB-13 (1966), FNCB-14 (1969), FNCB-15 (1972),  
FNCB-16 (1975), FNCB-17 (1978)

### **4. Fédération de la chimie**

*Congrès (1964-1981)*

-FF/3/20 (1964), FF/3/21 (1966), FF/3/22 (1968), FF/3/23 (1970), FF/3/24, FF/3/25 (1972), FF/3/26 (1972), FF/3/27 (1975), FF/3/28 (1978), FF/3/30 (1981)

*Enquête sur la situation dans les entreprises de la branche Transformation des matières plastiques (1972-1973)*

-FF/22/41

**c) Institut CGT d'histoire sociale**

263 rue de Paris, 93516 Montreuil

*Congrès confédéraux*

- 16-21 mai 1965 : 35<sup>e</sup> congrès national, Ivry-sur-Seine  
2A63-69 : compte rendu in extenso des débats
- 11-16 juin 1967 : 36<sup>e</sup> congrès national, Nanterre  
2A63-69 : compte rendu in extenso des débats
- 16-21 novembre 1969 : 37<sup>e</sup> congrès national, Vitry-sur-Seine  
2A70-74 : compte rendu in extenso des débats
- 18-22 avril 1972 : 38<sup>e</sup> congrès national, Nimes  
2A70-74 : compte rendu in extenso des débats
- 22-27 juin 1975 : 39<sup>e</sup> congrès national, Le Bourget  
2A70-74 : compte rendu in extenso des débats
- 25 novembre-1 décembre 1978 : 40<sup>e</sup> congrès national, Grenoble  
2A70-74 : compte rendu in extenso des débats

*Boîte sur l'immigration, non classée*

- Brochure sur la main-d'oeuvre immigrée dans les congrès (1945-1985), conférence de presse organisée par la CGT et la CFDT sur l'immigration (1975), Immigration : guide du militant pour l'action (1976), la CGT s'adresse aux résidents de foyers d'immigrés de la Seine Saint-Denis (1976), Pour une politique de l'immigration conforme aux intérêts des travailleurs français et immigrés (1971), Rapport sur la CGT et l'immigration (Centenaire de la CGT, Paris, Bourse du Travail, novembre 1995), Choix de textes de l'Institut CGT d'histoire

sociale : La question de l'immigration dans les congrès confédéraux et les conférences nationales de la CGT (1946-1985), Table ronde sur la CGT et l'immigration, 2 novembre 1995

## 2. Archives d'entreprises

### a) Association Renault Histoire

119 rue du Point du Jour, 92100 Boulogne Billancourt

#### *Fonds Daniel Richter*

Boite 1 : tracts des organisations syndicales, 1956-1969

Boite 4 : tracts des organisations syndicales et politiques, dossiers CFDT, CGT, groupes d'extrême gauche sur grèves mai 1971, 1970-1971

Boite 5 : tracts des organisations syndicales et politiques, notes direction, dossier P. Overney, janvier 1972-octobre 1972

Boite 8 : tracts des organisations syndicales et politiques, notes direction, octobre 1972-avril 1973

Boite 9 : tracts des organisations syndicales et politiques durant les grèves d'OS, lettres direction et direction générale, dossier grève des travailleurs immigrés à Flins, avril 1973-mai 1973

Boite 10 : tracts des organisations syndicales et politiques, dossier : annulation des élections pour rayures racistes, dossier : licenciés lors des grèves d'OS, mai 1973-janvier 1974

Boite 11 : tracts des organisations syndicales et politiques, dossier : avortement et contraception, février 1974-août 1974

Boite 18 : tracts des organisations syndicales et politiques, notes de la direction, accident mortel du travail, enquête CFDT sur le transport par cars, janvier 1976-mai 1976

Boite 129 : documents internes de la CFDT, 1970-1975

Boite 130 : documents internes de la CFDT, 1974-1978

Boite 131 : documents internes de la CFDT, 1978-1980

## 3. Bibliothèques

### a) Bibliothèque de documentation internationale contemporaine

6 allée de l'Université, 92000 Nanterre

#### 1) Cahiers de Mai

Dossier Girosteel en Seine Saint Denis : correspondance, tracts, notes, communiqués de l'UD CFDT Seine Saint-Denis, presse

- F delta res 578 62

Dossier Zimmerfer à Louviers : correspondance, tracts, notes, communiqués, dossier de presse, dossier comité de soutien, compte-rendus, dossier judiciaire

- F delta res 578 95

Compte-rendus des séances de Cahiers de Mai (1972-1973)

-F delta 2074

#### **4. Presse**

##### **a) Presse traditionnelle**

Ont été consultés les publications suivantes : *Le Monde, Libération, La Croix, Le Nouvel Observateur, L'Humanité*

Presse régionale : *Paris-Normandie, Le Progrès, Le Courrier Picard*

##### **b) Presse militante**

Base de données : Fragments d'histoire de la gauche radicale

([www.archivesautonomes.org](http://www.archivesautonomes.org))

Ont été consultés les numéros pertinents des publications suivantes : *Cahiers de Mai, Front libertaire, Lutte de classe, Tout !*

Base de données : Le Centre d'archives socialistes de la Fondation Jean-Jaurès

([www.archives-socialistes.fr](http://www.archives-socialistes.fr))

Ont été consultés les numéros pertinents de *L'Unité*, 1972-1979

Base de données : Archives numériques du MRAP

([www.archives.mrap.fr](http://www.archives.mrap.fr))

Ont été consultés les numéros pertinents de *Droit et liberté*, 1965-1979

Base de données : Portail numérique de Génériques « Odyséo »

([odysseo.generiques.org](http://odysseo.generiques.org))

Ont été consultés les numéros pertinents de *Al-Assifa*, journal du Mouvement des travailleurs arabes (1972-1974), journal spécial du Comité de défense de la vie et des droits des travailleurs immigrés (1973)

## 5. Sources secondaires

APOSTOLO Marius, *Traces de luttes*, Paris, Éditions Autrement, 2007.

BENSAÏD Daniel, WEBER Henri, *Mai 1968 : une répétition générale*, Paris, François Maspero, 1968.

BOUTRON Pauline, FERRÉ Nathalie, « Une vie entre syndicat et immigrés », (Entretien avec Patrick Mony), *Plein droit*, 89, juin 2011, p. 13-18.

DE STAAL Gilles, *Mamadou m'a dit : les luttes des foyers, Révolution Afrique, Africa fête ...*, Paris, Syllepse, 2008.

DESCAMPS Eugène, *Militer : une vie pour un engagement collectif*, Paris, Fayard, 1971.

DUBOST Nicolas, *Flins sans fin*, Paris, François Maspero, 1979.

ÉVAÏN Pierre, *Nous étions des coques*, Nantes, Éditions du Petit Véhicule, 1997.

GEISMAR Alain, JULY Serge, MORANE Eryln, *Vers la guerre civile*, Paris, Éditions et Publications Premières, 1969.

KRUMNOW Frédo, *4 grèves significatives*, Paris, EPI, 1972.

LAURET Fabienne, *L'envers de Flins : une féministe révolutionnaire à l'atelier Flins*, Paris, Éditions Syllepse, 2018.

LINHART Robert, *L'établi*, Paris, Éditions de Minuit, 1978.

RICHTER Daniel, *La révolte des ouvriers de l'automobile*, tome 1, 1996,  
(<http://universitepopulairetoulouse.fr/spin.php?article566/>, consulté le 22 février 2018).

TRAPPO Hélène, « De la clandestinité à la reconnaissance », (Entretien avec Driss El-Yazami, Saïd Bouziri), *Plein droit*, 11, juillet 1990.



VON BULOW, Catherine, BEN ALI Fazia, *La Goutte-d'Or ou le mal des racines*, Paris, Stock, 1979.

## 6. Témoignages de Jacky Bontemps (archives personnelles)

-L'immigration, 1979-1980.

-Note, 1980.

-Les nettoyeurs du métro, 1980.

-Les sans-papiers sortent de l'ombre, 1980.

-L'entrée en scène des Philippines, 1980.

## 7. Gouvernement

- AUROUX Jean, « Les droits des travailleurs : Rapport au Président de la République et au Premier Ministre », septembre 1981.

- disponible en ligne : <http://vie-publique.fr/documents-vp/auroux.pdf>, consulté le 9 mai 2018.

- Arrêt du conseil d'état, 1 / 4 SSR, du 24 novembre 1978, n. 0999, publié au recueil Lebon.

- disponible en ligne :  
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000007687648>,  
consulté le 14 mai 2018.

- Circulaire du 25 octobre 1983 relative à l'application de la loi n° 82-915 du 28 octobre 1982 relative au développement des institutions représentatives du personnel.

- disponible en ligne : <http://www.lexlibris.fr/circ-min-25-10-1983-relative-a-l-application-de-la-loi-n-82-915-du-28-octobre-1982-relative-au-developpement-des-institutions-representatives-du-personnel.html/>, consulté le 7 mai 2018.

- Journal Officiel, débats parlementaires, séance du 1<sup>er</sup> juin 1972, p. 2081-2091.

- Journal Officiel, débats parlementaires, séance du 20 juin 1972, p. 1069.

- INSEE, recensements, 1911-2008.

- La Documentation française, l'évolution du chômage en France au cours des 40 dernières années

- disponible en ligne :  
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/emploi/chiffres-cles.shtml>, consulté le 21 avril 2018.

- Service des statistiques et des études économiques de la direction du bâtiment et des travaux publics, « Enquête annuelle auprès des entreprises de bâtiment et de travaux publics 1968 et 1969 »

- disponible en ligne : [http://temis.documentation.developpement-durable.gouv.fr/pj/10626/10626\\_1968\\_2.pdf](http://temis.documentation.developpement-durable.gouv.fr/pj/10626/10626_1968_2.pdf), consulté le 23 mars 2018.

## **B. SOURCES ICONOGRAPHIQUES**

### **1. Sources audiovisuelles**

#### **a) Institut national de l'audiovisuel**

Disponible à l'INAthèque à la Bibliothèque nationale de France  
Émissions portant sur les syndicats et l'immigration, de *France Inter*, *France Culture*, 1<sup>ère</sup> chaine, 2<sup>ème</sup> chaine, 3<sup>ème</sup> chaine et FR3, FR3 Bourgogne, FR3 Provence-Alpes, FR3 Centre, FR3 Haute Normandie, 1969-1979.

#### **b) Films militants**

Collectif Cinélutte, *Jusqu'au bout*, 1973, 39 minutes, DVD, Le cinéma de mai 68. Volume 2, l'héritage, 1968-1978.

Dominique Dante, *Lorette et les autres*, 1971, 43 minutes.

Dominique Dubosc, *Dossier Penarroya : les deux visages du trust*, 1972, 18 minutes.

Guy Devart, Edouard Hayem, *Citröen-Nanterre*, 1968, 63 minutes, DVD, Le cinéma de mai 68. Volume 1.

Jean-Pierre Thorn, *La grève des ouvriers de Margoline*, 1974, 40 minutes, DVD, Le cinéma de mai 68. Volume 2, l'héritage, 1968-1978.

Jean-Pierre Thorn, *Oser lutter, oser vaincre*, 1969, 88 minutes.

#### **c) Films**

Jean-Luc Godard, *Tout va bien*, 1972, 95 minutes.

José Vieira, *Drôle de mai. Chronique des années de boue*, 2008, 52 minutes.

Marcel Trillat, Frédéric Varlot, *Étranges Étrangers*, 1970, 60 minutes.

## 2. Affiches

### a) CFDT et les travailleurs immigrés

Base de données : Portail numérique de Génériques « Odysseo » ([odysseo.generiques.org](http://odysseo.generiques.org))

Fonds CFDT

## 3. Photos

Consultés dans les archives des *Cahiers de Mai*, notamment dans le dossier « Zimmerfer ».

Collection de Nicolas Dubost, l'image de couverture.

## C. SOURCES ORALES

### 1. Entretiens avec des syndicalistes et des salariés :

Dia ABOU, 22 février 2018

- ouvrier à Renault-Flins, embauché en 1969.

Jacky BONTEMS, 13 février 2018

- secrétaire général du syndicat construction bois de Paris CFDT, 1975-1979.

Sagbo COOVI, 22 février 2018

- ouvrier à Renault Flins, embauché en 1975, syndicaliste CFDT.

Moussa DIALLO, 27 février 2018

- ouvrier à Renault Flins, embauché en 1972, syndicaliste CFDT.

Nicolas DUBOST, 15 novembre 2017, 29 novembre 2017

- auteur de *Flins sans fin*, délégué du personnel CFDT, Renault-Flins, 1973-1979.

Mohamed ER-REGUIEG, 11 décembre 2017

- ouvrier à Renault-Billancourt, embauché en 1970, adhérent CGT, 1974-1981.

Fabienne LAURET, 7 décembre 2017

- auteur de *l'Envers de Flins*, syndicaliste CFDT, Renault-Flins, 1973-2008.

Taleb Ould MOHAMED, 22 février 2018

- ouvrier à Renault-Flins, embauché en 1967.

Jamaa OURAMI, 7 décembre 2017

- ouvrier à Renault-Flins, embauché en 1972.

Daniel RICHTER, 15 février 2018

- syndicaliste CFDT à Renault-Flins, 1971-1992, embauché en 1968.

# ANNEXES

## Annexe I : Responsables de la CFDT

### **Responsables du secrétariat des travailleurs immigrés, 1967-1979**

Pierre Manghetti (janvier 1967-avril 1969)

- Syndicaliste du bâtiment parisien

Pierre Évain (avril 1969-septembre 1977)

- Membre du bureau national, syndicaliste de la métallurgie nantaise

Abderramane Ben Lezar et Denis Jacquot (septembre 1977-)

- Syndicaliste algérien du syndicat CFDT Renault-Billancourt
- Professeur de Toulon, syndicaliste du SGEN

### **Responsables de la commission des travailleurs immigrés, 1967-1979**

Robert Duvivier (janvier 1967-septembre 1970)

- Président de l'Union Régionale Parisienne

Michel Rolant (septembre 1970-octobre 1973)

- Ancien secrétaire général, puis président, de la Fédération de l'Agriculture

Hubert Lesire-Ogrel (octobre 1973-)

- Juriste, membre de la commission exécutive

## Annexe II : Rassemblements clés

### **Congrès confédéraux, 1964-1979**

Congrès extraordinaire, 6-7 novembre 1964, Paris

33<sup>ème</sup> Congrès, 11-14 novembre 1965, Issy-les-Moulineaux

- Résolution sur l'immigration

34<sup>ème</sup> Congrès, 9-12 novembre 1967, Issy-les-Moulineaux

- Résolution sur l'immigration

35<sup>ème</sup> Congrès, 6-10 mai 1970, Issy-les-Moulineaux

36<sup>ème</sup> Congrès, 30 mai-3 juin 1973, Nantes

- Résolution sur l'immigration

37<sup>ème</sup> Congrès, 25-29 mai 1976, Annecy

38<sup>ème</sup> Congrès, 8-12 mai 1979, Brest

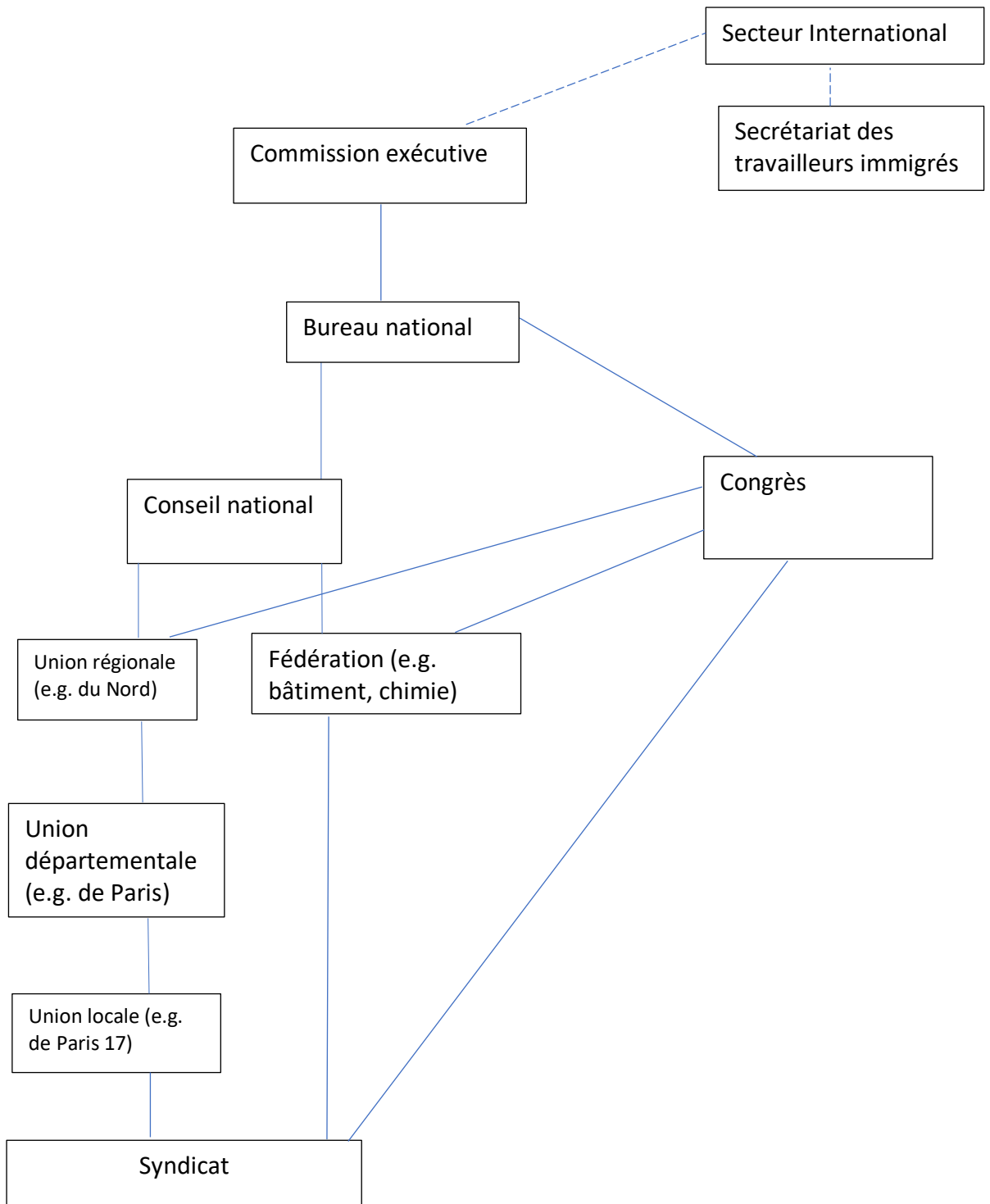
### **Conférences sur l'immigration**

26-27 Mars 1966 : Conférence nationale des travailleurs immigrés, Paris

14-15 Avril 1973 : Deuxième rencontre nationale de l'immigration, Paris

16-17 Avril 1977 : Troisième rencontre nationale de l'immigration, Paris

### Annexe III : Structure de la CFDT (après les réformes de 1970)





MOUSSEAU

## IGUALDAD DE DERECHOS

para los trabajadores  
emigrados y franceses

*semana de acción CFDT y CGT del 7 al 12 febrero*

## IGUALDADE DE DIREITOS

para os trabalhadores  
imigrantes e francêses

*semana de acção C.F.D.T. - C.G.T.  
do 7 ao 12 fevereiro*

## المساواة في الحقوق

للعمال الفرنسيين والمهاجرين  
اسبوع الحركة س.ف.د.ط - س.ج.ط من ٧ الى ١٢ فبراير.



G. BLONCOURT

## ÉGALITÉ DES DROITS

pour les travailleurs  
immigrés et français

*semaine d'action CFDT - CGT du 7 au 12 février*

Annexe IV

Supplément dans *Syndicalisme*, 3 février 1972, pour la semaine d'action  
« égalité des droits », CFDT-CGT (Fonds Hubert Lesire-Ogrel, CP/15/91)





Annexe V

Affiche pour la semaine d'action pour l'égalité des droits, février 1972, supplément à *Paris Syndical*, Bulletin d'information de l'Union Régionale Parisienne Collection Génériques. Catalogue sur [www.odysse.org](http://www.odysse.org).



Annexe VI

Affiche pour le 1<sup>er</sup> mai 1973, supplément à *Paris Syndical*, Bulletin d'information de l'Union Régionale Parisienne

Collection Génériques, Catalogue sur [www.odysseo.org](http://www.odysseo.org)



#### Annexe VII

Les grévistes de Zimmerfer devant leur usine, avril 1973.

Fonds Cahiers de Mai, BDIC, Dossier Zimmerfer, F delta res 578 95.



#### Annexe VIII

« Le patron a demandé à nos délégués d'écrire le français. Parle-t-il l'algérien et le portugais pour nous commander ? »

Fonds Cahiers de Mai, BDIC, Dossier Zimmerfer, F delta res 578 95.

## UMA VITÓRIA INCONTESTÁVEL

A ACÇÃO CONTINUA !

Le travail, c'est la santé - Les chantiers sont arrêtés  
( O trabalho dá saúde ) ( Os "chantiers" estão parados )  
Boidin ne veut pas payer - On va l'obliger  
( Boidin não quer pagar ) ( Não o vamos obrigar )

É esta a canção que os Trabalhadores compuseram e cantaram durante a greve.

Os Trabalhadores conseguiram obter o que queriam, graças à sua união e corbatividade. Apesar das ameaças, eles mantiveram-se firmes e unidos nos dois dias de greve, 19 e 20 de Fevereiro.

Após 13 horas de negociações, eis aqui o resumo do Acordo passado na presença do S.r MIROUF, Inspector das Leis Sociais na Agricultura.

- Art. 1 - Aplicação integral das Convenções Colectivas, assim como as futuras alterações das mesmas.
- Art. 2 - Os contratos dos Trabalhadores imigrados serão assinados e registados conforme a Lei.  
Todas as obras relativas ao melhoramento dos alojamentos serão efectuadas antes de 30 de Abril de 1973.
- Art. 3 - É possível a nomeação de um Delegado Sindical nos "chantiers" seguintes : AMIENS . REIMS . FOURCOING . CREIL . ROUEN . BRETAGNY . MONTFERMEL . MELUN . MANTES LA JOLIE .
- Art. 4 - A partir de 1º de Agosto, será concedida uma hora de reunião sindical no tempo de trabalho, hora essa que será paga.
- Art. 5 - Um quarto de hora do "casse-oroite" será pago.
- Art. 6 - As eleições de Delegados do Pessoal e do "Comité d'Entreprise" terão lugar antes de 30 de Abril.
- Art. 7 - Não serão usadas quaisquer represálias por motivo de greve.
- Art. 8 - A metade das horas de greve será paga. Outra metade será recuperada; quer dizer : trabalhada, e remunerada a 200 % .
- Art. 9 - As datas de pagamento dos salários e das contas serão afirmadas com tres meses de antecedência.
- Art. 10 - O presente Acordo entra em vigor à data de 1º de Fevereiro de 1973.
- Art. 11 - Os litígios (sobre a aplicação da C.C. e dos coeficientes) serão tratados em cada "chantier", entre a Direcção Local e os Delegados.
- Art. 12 - Este Acordo está depositado no Tribunal de Amiens. Os Inspectores Departamentais das Leis Sociais serão encarregados de o fazer respeitar.

Este ACORDO dá incontestavelmente vantagens aos Trabalhadores : É UMA GRANDE VITÓRIA, mas apenas é uma etapa. Continuemos a lutar em cada "chantier" para que sejam aplicados TODOS OS PONTOS do Acordo, principalmente no que diz respeito à atribuição dos COEFICIENTES em função do TRABALHO EFECTUADO por cada Trabalhador.

Os Trabalhadores de BOIDIN estão atentos, e a todo o momento reagirão juntos, face às INJUSTIÇAS e MANOBRAS PATRONAIS.

NA BOIDIN, AINDA NÃO ESTÁ ACABADO ...

A ACÇÃO CONTINUA !



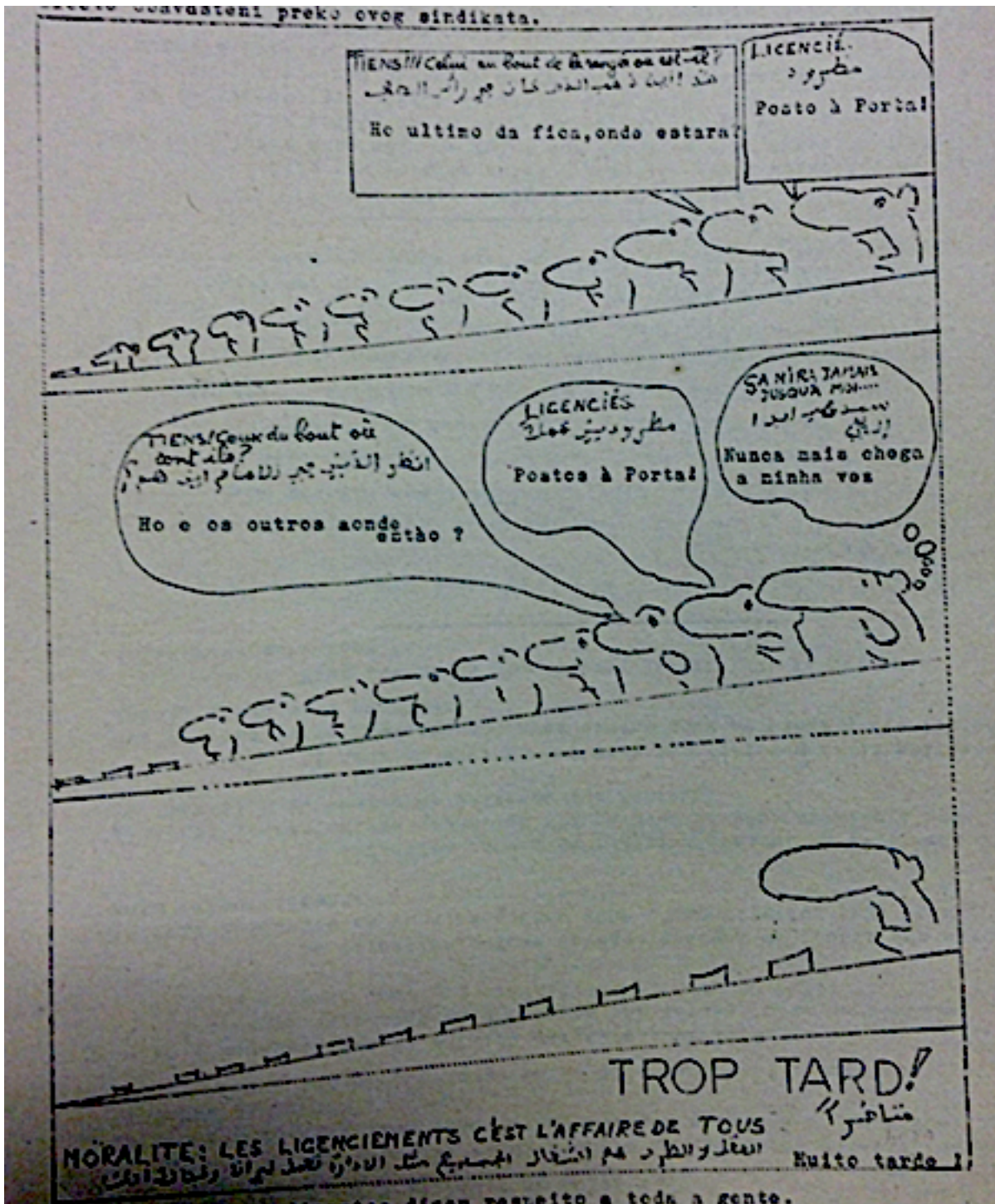
### Annexe IX

Page de *La Rocaille*, n. 2, mars 1973, destinées aux travailleurs lusophones de la CFDT. Le titre en portugais : « Une victoire incontestable ». Fonds CFDT, 8H1729.



Annexe X

Tract raciste et anonyme à Renault-Flins, entre février et août 1974, Fonds Richter, 11



Annexe XI

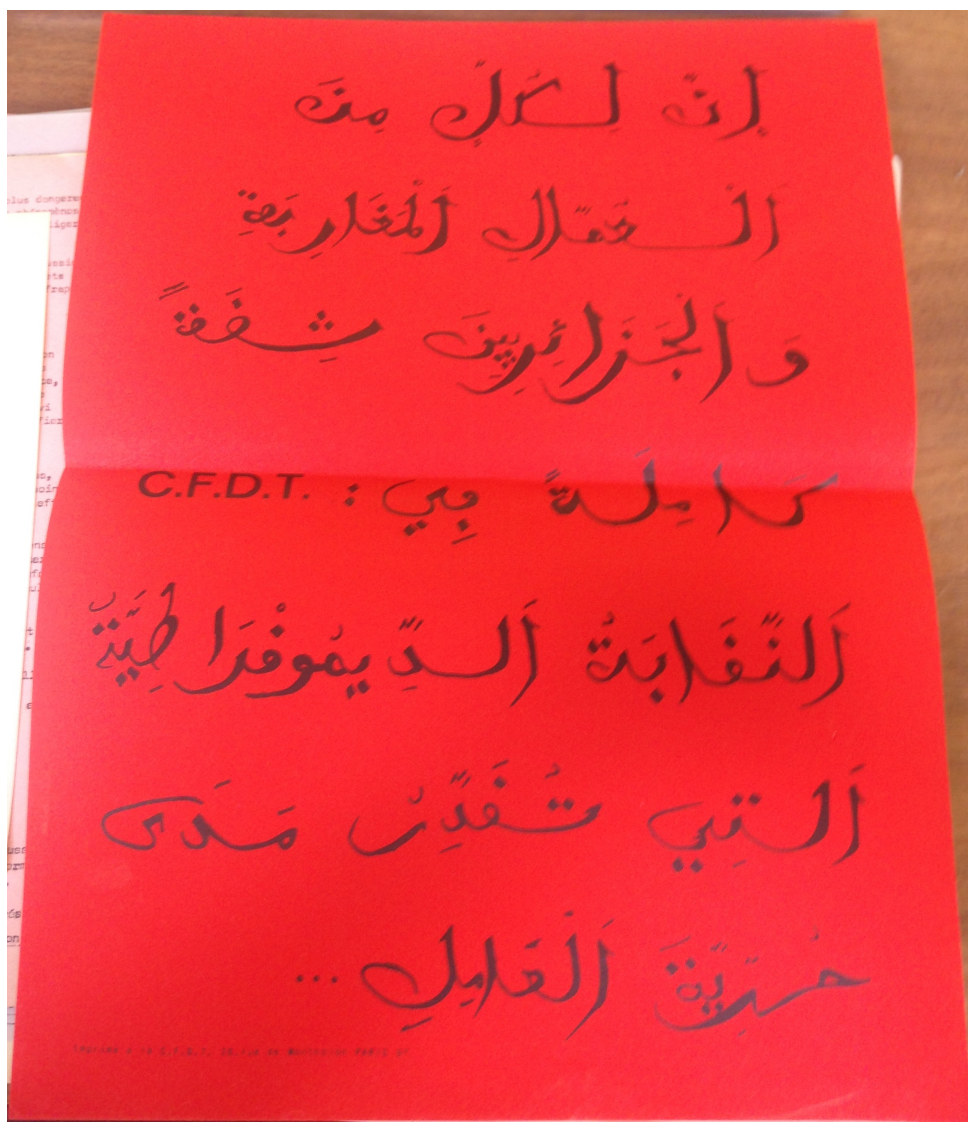
Dessin multilingue (français-arabe-portugais) au dos d'un tract CFDT  
 « Sans lutte, la Régie ne donne rien », 5 février 1974, Fonds Richter, 11.

Première ligne en français : « Tiens, celui au bout de la rangée, ou est-il ? »



Annexe XII

Affiches électorales en portugais et en arabe, Fonds CFDT, FNCB-235.



# TABLE DES MATIÈRES



## **Introduction, p. 6**

- I. Historiographie, p. 6
- II. Axes de recherche et problématique, p. 15
- III. Sources, p. 21

## **Ch. 1, Origines d'un engagement, 1965-1970, p. 27**

- I. Le syndicalisme face à l'immigration, p. 27
- II. Portrait de la nouvelle vague d'immigration, p. 31
- III. Nouvelle confédération avec une nouvelle ligne, p. 34
- IV. La conférence des travailleurs immigrés, 1966, p. 36
- V. Concurrence avec la CGT, p. 40
- VI. Mai 1968, p. 43
- VI. Vers une refonte des structures, p. 46

## **Ch. 2, « Au royaume du capitalisme, nous sommes tous des immigrés », 1970-1974, p. 49**

- I. Refonte des structures, p. 49
- II. La campagne contre le racisme et pour les droits syndicaux, p. 51
- III. La naissance des « sans-papiers », p. 56
- IV. Contexte de contestation, p. 58
- V. Un marqueur d'identité syndicale, p. 61
- VI. Comparaison avec la CGT, p. 63
- VII. Défenseur de la « cause immigrée » à l'échelle nationale, p. 66
- VIII. Des droits oui ... mais pas trop, p. 69

## **Ch. 3, Sur la défensive, 1974-1979, p. 72**

- I. Manque de participation, p. 73
- II. Le nouveau profil de l'immigration en France, p. 78
- III. Durcissement du gouvernement ... et ripostes cédétistes, p. 79
- IV. Continuité revendicative, p. 83
- V. Le « recentrage », p. 86
- VI. L'émergence de nouvelles problématiques, p. 87

## **Ch. 4, Regards sur le niveau « intermédiaire », p. 94**

- I. Le bâtiment, p. 94
  - I. Un défi parmi d'autres, p. 97
  - II. Une organisation peu représentative de ses adhérents, p. 101
- II. La chimie, p. 104
- III. L'Union départementale de Paris, p. 109
  - I. La lutte des sans-papiers, p. 111
  - II. La lutte des Sonacotra, p. 114

## **Ch. 5, Le temps des luttes, p. 118**

I. Les grèves « traditionnelles » : l'automobile, la sidérurgie, etc. p. 119

II. Les grèves « non-traditionnelles », p. 125

- I. Girosteel, p. 125

- II. Zimmerfer, p. 128

- III. Margoline, p. 132

III. Conflits « non-traditionnels », p. 134

- I. Solférino, p. 134

- II. Boidin, p. 137

- III. Oyonnax, p. 138

## **Ch. 6, Étude de cas, Renault-Flins, p. 141**

I. L'usine des betteraviers, p. 142

II. Transformation de l'usine, p. 143

III. Les grèves de 1973 et la visibilité des immigrés, p. 147

IV. L'affaire des « rayures », p. 152

V. Le combat en faveur des congés sans-solde, p. 156

VI. Continuités et ruptures, p. 160

## **Conclusion, p. 163**

## **Bibliographie, p. 172**

## **Sources, p. 183**

## **Annexes, p. 196**

## **Table des matières, p. 207**

